

# LE LIVRE DES JUGES

---

1° *Le nom et le sujet traité.* — Le nom hébreu est *Šoftim*, « Juges », expression identique à celle qui servait à désigner les magistrats civils et locaux institués par Moïse pour rendre la justice<sup>1</sup>, mais prise ici dans un sens beaucoup plus large<sup>2</sup>, et équivalant au titre phénicien de *suffète*, qui était réservé aux plus hauts dignitaires de Carthage<sup>3</sup>. Seulement, les suffètes carthaginois exerçaient le pouvoir d'une manière ordinaire, régulière, comme les consuls romains, tandis que les juges hébreux dont il est question dans ce livre furent suscités directement par Dieu à des intervalles irréguliers, tout d'abord pour délivrer leur pays de la domination étrangère. Si plusieurs d'entre eux remplissent ensuite les fonctions de chefs d'État, ce ne fut jamais d'une manière universelle, mais seulement sur quelques tribus. — Les Septante ont très exactement traduit *Šoftim* par *Κριταί*; la Vulgate a légèrement allongé le titre, en disant : *Liber Judicium*.

Ce titre correspond fort bien au sujet traité, car le Livre des Juges raconte, en effet, les exploits des vaillants héros auxquels Jéhovah confia, entre la mort de Josué et celle de Samson, la haute mission de sauver Israël en des temps de grave détresse. Ce n'est donc pas l'histoire continue de la nation théocratique durant cette longue période, qui va être narrée; au lieu d'annales suivies, nous trouverons plutôt une série de brillants tableaux, qui, après avoir placé sous nos yeux, en traits vivants et minutieux, les faits d'armes de tel ou tel Juge, laissent bon nombre d'années dans une obscurité à peu près complète.

Les exégètes ne sont pas absolument d'accord sur le nombre des personnages décorés par antonomase du nom de Juges. On en compterait dix-sept d'après la liste la plus complète : Othoniel, Aod, Samgar, Jahel, Débora, Barac, Gédéon, Abimélech, Thola, Jaïr, Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon, Samson, Héli et Samuel. Mais nous retrancherons d'abord ces deux derniers, soit parce que leur histoire est en dehors du présent livre<sup>4</sup>, soit surtout parce que leur rôle diffère notablement de celui des autres *Šoftim* : ils exercèrent plutôt une magistrature régulière, Héli en sa qualité de grand prêtre, Samuel comme prophète<sup>5</sup>. Jahel ne peut être compté à part qu'à la condition que les passages iv, 17 et v, 6, 24, désignent deux personnes distinctes : la femme courageuse qui donna

<sup>1</sup> Cf. Deut. xvi, 18.

<sup>2</sup> Le verbe *sāfat*, dans la Bible, signifie assez souvent « gouverner ». Cf. I Reg. viii, 5 et s.; IV Reg. xv, 5, etc.

<sup>3</sup> « *Suffetes*, qui summus Pœnis est magistratus, » Tite-Live, xxvii, 37.

<sup>4</sup> Cf. I Reg. i, 1 et ss.

<sup>5</sup> L'écrivain sacré emploie néanmoins le verbe *sāfat* pour décrire leurs fonctions. Cf. I Reg. iv, 18; vii, 15-17. Mais alors il faudrait admettre que les fils de Samuel furent aussi des juges proprement dits, puisqu'on leur en donne le nom (I Reg. viii, 1).

la mort à Sisara, et un homme associé à Samgar; mais cette opinion est très invraisemblable<sup>1</sup>. Enfin Abimélech fut un profane usurpateur des fonctions de Juge, et il ne mérite en rien ce nom.

Le récit s'étendra plus ou moins longuement sur les actes de bravoure et la judicature d'Aod (vii, 12-30); de Débora et de Barac (iv, 1-v, 32), de Gédéon (vi, 1-viii, 35), de Jephthé (x, 6-xii, 7), de Samson (xiii, 1-xvi, 31). Il n'aura que quelques lignes pour les actes d'Othoniel (iii, 7-11), de Samgar (iii, 31), de Thola (x, 1-2), de Jaïr (x, 3-5), d'Abésan (xii, 8-10), d'Ahialon (xii, 11-12) et d'Abdon (xii, 13-15).

2° *La division du livre.* — Tous ces détails sont exposés d'après un plan non moins lumineux qu'homogène. Deux parties, dont la première, assez courte (i, 1-iii, 6), sert d'introduction générale, en exposant, d'une part, l'état politique (i, 1-ii, 5), d'autre part, l'état religieux d'Israël (ii, 6-iii, 6) durant toute la période des Juges : c'est la base et, pour ainsi dire, la clef de la seconde partie. Celle-ci (iii, 7-xvi, 31) contient la matière principale du livre, et raconte, avec les nuances indiquées plus haut, l'histoire de chacun des Juges israélites. Nous l'avons subdivisée en quatre sections : 1° Othoniel, Aod et Samgar, iii, 7-31 ; 2° Débora et Barac, iv, 1-v, 32 ; 3° Gédéon, Thola et Jaïr, vi, 1-x, 5 ; 4° Jephthé, Abésan, Ahialon, Abdon et Samson, x, 6-xvi, 31.

Le reste du livre, xvii, 1-xxi, 24, forme un appendice considérable, où sont relatés, mais sans être rattachés à la biographie d'aucun juge, deux épisodes qui appartiennent par leur date au commencement du livre. Ce sont : 1° l'épisode de Michée et de l'idolâtrie des Danites, xvii, 1-xviii, 31 ; 2° l'épisode du lévite d'Éphraïm et de la guerre civile qui faillit anéantir la tribu de Benjamin, xix, 1-xxi, 24. Le premier semble s'être passé au temps de Josué (cf. Jos. xix, 47) ; le second est antérieur à la mort de Phinéas, fils du grand prêtre Éléazar (Jud. xx, 28).

3° *L'époque de la composition et l'auteur.* — Rien d'absolument certain sur ces deux points ; mais, du moins, des données qui permettent de les trancher approximativement et avec beaucoup de vraisemblance. Le livre des Juges a été composé au plus tard avant la septième année du règne de David, au plus tôt après la consécration de Saül comme roi d'Israël. En effet, David régnait depuis plus de six ans, lorsqu'il fit la conquête de la citadelle de Sion<sup>2</sup>, qui était encore entre les mains des Chananéens<sup>3</sup> ; or, dans le cours du récit<sup>4</sup>, Jérusalem continue de porter son ancien nom de Jébus, et elle appartient à la race chananéenne des Jébuséens. D'un autre côté, le narrateur suppose à diverses reprises que la royauté existait en Israël au temps où il écrivait, et qu'elle avait succédé à la judicature<sup>5</sup>.

C'est un seul et même auteur, quoi qu'on ait dit çà et là en sens contraire dès les temps anciens et surtout de nos jours, qui a composé le livre dans son entier. Nous en avons pour garants l'unité du plan, l'homogénéité du fond et de la forme. Un rhapsode ou compilateur n'aurait pu créer une œuvre si bien concertée.

L'auteur mit à profit, non seulement les souvenirs conservés par la tradition, mais aussi un certain nombre de documents écrits : tel fut le cas pour le cantique de Débora (v, 1-31), l'apologue de Jotham (ix, 7-21), et aussi pour d'autres passages pleins de fraîcheur, de précision, qui ne peuvent provenir que d'un témoin oculaire<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Voyez le commentaire.

<sup>2</sup> Cf. II Reg. v, 6-10.

<sup>3</sup> Voyez Jos. xv, 93, et le commentaire.

<sup>4</sup> Cf. i, 11 ; xix, 10-12.

<sup>5</sup> Cf. xvii, 6 ; xviii, 1, 31 ; xxi, 24.

<sup>6</sup> Voyez en particulier i, 3, 9, 15-17, 27-36 ;

Au traité *Baba Bathra*<sup>1</sup>, le Talmud attribue nommément la composition du livre des Juges au prophète Samuel; opinion adoptée par les rabbins. C'est aussi le sentiment de saint Isidore de Séville et d'un grand nombre de commentateurs catholiques. Il est tout à fait plausible, bien qu'on ne puisse en donner une démonstration rigoureuse.

4<sup>e</sup> *Chronologie du livre des Juges*. — Question difficile, délicate, qu'il est impossible de trancher d'une manière certaine<sup>2</sup>. Si l'on ajoute les unes à la suite des autres les dates mentionnées en divers endroits du récit, on obtient un total de 410 ans, comme le montre le tableau ci-joint.

Oppression de Chusan, roi de Mésopotamie (III, 8) . . . . .	8 années.
Paix d'Israël après la victoire d'Othoniel (III, 11) . . . . .	40 —
Oppression d'Églon et des Moabites (III, 14) . . . . .	18 —
Aod délivre les Hébreux (III, 30) . . . . .	80 —
Oppression de Jabin (IV, 3) . . . . .	20 —
Délivrance d'Israël par la victoire de Débora et de Barac (V, 32) . . . . .	40 —
Oppression des Madianites (VI, 1) . . . . .	7 —
Victoire de Gédéon et repos du peuple (VIII, 28) . . . . .	40 —
Usurpation d'Abimélech (IX, 22) . . . . .	3 —
Judicature de Thola (X, 2) . . . . .	23 —
Jaïr (X, 3) . . . . .	22 —
Oppression des Ammonites (X, 8) . . . . .	18 —
Victoire et judicature de Jephthé (XII, 7) . . . . .	6 —
Abésan (XII, 9) . . . . .	7 —
Ahlalon (XII, 11) . . . . .	10 —
Abdon (XII, 14) . . . . .	8 —
Oppression des Philistins (XIII, 1) . . . . .	40 —
Judicature de Samson (XV, 20; XVI, 31) . . . . .	20 —
Total . . . . . 410 années.	

Or, si l'on rapproche ce chiffre d'autres données chronologiques de la Bible, il apparaît beaucoup trop fort, et par conséquent invraisemblable. D'après III Reg. VI, 1, il ne s'était écoulé que 480 ans depuis la sortie d'Égypte jusqu'au début de la construction du temple, c'est-à-dire jusqu'à la quatrième année du règne de Salomon; il en faudrait plus de 600 pour ce même intervalle, si les chiffres partiels du livre des Juges sont exacts: en effet, nous devrions leur ajouter d'abord les 40 années de pérégrinations à travers le désert, puis environ 50 ans entre le passage du Jourdain et les premiers malheurs de l'époque des Juges (II, 7), les 40 années du gouvernement d'Héli (I Reg. IV, 18), 40 ans pour Samuel et Saül (Act. XIII, 21), 40 années encore pour le règne de David (II Reg. V, 4), enfin les quatre premières années de Salomon.

En outre, au temps de Jephthé (Jud. XI, 26), on comptait 300 ans depuis la victoire remportée par Moïse sur le roi amorrhéen Séhon, c'est-à-dire depuis la quarantième année de l'Exode. Ce chiffre aussi est invraisemblable, puisque, suivant les dates du tableau qui précède, il y aurait un intervalle de 301 ans entre l'invasion du roi Chusan et la judicature de Jephthé.

La solution la plus raisonnable consiste à admettre des synchronismes dans le livre des Juges: chacune des données chronologiques est exacte, prise isolément; mais on ne doit pas les additionner ensemble pour trouver un total des années, attendu que plusieurs des judicatures, surtout celles de la fin, furent simultanées, et s'exercèrent en différents endroits du territoire israélite.

II, 3, 19-20, 23, 27-28; IV, 5; V, 14-17; VI, 2, 4, 15, 33; VIII, 24, 26; IX, 51; XII, 25; XIV, 1, 5, 8; XVIII, 7, 21; XIX, 10, 12; XX, 1, 15; XXI, 19.

<sup>1</sup> Fol. 14, b.

<sup>2</sup> Voyez le *Man. bibl.*, t. II, n. 449; Cornely *Historica et critica Introductio in utriusque Testamenti libros sacros*, t. I, pp. 224 et ss.

5° L'étude du livre des Juges offre un intérêt spécial, qui a été souvent mis en relief depuis le temps des Pères. — Sous le rapport théocratique, rien de plus intéressant que d'envisager la conduite réciproque de Jéhovah et d'Israël durant cette période de transition, qui suivit immédiatement l'installation du peuple dans la Terre promise. Infidélités des Hébreux, divines vengeances, conversion et ferventes prières du peuple châtié, miséricordes du Seigneur : tel est le résumé de cet écrit, qui nous fait assister à une réalisation intégrale des promesses et des menaces promulguées par Moïse<sup>1</sup>. Dieu poursuit son plan de formation et d'éducation; Israël sortira meilleur du creuset de l'épreuve. — Sous le rapport christologique, rien de direct à signaler; mais le Messie est figuré par la plupart de ces saints héros, dont les victoires symbolisaient ses propres triomphes sur les ennemis de son Église<sup>2</sup>. — Sous le rapport moral, grande leçon à tirer, pour les individus, des rigueurs de la justice de Dieu, des indulgences de sa miséricorde, de la vigilante attention de sa Providence — Sous le rapport historique, ces pages ne sont pas les moins attrayantes des annales juives, malgré ce qu'elles renferment de triste. Elles décrivent ce qu'on a pu appeler l'âge héroïque d'Israël, la période extraordinaire durant laquelle les Hébreux s'implantent peu à peu sur le sol récemment conquis, surmontant les difficultés inhérentes à une première installation.

6° *Ouvrages à consulter.* — S. Ephrem, *In librum Judicum (Opera syriaca, t. I, pp. 308-330)*; Théodoret, *Quæstiones in Judices*; N. Serarius, *Josue, Judices et Ruth explanati* (Mayence, 1609); Bonfrère, *Josue, Judices, Ruth, commentario illustrati* (Paris, 1631); Clair, *le Livre des Juges* (Paris, 1878); Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes*, t. III, pp. 205-324; de Hummelauer, *Commentarius in libros Judicum et Ruth* (Paris, 1888).

<sup>1</sup> Deut. xxviii.

<sup>2</sup> Hebr. xi, 32 et ss., plusieurs Juges sont cités parmi les modèles de la foi sous l'Ancien Testa-

ment. Dans son premier discours, Act. xiii, 20, saint Paul mentionne l'ère des Juges comme préparatoire à celle du Christ.

# LES JUGES

## CHAPITRE I

1. Post mortem Josue consuluerunt alii Israel Dominum, dicentes : Quis ascendet ante nos contra Chananæum, et erit dux belli?

2. Dixitque Dominus : Judas ascendet ; ecce tradidi terram in manus ejus.

3. Et ait Judas Simeoni fratri suo : Ascende mecum in sortem meam, et pugna contra Chananæum, ut et ego pergam tecum in sortem tuam. Et abiit cum eo Simeon.

4. Ascenditque Judas, et tradidit Dominus Chananæum ac Pherezæum in

1. Après la mort de Josué, les enfants d'Israël consultèrent le Seigneur et lui dirent : Qui marchera à notre tête pour combattre les Chananéens, et qui sera notre chef dans cette guerre?

2. Le Seigneur répondit : Juda marchera devant vous. Je lui ai livré le pays.

3. Alors Juda dit à Siméon son frère : Venez m'aider à me rendre maître de la part qui m'est échue par le sort, et à combattre les Chananéens ; et ensuite j'irai vous aider à acquérir ce qui vous est échu. Et Siméon s'en alla donc avec Juda.

4. Et Juda ayant marché contre l'ennemi, le Seigneur livra entre leurs

### PREMIÈRE PARTIE

Quelques détails généraux sur la situation politique et religieuse d'Israël au temps des Juges. I, 1 — III, 6.

Au point de vue politique, continuation de la conquête de certains districts de la Terre promise ; mais les Hébreux ne luttent qu'avec mollesse et permettent aux Chananéens d'occuper divers lieux du territoire. Sous le rapport religieux, défections continuelles, Israël s'abandonnant à ses penchants idolâtriques ; alors châtiements du Seigneur, qui se sert précisément des Chananéens pour frapper son peuple ingrat ; puis résipiscence des coupables, et leur délivrance par l'intermédiaire des héros que Jéhovah suscitait à cet effet.

§ I. — État politique des Hébreux au début de l'ère des Juges. I, 1 — II, 5.

1° Expéditions victorieuses de la tribu de Juda. I, 1-21.

CHAP. I. — 1-3. Préambule. — Dans l'hébreu, le livre commence par la conjonction *et*. Voyez la note de Jos. I, 1. — *Post mortem Josue*. Quelque temps après cet événement douloureux,

les tribus d'Israël se décidèrent à tenter un vaillant effort pour achever l'expulsion et l'extermination des races chananéennes, ainsi que Josué le leur avait recommandé (Jos. xxxii, 2 et ss.). L'effort fut malheureusement de courte durée. Cf. vers. 21, 27-36. — *Consuluerunt Dominum* : au moyen de l'ornement pontifical nommé *'urim* et *summim*. Voyez Num. xxvii ; 21 ; surtout Ex. xxviii, 30, et le commentaire. — *Quis ascendet...?* « Qui, » c.-à-d., d'après le vers. 2, quelle tribu ? Le verbe « monter » désigne, ici et ailleurs (xx, 23 ; Jos. viii, 1), une expédition militaire. Au lieu de *ante nos...*, *erit dux...*, l'hébreu dit avec une nuance : pour nous, contre le Chananéen, d'abord, afin de le combattre. La Vulgate a bien rendu le sens. — *Judas ascendet*. La tribu de Juda conserve son antique prééminence. Cf. Gen. xlix, 8 et ss. — *Ait... Simeon*. Les territoires assignés à ces deux tribus étaient limitrophes (Jos. xix, 1-2) ; rien de plus naturel que de les voir s'associer pour en achever la conquête. — *Sortem* : le lot de terrain désigné par le sort.

4-8. Premiers exploits, dans la direction du nord. — *Percusserunt* : ils mirent à mort. Le résultat général de la campagne est d'abord rapidement énoncé, vers. 4 ; le narrateur revient

manus eorum; et percusserunt in Bezece decem millia virorum.

5. Invenertuntque Adonibezec in Bezece, et pugnaverunt contra eum, ac percusserunt Chananeum et Pherezæum.

6. Fugit autem Adonibezec; quem persecuti comprehenderunt, cæsis summitatibus manuum ejus ac pedum.

7. Dixitque Adonibezec : Septuaginta reges, amputatis manuum ac pedum summitatibus, colligebant sub mensa mea ciborum reliquias; sicut feci, ita reddidit mihi Deus. Adduxeruntque eum in Jerusalem, et ibi mortuus est.

8. Oppugnantes ergo filii Juda Jerusalem, ceperunt eam, et percusserunt in ore gladii, tradentes cunctam incendio civitatem.

9. Et postea descendentes pugnaverunt contra Chananeum, qui habitabat in montanis, et ad meridiem, et in campetribus.

10. Pergensque Judas contra Chananeum, qui habitabat in Hebron (cujus nomen fuit antiquitus Cariath-Arbe), percussit Sésaï, et Ahiman, et Tholmai.

11. Atque inde profectus abiit ad habitatores Dabir, cujus nomen vetus erat Cariath-Sepher, id est, civitas litterarum.

12. Dixitque Caleb : Qui percusserit Cariath-Sepher, et vastaverit eam, dabo ei Axam filiam meam uxorem.

maines les Chananéens et les Phérézéens; ils taillèrent en pièces dix mille hommes à Bézec.

5. A Bézec ils trouvèrent Adonibézec. Ils le combattirent et taillèrent en pièces les Chananéens et les Phérézéens.

6. Adonibézec ayant pris la fuite, ils le poursuivirent, le prirent et lui coupèrent les extrémités des mains et des pieds.

7. Adonibézec dit alors : J'ai fait couper l'extrémité des mains et des pieds à soixante-dix rois qui mangeaient sous ma table les restes de ce qu'on me servait. Dieu m'a traité comme j'ai traité les autres. Ensuite ils l'emmenèrent à Jérusalem, où il mourut.

8. Car les enfants de Juda, ayant mis le siège devant Jérusalem, la prirent, passèrent au fil de l'épée tout ce qu'ils y trouvèrent, et mirent le feu dans toute la ville.

9. Ils descendirent ensuite pour combattre les Chananéens dans le pays des montagnes, dans le *district du midi* et dans la plaine.

10. Et Juda, ayant marché contre les Chananéens qui habitaient à Hébron, dont le nom était autrefois Cariatharbé, défit Sésaï, Ahiman et Tholmai.

11. Et étant parti de là, il marcha contre les habitants du Dabir, qui s'appelaient autrefois Cariath-Sépher, c'est-à-dire la ville des lettres.

12. Et Caleb dit alors : Je donnerai ma fille Axa pour femme à celui qui prendra et ruinera Cariath-Sépher.

ensuite sur les épisodes les plus importants, vers. 5-8. — D'après I Reg. xi, 8-11, la ville de Bezece n'était pas très éloignée de Jabès-Galaad, mais elle faisait partie de la Palestine cisjordanienne; Eusèbe signale deux villages de ce nom, situés l'un près de l'autre, sur la route de Sichem à Scythopolis, à sept heures de Sichem (*Atlas géogr.*, pl. vii). — *Adonibezec* signifie Maître de Bézec; c'était peut-être le titre de tous les rois de Bézec, comme le nom semblable d'Adonisédec, Jos. x, 1. — *Cæsis summitatibus*... Hébr. : ses pouces. Les Israélites lui firent ainsi subir, en vertu de la loi du talion, le traitement qu'il avait lui-même infligé à la plupart des princes d'alentour. La perte des pouces des mains empêchait de manier le glaive, l'arc, la lance; celle des pouces des pieds rendait incapable de marcher rapidement; cette mutilation était donc dégradante pour un guerrier. — *Septuaginta reges*. Adonibézec les avait vaincus et faits prisonniers; ce qui suppose des guerres intestines parmi les Chananéens au moment où les Hébreux pénétrèrent dans le pays : événement providen-

tiel, en vue de faciliter la conquête. Sur la multiplicité des rois chananéens à cette époque, voyez la note de Jos. ii, 2. — *Colligebant sub mensa*... Traitement non moins cruel, et encore plus humiliant que le premier. — *Sicut feci, ita*... : ce despote lui-même fut frappé de la justice des vengeances divines. — *Adduxerunt... in Jerusalem*, lorsqu'ils vinrent attaquer cette place. — *Ceperunt eam*. Ils s'emparèrent du moins des parties basses de la ville; toutefois ils ne réussirent pas à prendre la citadelle de Sion, qui demeura au pouvoir des Chananéens jusqu'à David. Cf. xix, 11; Jos. xv, 63; II Reg. v, 6-9. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. xiv, xv. — *In ore gladii*. Locution qui suppose d'ordinaire un grand carnage. Cf. iv, 15; xx, 37; Gen. xxxiv, 26; Ex. xvii, 13; Num. xxi, 24, etc.

9-18. Autres exploits, dans la direction du sud. — Au vers. 9, résumé général de cette nouvelle campagne; la guerre fut portée dans les trois districts qui formaient les territoires de Juda et de Siméon : *in montanis*, la montagne de Juda, au centre; *ad meridiem*, le Négéb, ou la région

13. Et Othoniel, fils de Cénéz, frère puîné de Caleb, l'ayant prise, il lui donna pour femme sa fille Axa.

14. Et tandis qu'Axa était en chemin, Othoniel son mari l'avertit de demander un champ à son père. Axa, étant donc montée sur un âne, commença à soupir. Et Caleb lui dit : Qu'avez-vous ?

15. Elle lui répondit : Donnez-moi une bénédiction. Vous m'avez donné une terre desséchée, donnez-m'en une aussi où il y ait des eaux en abondance. Caleb lui donna donc une terre dont le haut et le bas étaient arrosés d'eau.

16. Or les enfants de *Jéthro* le Cinéen, allié de Moïse, montèrent dans la ville des Palmes avec les enfants de Juda, au désert qui était échu en partage à cette tribu, et qui est vers le midi d'Arad ; et ils habitèrent avec eux.

17. Juda s'en étant allé aussi avec son frère Siméon, ils défirent ensemble les Chananéens qui habitaient à Séphaath, et les passèrent au fil de l'épée. Et cette ville fut appelée Horma, c'est-à-dire Anathème.

18. Juda prit aussi Gaza avec ses confins, Ascalon et Accaron avec leurs confins.

19. Le Seigneur fut avec Juda, et il se rendit maître des montagnes ; mais il ne put défaire ceux *des ennemis* qui habitaient dans la vallée, parce qu'ils avaient une grande quantité de chars armés de faux.

20. Et ils donnèrent, selon que Moïse

13. Cumque cepisset eam Othoniel filius Cenez, frater Caleb minor, dedi ei Axam filiam suam conjugem.

14. Quam pergentem in itinere monuit vir suus ut peteret a patre suo agrum. Quæ cum suspirasset sedens in asino, dixit ei Caleb : Quid habes ?

15. At illa respondit : Da mihi benedictionem ; quia terram arentem dedisti mihi, da et irriguam aquis. Dedit ergo ei Caleb irriguum superius, et irriguum inferius.

16. Filii autem Cinæi, cognati Moysi, ascenderunt de civitate Palmarum, cum filiis Juda, in desertum sortis ejus, quod est ad meridiem Arad, et habitaverunt cum eo.

17. Abiit autem Judas cum Simeone fratre suo, et percusserunt simul Chananæum qui habitabat in Sephaath, et interfecerunt eum. Vocatumque est nomen urbis, Horma, id est, Anathema.

18. Cepitque Judas Gazam cum finibus suis, et Ascalonem, atque Accaron, cum terminis suis.

19. Fuitque Dominus cum Juda, et montana possedit ; nec potuit delere habitatores vallis, quia falcatis curribus abundabant.

20. Dederuntque Caleb Hebron, sicut

la plus méridionale ; *in campestribus*, la *S'félah*, ou la plaine ondulée qui s'étale à l'ouest entre le pied des montagnes et la mer. Sur ces trois expressions, voyez Jos. xi, 16, et le commentaire.

Les résultats de la seconde campagne sont maintenant cités avec quelques détails ; en premier lieu pour ce qui regarde la région montagneuse, vers. 10-15, où ils consistèrent surtout dans la prise d'Hébron (10) et de Dahir (11-15). Ces deux épisodes nous ramènent à l'époque de Josué, et nous les avons lus, identiquement racontés, au livre qui porte son nom (Jos. xv, 13-19 ; voyez le commentaire, et l'*Atl. géogr.*, pl. vii). — Le vers. 16 est une sorte d'enclave, qui raconte l'installation des Cinéens au sud du territoire de Juda. Ces « fils du Qénite », comme les nomme le texte hébreu, n'étaient autres que les descendants d'Hobab, beau-frère de Moïse (cf. iv, 11, et les notes de Num. x, 29 ; xxiv, 21). Établis d'abord à Jéricho, la « ville des Palmes » (cf. Deut. xxxiv, 3 ; II Par. xxviii, 15, etc.), ils ne prirent point de part directe à la conquête de Chanaan. Ils quittent maintenant les bords du Jourdain, pour aller dresser leurs tentes de no-

mades dans le domaine de Juda (*Arad*, aujourd'hui Tell-Arad, à environ 30 kilomètres au sud d'Hébron ; cf. Num. xxi, 1 ; Jos. xii, 14). — Cette sorte de parenthèse sert de transition aux conquêtes de Juda et de Siméon dans le *Négeb*, vers. 17. La ville de *Sephaath*, dont ils exterminèrent les habitants chananéens, ne diffère peut-être pas de Sebaftha, au centre du *Négeb*, entre Aïn-Qoudés et Chalasa (*Atl. géogr.*, pl. xii). — *Interfecerunt* : dans l'hébreu, *yaḥarimu*, ils vouèrent à la destruction (Lev. xxvii, 28-29) ; de là le nom de *Hormah*, c.-à-d. *Anathema*, comme l'ajoute la Vulgate. Cf. Num. xiv, 45 ; xxi, 3, etc. — Conquêtes de Juda dans la *S'félah*, vers. 18. D'Horma, les guerriers victorieux remontèrent au nord-ouest, et s'emparèrent successivement de trois des principales villes des Philistins : *Gazam*, *Ascalonem*, *Accaron* ; triomphe transitoire, d'après iii, 3 ; xiii, 1 et ss., etc.

19-21. Récapitulation des victoires de Juda — *Montana possedit* : le cœur et la partie la plus importante du pays, avec le *Négeb* au sud. — *Nec potuit delere...* Vainqueur par le tout-puissant secours de Jéhovah (*fuitque...*), Juda

dixerat Moyses, qui delevit ex ea tres filios Enac.

21. Jebusæum autem habitatorem Jerusalem non deleverunt filii Benjamin; habitavitque Jebusæus cum filiis Benjamin in Jerusalem, usque in præsentem diem.

22. Domus quoque Joseph ascendit in Bethel, fuitque Dominus cum eis.

23. Nam cum obsiderent urbem, quæ prius Luza vocabatur,

24. viderunt hominem egredientem de civitate, dixeruntque ad eum: Ostende nobis introitum civitatis, et faciem tecum misericordiam.

25. Qui cum ostendisset eis, percusserunt urbem in ore gladii; hominem autem illum, et omnem cognationem ejus, dimiserunt.

26. Qui dimissus abiit in terram Hetthim, et ædificavit ibi civitatem, vocavitque eam Luzam, quæ ita appellatur usque in præsentem diem.

27. Manasses quoque non delevit Bethsan et Thanac cum viculis suis, et habitatores Dor, et Jebllaam, et Mageddo cum viculis suis; cœpitque Chananæus habitare cum eis.

28. Postquam autem confortatus est Israel, fecit eos tributarios, et delere noluit.

29. Ephraïm etiam non interfecit Cha-

l'avait ordonné, Hébron à Caleb, qui y extermina les trois fils d'Enac.

21. Mais les enfants de Benjamin n'exterminèrent point les Jébuséens qui demeureraient à Jérusalem; et les Jébuséens demeurèrent à Jérusalem avec les enfants de Benjamin, comme ils y sont encore aujourd'hui.

22. La maison de Joseph marcha aussi contre Béthel, et le Seigneur était avec eux.

23. Car lorsqu'ils assiégeaient la ville, qui s'appelait auparavant Luza,

24. ayant vu un homme qui en sortait, ils lui dirent: Montrez-nous par où l'on peut entrer dans la ville, et nous vous ferons miséricorde.

25. Cet homme le leur ayant montré, ils passèrent au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; et ils conservèrent cet homme avec toute sa famille.

26. Cet homme, ayant été congédié, s'en alla au pays des Hetthim, où il bâtit une ville qu'il appela Luza, nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

27. Manassé non plus ne détruisit pas Bethsan et Thanac avec les villages qui en dépendent, ni les habitants de Dor, de Jéblaam et de Mageddo avec les villages voisins; et les Chananéens commencèrent à demeurer avec eux.

28. Lorsqu'Israël fut devenu plus fort, il les rendit tributaires; mais il ne voulut point les exterminer.

29. Ephraïm ne tua point non plus les

subit cet échec par sa propre faute. Il est vraisemblable que la « vallée » qui resta, au moins partiellement, au pouvoir de l'ennemi, est identique à la *Šfêlah*. — *Falcatis curribus*. Hébr.: des chars de fer, c.-à-d. garnis de fer. Cf. Jos. XI, 4, 6, 9; XVII, 16, etc. — *Dederuntque Caleb...* C'est Josué lui-même qui accorda Hébron à Caleb, sur sa requête (Jos. XIV, 6-15). — *Tres filios Enac*: ils ont été nommés au vers. 10. Cf. Jos. XV, 14. — *Jebusæum autem...* Reproduction de la note Jos. XV, 63, à part les mots *filii Benjamin*, au lieu de « fils de Juda ». Les deux traits sont exacts, puisque la frontière des tribus de Juda et de Benjamin passait au sud du mont Slon, traversant en quelque sorte la ville. Voyez Jos. XV, 7-9, et l'explication; XVIII, 16-17. La cité dans son ensemble avait été cependant attribuée à Benjamin (Jos. XVIII, 28).

2° Les enfants de Joseph s'emparent de Béthel. I, 22-26.

22-26. *Domus Joseph*. C.-à-d. la tribu d'Éphraïm, et la demi-tribu occidentale de Manassé. — *Bethel*, anciennement *Luza* (Gen. XXVIII, 19), aujourd'hui Beitin, avait été cédée à Benjamin,

Jos. XVIII, 22; de fait, elle appartient à Éphraïm. — *Viderunt hominem...* Dans l'hébreu: les gardiens virent... Il s'agit du détachement israélite qui était allé reconnaître la place. — *Ostende... introitum*: non point la porte de la cité, mais la manière d'approcher de Béthel à l'improviste et sans danger. — *Hetthim*, ou les Héthéens, ainsi que la Vulgate les appelle habituellement; leur principal territoire était au nord de la Palestine. Cf. Jos. I, 4; III Reg. X, 29, etc. — *Luzam*: en souvenir de la première patrie.

3° Les Israélites sont impuissants à expulser les Chananéens de plusieurs villes ou districts. I, 27-36.

Triste nomenclature, qui a commencé dès le vers. 21.

27-28. Insuccès de la demi-tribu de Manassé. Cf. Jos. XVII, 13. — *Bethsan*, Jos. XVII, 11; *Thanac*, Jos. XII, 21; *Dor*, Jos. XI, 2; *Jebllaam et Mageddo*, Jos. XVII, 11. — *Fecit... tributarios*: malgré les ordres formels du Seigneur. Cf. Ex. XXIII, 31-33; Deut. VII, 1-6, etc.

29. Insuccès de la tribu d'Éphraïm. Cf. Jos. XVI, 10. — *Gazer*. Jos. X, 33.

Chananéens qui habitaient à Gazer; mais il demeura avec eux.

30. Zabulon n'extermina point les habitants de Cétron et de Naalol; mais les Chananéens demeurèrent au milieu d'eux, et ils devinrent leurs tributaires.

31. Aser n'extermina point non plus les habitants d'Acco, de Sidon, d'Ahalab, d'Achazib, d'Helba, d'Aphec et de Rohob;

32. et ils demeurèrent au milieu des Chananéens qui habitaient dans ce pays-là, et ils ne les exterminèrent point.

33. Nephthali n'extermina point non plus les habitants de Bethsamès et de Bethanath; mais il demeura au milieu des Chananéens qui habitaient en ce pays-là, et ceux de Bethsamès et de Bethanath lui devinrent tributaires.

34. Les Amorrhéens tinrent les enfants de Dan fort resserrés dans la montagne, sans leur permettre de s'étendre en descendant dans la plaine;

35. et ils habitèrent sur la montagne d'Harès, c'est-à-dire la montagne de l'argile, dans Aïalon et dans Salébin; mais la maison de Joseph étant devenue plus puissante, se rendit les Amorrhéens tributaires.

36. Et le pays des Amorrhéens eut pour limites la montée du Scorpion, Pétra et les lieux plus élevés.

nanæum, qui habitabat in Gazer; sed habitavit eum eo.

30. Zabulon non delevit habitatores Cetron, et Naalol; sed habitavit Chananæus in medio ejus, factusque est ei tributarius.

31. Aser quoque non delevit habitatores Accho, et Sidonis, Ahalab, et Achazib, et Helba, et Aphec, et Rohob;

32. habitavitque in medio Chananæi habitatoris illius terræ, nec interfecit eum.

33. Nephthali quoque non delevit habitatores Bethsames et Bethanath; et habitavit inter Chananæum habitatorem terræ, fueruntque ei Bethsamitæ et Bethanitæ tributarii.

34. Arctavitque Amorrhæus filios Dan in monte, nec dedit eis locum ut ad planiora descenderent;

35. habitavitque in monte Hares, quod interpretatur Testaceo, in Aialon et Salebin. Et aggravata est manus domus Joseph, factusque est ei tributarius.

36. Fuit autem terminus Amorrhæi ab ascensu Scorpionis, Petra, et superiora loca.

30. Ébecs de la tribu de Zabulon. — *Cetron* est inconnue; sur *Naalol*, voyez Jos. XIX, 16.

31-32. Échecs de la tribu d'Aser. — *Accho*: plus tard Ptolémaïs, aujourd'hui Akka ou Saint-Jean-d'Acre, au nord du Carmel, sur le rivage de la Méditerranée. Cette ville n'a pas été mentionnée, Jos. XIX, 24-31, parmi les possessions d'Aser; *Ahalab* et *Helba* non plus. *Sidonis*, la « grande Sidon », Jos. XI, 8; *Achazib*, Jos. XIX, 29; *Aphec*, Jos. XIII, 4; *Rohob*, Jos. XIX, 28. — *Habitavitque...* Plus haut, vers. 21, 27, 30, on disait au contraire que les Chananéens habitaient au milieu des Benjaminites, etc.; d'où il suit que la race maudite était restée plus puissante et plus nombreuse sur les territoires d'Aser et de Nephthali (vers. 33).

33. Insuccès de la tribu de Nephthali. — *Bethsames*, *Bethanath*, Jos. XIX, 38.

34-35. Insuccès de la tribu de Dan. — *Arctavit...* *Amorrhæus...* in monte: dans le massif du centre, au nord-ouest de la tribu de Juda. Voyez Jos. XIX, 40-48, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII.

— *Ad planiora*, probablement la *S'fêlah*. — *Habitavitque*: l'Amorrhéen. Le mot *Hères* (Vulg.: *Hares*) signifie « argile » lorsqu'il est employé comme nom commun; de là cette paraphrase des LXX et de notre version latine: *quod interpretatur Testaceo*. La montagne en question est inconnue. D'ailleurs, beaucoup d'interprètes contemporains font de *Har-hères* un nom de ville, identique à « Hir-Semes » de Jos. XIX, 41. Voyez la note du même passage sur *Aialon* et *Salabin*. — *Aggravata... manus... Joseph*: contre les Amorrhéens, pour venir au secours des Danites. — Sur la « montée du Scorpion », voyez Num. XXXIV, 4; Jos. XV, 3, et les commentaires. — *Petra*. En hébreu: *Séla*, rocher. La capitale de l'Idumée reçut ce nom à cause des rochers gigantesques qui l'entourent, et dans lesquels elle était même en partie taillée. — Il n'est pas fait mention de la tribu d'Issachar, probablement parce qu'il n'était pas resté de Chananéens dans ses limites.

## CHAPITRE II

1. Asceuditque angelus Domini de Galgalis ad locum Flentium, et ait : Eduxi vos de Ægypto, et introduxi in terram, pro qua juravi patribus vestris, et pollicitus sum ut non facerem irritum pactum meum vobiscum in sempiternum ;

2. ita duntaxat ut non feriretis fœdus cum habitatoribus terræ hujus, sed aras eorum subverteretis ; et nolulistis audire vocem meam. Cur hoc fecistis ?

3. Quam ob rem nolui delere eos a facie vestra, ut habeatis hostes, et dii eorum sint vobis in ruinam.

4. Cumque loqueretur angelus Domini hæc verba ad omnes filios Israel, elevaverunt ipsi vocem suam, et fleverunt.

5. Et vocatum est nomen loci illius : locus Flentium, sive Lacrymarum ; immolaveruntque ibi hostias Domino.

6. Dimisit ergo Josue populum, et abierunt filii Israel unusquisque in possessionem suam, et obtinèrent eam ;

7. servieruntque Domino cunctis diebus ejus, et seniorum qui longo post

1. Alors l'ange du Seigneur vint de Galgala au lieu appelé le lieu des Pleurants, et il dit : Je vous ai tirés de l'Égypte, je vous ai fait entrer dans la terre que j'avais juré de donner à vos pères, et je vous ai promis de garder à jamais l'alliance que j'avais faite avec vous ;

2. mais à la condition que vous ne feriez point d'alliance avec les habitants du pays de Chanaan, et que vous renverseriez leurs autels ; et cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix. Pourquoi avez-vous agi ainsi ?

3. C'est pour cette raison que je n'ai pas voulu exterminer ces peuples devant vous ; en sorte que vous les ayez pour ennemis, et que leurs dieux vous soient un sujet de ruine.

4. Tandis que l'ange du Seigneur tenait ce langage à tous les enfants d'Israël, ils élevèrent leurs voix et se mirent à pleurer.

5. Et ce lieu fut appelé le lieu des Pleurants, ou le lieu des Larmes ; et ils y immolèrent des victimes au Seigneur.

6. Josué renvoya donc le peuple, et les enfants d'Israël s'en allèrent chacun dans son territoire pour s'en rendre maîtres,

7. et ils servirent le Seigneur tout le temps de la vie de Josué et des anciens

4° Reproches du Seigneur à son peuple, au sujet de cette conduite antithéocratique envers les Chananéens. II, 1-5.

CHAP. II. — 1-3. Apparition de l'ange de Jéhovah au lieu des Pleurs. — *Angelus Domini (mal'ak Y'hovah)* : l'ange si célèbre dans l'histoire du peuple de Dieu. Cf. Gen. xvi, 7 et ss. ; xxii, 11, etc. Il apparaîtra souvent dans ce livre (vi, 11, 12, 21, 22 ; xiii, 3, 13, 15, etc.), s'identifiant parfois dans ses paroles avec celui qu'il représentait (voyez le vers. 5, et Jos. v, 14). — *De Galgalis* : le premier campement des Hébreux après le passage du Jourdain, Jos. iv, 19. — *Ad locum Flentium*. Dans l'hébreu : à *Bôkim* ; mot qui équivaut, en effet, à « fientes ». On ne saurait dire où était située cette localité. Le peuple entier s'y trouvait assemblé, d'après le vers. 5. — *Et ait...* Petit discours très expressif (1<sup>b</sup>-3). Après avoir rappelé les récents bienfaits du Seigneur (*eduksi...*, *introduxi...*) et ses promesses pour l'avenir (*pollicitus sum...*), l'ange reproche aux Hébreux d'avoir été infidèles à une condition

essentielle de l'alliance théocratique (*ita duntaxat...*), et il leur annonce les maux soit temporels (*habeatis hostes*), soit spirituels (*et dii eorum...*) qu'ils auront à souffrir du voisinage des Chananéens.

4-5. Désolation du peuple. — *Fleverunt* ; dans l'hébreu : *ibku*, d'où le nom de *Bôkim*. — *Sive Lacrymarum* est une glose du traducteur latin. — *Immolaveruntque...* sacrifice extraordinaire, puisque le tabernacle était à Silo.

§ II. — État d'Israël au temps des Juges sous le rapport religieux. II, 6 — III, 6.

1° Fidélité d'Israël à son Dieu, aussi longtemps que vécut Josué et les anciens qui avaient vu de leurs yeux les merveilles de la conquête. II, 6-10.

6-7. Heureuse influence de Josué et de ces anciens sur les mœurs du peuple. — *Dimisit ergo...* Ces mots nous reportent à la grande assemblée de Sichem, Jos. xxiv, 1 et ss. (voyez surtout les vers. 28-31, dont nous avons ici, 6-10<sup>a</sup>,

qui vécut longtemps après lui, et qui savaient toutes les œuvres *merveilleuses* que le Seigneur avait faites en faveur d'Israël.

8. Cependant Josué, fils de Nun, serviteur du Seigneur, mourut âgé de cent dix ans,

9. et on l'ensevelit dans son héritage de Thamnathsaré, sur la montagne d'Ephraïm, vers le septentrion du mont Gaas.

10. Toute cette *ancienne* génération ayant donc été réunie à ses pères, il s'en éleva une autre à sa place, qui ne connaissait point le Seigneur, ni les merveilles qu'il avait faites en faveur d'Israël.

11. Alors les enfants d'Israël firent le mal en présence du Seigneur, et ils servirent les Baals.

12. Ils abandonnèrent le Seigneur, le Dieu de leurs pères, qui les avait tirés du pays d'Égypte; et ils servirent des dieux étrangers, les dieux des peuples qui demeuraient autour d'eux. Ils les adorèrent, et ils irritèrent la colère du Seigneur,

13. l'ayant quitté pour servir Baal et Astaroth.

eum vixerunt tempore, et noverant omnia opera Domini quæ fecerat cum Israel.

8. Mortuus est autem Josue, filius Nun, famulus Domini, centum et decem annorum;

9. et sepelierunt eum in finibus possessionis suæ in Thamnath-Sare, in monte Ephraim, a septentrionali plaga montis Gaas.

10. Omnisque illa generatio congregata est ad patres suos, et surrexerunt alii, qui non noverant Dominum, et opera quæ fecerat cum Israel.

11. Feceruntque filii Israel malum in conspectu Domini, et servierunt Baalim.

12. Ac dimiserunt Dominum Deum patrum suorum, qui eduxerat eos de terra Ægypti; et secuti sunt deos alienos, deosque populorum qui habitabant in circuitu eorum, et adoraverunt eos; et ad iracundiam concitaverunt Dominum,

13. dimittentes eum, et servientes Baal et Astaroth.

une reproduction intégrale; à part quelques nuances d'expression). — *Et abierunt...*: chacun sur son territoire, pour en achever la conquête. — *Diebus ejus, et seniorum...*: On évalue cette période à environ cinquante ans. — *Noverant*: par leur expérience personnelle, et pas simplement par oui-dire. — *Opera Domini*: les miracles du passage du Jourdain, de la prise de Jéricho, de la bataille de Béthoron, etc.

8-10. Mort de Josué et des anciens. — *Josue, ... famulus Dei*. Sur ce beau titre, voyez l'explication de Jos. I, 1. — *Centum et decem annorum*: comme Joseph, Gen. L, 26; Moïse avait vécu dix ans de plus, Deut. xxxiv, 7. — *Thamnath-Sare...*, *Gaas*. Voy. Jos. xxiv, 30, et le commentaire. — *Omnisque illa generatio*: les contemporains de Josué, c.-à-d. les Israélites qui étaient des hommes faits lorsqu'on franchit le Jourdain. — *Congregata... ad patres*: formule qui marque tout à la fois la mort et l'immortalité. Cf. Gen. xv, 15, et la note. — *Nou noverant...*, et *opera...* Contraste avec le vers. 7, et transition à ce qui va suivre.

2° Les vicissitudes religieuses au temps des Juges. II, 12-19.

Triste résumé de la seconde partie du livre, III, 7-xvi, 31.

11-13. Les Hébreux se livrent à une honteuse idolâtrie. — *Fecerunt... malum*. Dans l'hébreu, avec l'article: le mal; c.-à-d. le mal par antonomase, l'idolâtrie. Cette locution reviendra six autres fois pour marquer de grandes apostasies. Cf. III, 7, 12; IV, 1, 6; X, 6; XIII, 1. — *Baalim*.

*Ba'âlim* est le pluriel de *ba'al*, maître, seigneur. Employé dans le sens idolâtrique, ce nom désigna d'abord le soleil divinisé; on l'appliqua ensuite aux multitudes de formes sous lesquelles le dieu Baal, primitivement unique, fut adoré par les différentes races chananéennes et autres. « Considéré comme présidant aux traités et aux



Baal et Astarte. (Monnaie phénicienne.)

alliances, Baal devint Baal-Berith (IX, 4); comme roi, il prit chez les Ammonites le nom de Moloch, Milcom ou Malkom; comme dieu des mouches, ces insectes si nombreux et si désagréables en Palestine, il fut appelé Béalzébub (IV Reg. I, 2). Sur le mont Hermon, on l'appelait Baalhermon (cf. III, 3) et Baalgad; à Peor ou Phégor, Baalphégor (Num. xxiii, 28); comme maître des dieux, c'était *Baal-samâim*; comme dieu-soleil, c'était *Baal-salah*, le dieu qui lance ses rayons, ou *Baal-haman*, le dieu flamboyant. » Vigoureux, *la Bible et les découvertes...*, t. III, p. 246. Voyez quelques-unes de ses représentations dans l'*Atlas archéol.*, pl. cxii, fig. 3, 8, 9, 12, 14;

14. Iratusque Dominus contra Israel, tradidit eos in manus diripientium, qui ceperunt eos, et vendiderunt hostibus, qui habitabant per gyrum; nec potuerunt resistere adversariis suis;

15. sed quocumque pergere voluissent, manus Domini super eos erat, sicut locutus est, et juravit eis; et vehementer afflicti sunt.

16. Suscitavitque Dominus iudices, qui liberarent eos de vastantium manibus; sed nec eos audire voluerunt,

17. fornicantes cum diis alienis, et adorantes eos. Cito deseruerunt viam, per quam ingressi fuerant patres eorum; et audientes mandata Domini, omnia fecere contraria.

18. Cumque Dominus iudices suscitaret, in diebus eorum flectebatur misericordia, et audiebat afflictorum gemitus, et liberabat eos de cæde vastantium;

19. postquam autem mortuus esset iudex, revertebantur, et multo faciebant pejora quam fecerant patres eorum, sequentes deos alienos, servientes eis, et adorantes illos. Non dimiserunt adinventiones suas, et viam durissimam, per quam ambulare consueverunt.

20. Iratusque est furor Domini in Is-

14. Le Seigneur, étant donc irrité contre les Israélites, les livra entre les mains de pillards, qui les prirent et les vendirent aux nations ennemies qui demeuraient autour d'eux, et ils ne purent résister à leurs adversaires;

15. mais de quelque côté qu'ils allassent, la main du Seigneur était sur eux, comme le Seigneur le leur avait dit avec serment; et ils tombèrent en des misères extrêmes.

16. Dieu leur suscita ensuite des Juges, pour les délivrer des mains de ceux qui les opprimaient; mais ils ne voulurent pas même les écouter.

17. Ils se prostituèrent aux dieux étrangers en les adorant. Ils abandonnèrent bientôt la voie par laquelle leurs pères avaient marché, et, ayant entendu les ordonnances du Seigneur, ils firent tout le contraire.

18. Lorsque Dieu leur avait suscité des Juges, il se laissait toucher de pitié pendant que ces Juges vivaient; il écoutait les gémissements des affligés, et les délivrait du massacre des pillards.

19. Mais après que le Juge était mort, ils retournaient aussitôt à leurs péchés, et faisaient des actions encore plus criminelles que leurs pères, en suivant des dieux étrangers, en les servant et les adorant. Ils ne quittaient point leurs malheureuses habitudes, ni la voie très dure par laquelle ils avaient coutume de marcher.

20. La fureur du Seigneur s'alluma

pl. cxiii, fig. 4. — *Ad iracundiam concitaverunt...* Effet produit sur le cœur de Dieu par les pratiques idolâtriques de son peuple. Cette locution revient très souvent dans les saints Livres; Cf. Deut. iv, 25; ix, 18; xxxi, 29; III Reg. xiv, 9; xv, 30; xvi, 33; Jer. vii, 18, 19, etc. — *Astaroth*. Autre pluriel, analogue à Baalim; le singulier est *'astoret*. Ce nom désignait la Vénus ou Astarté phénicienne, au culte aussi honteux et sensuel que celui de Baal était cruel et sanguinaire. Elle est associée, comme divinité féminine, au dieu masculin Baal; elle était donc naturellement symbolisée par la lune. Cf. Jer. vii, 10; xliv, 17, et l'*Atl. archéol.*, pl. cxii, fig. 1, 2, 4, 5, 10, 18, 19.

14-15. Comment Jéhovah se vengeait. — *Iratusque...* Hébr.: la colère du Seigneur fut ardente. — Manifestations de cette juste colère: *tradidit eos...* Les *diripientes* étaient les Chananéens, les Philistins, etc., ainsi que nous le verrons par la suite de cette histoire. *Vendiderunt*, ou mieux « vendit », d'après l'hébreu: c'est Jéhovah lui-même qui vendait, pour ainsi dire, les Israélites comme esclaves. *Sicut locutus est...*: allusion aux

menaces que Moïse avait proférées au nom de Dieu, Lev. xxvi, 17-36, et Deut. xxviii, 25 et ss.

16-19. Pitié du Seigneur, qui suscitait des Juges pour délivrer son peuple repentant; nouvelles ingratitude d'Israël et nouveaux malheurs. — *Suscitavit... iudices* (hébr.: *softim*). Sur ce nom, voyez l'Introduction, p. 91. Ne pas oublier qu'il désignait des chefs temporaires et d'occasion, dont le rôle était avant tout militaire et libérateur (*qui liberarent...*). — *Sed nec eos audire...*: l'obstination d'Israël dans le mal rendait presque inutile cette glorieuse et miséricordieuse institution. — *Fornicantes*: l'image accoutumée pour représenter l'idolâtrie. Cf. Ex. xxxiv, 15; Is. liv, 5, etc. — *Adorantes*: la prostration, qui était le principal geste d'adoration en Orient. — *Viam per quam... patres*. C.-à-d. la bonne voie qui conduisait à Dieu. Cf. vers. 7 et 10. — *Flectebatur*, au moindre signe d'un repentir sérieux. Cf. iii, 9, 15; iv, 3, etc. — *Postquam autem...*, *revertentur*: tant ils étaient mobiles, faibles et portés à l'idolâtrie par leurs pires instincts. — *Et multo... pejora...* Le mal allait ainsi croissant de génération en génération. — *Viam durissimam*

donc contre Israël, et il dit : Puisque ce peuple a violé l'alliance que j'avais contractée avec ses pères, et qu'il a négligé avec mépris d'entendre ma voix,

21. de mon côté je n'exterminerai point les nations que Josué a laissées lorsqu'il est mort;

22. afin que j'expérimente par là si les enfants d'Israël garderont la voie du Seigneur, et s'ils y marcheront comme leurs pères y ont marché.

23. C'est pour cette raison que le Seigneur laissera subsister toutes ces nations, qu'il ne voulut pas les détruire immédiatement, et qu'il ne les livra point entre les mains de Josué.

rael, et ait : Quia irritum fecit gens ista pactum meum, quod pepigeram cum patribus eorum, et vocem meam audire contempsit,

21. et ego non delebo gentes quas dimisit Josue, et mortuus est;

22. ut in ipsis experiar Israel, utrum custodiant viam Domini, et ambulent in ea, sicut custodierunt patres eorum, an non.

23. Dimisit ergo Dominus omnes nationes has, et cito subvertere noluit, nec tradidit in manus Josue.

### CHAPITRE III

1. Voici les peuples que le Seigneur laissera vivre, pour servir d'exercice et d'instruction aux Israélites, et à tous ceux qui ne connaissaient point les guerres des Chananéens;

2. afin que leurs enfants apprennent après eux à combattre contre leurs ennemis, et qu'ils s'accoutumassent à la guerre :

3. les cinq princes des Philistins, tous les Chananéens, les Sidoniens et les Hévéens, qui habitaient sur le mont Liban, depuis la montagne de Baal-Hermon jusqu'à l'entrée d'Emath.

4. Le Seigneur laissera ces peuples pour éprouver ainsi Israël, et pour voir s'il obéirait ou s'il n'obéirait pas aux commandements du Seigneur, qu'il avait donnés à leurs pères par Moïse.

1. Hæ sunt gentes quas Dominus dereliquit, ut erudiret in eis Israel, et omnes qui non noverant bella Chananæorum,

2. ut postea discerent filii eorum certare cum hostibus, et habere consuetudinem præliandi :

3. quinque satrapas Philistinorum, omnemque Chananæum, et Sidonium, atque Hevæum, qui habitabat in monte Libano, de monte Baal-Hermon usque ad introitum Emath.

4. Dimisitque eos, ut in ipsis experiretur Israel, utrum audiret mandata Domini quæ præceperat patribus eorum per manum Moysi, an non.

*mam* : la voie mauvaise, qu'ils suivaient obstinément.

3<sup>o</sup> Le Seigneur décrète qu'il préservera les Chananéens pour châtier Israël. II, 20-23.

20-22. Le décret. — Au vers. 20, les considérants de ce terrible arrêt : *quia irritum...* — *Gens ista* ; le pronom est dédaigneux. — *Et ego non delebo* (vers. 21). Lui non plus, il ne réalisera point sa part du contrat, laquelle consistait à extirper peu à peu les Chananéens de la Terre promise. Cf. Ex. xxiii, 23, 27 et ss. ; xxxiv, 10 et ss. — Le but de la sentence, vers. 22 : *ut in ipsis experiar...* Mais Dieu daigne associer la miséricorde à la justice, puisque ses rigueurs pourrnt ramener les Israélites au bien. Cf. III, 1, 4, ou cette idée sera complétée.

33. L'exécution du décret.

4<sup>o</sup> Énumération des races chananéennes ainsi préservées, et leurs relations avec les Hébreux. III, 1-6.

CHAP. III. — 1-4. La liste. — *Hæ... gentes...* Sorte de titre (1-2), où le plan pédagogique du Seigneur est encore indiqué, à un nouveau point de vue (1<sup>b</sup>-2). — *Ut erudiret*. L'hébreu emploie le même verbe qu'au vers. 4 et qu'au chap. II, 22 : le châtement doit servir d'épreuve à Israël. — *Qui non noverant* (par leur propre expérience, comme plus haut, II, 10) *bella...* : les guerres nécessitées par la conquête, et racontées d'abord au livre de Josué, puis ici même, chap. I. — *Ut postea discerent...* La Vulgate abrège un peu le texte, mais elle en rend bien la pensée. La science de la guerre était nécessaire aux Hébreux pour conserver le pays que Dieu

5. Itaque filii Israel habitaverunt in medio Chananæi, et Hethæi, et Amorhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi;

6. et duxerunt uxores filias eorum, ipsique filias suas filiis eorum tradiderunt, et servierunt diis eorum.

7. Feceruntque malum in conspectu Domini, et obliiti sunt Dei sui, servientes Baalim et Astaroth.

8. Iratusque contra Israel Dominus, tradidit eos in manus Chusan-Rasathaim, regis Mesopotamiæ, servieruntque ei octo annis.

9. Et clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem, et liberavit eos, Othoniel videlicet, filium Cenez, fratrem Caleb minorem.

10. Fuitque in eo spiritus Domini, et judicavit Israel; egressusque est ad pugnam, et tradidit Dominus in manus ejus Chusan-Rasathaim, regem Syriæ, et oppressit eum.

11. Quievitque terra quadraginta an-

5. Les enfants d'Israël habitèrent donc au milieu des Chananéens, des Héthéens, des Amorrhéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens.

6. Ils épousèrent leurs filles, et donnèrent leurs filles en mariage à leurs fils, et ils adorèrent leurs dieux.

7. Et ils firent le mal aux yeux du Seigneur; et ils oublièrent leur Dieu, adorant les Baals et les Astaroth.

8. Le Seigneur, étant donc irrité contre Israël, les livra entre les mains de Chusan-Rasathaim, roi de Mésopotamie, auquel ils furent assujettis pendant huit ans.

9. Et ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur qui les délivra : Othoniel, fils de Cénéz, frère puîné de Caleb.

10. L'esprit du Seigneur fut en lui, et il jugea Israël. Et il se mit en campagne, et le Seigneur livra entre ses mains Chusan-Rasathaim, roi de Syrie, qu'il défit.

11. Le pays demeura en paix durant

leur avait donné; leurs luttes contre leurs adversaires, au temps des Juges, les aidèrent à acquiescer la bravoure dont nous verrons d'admirables manifestations dans la suite de leur histoire. Le bien sortit encore du mal sous cette autre forme, grâce à la bonté divine. — *Quinque satrapas...* Hébr. : *sarnim*, princes. Ces cinq chefs étaient ceux de Gaza, d'Azot, d'Ascalon, de Geth et d'Accaron, la Pentapole philistine. — *Omnes...* *Chananæum* : tous ceux dont il a été parlé au chap. I, 21, 27-36. — *Sidonium* : les Phéniciens, dont Sidon était alors la métropole. — *Hevæum qui... in... Libano*. Cf. Jos. XI, 3. Les mots suivants précisent la partie du Liban habitée par les Hévéens : *de... Baal-Hermon*, leur limite méridionale; *ad introitum Emath*, leur limite septentrionale; c'est donc de la Coelé Syrie qu'il est question. En effet, Baal-Hermon n'est autre que Baalgad de Jos. XIII, 5 (voyez la note), et que la Baniyas actuelle, au pied de l'Hermon; d'autre part, on appelait « entrée d'Emath » la pointe supérieure de cette belle plaine coelé syrienne. Cf. Num. XIII, 22; xxxiv, 8; Jos. XIII, 5, etc., et l'*Atlas géogr.*, pl. VII, XII, XIII. — *Ut... experiretur...* But principal de l'épreuve.

5-6. Les relations des Hébreux avec ces races gathènes. — *In medio Chananæi...* Autre énumération, la même qu'aux passages Ex. xxxiii, 2; xxxiv, 11. Deut. VII, 1, et Jos. xxiv, 11 ajoutent les Gergéséens. — Ces relations, marquées en termes généraux au vers. 5 (*habitaverunt*), sont décrites sommairement, mais clairement, au vers. 6. Au point de vue social, *duxerunt uxores...*; au point de vue religieux, *servierunt diis...* : deux grands crimes théocratiques.

## DEUXIÈME PARTIE

### Histoire des Juges d'Israël.

III, 7 — XVI, 31.

#### SECTION I. — OTHONIEL, AOD ET SAMGAR.

III, 7-31.

1° Les Hébreux, opprimés par le roi Chusan, sont délivrés par Othoniel. III, 7-11.

7-8. Apostasie d'Israël et son châtement. — *Feceruntque malum*. Voyez II, 11, et l'explication. — Au lieu de *Astaroth*, l'hébreu a : les 'asérot; c.-à-d. les représentations diverses de la déesse 'Asérah, la même qu'Astarté, selon toute vraisemblance, car elle est aussi la « compagne inséparable de Baal. Là où il y a un autel à Baal, là est aussi une image d'Aschérah, un pieu symbolique qui la représente et qui est l'objet d'un culte impur » (Vigouroux, *Bible et découvertes*, t. III, p. 253). Cf. Ex. xxxiv, 13; Deut. VII, 5, et les notes. — *Tradidit eos*. Hébr. : il les vendit; expression très énergique. De même IV, 2; VI, 1; X, 7, etc. — *Chusan...*, *regis Mesopotamiæ*. Dans l'hébreu : roi d'*Aram naharaim*, ou « du plateau des deux rivières », c.-à-d. de la Mésopotamie, située entre le Tigre et l'Euphrate (*Atl. géogr.*, pl. II et VIII). Cette lointaine expédition du roi Chusan rappelle celle de Chodorlahomor et d'Amraphel, Gen. XIV, 1 et ss. — *Servierunt et octo annis*. La première des dates citées dans ce livre; voyez l'Introduction, p. 93. Pendant ces huit années, les Hébreux durent payer un lourd tribut à leur oppresseur.

9-11. La délivrance, par l'intermédiaire d'Othoniel. — *Clamaverunt ad Dominum* : comme sous l'oppression égyptienne, Ex. II, 23, et avec

quarante ans, et Othoniel, fils de Cenez, mourut.

12. Alors les enfants d'Israël recommencèrent à faire le mal aux yeux du Seigneur, qui fortifia contre eux Eglon, roi de Moab, parce qu'ils avaient péché devant lui.

13. Il joignit les enfants d'Ammon et d'Amalec à Eglon, qui, s'étant avancé avec eux, défît Israël et se rendit maître de la ville des Palmes.

14. Les enfants d'Israël furent assujettis à Eglon, roi de Moab, pendant dix-huit ans.

15. Après cela ils crièrent au Seigneur, et il leur suscita un sauveur nommé Aod, fils de Géra, fils de Jémîni, qui se servait de la main gauche comme de la droite. Les enfants d'Israël envoyèrent par lui des présents à Eglon, roi de Moab.

16. Aod se fit faire une dague à deux tranchants, qui avait une garde de la longueur de la paume de la main, et il s'en ceignit sous sa tunique au côté droit.

17. Et il offrit les présents à Eglon, roi de Moab. Or Eglon était extrêmement gros.

18. Et Aod, lui ayant offert les présents, s'en retourna vers ses compagnons qui étaient venus avec lui.

nis; et mortuus est Othoniel, filius Cenez.

12. Addiderunt autem filii Israel facere malum in conspectu Domini, qui confortavit adversum eos Eglon, regem Moab, quia fecerunt malum in conspectu ejus.

13. Et copulavit ei filios Ammon, et Amalec, abiitque et percussit Israel, atque possedit urbem Palmarum.

14. Servieruntque filii Israel Eglon, regi Moab, decem et octo annis.

15. Et postea clamaverunt ad Dominum, qui suscitavit eis salvatorem vocabulo Aod, filium Gera, filii Jemini, qui utraque manu pro dextera utebatur. Miseruntque filii Israel per illum munera Eglon, regi Moab;

16. qui fecit sibi gladium ancipitem, habentem in medio capulum longitudinis palmæ manus, et accinctus est eo subter sagum in dextro femore.

17. Oblulitque munera Eglon, regi Moab. Erat autem Eglon crassus nimis.

18. Cumque obtulisset ei munera, prosecutus est socios, qui cum eo venerant.

le même résultat heureux : *suscitavit... salvatorem (mošia')*. — *Othoniel*, ou plutôt *'Otniel*, frère de Caleb, et le premier des Juges. Il avait déjà fait preuve d'héroïsme sous Josué, I, 13; Jos. xv, 16-19. — *Fuitque... spiritus Domini*. Locution qui désigne fréquemment la vocation divine des Juges; mais elle est employée avec des nuances. Cf. et xi, 29 : l'esprit de Dieu fut sur lui; xiv, 6, 19; xv, 14, etc. : l'esprit de Dieu s'élança sur lui; vi, 34, etc. : l'esprit de Dieu le revêtit. La première formule est générale; la seconde exprime une action soudaine et momentanée; la troisième indique une prise de possession plus complète. — *Egressus... ad pugnam*. L'historien ne donne aucun détail sur la lutte. Les Hébreux refusèrent probablement de payer le tribut annuel; Chusan vint le réclamer à la tête de son armée et fut écrasé par Othoniel. — *Quiavitque terra...* Une ère de paix suivait d'ordinaire les triomphes des Juges. Cf. vers. 30; v, 32; viii, 28.

2° Aod délivre les Israélites du joug d'Eglon, roi de Moab. III, 12-30.

Le récit est vivant, circonstancié, et date sans doute en grande partie du temps même d'Aod.

12-14. Nouvelle apostasie et nouveau châtiement. — *Confortavit...* Trait bien fort. Jéhovah prêtait directement son concours aux ennemis de son peuple. Cf. I Reg. xii, 9. — *Eglon, rex Moab*. Les Moabites occupaient le haut plateau

situé à l'est et au sud-est de la mer Morte (*Atl. géogr.*, pl. vii). — *Filios Ammon*. Le territoire des Ammonites était au nord-est de celui de Moab, à l'est de la tribu de Gad. Indépendamment de leur origine commune (Gen. xix, 30 et ss.), ces deux peuples avaient contre les Hébreux des intérêts communs, car Israël possédait des provinces qui leur avaient été enlevées par le roi Séhon. Cf. xi, 13 et ss.; Num. xxi, 21-31; Deut. ii, 26-37. — *Et Amalec* : les premiers adversaires du peuple de Dieu depuis la sortie d'Égypte. Cf. Ex. xvii, 8-16. Ils étaient fixés au sud de Chanaan. — *Urbem Palmarum*, ou Jéricho (note de I, 16), dont Eglon fit sa nouvelle capitale. — *Servieruntque Israel*. Non pas tout Israël, mais seulement les districts du centre et du sud (cf. vers. 26-27).

15°. Aod est suscité de Dieu pour sauver les Hébreux. — *Aod* (hébr. : *'Ehud*), le second juge, était un descendant (*filium* dans le sens large) de Gera, petit-fils de Benjamin. Cf. II Par. viii, 3. L'hébr. *Ben-hay'mini* (Vulg. : *filii Jemini*) signifie simplement : Benjaminite, de la tribu de Benjamin. — *Qui utraque manu...* Aod était d'oc-



Daguo.  
(Anc. Égypte.)

15. Et reversus de Galgalis, ubi erant idola, dixit ad regem : Verbum secretum habeo ad te, o rex. Et ille imperavit silentium; egressisque omnibus qui circa eum erant,

20. ingressus est Aod ad eum; sedebat autem in æstivo cœnaculo solus. Dixitque : Verbum Dei habeo ad te. Qui statim surrexit de throno;

21. extenditque Aod sinistram manum, et tulit sicam de dextero femore suo, infixitque eam in ventre ejus

22. tam valide, ut capulus sequeretur ferrum in vulnere, ac pinguissimum adipem stringeretur. Nec eduxit gladium; sed ita ut percusserat, reliquit in corpore, statimque per secreta naturæ alvi stercorea proruperunt.

23. Aod autem, clausis diligentissime ostiis cœnaculi, et obfirmatis sera,

24. per posticum egressus est. Servi-que regis ingressi viderunt clausas fores cœnaculi, atque dixerunt : Forsitan purgatum alvum in æstivo cubiculo.

25. Expectantesque diu donec erubescerent, et videntes quod nullus aperiret, tulerunt clavem, et aperientes

19. Puis étant revenu de Galgala, où étaient les idoles, il dit au roi : J'ai un mot à vous dire en secret, ô prince. Le roi fit signe qu'on se tût; et tous ceux qui étaient auprès de lui étant sortis,

20. Aod s'approcha de lui. Il était alors seul assis dans sa chambre d'été. Et il lui dit : J'ai à vous dire une parole de la part de Dieu. Aussitôt le roi se leva de son trône.

21. Et Aod étendit sa main gauche, tira la dague qu'il avait à son côté droit, et la lui enfonça si avant dans le ventre,

22. que la poignée y entra tout entière avec le fer, et se trouva serrée par la grande épaisseur de graisse. Aod ne retira donc point sa dague; mais, après avoir donné le coup, il la laissa dans le corps, et aussitôt les excréments qui étaient dans le ventre s'écoulèrent par les conduits naturels.

23. Puis Aod, ayant fermé avec grand soin les portes de la chambre,

24. sortit par la porte de derrière. Cependant les serviteurs du roi, étant venus, trouvèrent la porte fermée, et ils dirent : Peut-être se soulage-t-il dans sa chambre d'été.

25. Et après avoir longtemps attendu jusqu'à en devenir tout honteux, voyant que personne n'ouvrait, ils prirent la clef,

ambidextre, comme d'autres guerriers de sa tribu. Cf. xx, 16. D'après le chaldéen, le syriaque, et quelques interprètes anciens et modernes, l'hébreu signifierait qu'un infirme de la main droite, Aod ne se servait que de la main gauche. Ce sentiment n'est pas fondé.



Ambassadeurs apportant le tribut. (Bas-relief assyrien.)

15<sup>b</sup>-22. Stratagème d'Aod pour se défaire du roi Églon. — 1<sup>o</sup> L'occasion, vers. 15<sup>b</sup>-18. *Miserunt... munera* : euphémisme, pour désigner le honteux tribut (cf. II Reg. viii, 6; III Reg. iv, 21, etc.). — *Per illum* : dangereuse mission, qu'Aod se propose aussitôt d'utiliser pour la délivrance de son peuple. Il prépare toutes choses pour la réussite de son secret dessein : *gladium ancipitem*... Le texte hébreu ne parle pas du manche (Vulg. : *habentem in medio capulum*), il donne seulement la longueur de l'arme : un

*gôméd* (Vulg. : *palma manus*); malheureusement cette mesure n'est mentionnée qu'ici, et on n'en connaît pas la dimension. Le glaive devait être assez petit, de manière à être aisément dissimulé *subter sagum*, ou plutôt, d'après l'hébreu (*masâim*), sous l'ample robe flottante du chef de l'ambassade. — *In dextro femore*. D'ordinaire, le glaive est suspendu du côté gauche; en plaçant son poignard à droite, Aod semblait n'être pas armé et écartait tout soupçon. — *Eglon crassus nimis*. Ce détail pittoresque prépare la suite du récit (cf. vers. 12). — *Prosecutus... socios*. Hébr. : le peuple; expression qui marque une suite nombreuse, selon l'étiquette orientale, d'après laquelle, lorsqu'on offre des cadeaux à un roi ou qu'on vient lui payer un tribut, les objets offerts sont présentés par une longue procession de porteurs. Voy. l'*All. arch.*, pl. LXXXIII, fig. 1. — 2<sup>o</sup> Mort d'Églon, vers. 19-22. *Et reversus...* Aod avait voulu donner à ses compagnons le temps de s'échapper, au cas où son dessein avorterait. Galgala était à une heure et demie de Jéricho. Cf. Jos. iv, 19, et le commentaire. — *Idola*. En hébreu, *p'silim*; mot qui sert parfois à désigner des statues idolâtriques (cf. Deut. vii, 5, etc.). Beaucoup d'interprètes le traduisent ici par « carrières de pierre ». — *Verbum secretum*... Aod

ouvrirent la chambre, et trouvèrent leur seigneur étendu mort sur la place.

26. Pendant ce grand trouble où ils étaient, Aod s'échappa, et ayant passé le lieu des Idoles, d'où il était revenu, il vint à Séirath.

27. Aussitôt il sonna de la trompette sur la montagne d'Ephraïm, et les enfants d'Israël descendirent avec Aod, qui marchait à leur tête.

28. Il leur dit : Suivez-moi, car le Seigneur a livré entre nos mains les Moabites nos ennemis. Les Israélites suivirent Aod, se saisirent des gués du Jourdain par où l'on passe au pays de Moab, et ne laissèrent passer personne.

invenerunt dominum suum in terra jacentem mortuum.

26. Aod autem, dum illi turbarentur, effugit; et pertransiit locum Idolorum, unde reversus fuerat, veniitque in Seirath.

27. Et statim insonuit buccina in monte Ephraim, descenderuntque cum eo filii Israel, ipso in fronte gradiente.

28. Qui dixit ad eos : Sequimini me; tradidit enim Dominus inimicos nostros Moabitas in manus nostras. Descenderuntque post eum, et occupaverunt vada Jordanis quæ transmittunt in Moab, et non dimiserunt transire quemquam;

masque parfaitement son jeu : Églon ne pouvait soupçonner un meurtrier dans celui qui venait de lui apporter une somme considérable au nom des Hébreux. — *Imperavit siléntium*. Dans l'hébreu : Et il dit : *Hâs* (l'équivalent de notre : Chut !). Les courtisans qui entouraient le roi comprirent qu'il voulait être seul avec Aod. — *Ingressus... ad eum* : il s'approcha très près d'Églon. — Note rétrospective : *sedebat... in æstivo umbraculo*. Littéralement, dans le texte : il était assis dans la chambre haute (*'aliyah*) de fraîcheur. Aujourd'hui encore, la plupart des maisons orientales sont munies, sur leur toit plat, d'une chambre isolée qu'on nomme *'aliyah*, et où l'on vient respirer un air plus pur et plus frais. Voy. l'*Atl. arch.*, pl. XII, fig. 4, 5; pl. XIII, fig. 3. — *Verbum Dei... ad te*. Les Orientaux, hommes de foi vive, croient sans peine à un message de ce genre. — *Statim surrexit* : par respect pour la parole de Dieu qu'on allait lui transmettre. — C'était le moment attendu par Aod : *extendit... tulit... infirmit*. Scène rapide et renouvelée sous les yeux du lecteur. — *Nec eduxit... Il n'a pas un instant à perdre, et songe à son propre salut*. — *Per secreta...* On hésite sur le véritable sens, à cause du mot hébreu *parš'dónah*, qui n'est employé qu'en ce passage.

qui s'était passé. — *Viderunt clausas fores* : les serviteurs d'Églon ne purent s'imaginer que la porte avait été fermée du dehors; de là leur conjecture (*purgat...*); dans l'hébreu : il couvre ses pieds; euphémisme qui tire son origine des longs vêtements orientaux); de là aussi leur



Chambre haute ou *'aliyah*. (Egypte moderne.)

D'après le syriaque : il sortit promptement. D'autre : il (le glaive) sortit par derrière. Ou bien : « exiit finis, » comme dans la Vulgate.

23-26. Fuite d'Aod. — Il prend toutes ses précautions avec un étonnant sang-froid : *clausis... obfirmatis...*; il cherchait naturellement à retarder le plus possible la découverte de son acte. — *Per posticum* (une porte de derrière). Mieux : par le portique. C'était d'une grande hardiesse, mais aussi le meilleur moyen de dissimuler ce

longue attente (*donec erubescerent* : autre hébraïsme, qui signifie « très longtemps »; cf. I<sup>o</sup> Reg. II, 17; VIII, 11). — Pendant que cela se passait au palais, Aod arrivait à *Seirath*, localité inconnue. On pourrait traduire l'hébreu par « la forêt ». Sur le *locus idolorum*, voyez la note du vers. 19.

27-30. La guerre sainte contre Moab. — *Insonuit buccina* : Pantomime appel aux armes. Cf. VI, 34; I Reg. XIII, 3; II Reg. XX, 1, etc

29. sed percusserunt Moabitas in tempore illo, circiter decem millia, omnès robustos et fortes viros. Nullus eorum evadere potuit.

30. Humiliatusque est Moab in die illo sub manu Israel; et quievit terra octoginta annis.

31. Post hunc fuit Samgar, filius Anath, qui percussit de Philisthiim sexcentos viros vomere; et ipse quoque defendit Israel.

29. Ils tuèrent environ dix mille Moabites, qui étaient tous des hommes forts et vaillants. Nul d'entre eux ne put échapper.

30. Moab fut humilié en ce jour-là sous la main d'Israël, et le pays demeura en paix pendant quatre-vingts ans.

31. Après Aod il y eut Samgar, fils d'Anath. Il tua six cents Philistins avec un soc de charrue, et il fut aussi le défenseur d'Israël.

## CHAPITRE IV

1. Addideruntque filii Israel facere malum in conspectu Domini post mortem Aod;

2. et tradidit illos Dominus in manus Jabin, regis Chanaan, qui regnavit in Asor, habuitque ducem exercitus sui nomine Sisaram; ipse autem habitabat in Haroseth-Gentium.

3. Clamaveruntque filii Israel ad Dominum; nongentos enim habebat falcatos

1. Les enfants d'Israël recommencèrent encore à faire le mal aux yeux du Seigneur après la mort d'Aod;

2. et le Seigneur les livra entre les mains de Jabin, roi des Chananéens, qui régna dans Asor. Le chef de son armée se nommait Sisara, et il demeurait à Haroseth des Gentils.

3. Les enfants d'Israël crièrent donc au Seigneur. Car, Jabin ayant neuf

et l'Atl. archéol., pl. LXXXVI, fig. 2; pl. LXXXVII, fig. 5, 8-11. — *In monte Ephraim.* C'était le centre du pays. Voyez Jos. xvii, 25, et l'explication. — *Descenderunt*: du plateau supérieur à la profonde vallée du Jourdain. — *Ipsa in fronte...*, comme le chef de l'expédition. Sa fol en Jéhovah est remarquable; il n'a aucun doute sur l'issue de la lutte: *tradidit... Dominus...* — *Occupaverunt vada.* Mesure très habile, qui avait pour but soit d'empêcher les Moabites de s'échapper en regagnant leur propre territoire (note du vers. 12), soit d'arrêter les secours qui pourraient leur arriver de ce côté. Les gués du Jourdain sont peu nombreux, et assez éloignés les uns des autres. Ils sont encore mentionnés VII, 24; XII, 5; Jos. II, 7, etc. — *Omnes robustos et fortes...* D'après l'hébreu, littéral: tous gras et tous vaillants. — *Octoginta annis.* Les LXX ajoutent: Et Aod fut leur juge jusqu'à sa mort. — Nous avons à apprécier brièvement la moralité de la conduite d'Aod. Son acte ne doit pas être jugé, c'est évident, d'après les principes relevés du christianisme, mais suivant les idées reçues de son temps. Or le droit des gens alors en vigueur autorisait largement le recours à la ruse, lorsque l'amour et le bien de la patrie étaient en cause. Les Orientaux modernes n'ont pas changé sous ce rapport, et ils admirent hautement des actes que la civilisation chrétienne condamnerait d'une manière très sévère. Enfin, le récit sacré se borne à raconter l'acte d'Aod sans le louer, et ce n'est point sur cet acte, mais seulement sur sa vocation à la judicature, que se rapporte la note du vers. 15: « Le Seigneur leur suscita un sauveur. »

3° Samgar. III, 31.

31. *Post hunc... Samgar* (hébr.: *Samgar*). On ne raconte qu'un trait de sa vie; exploité magnifique, il est vrai, analogue à ceux de Samson. — *Percussit*: sous l'inspiration et avec l'aide de Jéhovah. — *Philisthim.* Ce sont encore les tribus du sud qui ont à souffrir, cette fois du côté de l'ouest. — *Sexcentos... vomere.* D'après l'hébreu: avec un aiguillon à bœufs. En Orient, cet instrument est long de huit pieds, et muni en haut d'une forte pointe de fer, en bas, d'une petite pelle qui sert à détacher la terre adhérente au soc de la charrue; il peut devenir une arme redoutable (Atl. archéol., pl. XXXIII, fig. 4).

### SECTION II. — DÉBORA ET BARAC.

IV, 1 — V, 32.

§ I. — *Victoire de Débora et de Barac.* IV, 1-24.

1° Israël est opprimé par le roi Jabin. IV, 1-3. CHAP. IV. — 1-3. Le crime d'Israël et son châtement. — *Addideruntque... malum*: la note dominante à cette époque. Cf. II, 11-19. — *Post mortem Aod.* Tant qu'il vécut, Aod avait contenu les Hébreux dans le devoir. — *Jabin... in Asor.* Josué avait battu un prince de ce nom, qui régnait également à Asor, et il avait réduit la ville en cendres (Jos. xi, 1-14). Mais depuis lors il s'était écoulé environ cent cinquante ans, et le royaume avait été reconstruit, grâce à la mollesse des Hébreux. La ville d'Asor appartenait à la tribu de Nephthali (Jos. xix, 36; voyez la note); elle était située au nord-est du lac Mérom (Atl. géogr., pl. VII). — *Ducem... Sisaram*: ce général en chef des armées de Jabin va jouer un grand rôle dans le récit. — *In Haroseth-*

cents chars armés de faux, les avait violemment opprimés pendant vingt ans.

4. Or il y avait là une prophétesse nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple en ce temps-là.

5. Elle s'asseyait sous un palmier qu'on avait appelé de son nom, entre Rama et Béthel, sur la montagne d'Ephraïm; et les enfants d'Israël venaient à elle pour tous leurs différends.

6. Elle envoya donc chercher Barac, fils d'Abinoém, de Cédès de Nephthali; et elle lui dit : Le Seigneur Dieu d'Israël vous donne cet ordre : Allez et menez l'armée sur la montagne du Thabor. Prenez avec vous dix mille combattants des enfants de Nephthali et des enfants de Zabulon.

7. Quand vous serez au torrent de Cison, je vous amènerai Sisara, chef de l'armée de Jabin, avec ses chars et toutes ses troupes, et je vous les livrerai entre les mains.

8. Barac lui répondit : Si vous venez avec moi, j'irai; si vous ne voulez point venir avec moi, je n'irai pas.

9. Débora lui dit : J'irai avec vous; mais la victoire pour cette fois ne vous sera point attribuée, parce que Sisara sera livré entre les mains d'une femme. Débora partit donc aussitôt, et s'en alla à Cédès avec Barac.

currus, et per viginti annos vehementer oppresserat eos.

4. Erat autem Debhora prophetis, uxor Lapidoth, quæ judicabat populum in illo tempore.

5. Et sedebat sub palma, quæ nomine illius vocabatur, inter Rama et Bethel, in monte Ephraim; ascendebantque ad eam filii Israel in omne iudicium.

6. Quæ misit et vocavit Barac, filium Abinoem, de Cedes Nephthali; dixitque ad eum : Præcepit tibi Dominus Deus Israel : Vade, et duc exercitum in montem Thabor; tollesque tecum decem millia pugnatorum de filiis Nephthali, et de filiis Zabulon.

7. Ego autem adducam ad te, in loco torrentis Cison, Sisaram, principem exercitus Jabin, et currus ejus, atque omnem multitudinem, et tradam eos in manu tua.

8. Dixitque ad eam Barac : Si venis mecum, vadam; si nolueris venire mecum, non pergam.

9. Quæ dixit ad eum : Ibo quidem tecum, sed in hac vice victoria non reputabitur tibi, quia in manu mulieris tradetur Sisara. Surrexit itaque Debhora, et perrexit cum Barac in Cedes.

*Genitum.* On ignore l'emplacement exact de cette ville; d'après son nom, elle faisait partie de la « Gallée des nations » (Gen. xiv, 1; Is. ix, 1). — *Nongentos... currus.* Trait destiné à mettre en relief la puissance des oppresseurs d'Israël.

2° Débora et Barac remportent une grande victoire sur Sisara. IV, 4-16.

4-5. La prophétesse Débora. — *Debhora* (hébr. : *D'borah*). Nom gracieux, qui signifie « abeille »; la nourrice de Rébecca l'avait déjà porté, Gen. xxxv, 8. — *Prophetissa* : comme Marie, sœur de Moïse (Ex. xv, 20); comme Holda (IV Reg. xxii, 14), et plusieurs autres femmes inspirées. Cf. Neh. vi, 14; Luc. ii, 36. Aux vers. 6, 9, 14, nous lui verrons exercer son rôle prophétique. — *Quæ judicabat.* Hébr. : *sofiah*. Fait très extraordinaire : une femme chargée de délivrer Israël. — *Sedebat sub palma...* : comme saint Louis sous son chêne. Détail pittoresque, qui manifeste la grande influence exercée sur le peuple par Débora. L'hébreu dit : sous le palmier de Débora. — *Rama, Bethel* : aujourd'hui Er-Râm et Beïthin, au nord de Jérusalem (*Atl. géog.*, pl. xvi).

6-9. Débora s'associe Barac pour lutter contre les Chananéens. — *Barac... de Cades.* L'épithète *Nephthali* distingue cette ville des autres localités du même nom. Aujourd'hui Kédès, à 8 heures

au sud-ouest de Bantas. Cf. Jos. xx, 7; xxii, 32.

— *Præcepit tibi...* La tournure interrogative de l'hébreu a plus de force : Est-ce que le Seigneur Dieu d'Israël n'a pas commandé...? — *In montem Thabor.* Actuellement le Djébel et-Tour, magnifique montagne isolée, en forme de cône tronqué, qui se dresse à 400 mètres au-dessus de la plaine d'Esdrélon, à 600 mètres au-dessus du niveau de la mer. Là Barac et son armée seraient à l'abri de toute attaque, et ils pourraient fondre à l'improviste sur l'ennemi. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. vii, xi, xii. — *De filiis Nephthali... et Zabulon.* Cette fois, c'étaient les tribus du nord qui avaient le plus à souffrir; elles fournirent aussi le plus grand nombre de combattants. Cf. v, 14-18. — *Ego adducam..., tradam...* C'est encore Jéhovah qui parle par la bouche de Débora, et qui promet à Barac une complète victoire. — *Torrentis Cison.* « Le Cison (Nahr el-Mouqatta), formé de la réunion de tous les ruisseaux du Merdj Ibn-Amir (ou plaine d'Esdrélon), coule au nord-ouest en décrivant de nombreux méandres, et se jette dans la mer un peu au nord de Khaïfa. Son lit est encaissé entre des rives de terre crevassées, hautes de 4 à 5 mètres. Lorsqu'il a plu, ce torrent prend en quelques heures un volume considérable » (Chauvet et Isambert, *Syrie, Palestine*, p. 411).

10 Qui, accitis Zabulon et Nephthali, ascendit cum decem millibus pugnatorum, habens Debboram in comitatu suo.

11. Haber autem, Cinæus, recesserat quondam a ceteris Cinæis fratribus suis, filiis Hobab, cognati Moysi; et tetenderat tabernacula usque ad vallem quæ vocatur Sennim, et erat juxta Cedes.

12. Nuntiatumque est Sisaræ, quod ascendisset Barac, filius Abinoem, in montem Thabor;

13. et congregavit nongentos falcatos currus, et omnem exercitum de Haroseth-Gentium ad torrentem Cison.

14. Dixitque Debbora ad Barac: Surge! hæc est enim dies, in qua tradidit Dominus Sisaram in manus tuas; en ipse ductor est tuus. Descendit itaque Barac de monte Thabor, et decem millia pugnatorum cum eo.

15. Perterruitque Dominus Sisaram, et omnes currus ejus, universamque multitudinem, in ore gladii, ad conspectum Barac, in tantum ut Sisara, de curru desiliens pedibus fugeret,

16. et Barac persequeretur fugientes currus, et exercitum, usque ad Haroseth-Gentium, et omnis hostium multitudo usque ad interneconem caderet.

17. Sisara autem fugiens pervenit ad tentorium Jahel, uxoris Haber, Cinæi;

10. Celui-ci, ayant fait venir les hommes de Zabulon et de Nephthali, marcha avec dix mille combattants, et Débora était avec lui.

11. Or Haber le Cinéen s'était séparé depuis quelque temps des Cinéens ses frères, fils d'Hobab, allié de Moïse, et il avait dressé ses tentes jusqu'à la vallée appelée Sennim, et il était près de Cédès.

12. Alors Sisara fut averti que Barac, fils d'Abinoëm, avait gravi la montagne du Thabor.

13. Et il fit assembler ses neuf cents chars armés de faux, et fit marcher toute son armée de Haroseth des Gentils au torrent de Cison.

14. Alors Débora dit à Barac: Lève-toi; car voici le jour où le Seigneur a livré Sisara entre vos mains; c'est le Seigneur lui-même qui vous conduit. Barac descendit donc du mont Thabor, et ses dix mille combattants avec lui.

15. En même temps le Seigneur frappa de terreur Sisara, tous ses chars et toutes ses troupes, et les fit passer au fil de l'épée aux yeux de Barac; de sorte que Sisara, sautant à bas de son char, s'enfuit à pied.

16. Barac poursuivit les chars qui s'enfuyaient et toutes les troupes jusqu'à Haroseth des Gentils, et toute cette multitude si nombreuse d'ennemis fut taillée en pièces sans qu'il en restât un seul.

17. Or Sisara, dans sa fuite, vint à la tente de Jahel, femme du Cinéen Ha-

— *Si venis, vadam.* Barac hésite d'abord à se charger d'une mission si redoutable; mais bientôt, encouragé par le vaillant exemple de Débora (*ibo quidem...*), il croit et se soumet; ce qui lui vaudra d'être rangé parmi les héros de la foi, Hebr. xi, 32. — *Victoria non... tibi.* Il n'aura pas tout l'honneur du triomphe, car c'est une humble femme, Jahel, qui portera le plus grand coup à l'armée ennemie (vers. 17-22).

10-11. L'armée israélite; le Cinéen Haber. — *Cum decem millibus:* le nombre que le Seigneur avait demandé, vers. 6. — *Haber...*, *Cinæus...* Voyez I, 16, et le commentaire. — *Recesserat...* *...* *fratribus.* Il avait donc quitté le sud du territoire de Juda, où les Cinéens s'étaient autrefois fixés. — *Tetenderat tabernacula:* car il vivait toujours en nomade. — *Ad vallem* (hébr.: près du térébinthe) *Sennim*, localité mentionnée plus haut, Jos. xix, 53.

12-13. Sisara offre la bataille à Barac. — *Congregavit... currus.* Grande emphase dans le texte original: Il rassembla tous ses chars, neuf cents chars de fer. Les mots *omnem exercitum* (hébr.:

tout le peuple) désignent les nombreux fantassins qui accompagnaient cette cavalerie terrible.

14-16. Victoire des Hébreux. — *Surge, hæc est... dies.* Pressant encouragement, que Débora proférait encore en vertu de l'inspiration divine. — *Descendit itaque...*, comme la foudre; ce fut l'élément humain de la victoire. Mais il y eut surtout l'élément divin: *perterruit Dominus...*, comme sur les bords de la mer Rouge, Ex. xiv, 25, et comme à Gabaon, Jos. x, 10. — Trois traits relèvent la grandeur de la défaite des Chanaanéens. 1° *Sisara de curru...*: fuite humiliante du général en chef. 2° *Barac persequeretur... currus* (voir, v, 20-22, les circonstances de cette poursuite terrible). 3° *Omnis... multitudo...*: ce fut un complet désastre.

3° Jahel et Sisara. IV, 17-22.

17-20. Sisara cherche un abri chez Jahel. — *Ad tentorium Jahel.* Là il serait plus en sûreté, l'appartement réservé aux femmes étant regardé, en Orient, comme un domaine sacré. — *Erat enim paz...*: autre motif qui enlevait toute défiance à Sisara. — *Egressa... Jahel.* Le récit est nou-

ber. Car il y avait alors la paix entre Jabin, roi d'Asor, et la maison d'Haber le Cinéen.

18. Jahel, étant donc sortie au-devant de Sisara, lui dit : Entrez chez moi, mon seigneur ; entrez, ne craignez point. Il entra donc dans la tente, et elle le couvrit d'un manteau.

19. Et Sisara lui dit : Donnez-moi, je vous prie, un peu d'eau, parce que j'ai une soif extrême. Elle lui apporta une outre pleine de lait, et elle lui en donna à boire, et remit le manteau sur lui.

20. Alors Sisara lui dit : Tenez-vous à l'entrée de la tente ; et si quelqu'un vous interroge et vous dit : N'y a-t-il personne ici ? vous lui répondrez : Il n'y a personne.

21. Jahel, femme d'Haber, prit donc un des pieux de la tente ; elle prit aussi un marteau, entra doucement sans faire aucun bruit, et, ayant mis le pieu sur la tempe de Sisara, elle le frappa avec son marteau, et lui en transperça le cerveau, l'enfonçant jusqu'en terre ; et Sisara, passant du sommeil à la mort, expira.

22. Et voici que Barac arriva, poursuivant Sisara ; et Jahel, étant sortie au-devant de lui, lui dit : Venez, je vous montrerai l'homme que vous cherchez. Il entra chez elle, et il vit Sisara étendu mort, et le pieu enfoncé dans sa tempe.

23. Dieu humilia donc en ce jour-là Jabin, roi de Chanaan, devant les enfants d'Israël,

24. qui, croissant tous les jours en vigueur, opprimèrent d'une main forte Jabin, roi de Chanaan, jusqu'à ce qu'il fût entièrement ruiné.

erat enim pax inter Jabin, regem Asor, et domum Haber Cinæi.

18. Egressa igitur Jahel in occursum Sisaræ, dixit ad eum : Intra ad me, domine mi ; intra, ne timeas. Qui ingressus tabernaculum ejus, et opertus ab ea pallio,

19. dixit ad eam : Da mihi, obsecro, paululum aquæ, quia sitio valde. Quæ aperuit utrem lactis, et dedit ei bibere, et operuit illum.

20. Dixitque Sisara ad eam : Sta ante ostium tabernaculi ; et cum venerit aliquis interrogans te, et dicens : Numquid hic est aliquis ? respondebis : Nullus est.

21. Tulit itaque Jahel, uxor Haber, clavum tabernaculi, assumens pariter et malleum ; et ingressa abscondite et cum silentio, posuit supra tempus capitis ejus clavum, percussumque malleo defixit in cerebrum usque ad terram ; qui soporem morti consocians defecit, et mortuus est.

22. Et ecce Barac sequens Sisaram veniebat ; egressaque Jahel in occursum ejus, dixit ei : Veni, et ostendam tibi virum quem quæris. Qui cum intrasset ad eam, vidit Sisaram jacentem mortuum, et clavum infixum in tempore ejus.

23. Humiliavit ergo Deus in die illo Jabin, regem Chanaan, coram filiis Israel,

24. qui crescebant quotidie, et forti manu opprimebant Jabin, regem Chanaan, donec delerent eum.

vementé, dramatique. Jahel rassure son hôte par de douces paroles : *Intra...*, *intra, ne timeas*. — *Opertus pallio*. Le substantif hébreu *šmikaħ* n'est pas employé ailleurs ; il désigne une couverture. — *Sitio valde* : à la suite d'une si longue marche et de tant d'émotions. — *Utrum lactis* : souvent les Bédouins mettent le lait dans des outres, comme le vin. — *Sta ante...* Recommandation si naturelle du malheureux fuyard, qui veut se reposer en paix.

21-22. Mort de Sisara. — *Clavum tabernaculi* : un des piquets, ordinairement de bois, qui, fixés en terre, retiennent les cordages de la tente. Cf. Ex. xxvii, 19 ; Is. xxii, 23, etc., et l'*Atl. archéol.*, pl. xi, fig. 1-3, 6. — *Malleum* : le maillet, également de bois, qui sert à enfoncer les piquets en terre (*ibid.*, fig. 4). — *Ingressa abscondite*. Le narrateur est de plus en plus graphique. — *So-*

*porem morti...* Dans l'hébreu : et il était endormi (*ntrādm* marque un profond sommeil). L'historien explique comment Sisara ne fut point réveillé. — *Ecce Barac... veniebat* : il s'était élançé sur les pas de Sisara, désireux de le prendre vivant. — *Vidit... jacentem...*, et *clavum...* Tableau admirable, à la fin du récit. — Mêmes réflexions à faire sur la conduite de Jahel que sur celle d'Aod (note de III, 30). L'éloge qu'en fait Débora, v, 24, ne porte pas sur l'acte considéré en lui-même, mais sur ses heureux résultats pour les Hébreux, et sur le courage de l'héroïne.

4° Humiliation et affaiblissement de Jabin. IV, 23-24.

23-24. *Qui crescebant...* D'après l'hébreu : et la main des enfants d'Israël alla devenant de plus en plus dure sur Jabin... C'est le rebours de la

## CHAPITRE V

1. Cecineruntque Debbora et Barac filius Abinoem in illo die, dicentes :

2. Qui sponte obtulistis de Israel animas vestras ad periculum, benedicite Domino.

3. Audite, reges; auribus percipite, principes. Ego sum, ego sum quæ Domino canam; psallam Domino Deo Israel.

4. Domine, cum exires de Seir, et transires per regiones Edom, terra mota est, cælique ac nubes distillaverunt aquis.

5. Montes fluxerunt a facie Domini, et Sinai a facie Domini Dei Israel.

6. In diebus Samgar filii Anath, in diebus Jahel, quieverunt semitæ; et qui ingrediebantur per eas, ambulaverunt per calles devios.

7. Cessaverunt fortes in Israel, et

1. En ce jour-là Débora et Barac, fils d'Abinoëm, chantèrent ce cantique :

2. Vous qui, parmi les enfants d'Israël, avez exposé spontanément votre vie au péril, bénissez le Seigneur.

3. Ecoutez, rois; princes, prêtez l'oreille. C'est moi, c'est moi qui chanterai au Seigneur, qui consacrerai un hymne au Seigneur, le Dieu d'Israël.

4. Seigneur, lorsque vous êtes sorti de Séir, et que vous passiez par le pays d'Edom, la terre a tremblé; les cieus et les nuées se sont fondus en eau.

5. Les montagnes se sont écoulées comme l'eau devant la face du Seigneur, aussi bien que le Sinai en la présence du Seigneur Dieu d'Israël.

6. Au temps de Samgar, fils d'Anath, au temps de Jahel, les routes étaient abandonnées, et ceux qui voyageaient marchaient par des sentiers détournés.

7. On a cessé de voir de vaillants

situation décrite aux vers. 2-3. Encouragés par la victoire de Barac, les Israélites continuèrent la guerre, et réussirent non seulement à reconquérir leur indépendance, mais à ruiner pour longtemps la puissance des Chananéens.

§ II. — *Cantique de Débora*. V, 1-32.

1<sup>o</sup> Introduction historique. V, 1.

CHAP. V. — 1. *Cecinerunt... Debbora et Barac*. Quelque Débora ait seule composé le cantique (vers. 3, 12), Barac lui est associé dans ce préambule parce qu'il le chanta avec elle. Leur victoire commune, si bien racontée en prose au chap. iv, est maintenant décrite en poésie dans ces deux pages d'un lyrisme admirable, qui comptent parmi les plus belles des saints Livres. « Nobilissimum Deboræ canticum » (Lowth); perle exquise et presque sans rivale, « court mais sublime poème, » dont la forme est parfaite, dont le ton est ardent comme la guerre, joyeux comme la victoire. Voyez le *Hir*, le *Livre de Job...*, suivi du *Cantique de Débora*; Paris, 1873, pp. 154-175, 411-417. — Trois parties dans ce cantique : 1<sup>o</sup> le prologue, vers. 2-8; 2<sup>o</sup> les préparatifs du combat, vers. 9-18, et 3<sup>o</sup> ses scènes principales, vers. 19-32.

2<sup>o</sup> Première partie : prologue du cantique. V, 2-8.

2-3. Rapide prélude : Israël victorieux est invité à louer Jéhovah. — *Qui sponte obtulistis...* La Vulgate traduit le sens plutôt que les paroles. L'hébreu porte : Parce que des irruptions hostiles eurent lieu dans Israël, et parce que le peuple s'est offert à l'envi, louez le Seigneur. C'est, dès le début, une délicate louange adressée à ceux des

Israélites qui s'étaient élancés spontanément au combat. — *Audite, reges, ... principes*. Apostrophe aux rois et aux princes païens. — *Ego, ego sum...* Déjà Débora est entraînée par l'essor lyrique. — *Psallam*; excellente traduction du verbe *zamar*, qui désigne un chant accompagné d'instruments à cordes.

4-5. Manifestations antérieures de la puissance divine pour sauver Israël. — *Cum exires de Seir...* Débora remonte tout à coup aux jours où l'alliance théocratique avait été conclue au Sinai, et elle voit Jéhovah s'avançant majestueusement à la tête de son peuple pour conquérir la Terre promise. Séir ne diffère pas d'Edom. — *Transires* : l'hébr. *ša'ad* marque des mouvements lents et solennels, comme ceux d'une procession triomphale. — *Terra... cæli...* La nature entière s'émeut et tressaille à l'approche du Créateur. Les montagnes « fondent » d'effroi (*fluxerunt*, forte image). Le Sinai même (hébr. : ce Sinai; pronom pittoresque) est ébranlé dans sa masse gigantesque.

6-8. Description de la misère d'Israël avant la victoire de Débora et de Barac. — *In diebus Samgar* : le troisième juge, III, 31. — *In diebus Jahel*. Divers exégètes contemporains supposent qu'il s'agit ici d'un nouveau juge, dont nous ne connaissons que le nom. Cette opinion est inacceptable. Jahel ne diffère pas de l'héroïne dont l'exploit est décrit tout au long au chap. iv, 17-22, et à la fin de ce cantique, vers. 24-27. S'il en était autrement, l'auteur inspiré aurait ajouté un mot pour éviter la confusion. — *Quieverunt semitæ* : parce que personne n'y passait,

hommes dans Israël. Il ne s'en trouvait plus, jusqu'à ce que Débora se fût élevée, jusqu'à ce qu'il se fût élevé une mère en Israël.

8. Le Seigneur a choisi de nouveaux combats, et il renverse lui-même les portes des ennemis; tandis qu'*auparavant* on ne voyait ni bouclier ni lance parmi quarante mille Israélites.

9. Mon cœur aime les princes d'Israël. Vous qui vous êtes exposés volontairement au péril, bénissez le Seigneur.

10. Parlez, vous qui montez sur des ânes brillants; vous qui êtes assis sur le siège de la justice, vous qui marchez sur les chemins.

11. Qu'au lieu où les chars ont été brisés, l'armée des ennemis taillée en pièces, on publie la justice du Seigneur et sa clémence envers les braves d'Israël. Alors le peuple du Seigneur a paru aux portes des villes, et il s'est acquis la principauté.

12. Lève-toi, lève-toi, Débora; lève-toi, lève-toi, et chante un cantique. Levez-vous, Barac; saisissez vos captifs, fils d'Abinoëm.

quieverunt, donec surgeret Debbor; surgeret mater in Israel.

8. Nova bella elegit Dominus, et portas hostium ipse subvertit; clypeus et hasta si apparuerint in quadraginta millibus Israel.

9. Cor meum diligit principes Israel. Qui propria voluntate obtulistis vos dis-crimini, benedicite Domino.

10. Qui ascenditis super nitentes asinos, et sedetis in judicio, et ambulatis in via, loquimini.

11. Ubi collisi sunt currus, et hostium suffocatus est exercitus, ibi narrentur justitiæ Domini et clementia in fortes Israel. Tunc descendit populus Domini ad portas, et obtinuit principatum.

12. Surge, surge, Debhora; surge, surge, et loquere canticum; surge, Barac, et apprehende captivos tuos, fili Abinoem.

à cause du manque de sécurité. Cf. Is. xxxiii, 8; Zach. vii, 14. — *Et qui ingrediebantur...* Ceux qui étaient obligés de voyager pour quelque affaire urgente s'en allaient *per calles devios* (des sentiers détournés, secrets). — *Cessaverunt fortes.* Autre signe de profonde misère, et, en même temps, motif de l'insécurité qui régnait à travers le pays. — *Donec surgeret...* Dans l'hébreu, Débora se met directement en scène : Jusqu'à ce que moi, Débora, je me levasse. — *Mater in Israel.* Appellation non moins juste que délicate; Débora avait manifesté pour son peuple les sentiments d'une mère. — *Nova bella...* L'hébreu a une leçon toute différente : Il (Israël) a choisi des dieux nouveaux; alors la guerre fut aux portes. C.-à-d. que Jéhovah se vengea de l'apostasie de son peuple en lui envoyant des guerres désastreuses. Cf. II, 11-16; III, 7-8, 12-14; IV, 1-3. — *Clypeus et hasta st...* Tournure hébraïque, qui équivaut à une interrogation : Y avait-il un bouclier, une lance, sur quarante mille Israélites? Marque suprême de l'humiliation d'Israël : privé d'armes, il était absolument au pouvoir de ses ennemis.

3<sup>e</sup> Seconde partie du cantique : les préparatifs du combat. V, 9-18.

9-12. Nouvelle exhortation à louer le Seigneur. — *Cor meum diligit...* Littéral : Mon cœur est aux chefs d'Israël. Débora exprime tout d'abord la vive sympathie qu'elle ressent pour ces valeureux guerriers. De nouveau elle vante la spontanéité avec laquelle de nombreux Israélites étaient accourus au-devant du danger : *qui propria voluntate...* Cf. vers. 2. — *Qui... super nitentes asinos* (hébr. : des ânesses). Les chevaux

étaient rares alors chez les Hébreux; les ânes les plus beaux, les plus robustes, servaient de monture aux chefs militaires et civils. — Au lieu de *sedetis in judicio*, il faut lire : et qui êtes assis sur des housses. C'est la continuation du précédent hémistiche. — *Et ambulatis...* Les grands ont été invités à chanter les louanges de Dieu (*loquimini*); c'est maintenant le tour des petits, qui vont toujours à pied en Orient. — La première ligne du vers. 12 présente d'assez grandes difficultés dans le texte; aussi a-t-elle reçu, autrefois et de nos jours, des interprétations très diverses. La traduction de la Vulgate fournit un sens très clair, mais elle est difficilement justifiable. Voici celle de M. le Hir : « (Que vos voix retentissent) plus haut que les accents des pâtres près des abreuvoirs; chantez les victoires de Jéhovah, les victoires de son prince en Israël, au jour où le peuple de Jéhovah s'est précipité contre les portes. » Selon d'autres, plus exactement peut-être : « Que de leurs voix les archers, du milieu des abreuvoirs, célèbrent les bienfaits de Jéhovah, les bienfaits de son chef en Israël; alors le peuple de Jéhovah descendit aux portes. » La guerre étant terminée de la façon la plus heureuse, les guerriers ont repris leurs occupations pastorales ou agricoles, et le poète les contemple assis pacifiquement auprès des abreuvoirs. — *Ad portas* : les portes des villes ennemies, pour en forcer l'entrée; ou, mieux encore, les portes des propres cités d'Israël, désormais libres de tout danger. Les mots et *obtinuit principatum* sont une glose du traducteur latin. — *Surge, surge...* Vif élan lyrique. Débora s'exalte elle-même, et elle excite

13. *Salvatæ sunt reliquæ populi; Dominus in fortibus dimicavit.*

14. *Ex Ephraim delevit eos in Amalec, et post eum ex Benjamin in populos tuos, o Amalec; de Machir principes descenderunt, et de Zabulon qui exercitum ducerent ad bellandum.*

15. *Duces Issachar fuere cum Debora, et Barac vestigia sunt secuti, qui quasi in præceps ac barathrum se discrimini dedit; divisio contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.*

16. *Quare habitas inter duos terminos, ut audias sibilos gregum? Diviso contra se Ruben, magnanimorum reperta est contentio.*

13. Les restes du peuple ont été sauvés; c'est le Seigneur qui a combattu par les héros.

14. Il s'est servi d'Ephraïm pour exterminer les *Chananéens* dans Amalec et il s'est servi aussi de Benjamin contre les peuples, ô Amalec. Les princes de Machir sont descendus, et il en est venu de Zabulon pour mener l'armée au combat.

15. Les chefs d'Issachar ont été avec Débora; ils ont suivi les traces de Barac, qui s'est jeté dans le péril comme s'il se fût précipité dans un abîme. Ruben alors était divisé contre lui-même, et les plus vaillants de cette tribu n'ont fait autre chose que disputer.

16. Pourquoi donc demeurez-vous entre deux limites à entendre les cris des troupeaux? Ainsi, Ruben étant divisé contre lui-même, les plus vaillants de cette tribu ne se sont occupés qu'à contester.

aussi Barac à chanter. — *Apprehende captivos...* Littéralement : Conduis ta captivité captive; o.à.d. mène en triomphe devant toi la longue procession de tes prisonniers de guerre. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xcii, fig. 5 (au bas de la gravure); pl. xciv, fig. 1, 4, 8.

13-15°. Éloge des tribus israélites qui avaient pris part au combat. — *Salvatæ sunt...* Le vers. 13



Personnages munis du bâton de commandement. (Ancienne Égypte.)

exprime une idée générale, qui sert de transition. Dans l'hébreu : « Maintenant descends, reste des puissants, parmi le peuple; Jéhovah, descends parmi les héros. » L'heure du combat approche; Débora fait appel aux rares guerriers qui restent à Israël (cf. vers. 8<sup>b</sup>); elle fait appel à Jéhovah lui-même. — Vers. 14-15°, énumération des tribus qui répondirent à cet appel aux armes. 1° *Ephraïm*, la glorieuse tribu de la prophétesse, est signalée au premier rang. L'hébreu porte : D'Ephraïm (viennent au combat) ceux dont la racine est en Amalec; o.à.d. qui sont établis sur l'ancien territoire d'Amalec.

Une branche des Amalécites avait, en effet, occupé primitivement le district montagneux qui échet ensuite aux enfants d'Ephraïm. Cf. XII, 5. La version de la Vulgate peut se ramener à cette pensée. — 2° *Benjamin*. Dans l'hébreu : Après toi (ô Ephraïm) Benjamin (s'avance) parmi les troupes. Les mots o *Amalec* ne sont pas dans le texte; c'est une addition malheureuse. — 3° *De Machir*. C.à.d. de la tribu de Manassé, puisque Machir était fils de Manassé. Cf. Num. xxvi, 29-33; Jos. xxii, 31; I Par. vii, 14-15. C'est évidemment, d'après le vers. 17, la demi-tribu occidentale qui est désignée. — 4° *De Zabulon...* Dans l'hébreu : Et de Zabulon, ceux qui portent le bâton du commandement. Voyez Gen. xlix, 10, et la note. — 5° *Duces Issachar*. Une sixième tribu, celle de Néphthali, sera encore mentionnée plus loin, vers. 18, parmi les plus courageuses. — *Qui quasi in præceps...* La Vulgate paraphrase; nous lisons dans le texte : Dans la vallée (Issachar) se précipite sur ses pas (de Barac).

15<sup>b</sup>-17. Blâme à l'adresse des tribus qui s'étaient désintéressées de la lutte. — 1° *Ruben* reçoit les plus longs reproches, sous une forme ironique, mordante, 15<sup>b</sup>-16. *Diviso contra se...*; plus clairement, dans l'hébreu : Au près des ruisseaux de Ruben, grandes (furent) les délibérations du cœur. — *Quare... inter duos terminos!* Plutôt : au milieu des parcs à bétail. Allusion aux occupations pastorales de la tribu de Ruben. Cf. Num. xxxii, 1. — *Ut... sibilos gregum*. Non pas le bêlement des troupeaux, mais les flûtes rustiques des pâtres. Quel sarcasme! Les guerriers de Ruben, appelés au combat, et préférant jouer mollement de la flûte auprès de leurs troupeaux! La répétition *diviso inter se...* ajoute à l'âpreté du blâme. Les Rubénites furent donc magnanimes dans leurs délibérations pour secourir leurs frères, puis pour l'action. — 2° La demi-tribu trans-

17. Pendant que Galaad était en repos au delà du Jourdain, et que Dan s'occupait à ses vaisseaux, qu'Aser demeurait sur le rivage de la mer et se tenait dans ses ports,

18. Zabulon et Nephthali se sont exposés à la mort au pays de Méromé.

19. Les rois sont venus et ont combattu, les rois de Chanaan ont combattu à Thanach, près des eaux de Mageddo, mais ils n'ont pas emporté de butin.

20. On a combattu contre eux du haut du ciel; les étoiles, demeurant dans leur rang et dans leur course ordinaire, ont combattu contre Sisara.

21. Le torrent de Cison a entraîné leurs cadavres, le torrent de Cadumim, le torrent de Cison. O mon âme, foule aux pieds les corps de ces braves.

22. Leurs chevaux se sont rompu la corne du pied dans l'impétuosité de leur course; les plus vaillants des ennemis ont fui à toute bride, se renversant les uns sur les autres.

23. Malheur à la terre de Méroz, dit l'ange du Seigneur; malheur à ceux qui l'habitent, parce qu'ils ne sont point venus au secours du Seigneur, au secours des plus vaillants d'entre ses guerriers.

24. Bénie soit entre les femmes Jahel,

17. Galaad trans Jordanem quiescebat, et Dan vacabat navibus; Aser habitabat in littore maris, et in portibus morabatur;

18. Zabulon vero et Nephthali obtulerunt animas suas morti in regione Merome.

19. Venerunt reges et pugnauerunt, pugnauerunt reges Chanaan et Thanach juxta aquas Mageddo, et tamen nihil tulere prædantes.

20. De cælo dimicatum est contra eos stellæ, manentes in ordine et cursu suo, adversus Sisaram pugnauerunt.

21. Torrens Cison traxit cadavera eorum, torrens Cadumim, torrens Cison. Conculca, anima mea, robustos.

22. Ungulæ equorum ceciderunt, fugientibus impetu, et per præceptum ruentibus fortissimis hostium.

23. Maledicite terræ Meroz! dixit angelus Domini; maledicite habitatoribus ejus, quia non venerunt ad auxilium Domini, in adjutorium fortissimorum ejus!

24. Benedicta inter mulieres Jahel,

Jordanienne de Manassé. *Galaad* était fils de Machir (vers. 14), et par conséquent petit-fils de Manassé. Cf. Jos. XIII, 25, 31. — 3<sup>e</sup> La tribu de Dan *vacabat navibus*. La tournure interrogative de l'hébreu est plus énergique : Et Dan, pourquoi demeurait-il près de ses vaisseaux? Cette tribu possédait le port de Joppé. Cf. Jos. XIX, 46; II Par. II, 16. — 4<sup>e</sup> *Aser*, autre tribu maritime (Jos. XIX, 28-29), avait préféré aussi s'occuper tranquillement de son négoce. — Les tribus de Juda et de Siméon, situées à l'extrême sud du pays, sont passées sous silence dans cette double liste : elles ne reçoivent ni éloges ni reproches.

4<sup>e</sup> Troisième partie du cantique : description des phases principales du combat. V, 18-31.

18-22. La bataille. — Le lieu du combat : « les hauteurs de la plaine » (*m'roné sâdeh*), c.-à-d. le pied du Thabor. La Vulgate a pris *Merome* pour un nom propre. Les deux tribus sur lesquelles porta surtout le poids de la lutte, Zabulon et Nephthali, sont de nouveau citées avec honneur. — L'ennemi arrive sur le champ de bataille, vers. 19 : *venerunt... pugnauerunt, pugnauerunt*. On croirait le voir accourir, sûr du triomphe. Mais le narrateur se hâte de dire que l'espérance des Chananéens était vaine : *et tamen nihil...* Litote expressive, puisqu'ils perdront eux-mêmes tout ce qu'ils avaient. Sur *Thanach* et *Mageddo*, voyez

Jos. XII, 21, et l'explication. — *De cælo...* Dieu accourt, de son côté, pour secourir son peuple, vers. 20. D'après la tradition juive, un violent orage aurait éclaté au commencement du combat, comme autrefois à Béthoron (Jos. X, 11), et aurait mis le désordre dans les rangs de l'ennemi. Au lieu de *stellæ manentes in ordine...*, l'hébreu dit : Les étoiles, de leurs orbites, combattirent... — *Torrens Cison* (note de IV, 7) *traxit...* Hébr. : les a balayés. — *Torrens Cadumim* : c.-à-d. torrent ancien; torrent des anciens jours; épithète poétique. La Vulgate n'a pas traduit le mot *q'dûmim*. — *Conculca, anima...* Apostrophe pleine d'un lyrisme ardent, qui nous montre en même temps le champ de bataille couvert de cadavres. — Enfin, vers. 22, pour terminer cette description émue du combat, fuite précipitée des Chananéens vaincus : *ungulæ equorum...* Le texte hébreu est plus bref encore, et imite, par une onomatopée intraduisible, le galop effréné des coursiers.

23-27. Malédiction sur Méroz, bénédictions pour Jahel. — *Terræ Meroz*. Ce district n'a pas été identifié d'une manière certaine. Peut-être celui de Mouroussous, à une heure et demie au nord de Bethsân; ou bien celui de Kefr-Mousr, à trois quarts d'heure au sud du Thabor. En tout cas, il était dans la plaine de Jesraël. — *Dixit angelus Domini* : l'ange mentionné plus

uxor Haber Cinæi, et benedicatur in tabernaculo suo.

25. Aquam petenti lac dedit, et in phiala principum obtulit butyrum.

26. Sinistram manum misit ad clavum, et dexteram ad fabrorum malleos, percussitque Sisaram, quærens in capite vulneri locum, et tempus valide perforans.

27. Inter pedes ejus ruit, deficit, et mortuus est; volvebatur ante pedes ejus, et jacebat exanimis et miserabilis.

28. Per fenestram respiciens, ululabat mater ejus, et de cœnaculo loquebatur: Cur moratur regredi currus ejus? Quare tardaverunt pedes quadrigarum illius?

29. Una sapientior ceteris uxoribus ejus, hæc socrui verba respondit:

30. Forsitan nunc dividit spolia, et pulcherrima feminarum eligitur ei; vestes diversorum colorum Sisaræ traduntur in prædam, et supellex varia ad ornanda colla congeritur.

femme d'Haber le Cinéen, et qu'elle soit bénie dans sa tente.

25. Il demandait de l'eau, elle lui donna du lait; elle lui présenta de la crème dans la coupe des princes.

26. Elle prit le clou de la main gauche, et de la droite le marteau des ouvriers; et choisissant l'endroit de la tête de Sisara où elle donnerait son coup, lui elle enfonça le clou dans la tempe.

27. Il tomba à ses pieds, il s'affaissa, et il mourut; après s'être roulé à ses pieds, il demeura étendu sans vie, dans un état misérable.

28. *Cependant* sa mère regardait par la fenêtre, et, parlant de sa chambre, elle criait: Pourquoi son char ne revient-il pas encore? Pourquoi ses chars tardent-ils tant?

29. Et la plus sage d'entre les femmes de Sisara répondit ainsi à sa belle-mère:

30. Peut-être que maintenant on partage le butin, et qu'on choisit pour lui la plus belle des captives; on choisit parmi toutes les dépouilles des vêtements de diverses couleurs pour les donner à Sisara, et on lui destine quelque écharpe précieuse brodée à l'aiguille, qu'il puisse porter sur son cou comme un ornement.

hant, II, 1. — *Quia non vnerunt...* C'est le motif de la malédiction. — *Benedicta...* *Jahel*. Frappant contraste entre la bravoure d'une femme étrangère à Israël, et la lâche indifférence d'une partie des Israélites. — *Benedicatur in tabernaculo*. Dans l'hébreu: Qu'elle soit bénie entre les femmes (qui habitent) sous la tente; c.-à-d. par-dessus toutes les femmes de sa propre race. — *Aquam petenti...* Ici commence une admirable description de la scène qui s'était passée dans la tente de *Jahel* (IV, 17-22). — *In phiala* (l'hébreu désigne un bassin de métal, peu profond) *principum*: le bassin le plus riche, que l'on réservait pour les hôtes distingués. — *Butyrum*. Plutôt, de la crème, un lait épais et sucré. — *Sinistram misit...* Dans l'hébreu, phrases courtes et rapides, verbes multipliés: Sa main saisit un pieu; sa droite, le marteau des ouvriers, et elle frappe Sisara, elle lui brise la tête; elle écrase et transperce sa tempe. Le texte original a des sons rudes, qui imitent le bruit sourd du marteau. — *Inter pedes ejus...* Hébr.: A ses pieds, il s'affaisse, il s'abat, il s'étend; à ses pieds, il s'affaisse et s'abat; où il s'est affaissé, il tombe la, gisant. Langage vraiment sublime.

28-30. La mère de Sisara. — *Per fenestram...* Erusque changement de scène. Nous sommes transportés au pays et dans le palais de Sisara, et, par une hypotypose non moins magnifique que celles qui précèdent, nous sommes témoins

de l'inquiétude de sa mère, de l'orgueilleuse confiance de ses femmes. Il y a là une ironie toute tragique. — *Respiciens*. Plutôt: penchée (afin de mieux voir). — *Ululabat*: cris d'impatience d'abord, bientôt de vive anxiété. — *De cœnaculo*. Dans l'hébreu: à travers le treillis. Les fenêtres des maisons orientales, surtout dans les appartements réservés aux femmes, sont munies d'un léger treillis de bois, qui permet de voir sans être vu. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. xv, fig. 4, 6, 11-13. — *Una sapientior...* L'hébreu emploie le pluriel: Les plus sages d'entre ses femmes lui répondent. *Socrui* est une addition de la Vulgate; en revanche, le texte a un second hémistiche omis par notre version latine: Et elle se fait à elle-même cette réponse. — *Forsitan...* La tournure hébraïque est plus expressive: Ne trouvent-ils pas, ne partagent-ils pas les dépouilles? — Et ces dépouilles, si chères aux anciens guerriers, les femmes de Sisara les comptent, comme si elles assistaient au partage: « Une jeune fille (nous citons l'hébreu), deux jeunes filles pour chaque homme; du butin en vêtements de couleur pour Sisara; du butin en vêtements de couleur brodés; un vêtement de couleur, deux vêtements brodés, pour le cou du vainqueur. » Comme tout est féminin, naturel par conséquent, dans ce choix du butin! Et pendant ce temps, Sisara gisait inanimé dans la tente de *Jahel*.

31. Qu'ainsi périssent, Seigneur, tous vos ennemis; mais que ceux qui vous aiment brillent comme le soleil, lorsque ses rayons éclatent au matin.

32. Or tout le pays demeura en paix pendant quarante ans.

31. Sic percant omnes inimici tui, Domine; qui autem diligunt te, sicut sol in ortu suo splendet, ita rutilent.

32. Quievitque terra per quadraginta annos.

## CHAPITRE VI

1. Les enfants d'Israël firent encore le mal aux yeux du Seigneur, et il les livra pendant sept ans entre les mains des Madianites.

2. Ce peuple les tint dans une si grande oppression, qu'ils furent obligés de se retirer dans les antrès et dans les cavernes des montagnes, et dans les lieux les plus fortifiés propres à la résistance.

3. Après que les Israélites avaient semé, les Madianites, les Amalécites et les autres peuples de l'orient venaient sur leurs terres,

4. y dressaient leurs tentes, ruinaient tous les grains en herbes jusqu'à l'entrée de Gaza, et ne laissaient aux Israélites rien de tout ce qui était nécessaire à la vie, ni brebis, ni bœufs, ni ânes.

5. Car ils venaient avec tous leurs troupeaux et avec leurs tentes; et comme ils étaient une multitude innombrable d'hommes et de chameaux, semblables à un usage de sauterelles, ils remplissaient tout et gâtaient tout par où ils passaient.

1. Fecerunt autem filii Israel malum in conspectu Domini; qui tradidit illos in manu Madian septem annis,

2. et oppressi sunt valde ab eis. Feceruntque sibi antra et speluncas in montibus, et in munitissima ad repugnandum loca.

3. Cumque sevisset Israel, ascendebat Madian et Amalec, ceterique orientalium nationum,

4. et apud eos figentes tentoria, sicut erant in herbis, cuncta vastabant usque ad introitum Gazæ; nihilque omnino ad vitam pertinens relinquebant in Israel, non oves, non boves, non asinos.

5. Ipsi enim et universi greges eorum veniebant cum tabernaculis suis, et, instar locustarum, universa complebant, innumera multitudo hominum, et camelorum, quidquid tetigerant devastans.

31. Épilogue. — *Sic percant...!* Conclusion grandiose, vigoureuse, digne de l'ensemble du poème. — *In ortu suo.* Hébr.: dans sa force; ce qui dit plus.

5<sup>o</sup> Conclusion historique. V, 32.

32. *Quievitque terra...* Tel fut l'heureux résultat de la victoire. Les Chananéens avaient reçu un coup terrible, dont il leur fut impossible de se relever.

SECTION III. — GÉDÉON, AHMÉLECH, THOLA ET JAÏR. VI, 1 — X, 5.

C'est la troisième période de l'histoire des Juges; sa durée ne fut pas tout à fait d'un siècle. Les événements principaux sont racontés avec beaucoup de détails.

§ I. — *Vocation de Gédéon.* VI, 1-40.

1<sup>o</sup> Introduction: nouvelle apostasie et nouveau châtement d'Israël. VI, 1-10.

CHAP. VI. — 1-6. Les Hébreux opprimés par Madian. — *In manu Madian.* Les Madianites

formèrent une des races arabes issues d'Abraham par Cétura, Gen. xxv, 1 et ss. Quoiqu'ils fussent nomades, leur séjour principal et le plus habituel était à l'est du Sinaï, sur les rives du golfe Élanitique. Ex. II, 19; III, 1; XVIII, 1; Num. x, 29; III Reg. xi, 8, et l'*Atl. géogr.*, pl. v. Mais nous les trouvons aussi à l'est du Jourdain, Gen. xxxvi, 35; Num. xxv, 14-19; Jos. xiii, 21; et c'est, en effet, de la Palestine cisjordanienne qu'ils s'élançaient, à l'époque de Gédéon, pour piller et opprimer les Hébreux. — *Oppressi... valde.* L'oppression ne fut pas permanente; elle consistait en razzias rapides, mais terribles et fréquemment renouvelées. Quelques traits sont cités comme exemples de la profonde misère à laquelle Israël était alors réduit. — *Fecerunt... antra.* L'hébreu désigne peut-être les lits des torrents, arrangés pour servir de refuge au temps des invasions, ainsi que les cavernes et les places fortifiées. — *Cumque sevisset...* Non pas aussitôt après les semailles, mais quand approchait la moisson. — *Et Amalec, ceterique...* Redoutables alliés de Madian.

6. Humiliatusque est Israel valde in conspectu Madian.

7. Et clamavit ad Dominum postulans auxilium contra Madianitas.

8. Qui misit ad eos virum prophetam, et locutus est : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Ego vos feci conscendere de Ægypto, et eduxi vos de domo servitutis ;

9. et liberavi de manu Ægyptiorum et omnium inimicorum qui affligebant vos ; eiecique eos ad introitum vestrum, et tradidi vobis terram eorum.

10. Et dixi : Ego Dominus Deus vester ; ne timeatis deos Amorrhæorum, in quorum terra habitatis. Et nolulistis audire vocem meam.

11. Venit autem angelus Domini, et sedit sub quercu, quæ erat in Ephra, et pertinebat ad Joas, patrem familiæ Ezri. Cumque Gedeon, filius ejus, excuteret atque purgaret frumenta in torculari, ut fugeret Madian,

12. apparuit ei angelus Domini, et ait : Dominus tecum, virorum fortissime !

13. Dixitque ei Gedeon : Obsecro, mi domine, si Dominus nobiscum est, cur

6. Israël fut donc extrêmement humilié sous Madian.

7. Et ils crièrent au Seigneur, lui demandant du secours contre les Madianites.

8. Alors le Seigneur leur envoya un prophète, qui leur dit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je vous ai fait sortir d'Égypte, et je vous ai tirés d'un séjour de servitude ;

9. je vous ai délivrés de la main des Égyptiens, et de tous les ennemis qui vous affligeaient ; j'ai chassé les Amorrhéens de cette terre à votre entrée, et je vous ai livré le pays qui était à eux.

10. Et je vous ai dit : Je suis le Seigneur votre Dieu. Ne craignez point les dieux des Amorrhéens dans le pays desquels vous habitez. Cependant vous n'avez point voulu écouter ma voix.

11. Or l'ange du Seigneur vint s'asseoir sous un chêne qui était à Ephra, et qui appartenait à Joas, père de la famille d'Ezri. Et Gédéon, son fils, était occupé alors à battre le blé dans le pressoir et à le vanner, pour échapper aux Madianites.

12. L'ange du Seigneur apparut donc à Gédéon, et lui dit : Le Seigneur est avec vous, ô le plus fort d'entre les hommes.

13. Gédéon lui répondit : D'où vient donc, mon seigneur, je vous prie, que

Par « fils de l'Orient » (hébr.), il faut entendre les peuplades nomades de l'Arabie déserte. Cf. Gen. xxv, 6 ; Job, I, 3. — *Sicut erant in herbis...* Dans l'hébreu : ils ravageaient toutes les productions du pays. — *Ad introitum Gazæ* : donc, jusqu'à la limite sud-ouest de la Terre sainte ; après avoir dévasté tout le pays, depuis Bethsân et la plaine d'Esdréon (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Instar locustarum* : forte comparaison. Cf. Ex. x, 4-6 ; Joël, II, 2-15. Les Madianites, comme les sauterelles, ne laissent pas que la destruction derrière eux.

7-10. Repentir d'Israël, reproches du Seigneur. — *Et clamavit* : instruit par l'épreuve, le peuple ingrat se ressouvient du Dieu de l'alliance (*Dominum*, Jéhovah). — *Qui misit* : miséricordieuse réponse du Seigneur, malgré sa sévérité apparente. Le message transmis par le prophète inconnu est à peu près identique à celui de l'ange, II, 1-3 (souvenir des principaux bienfaits de Dieu, appel à la conscience de la nation). — *Amorrhæorum*. C.-à-d. de tous les Chananéens. Cf. I, 34 ; Gen. xv, 16 ; Dent. I, 20, etc.

2° Gédéon est choisi pour délivrer Israël. VI, 11-3.

11-12. Apparition de l'ange de Jéhovah. —

*Venit... angelus* : revêtu de la forme humaine, comme d'ordinaire. — *Sedit sub quercu*. Trait pittoresque. Dans l'hébreu : le térébinthe ; arbre fréquent en Palestine (le *Pistacia terebinthus*, *Atl. d'hist. nat.*, pl. xxxiii, fig. 3). — *In Ephra* ('*Orah*) : petite ville, demeurée inconnue, de la demi-tribu cisjordanienne de Manassé. Il y en avait une autre du même nom sur le territoire de Benjamin, Jos. xviii, 13. — *Ad Joas, patrem... Ezri*. D'après l'hébreu : Joas (issu) d'Abiézer. La famille d'Abiézer descendait de Manassé, Jos. xvii, 2 ; I Par. vii, 18. — *Cum... Gedeon* (*Gid'ôn*) *excuteret...* Le texte n'a qu'un seul verbe, qui signifie : battre avec un bâton. Cette opération n'avait pas lieu dans l'aire, ostensiblement ; mais en cachette, dans le pressoir, par crainte des Madianites qui parcouraient la contrée. — *Dominus tecum* : la salutation accoutumée chez les Hébreux (cf. Ruth, II, 4) ; mais elle a ici un sens particulier, solennel. — *Virorum fortissime*. L'hébreu dit simplement : vaillant héros.

13-18. Dialogue entre l'ange et Gédéon. — *Dixit... Gedeon*. Il rattache ses premières paroles à celles de l'ange ; il n'y dissimule pas la peine très vive que lui causent les malheurs de son peuple. *Mi domine* (*adônî*) est un simple titre

tous ces maux sont tombés sur nous, si le Seigneur est avec nous? Où sont ses merveilles que nos pères nous ont rapportées, en nous disant : Le Seigneur nous a tirés de l'Égypte? Et maintenant le Seigneur nous a abandonnés, et nous a livrés entre les mains des Madianites.

14. Alors le Seigneur, le regardant, lui dit : Allez, avec cette force dont vous êtes rempli, et vous délivrerez Israël de la puissance des Madianites. Sachez que c'est moi qui vous ai envoyé.

15. Gédéon lui répondit : Hélas! mon Seigneur, comment, je vous prie, délivrerai-je Israël? Vous savez que ma famille est la dernière de Manassé, et que je suis le dernier dans la maison de mon père.

16. Le Seigneur lui dit : Je serai avec vous, et vous battrez les Madianites, comme s'ils n'étaient qu'un seul homme.

17. Sur quoi Gédéon repartit : Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites-moi connaître par un signe que c'est vous qui me parlez.

18. Et ne vous retirez point d'ici jusqu'à ce que je revienne auprès de vous, et que j'apporte un sacrifice pour vous l'offrir. L'ange lui répondit : J'attendrai votre retour.

19. Gédéon, étant donc entré chez lui, fit cuire un chevreau, et fit d'une mesure de farine des pains sans levain; et ayant mis la viande dans une corbeille et le jus de la viande dans un pot, il apporta le tout sous le chêne, et il le lui offrit.

20. L'ange du Seigneur lui dit : Prenez la viande et les pains sans levain,

apprehenderunt nos hæc omnia? Ubi sunt mirabilia ejus, quæ narraverunt patres nostri, atque dixerunt: De Ægypto eduxit nos Dominus? Nunc autem dereliquit nos Dominus, et tradidit in manu Madian.

14. Respexitque ad eum Dominus, et ait: Vade in hac fortitudine tua, et liberabis Israel de manu Madian; scito quod miserim te.

15. Qui respondens ait: Obsecro, mi domine, in quo liberabo Israel? ecce familia mea infima est in Manasse, et ego minimus in domo patris mei.

16. Dixitque ei Dominus: Ego ero tecum, et percuties Madian quasi unum virum.

17. Et ille: Si inveni, inquit, gratiam coram te, da mihi signum quod tu sis qui loqueris ad me;

18. nec recedas hinc donec revertar ad te, portans sacrificium, et offerens tibi. Qui respondit: Ego præstolabor adventum tuum.

19. Ingressus est itaque Gedeon, et coxit hædum, et de farinæ modio azymos panes; carnesque ponens in canistro, et jus carniû mittens in ollam, tulit omnia sub quercu, et obtulit ei.

20. Cui dixit angelus Domini: Tolle carnes et azymos panes, et pone supra

de politesse, équivalant à Monsieur; Gédéon prend d'abord le messager céleste pour un voyageur qui passe. — *Si Dominus nobiscum*, *cur...* Preuve, au moins apparente, que le Seigneur a abandonné Israël. Quelle différence entre le glorieux passé (*mirabilia...*) et le présent si douloureux (*nunc autem*)! — *Respexitque Dominus*. Jéhovah, dans la personne de son représentant, réfute Gédéon d'un seul mot, en lui confiant la mission de sauver les Hébreux. — *Obsecro, mi Domine*. Cette fois, *'Adonai*, titre réservé à Dieu seul. Gédéon a reconnu la nature supérieure de son interlocuteur. Néanmoins il hésite, et objecte son humble provenance: *ecce familia...* — Dieu le rassure: *Ego... tecum*; comme avec Moïse, Ex. III, 12. Grâce à ce tout-puissant secours, Gédéon renversera Madian *quasi unum virum*, c.-à-d. d'un seul coup, comme si ce peuple n'était qu'un seul homme. Cf. xx, 1, 8; Num. xiv, 16. — *Si*

*inveni...* Gédéon est ébranlé; il désirerait pourtant une garantie, et il la demande familièrement à Dieu, sous la forme d'un signe sensible qui lui prouvera la réalité de sa mission. En attendant, il prie l'ange d'accepter sa modeste hospitalité (*sacrificium*; il est vraisemblable qu'ici l'hébr. *minhah* ne désigne pas un sacrifice proprement dit, mais un repas. Cf. Gen. xxxii, 14, 19, où ce mot est employé dans le sens général de don, offrande. Le contexte s'oppose d'ailleurs à l'idée d'un sacrifice).

19-23. Signe donné à Gédéon. La scène est très pittoresque. — *Azymos panes*: comme Lot, Gen. xix, 3, et la pythonisse d'Endor, I Reg. xxviii, 24; il aurait fallu trop de temps pour préparer du pain levé. La quantité de farine employée fut énorme: un *'efah*, dit l'hébreu, c.-à-d. 38 litr. 88. C'était par bonheur, à la manière orientale. Cf. Gen. xliii, 34. — *Carnes... in canistro*: preuve

petram illam, et jus desuper funde. Cumque fecisset ita,

21. extendit angelus Domini summitatem virgæ quam tenebat in manu, et tetigit carnes et panes azymos; ascenditque ignis de petra, et carnes azymosque panes consumpsit; angelus autem Domini evanuit ex oculis ejus.

22. Vidensque Gedeon quod esset angelus Domini, ait : Heu! mi Domine Deus, quia vidi angelum Domini facie ad faciem.

23. Dixitque ei Dominus : Pax tecum; ne timeas, non morieris.

24. Ædificavit ergo ibi Gedeon altare Domino, vocavitque illud, Domini pax, usque in præsentem diem. Cumque adhuc esset in Ephra, quæ est familiæ Ezri,

25. nocte illa dixit Dominus ad eum : Tolle taurum patris tui, et alterum taurum annorum septem, destruesque aram Baal, quæ est patris tui, et nemus, quod circa aram est, succide;

26. et ædificabis altare Domino Deo tuo in summitate petræ hujus, super quam ante sacrificium posuisti; tollesque

mettez-les sur cette pierre, et versez dessus le jus de viande. Ce que Gédéon ayant fait,

21. l'ange du Seigneur étendit le bout du bâton qu'il tenait dans sa main, et en toucha la viande et les pains sans levain; et aussitôt il sortit de la pierre un feu qui consuma la viande et les pains sans levain; et en même temps l'ange du Seigneur disparut de devant ses yeux.

22. Gédéon, voyant que c'était l'ange du Seigneur, s'écria : Hélas! Seigneur mon Dieu, j'ai vu l'ange du Seigneur face à face.

23. Le Seigneur lui dit : La paix soit avec vous. Ne craignez point; vous ne mourrez pas.

24. Gédéon éleva donc en ce même lieu un autel au Seigneur, et l'appela La paix du Seigneur; nom qu'il garde encore aujourd'hui. Et lorsqu'il était encore à Ephra, qui appartient à la famille d'Ezri,

25. le Seigneur lui dit la nuit suivante : Prenez un taureau de votre père, et un autre taureau de sept ans, et renversez l'autel de Baal qui appartient à votre père, et coupez le bois qui est autour de l'autel.

26. Dressez aussi un autel au Seigneur votre Dieu sur le haut de cette pierre, sur laquelle vous avez offert votre sacri-

que la viande avait été rôtie. — *Extendit... summitatem virgæ* : le bâton qu'il portait, comme les voyageurs en Orient. — *Ascendit... ignis*. Gédéon obtenait ainsi le signe qu'il avait désiré. — *Heu!... quia vidi*. Il est désolé, car il s'attend à mourir bientôt, d'après le préjugé hébraïque. Cf. Gen. xxxii, 30; Ex. xx, 19; xxxiii, 20; Is. vi, 5, etc. — *Pax tecum*. Dieu lui apparut de nouveau pour le rassurer.

3<sup>o</sup> Gédéon érige un autel à Jéhovah et renverse l'autel de Baal. VI, 24-32.

24-27. Les deux autels. — *Ædificavit... altare* : sans doute un simple mémorial, analogue à celui que les Rubénites avaient autrefois dressé au bord du Jourdain, Jos. xxxii, 28. — *Cumque adhuc...* L'enchaînement est plus clair dans l'hébreu : il l'appela : Jéhovah paix; il existe encore (l'autel) aujourd'hui à Ophra. Cette nuit-là... etc. — *Tolle taurum...* Avant de délivrer Israël par le bras de Gédéon, le Seigneur emploie son élu au rétablissement du culte sacré. — *Nemus quod circa aram*. Dans l'hébreu : l'*asérah* qui est sur lui (l'autel); c.-à-d. la statue de bois qui représentait Astarté. Voyez la note de III, 7. — *Altare... in summitate petræ*. L'hébreu doit plutôt se traduire ainsi : Un autel au sommet de cette forteresse. Sans doute une des forteresses mentionnées au vers. 2. La Vulgate a ajouté les mots

*super quam... posuisti*. — *Super struem lignorum...* Autre variante dans l'hébreu : avec le bois de l'*asérah* que tu auras détruite (note du vers. 25).



L'Astarté assyrienne.

*derunt... lucum succisum*. Plutôt : l'*asérah* qui était dessus (l'autel) avait été détruite. De même

Autre variante dans l'hébreu : avec le bois de l'*asérah* que tu auras détruite (note du vers. 25). — *Decem viris de servis...* Ce trait indique que Gédéon avait une certaine aisance. — *Timens autem...* Ces idôlâtres fanatiques l'auraient massacré certainement.

28-32. Colère des habitants d'Efra. — Vi-

fice, et prenez le second taureau, que vous offrirez en holocauste sur un bûcher fait de branches d'arbres que vous aurez coupées de ce bois.

27. Gédéon, ayant donc pris dix de ses serviteurs, fit ce que le Seigneur lui avait commandé. Il ne voulut pas néanmoins le faire de jour, parce qu'il craignait ceux de la maison de son père, et les hommes de cette ville-là; mais il fit tout pendant la nuit.

28. Et les habitants de cette ville, étant venus le matin, virent l'autel de Baal détruit, le bois coupé, et le second taureau mis sur l'autel qui venait d'être élevé.

29. Alors ils se dirent les uns aux autres : Qui est-ce qui a fait cela? Et comme ils cherchaient partout quel était l'auteur de cette action, on leur dit : C'est Gédéon, fils de Joas, qui a fait toutes ces choses.

30. Ils dirent donc à Joas : Faites venir ici votre fils, afin qu'il meure; parce qu'il a détruit l'autel de Baal, et qu'il en a coupé le bois.

31. Joas répondit : Est-ce à vous de venger Baal et de combattre pour lui? Que celui qui est son ennemi meure avant que le jour de demain soit venu. Si Baal est Dieu, qu'il se venge de celui qui a détruit son autel.

32. Depuis ce jour Gédéon fut appelé Jérobaal; à cause de cette parole que Joas avait dite : Que Baal se venge de celui qui a renversé son autel.

33. Cependant tous les Madianites, les Amalécites et les peuples d'Orient se joignirent ensemble; et ayant passé le Jourdain, ils vinrent camper dans la vallée de Jezraël.

34. En même temps l'esprit du Seigneur revêtit Gédéon, qui, sonnante de la trompette, rassembla toute la maison d'Abiezzer, afin qu'elle le suivît.

35. Il envoya aussi des courriers dans toute la tribu de Manassé, qui le suivit

taurum secundum, et offeres holocaustum super struem lignorum, quæ de nemore succideris.

27. Assumptis ergo Gedeon decem viris de servis suis, fecit sicut præceperat ei Dominus. Timens autem domum patris sui, et homines illius civitatis, per diem noluit id facere, sed omnia nocte complevit.

28. Cumque surrexissent viri oppidi ejus mane, viderunt destructam aram Baal, lucumque succisum, et taurum alterum impositum super altare, quod tunc aedificatum erat.

29. Dixeruntque ad invicem : Quis hoc fecit? Cumque perquirerent auctorem facti, dictum est : Gedeon, filius Joas, fecit hæc omnia.

30. Et dixerunt ad Joas : Produc filium tuum huc, ut moriatur, quia destruxit aram Baal, et succidit nemus.

31. Quibus ille respondit : Numquid ultiores estis Baal. ut pugnetis pro eo? Qui adversarius est ejus, moriatur antequam lux crastina veniat; si Deus est, vindicet se de eo qui suffodit aram ejus

32. Ex illo die vocatus est Gedeon Jerobaal, eo quod dixisset Joas : Ulciscatur se de eo Baal, qui suffodit aram ejus.

33. Igitur omnis Madian, et Amalec, et orientales populi congregati sunt simul; et transeuntes Jordanem, castrametati sunt in valle Jezrael.

34. Spiritus autem Domini induit Gedeon, qui clangens buccina convocavit domum Abiezzer, ut sequeretur se.

35. Misitque nuntios in universum Manassen, qui et ipse secutus est eum;

au vers. 30. — *Taurum... super altare* : les cendres et les ossements calcinés du taureau étaient encore sur l'autel de Jéhovah. — Sommé de livrer son fils, Joas le sauva par un heureux trait d'esprit (vers. 31), que nous allons citer d'après l'hébreu : Est-ce à vous de plaider la cause de Baal (*tribum labbâ'al*)? est-ce à vous de le sauver? Quelconque plaidera sa cause (*yârib lô*) mourra d'ici à demain matin. S'il est dieu, qu'il plaide lui-même sa cause (*yâreb lô*), puisqu'on a renversé son autel. — *Gedeon Jerobaal*. Plus exac-

tement : *Y'rubbâ'al*; nom qui reposait, comme tant d'autres, sur un jeu de mots : *yâreb lô habbâ'al*, que Baal plaide sa cause contre lui (Vulg. : *ulciscatur se de eo Baal*).

4° Gédéon excite les Hébreux à se soulever contre Madian. VI, 33-35.

33-35. Les débuts de Gédéon en tant que juge d'Israël. — *Igitur... Madian...* Une de ces irruptions soudaines, décrites aux vers. 3-6. — *Spiritus... induit* : comme d'une armure toute-puissante. Voyez la note de III, 10. — *Convocavit*

et alios nuntios in Aser, et Zabulon, et Nephthali, qui occurrerunt ei.

36. Dixitque Gedeon ad Deum : Si salvum facis per manum meam Israel, sicut locutus es,

37. ponam hoc vellus lanæ in area; si ros in solo vellere fuerit, et in omni terra siccitas, sciam quod per manum meam, sicut locutus es, liberabis Israel.

38. Factumque est ita. Et de nocte consurgens, expresso vellere, concham rore implevit.

39. Dixitque rursus ad Deum : Ne irascatur furor tuus contra me si adhuc semel tentavero, signum quaerens in vellere. Oro ut solum vellus siccum sit, et omnis terra rore madens.

40. Fecitque Deus nocte illa ut postulaverat; et fuit siccitas in solo vellere, et ros in omni terra.

aussi, et il en envoya d'autres dans les tribus d'Aser, de Zabulon et de Nephthali; et les hommes de ces tribus vinrent au-devant de lui.

36. Alors Gédéon dit à Dieu : Si vous voulez vous servir de ma main pour sauver Israël, comme vous l'avez dit,

37. je mettrai dans l'aire cette toison; et si, toute la terre demeurant sèche, la rosée ne tombe que sur la toison, je reconnaitrai par là que vous vous servirez de ma main, selon que vous l'avez promis, pour délivrer Israël.

38. Ce que Gédéon avait proposé arriva. Car, s'étant levé de grand matin, il pressa la toison, et remplit une coupe de la rosée qui en sortit.

39. Gédéon dit encore à Dieu : Que votre colère ne s'allume pas contre moi, si je fais encore une fois une épreuve, en demandant un second signe dans la toison. Je vous prie, Seigneur, que toute la terre soit trempée de rosée, et que la toison seule demeure sèche.

40. Le Seigneur fit cette nuit-là même ce que Gédéon avait demandé. La rosée tomba sur toute la terre, et la toison seule demeura sèche.

## CHAPITRE VII

1. Igitur Jerobaal, qui et Gedeon, de nocte consurgens, et omnis populus cum eo, venit ad fontem qui vocatur Harad. Erant autem castra Madian in valle, ad septentrionalem plagam collis excelsi.

1. Jérobaal, qui s'appelaît aussi Gédéon, se leva donc avant le jour et vint, accompagné de tout le peuple, à la fontaine nommée Harad. Or les Madianites étaient campés dans la vallée, vers le côté septentrional d'une colline fort élevée.

*domum Abiezer* : sa famille d'abord, puis les quatre tribus du nord de la Palestine cisjordanienne (*Atl. géogr.*, pl. VII).

5° Le double miracle de la toison. VI, 36-40.

36-38. Première épreuve. — *Si... per manum meam*. Au vers. 17, en demandant un premier signe, Gédéon n'avait rien spécifié; cette fois, agissant avec une familiarité plus grande encore, il indique lui-même la nature du miracle : *ponam hoc vellus*. — *Concham*. Hébr. : une coupe.

39-40. Deuxième épreuve, qui était le rebours de la précédente. Dieu daigna encore exaucer son serviteur. Cependant plusieurs Pères et théologiens (notamment saint Thomas, *Summa theologiae*, I p., 2<sup>a</sup> 2<sup>ae</sup>, q. 97, art. 2, ad 3) n'excusent pas Gédéon de tout péché; suivant eux, il aurait tenté Dieu, agi par incrédulité, etc. Mais la plupart des Pères et Docteurs approuvent sa conduite;

Ils font observer que Dieu lui accorda tout, sans lui adresser le moindre reproche, et que d'ailleurs ce signe était moins demandé pour le libérateur lui-même, que pour démontrer sa mission aux Hébreux. — Beau symbolisme de la toison chez quelques anciens écrivains chrétiens : au sens accommodative, elle représente la Vierge Marie, tandis que le Verbe est figuré par la plume.

§ II. — *Victoire de Gédéon*. VII, 1 — VIII, 21.

Purifié et préparé en vue de la guerre sainte, le nouveau Juge s'élança vaillamment au combat. Mais c'est Dieu encore qui remportera la victoire.

1° Le choix des combattants Israélites. VII, 1-8.

CHAP. VII. — 1. Les deux armées en présence l'une de l'autre. — *Jerobaal, qui et Gedeon*. Ici et VIII, 35, le héros est désigné par son surnom récemment conquis; mais l'ancien nom revient

2. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Vous avez avec vous un peuple considérable. Madian ne sera point livré entre ses mains, de peur qu'Israël ne se glorifie contre moi et qu'il ne dise : C'est par mes propres forces que j'ai été délivré.

3. Parlez au peuple, et faites publier ceci devant tous : Que celui qui est effrayé et timide s'en retourne. Et vingt-deux mille hommes du peuple se retirèrent de la montagne de Galaad, et s'en retournèrent, et il n'en demeura que dix mille.

4. Alors le Seigneur dit à Gédéon : Le peuple est encore en trop grand nombre. Menez-les près des eaux, et là je les éprouverai. Celui que je vous désignerai pour qu'il aille avec vous vous suivra, et celui que j'en empêcherai s'en retournera.

5. Le peuple étant venu en un lieu où il y avait des eaux, le Seigneur dit encore à Gédéon : Mettez d'un côté ceux qui auront pris de l'eau avec la langue comme les chiens ont coutume de faire; et mettez de l'autre ceux qui auront mis les genoux en terre pour boire.

6. Il s'en trouva donc trois cents qui, prenant l'eau avec la main, la portèrent à leur bouche; mais tout le reste du peuple avait mis les genoux en terre pour boire.

7. Alors le Seigneur dit à Gédéon : C'est par ces trois cents hommes qui ont pris l'eau avec la langue que je vous délivrerai, et que je ferai tomber Madian entre vos mains. Que tout le reste du peuple s'en retourne donc chacun chez soi.

2. Dixitque Dominus ad Gedeon : Multus tecum est populus; nec tradetur Madian in manus ejus, ne gloriatur contra me Israel, et dicat : Meis viribus liberatus sum.

3. Loquere ad populum, et cunctis audientibus prædica : Qui formidolosus et timidus est, revertatur. Recesseruntque de monte Galaad, et reversi sunt de populo viginti duo millia virorum, et tantum decem millia remanserunt.

4. Dixitque Dominus ad Gedeon : Adhuc populus multus est; duc eos ad aquas, et ibi probabo illos; et de quo dixerò tibi ut tecum vadat, ipse pergat; quem ire prohibeò revertatur.

5. Cumque descendisset populus ad aquas, dixit Dominus ad Gedeon : Qui lingua lambuerint aquas, sicut solent canes lambere, separabis eos seorsum; qui autem curvatis genibus biberint, in altera parte erunt.

6. Fuit itaque numerus eorum qui manu ad os projiciente lambuerunt aquas, trecenti viri; omnis autem reliqua multitudo flexo poplite biberat.

7. Et ait Dominus ad Gedeon : In trecentis viris qui lambuerunt aquas, liberabo vos, et tradam in manu tua Madian; omnis autem reliqua multitudo revertatur in locum suum.

habituellement dans le cours du récit. — *Ad fontem... Harad.* Dans l'hébreu : au-dessus de la fontaine de *Harod*; par conséquent, dans une situation élevée. On croit que la source abondante d'Aïn-Djalond, située au pied du Gelboé, est celle que mentionne ce passage. — *Madian in valle* : la vaste plaine de Jezraël, vi, 23. — *Ad septentrionalem...* D'après l'hébreu : au nord de Gédéon (c.-à-d. de son camp), près de la colline de Môreh (Vulg. : *excelsi*), dans la vallée. Ce mont Môreh est vraisemblablement le petit Hermon, aujourd'hui Djébel ed-Douhy, au nord du Gelboé (*At. géog.*, pl. vii et xii).

2-3. Élimination de la plupart des guerriers Israélites. — *Multus... populus*; dans le sens de « trop nombreux ». Ils étaient 32 000 d'après le vers. 3. Il est vrai que l'armée ennemie comptait 135 000 hommes (viii, 10). — *Nec tradetur...*, ne gloriatur. Dieu veut que la délivrance ne puisse être rapportée qu'à lui; c'est pourquoi il

choisira des Instruments tout à fait incapables de l'accomplir par eux-mêmes. Cf. Deut. viii, 11-17. — *Prædica : Qui formidolosus...* : proclamation conforme aux lois militaires des Hébreux. Cf. Deut. xx, 1-9. — *De monte Galaad* : pas la province de Galaad, assurément, mais quelque colline du même nom à l'ouest du Jourdain; probablement une crête des monts Gelboé. — *Viginti duo millia*. Les deux tiers! Le camp madianite, qu'on apercevait dans la plaine, inspirait une vive terreur.

4-8. Seconde élimination, après laquelle il ne resta que trois cents hommes dans l'armée du Seigneur. — *Duc... ad aquas* : la fontaine Harad. — *Ibi probabo*. Le verbe hébreu *šaraf* exprime une purification par le feu, comme celle de l'or mis dans le creuset. — *Cumque descendisset* : de sa position élevée, vers. 1. — Manière dont aura lieu la « purification » : *qui lingua lambuerint...*; d'après le contexte, ceux qui, su lieu de s'étendre

8. Sumptis itaque pro numero cibariis et tubis, omnem reliquam multitudinem abire præcepit ad tabernacula sua, et ipse cum trecentis viris se certamini dedit. Castra autem Madian erant subter in valle.

9. Eadem nocte dixit Dominus ad eum : Surge, et descende in castra, quia tradidi eos in manu tua.

10. Sin autem solus ire formidas, descendat tecum Phara puer tuus.

11. Et cum audieris quid loquantur, tunc confortabuntur manus tuæ, et securior ad hostium castra descendes. Descendit ergo ipse et Phara puer ejus in partem castrorum ubi erant armatorum vigiliæ.

12. Madian autem, et Amalec, et omnes orientales populi, fusi jacebant in valle, ut locustarum multitudo; cameli quoque innumerabiles erant, sicut arena quæ jacet in littore maris.

13. Cumque venisset Gedeon, narrabat aliquis somnium proximo suo, et in hunc modum referebat quod viderat : Vidi somnium, et videbatur mihi quasi subcinericius panis ex hordeo volvi, et in castra Madian descendere; cumque pervenisset ad tabernaculum, percussit illud, atque subvertit, et terræ funditus cœquavit.

14. Respondit is, cui loquebatur : Non est hoc aliud, nisi gladius Gedeonis, filii

8. Gédéon, leur ayant commandé à tous de se retirer dans leurs tentes, prit des vivres avec des trompettes, selon le nombre des gens qu'il avait, et marcha avec ses trois cents hommes pour combattre les ennemis. Or le camp de Madian était en bas, dans la vallée.

9. La nuit suivante le Seigneur dit à Gédéon : Levez-vous, et descendez dans le camp, parce que j'ai livré les Madianites entre vos mains.

10. Mais, si vous craignez d'y aller seul, que Phara votre serviteur y aille avec vous.

11. Et lorsque vous aurez entendu ce que diront les Madianites, vos mains en seront fortifiées, et vous descendrez ensuite avec plus d'assurance contre le camp des ennemis. Gédéon descendit donc avec son serviteur Phara à l'endroit du camp où étaient les sentinelles de l'armée.

12. Or les Madianites, les Amalécites et tous les peuples de l'Orient étaient étendus dans la vallée comme une multitude de sauterelles, avec des chameaux sans nombre, comme le sable qui est sur le rivage de la mer.

13. Et lorsque Gédéon se fut approché, il entendit l'un d'eux qui contait un songe à un autre, et qui lui rapportait ainsi ce qu'il avait vu : J'ai eu un songe, disait-il, et il me semblait que je voyais comme un pain d'orge cuit sous la cendre, qui roulait en bas et descendait dans le camp des Madianites; et, ayant rencontré une tente, il l'a frappée, renversée et complètement jetée à terre.

14. Celui à qui il parlait lui répondit : Tout cela n'est autre chose que l'épée

commodément auprès de la source, et d'y plonger avidement leurs lèvres, prendraient l'eau dans le creux de la main et la porteraient à leur bouche. — *Trecenti viri*. Ils se manifestèrent ainsi comme les plus ardents au combat, les moins indulgents pour eux-mêmes : voilà pourquoi ils furent choisis. — *Omnis reliqua multitudo* : au nombre de 9700 hommes. — *Cibariis et tubis* : de sorte que chacun des trois cents (*pro numero*) eut une trompette et une des amphores qui servait à contenir les vivres.

2° Gédéon au camp des Madianites. VII, 9-14.

9-11°. L'ordre de Dieu. — *Descende in castra*. Le Seigneur se proposait d'encourager son serviteur et de lui donner une nouvelle garantie de sa prochaine victoire. — *Sin autem solus...* L'entreprise commandée était hardie, et le plus vaillant pouvait être intimidé.

11°-14. Le songe mystérieux. — *Ubi... armorum vigiliæ*. Le sens de l'hébreu paraît être : à l'extrémité des avant-postes. — *Fusti jacebant...*, *ut locustarum...* Cf. VI, 5. C'était un camp immense, où les femmes et les enfants se trouvaient mêlés aux combattants. — *Narrabat... somnium*. Les Orientaux ont toujours attaché une très grande importance aux songes, et celui-ci était vraiment extraordinaire et surnaturel. — *Panis ex hordeo* : par conséquent, de mauvaise qualité. Ce pain représentait Gédéon et son armée, profondément dédaignés de leurs adversaires. L'épithète *subcinericius* manque dans l'hébreu. — *Volvi*. Cette galette, grêle et arrondie (telle est la forme des pains orientaux), roulait de l'éminence où se tenaient les Hébreux. — *Cumque... ad tabernaculum*. Dans l'hébreu : la tente, par antonomase; sans doute celle du général en chef

de Gédéon, fils de Joas l'Israélite; parce que le Seigneur lui a livré entre les mains les Madianites avec toute leur armée.

15. Gédéon, ayant entendu ce songe et l'interprétation qui lui en avait été donnée, adora Dieu. Et étant retourné au camp d'Israël, il dit *aux siens* : Levez-vous, car le Seigneur a livré entre nos mains le camp de Madian.

16. Et il divisa ses trois cents hommes en trois bandes, et leur donna des trompettes à la main et des pots de terre vides, avec des lampes au milieu des pots;

17. et il leur dit : Faites ce que vous me verrez faire. J'entrerai par un endroit du camp; faites tout ce que je ferai.

18. Quand vous me verrez sonner de la trompette que j'ai à la main, sonnez de même de la trompette tout autour du camp; et criez ensemble : Pour le Seigneur et pour Gédéon!

19. Gédéon, suivi de ses trois cents hommes, entra donc par un endroit du camp vers le commencement de la veille de minuit. Et ayant réveillé les gardes, ils commencèrent à sonner de la trompette et à heurter leurs pots de terre l'un contre l'autre.

20. Et faisant un grand bruit autour du camp, en trois endroits différents, après qu'ils eurent brisé leurs pots de terre, ils tinrent leurs lampes de la main

Joas, viri Israelitæ; tradidit enim Dominus in manus ejus Madian, et omnia castra ejus.

15. Cumque audisset Gedeon somnium, et interpretationem ejus, adoravit; et reversus est ad castra Israel, et ait: Surgite, tradidit enim Dominus in manus nostras castra Madian.

16. Divisitque trecentos viros in tres partes, et dedit tubas in manibus eorum, lagenasque vacuas ac lampades in medio lagenarum.

17. Et dixit ad eos: Quod me facere videritis, hoc facite; ingrediar partem castrorum, et quod fecero sectamini.

18. Quando personerit tuba in manu mea, vos quoque per castrorum circuitum clangite, et conclamate: Domino et Gedeoni!

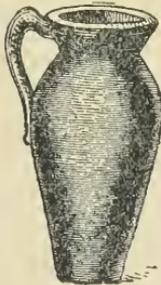
19. Ingressusque est Gedeon, et trecenti viri qui erant cum eo, in partem castrorum, incipientibus vigiliis noctis mediæ; et, custodibus suscitatis, ceperunt buccinis clangere, et complodere inter se lagenas.

20. Cumque per gyrum castrorum in tribus personarent locis, et hydrias confregissent, tenuerunt sinistris manibus lampades, et dextris sonantes tubas, cla-

de l'armée allée. — *Subvertit, ... cœquavit* : symbole d'une ruine totale. — Un des assistants donne aussitôt la véritable interprétation : *Tradidit... Dominus* (*ha Elôhim*, le Dieu par excellence)...; c'étaient les paroles mêmes que le Seigneur avait adressées naguère à Gédéon (vers. 9).

3° La bataille et la victoire. VII, 15-23°.

15-18. Préparatifs du combat. — *Adoravit*, prosterné jusqu'à terre, plein de foi (Hebr. xi, 32) et de reconnaissance; car Gédéon comprend que Dieu est visiblement avec lui, et il a déjà vu la frayeur et la démoralisation dans le camp ennemi. — *Viros in tres partes* : trois compagnies de cent hommes, pour attaquer les Madianites de trois côtés à la fois. Excellent stratagème. Il prit le commandement de la première. Armes étranges



Amphore.  
(Ancienne Égypte.)

aux mains de ses soldats : *tubas, lagenas* (des vases d'argile)... Le mot *lappidm* (*lampades*) désigne des torches allumées, dont l'éclat était dissimulé par les amphores. — *Et dixit... Gédéon* explique sa tactique à sa petite armée, vers. 17-18. Le cri de guerre était : *Domino et Gedeoni*; plus complètement, d'après le vers. 20 : Le glaive de Jéhovah et de Gédéon.

19-23°. La victoire. — *Vigiliis noctis mediæ*. La nuit était alors partagée en trois « veilles », de quatre heures chacune; il s'agit ici de la seconde, qui commençait à 10 heures. — *Custodibus suscitatis*. C.-à-d. qu'on venait de changer les gardes. — *Complodere... lagenas* : pour que la lumière des torches éclatât toute brillante; de plus, le bruit produit par le choc des amphores devait faire croire à l'ennemi que les colonnes d'attaque étaient considérables. — *Omnia... castra turbata*. On le conçoit : en pleine nuit, dans le premier sommeil, la panique fut épouvantable. L'hébreu le dit en termes expressifs : Et toute l'armée courut, cria et s'enfuit. — *Insistebant personantes*. Ces trompettes bruyantes ne contribuèrent pas peu à alarmer les Madianites. — *Immisit... Dominus* : le véritable triomphateur.

maveruntque : Gladius Domini et Gedeonis!

21. stantes singuli in loco suo per circuitum castrorum hostilium. Omnia itaque castra turbata sunt; et vociferantes, ululantesque fugerunt.

22. Et nihilo minus insistebant trecenti viri buccinis personantes. Immisitque Dominus gladium in omnibus castris, et mutua se cæde truncabant,

23. fugientes usque ad Bethsetta, et crepidinem Abelmechula in Tebbath. Conclamantes autem viri Israel de Nephthali, et Aser, et omni Manasse, persequebantur Madian.

24. Misitque Gedeon nuntios in omnem montem Ephraim, dicens : Descendite in occursum Madian, et occupate aquas usque Bethbera atque Jordanem. Clamavitque omnis Ephraim, et præoccupavit aquas atque Jordanem usque Bethbera.

25. Apprehensosque duos viros Madian, Horeb et Zeb, interfecit Oreb in petra Oreb, Zeb vero in torculari Zeb; et persecuti sunt Madian, capita Oreb et Zeb portantes ad Gedeon trans fluentia Jordanis.

gauche, et de la droite les trompettes dont ils sonnaient, et ils crièrent : L'épée du Seigneur et de Gédéon !

21. Chacun demeura à son poste autour du camp des ennemis. Aussitôt, le camp des Madianites se trouva tout en désordre, et ils s'enfuirent en poussant de grands cris.

22. Les trois cents hommes continuèrent à sonner de la trompette, et le Seigneur tourna les épées de tous ceux du camp les unes contre les autres, et ils se tuèrent mutuellement.

23. *Et ceux qui échappèrent* s'enfuirent jusqu'à Bethsetta et jusqu'au bord d'Abelméhula à Tebbath. Mais les enfants d'Israël, des tribus de Nephthali et d'Aser, et tous ceux de la tribu de Manassé poursuivirent les Madianites en criant.

24. Et Gédéon envoya des courriers sur toute la montagne d'Ephraïm, pour dire au peuple : *Marchez en-devant des Madianites, et emparez-vous des eaux jusqu'à Bethbéra, et de tous les passages du Jourdain.* Tous ceux d'Ephraïm, criant donc *aux armes*, se saisirent des bords de l'eau, et *des passages* du Jourdain jusqu'à Bethbéra.

25. Et ayant pris deux chefs des Madianites, Oreb et Zeb, ils tuèrent Oreb au rocher d'Oreb, et Zeb au pressoir de Zeb; et ils poursuivirent les Madianites, ayant à la main les têtes d'Oreb et de Zeb, qu'ils portèrent à Gédéon au delà du Jourdain.

## CHAPITRE VIII

1. Dixeruntque ad eum viri Ephraim : Quid est hoc quod facere voluisti, ut nos non vocares, cum ad pugnam per-

1. Alors les enfants d'Ephraïm lui dirent : Pourquoi nous avez-vous traités ainsi, et pourquoi ne nous avez-vous pas

— *Mutua se cæde...* : ne reconnaissant plus ni amis ni ennemis. Cf. II Par. xx, 23. — *Bethsetta* est peut-être le village actuel de Schatta, au nord-est de Bethsân. — *Abelmehula*, la patrie d'Élisée (III Reg. xix, 16); Bethraïéla au temps d'Eusèbe, aujourd'hui Khirbet Mâlih, dans la vallée du Jourdain, au nord-est de Naplouse. — *Tebbath* est inconnue; de même une quatrième localité, *S'rèrah*, mentionnée dans l'hébreu.

4° Poursuite des fuyards. VII, 23<sup>b</sup>—VIII, 12. 23<sup>b</sup>-25. Les Ephraïmites barrent le passage du Jourdain; mort de deux princes madianites. — *Occupate aquas... et Jordanem.* Les « eaux » distinctes de celles du Jourdain représentent

évidemment les affluents de ce fleuve sur la rive droite. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII. — *Bethbera* n'a pas été identifiée. — *Clamavitque...* Le cri de guerre particulier aux Orientaux. Cf. vers. 20, 21, 23. — *Duos viros Madian.* L'hébr. les appelle des « princes » (*sârim*). Leurs noms furent donnés aux lieux où ils avaient été saisis et mis à mort (*petra Oreb, torculari Zeb*). D'après Is. x, 20, il semble qu'il y eut un engagement très chaud en cet endroit. — *Trans fluentia...* : sur la rive gauche du fleuve.

CHAP. VIII.—1-3. Gédéon apaise les Ephraïmites mécontents. — La plainte, vers. 1 : *Quid est hoc...* Le ton est plein d'arrogance, comme XII, 1, et

fait avertir lorsque vous alliez combattre les Madianites? Et ils le querellèrent fort aigrement, jusqu'à en venir presque à la violence.

2. Gédéon leur répondit: Que pouvais-je faire qui égalât ce que vous avez fait? Est-ce qu'une grappe de raisin d'Ephraïm ne vaut pas mieux que toutes les vendanges d'Abiézer?

3. Le Seigneur a livré entre vos mains les princes de Madian, Oreb et Zeb. Qu'ai-je pu faire qui approchât de ce que vous avez fait? En leur parlant ainsi, il apaisa leur colère, qui était prête à éclater contre lui.

4. Gédéon, étant venu ensuite sur le bord du Jourdain, le passa avec ses trois cents hommes qui le suivaient, et ils étaient si las, qu'ils ne pouvaient plus poursuivre les fuyards.

5. Il dit donc aux habitants de Soccoth: Donnez, je vous prie, du pain à ceux qui sont avec moi, parce qu'ils n'en peuvent plus; afin que nous puissions poursuivre les rois des Madianites, Zébée et Salmana.

6. Mais les notables de Soccoth lui répondirent: Peut-être la paume des mains de Zébée et de Salmana est-elle déjà en votre pouvoir; et c'est pour cela que vous demandez que nous donnions du pain à vos gens?

7. Gédéon leur répondit: Lorsque le Seigneur aura livré entre mes mains Zébée et Salmana, je vous ferai briser le corps avec les épines et les ronces du désert.

8. Etant allé plus loin, il vint à Pha-

geres contra Madian? jurgantes fortiter, et prope vim inferentes.

2. Quibus ille respondit: Quid enim tale facere potui, quale vos fecistis? Nonne melior est racemus Ephraim vindemiis Abiezer?

3. In manus vestras Dominus tradidit principes Madian, Oreb et Zeb. Quid tale facere potui, quale vos fecistis? Quod cum locutus esset, requievit spiritus eorum, quo tumbant contra eum.

4. Cumque venisset Gedeon ad Jordanem, transivit eum cum trecentis viris qui secum erant; et præ lassitudine, fugientes persequi non poterant.

5. Dixitque ad viros Soccoth: Date, obsecro, panes populo qui mecum est, quia valde defecerunt, ut possimus persequi Zebee et Salmana, reges Madian.

6. Responderunt principes Soccoth: Forsitan palmæ manuum Zebee et Salmana in manu tua sunt, et idcirco postulas ut demus exercitui tuo panes.

7. Quibus ille ait: Cum ergo tradiderit Dominus Zebee et Salmana in manus meas, conteram carnes vestras cum spinis tribulicis deserti.

8. Et inde conscendens, venit in Pha-

Jos. xvi, 14. Les Éphraïmites se regardaient comme la première des tribus, et ils jouèrent en réalité un rôle important à cette époque. Les mots *jurgantes*... retombent sur *virii Ephraim* et mettent en relief l'insolence de la plainte. — Douce réponse de Gédéon, vers. 2-3<sup>a</sup>. Il amoindrit modestement son rôle, et grandit au contraire le leur, pour les calmer. La situation était délicate, et plutôt que d'engager en ce moment une grave querelle, Gédéon préfère achever sa victoire. Jephté, plus libre, tiendra une conduite toute différente, xii, 1-6. — *Quid enim tale... quale vos?* Ils avaient retardé la fuite des ennemis en barrant les routes (vii, 24), et battu les troupes de Zeb et d'Oreb. Une comparaison expressive continue le compliment: Le grappillage d'Ephraïm (Vulg.: *racemus*) ne vaut-il pas mieux que la vendange d'Abiézer? Gédéon appartenait à la famille d'Abiézer, vi, 11. — Heureux résultat de cette condescendance, vers. 3<sup>b</sup>: *requievit spiritus...*

4-7. Conduite antipatriotique des habitants de

Soccoth. — On reprend maintenant le fil du récit principal (cf. vii, 23<sup>a</sup>). *Præ lassitudine*...: ces trois cents hommes étaient depuis la veille à l'action. — *Soccoth*: ville de la tribu de Gad, au nord du Jaboc. Cf. Gen. xxxiii, 17; Jos. xiii, 27. Les fuyards avaient donc franchi le Jourdain et pris la direction du sud-est. — *Ut possimus persequi*... Gédéon attachait naturellement une grande importance à la capture des deux rois de Madian. — *Responderunt principes* (les notables)... Réponse sans nom, qui montre à quel degré le patriotisme avait diminué, et combien l'unité du peuple s'était relâchée pendant cette ère d'oppression. — *Forsitan palmæ*... Ces paumes redoutées, qui avaient saisi et pressuré le pauvre Israël. Les habitants de Soccoth craignaient de s'attirer les représailles des Madijanites, en procurant des vivres à la petite armée de Gédéon, lancée à leur poursuite. — Menace bien légitime du Juge: *conteram... cum spinis*.

8-9. Les habitants de Phaniel imitent ceux de Soccoth. — *In Phaniel*: l'endroit où Jacob

nuel, locutusque est ad viros loci illius similia. Cui et illi responderunt, sicut responderant viri Soccoth.

9. Dixit itaque et eis : Cum reversus fuero victor in pace, destruam turrin hanc.

10. Zebée autem et Salmana requiescebant cum omni exercitu suo. Quindecim enim millia viri remanserant ex omnibus turmis orientalium populorum, cæsis centum viginti millibus bellatorum educentium gladium.

11. Ascendensque Gédéon per viam eorum qui in tabernaculis morabantur, ad orientalem partem Nobé et Jegbaa, percussit castra hostium, qui securi erant, et nihil adversi suspicabantur.

12. Fugeruntque Zebée et Salmana, quos persequens Gédéon comprehendit, turbato omni exercitu eorum.

13. Revertensque de bello ante solis ortum,

14. apprehendit puerum de viris Soccoth, interrogavitque eum nomina principum et seniorum Soccoth, et descripsit septuaginta septem viros.

15. Venitque ad Soccoth, et dixit eis : En Zebée et Salmana, super quibus exprobrastis mihi, dicentes : Forsitan manus Zebée et Salmana in manibus tuis sunt, et idcirco postulas ut demus viris, qui lassi sunt et defecerunt, panes.

16. Tulit ergo seniores civitatis et spinas deserti ac tribulos, et contrivit cum eis, atque comminuit viros Soccoth.

nuel, et il fit la même demande aux habitants de cette localité, et ils lui firent la même réponse que ceux de Soccoth.

9. Gédéon leur répliqua de même : Lorsque je serai revenu en paix et victorieux, j'abattrai cette tour-là.

10. Or Zébée et Salmana prenaient du repos avec le reste de leur armée; car il n'était resté à ces peuples d'Orient que quinze mille hommes de toutes leurs troupes, cent vingt mille hommes, tous gens de guerre et portant les armes, ayant péri.

11. Gédéon, se dirigeant donc du côté de ceux qui habitaient sous la tente, à l'orient de Nobé et de Jegbaa, défit l'armée des ennemis, qui se croyaient en sûreté, s'imaginant qu'ils n'avaient plus rien à craindre.

12. Zébée et Salmana s'enfuirent aussitôt, toutes leurs troupes étant en désordre; Gédéon les poursuivit et les prit tous deux.

13. Etant revenu du combat avant le lever du soleil,

14. il prit un jeune homme de Soccoth, et lui demanda les noms des notables et des anciens de Soccoth; cet homme lui en marqua soixante-dix-sept.

15. Gédéon vint ensuite à Soccoth et dit aux notables : Voici Zébée et Salmana au sujet desquels vous m'avez insulté, en disant : Peut-être les mains de Zébée et de Salmana sont-elles en votre pouvoir, et c'est pour cela que vous demandez que nous donnions du pain à vos gens, qui sont si las qu'ils n'en peuvent plus.

16. Il prit donc les anciens de la ville, et il leur brisa le corps avec les épines et les ronces du désert.

avait lutté avec l'ange, et vu la « face de Dieu ». Cf. Gen. xxxii, 24-30.

10-12. Nouvelle victoire de Gédéon. — *Requiescebant*. L'hébreu a ici un nom de lieu : « Zébée et Salmana étaient à Qarqor, et leur armée avec eux. » Ce village est inconnu. — *Quindecim... millia...* Cent vingt mille hommes avaient donc disparu. — *Per viam eorum qui in tabernaculis...* Ces mots désignent une peuplade nomade qui campait dans le district. — *Nobé et Jegbaa*. Deux villes transjordanennes, dont la première appartenait à la demi-tribu de Manassé, l'autre aux Gadites. Cf. Num. xxxii, 34, 42. — *Qui securi* : ils croyaient avoir une avance considérable, et ils ne pensaient pas que Gédéon les poursuivrait si loin. Les mots *et nihil adversi...*

sont une paraphrase de la Vulgate. — *Turbato omni exercitu* : ce fut une déroute complète, et il n'échappa qu'un petit nombre de fuyards.

5° Châtiment des habitants de Soccoth et de Phanuel. VIII, 13-17.

13-16. Soccoth. — *Ante solis ortum*. Les LXX, le syriaque et l'arabe traduisent ces mots comme un nom propre : Il revint... par la montée d'Hérés. — *Apprehendit puerum*. Hébr. : un jeune homme. Trait analogue à celui de I, 24. Gédéon obligea ce jeune homme de lui donner par écrit (*descripsit*) les noms des soixante-dix-sept notables de Soccoth. — *Forsitan manus...* Il cite leurs propres paroles, si cruelles. Cf. vers. 6. Et lui, il exécute les siennes : *tulit ergo...* Cf. vers. 7.

17. Il abattit aussi la tour de Phanuel, après avoir tué les habitants de la ville.

18. Il dit ensuite à Zébée et à Salmana : Comment étaient faits ceux que vous avez tués au mont Thabor? Ils lui répondirent : Ils étaient comme vous, et l'un d'eux paraissait un fils de roi.

19. Gédéon ajouta : C'étaient mes frères et les enfants de ma mère. Vive le Seigneur! si vous leur aviez sauvé la vie, je ne vous tuerais pas maintenant.

20. Il dit ensuite à Jéther, son fils aîné : Allez, tuez-les. Mais Jéther ne tira point son épée, parce qu'il était effrayé, n'étant encore qu'un enfant.

21. Zébée et Salmana dirent donc à Gédéon : Venez vous-même, et tuez-nous; car c'est l'âge qui rend l'homme fort. Gédéon, s'étant avancé, tua Zébée et Salmana. Il prit ensuite tous les ornements et les bossettes qu'on met d'ordinaire au cou des chameaux de rois.

22. Alors tous les enfants d'Israël dirent à Gédéon : Soyez notre prince et commandez-nous, vous, votre fils, et le fils de votre fils, parce que vous nous avez délivrés de la main des Madiannites.

23. Gédéon leur répondit : Je ne serai

17. Turrim quoque Phanuel subvertit, occisis habitatoribus civitatis.

18. Dixitque ad Zebee et Salmana : Quales fuerunt viri, quos occidistis in Thabor? Qui responderunt : Similes tui, et unus ex eis quasi filius regis.

19. Quibus ille respondit : Fratres mei fuerunt, filii matris meae. Vivit Dominus! quia si servassetis eos, non vos occiderem.

20. Dixitque Jether primogenito suo : Surge, et interfice eos. Qui non eduxit gladium; timebat enim, quia adhuc puer erat.

21. Dixeruntque Zebee et Salmana : Tu, surge, et irruere in nos, quia juxta ætatem robur est hominis. Surrexit Gedeon, et interfecit Zebee et Salmana; et tulit ornamenta ac bullas, quibus colla regalium camelorum decorari solent.

22. Dixeruntque omnes viri Israel ad Gedeon : Dominare nostri, tu, et filius tuus, et filius filii tui, quia liberasti nos de manu Madian.

23. Quibus ille ait : Non dominabor

17. Phanuel. — *Turrim quoque...* Autre réalisation littérale de ses menaces (vers. 9).

6° Supplice des deux rois madiannites. VIII, 18-21.

18-19. L'arrêt de mort et son motif. — *Quos occidistis in Thabor.* Allusion à un incident de la guerre, qui ne nous a pas été raconté. — *Similes tui...* Les frères de Gédéon (vers. 19) avaient donc été cruellement massacrés par les envahisseurs.

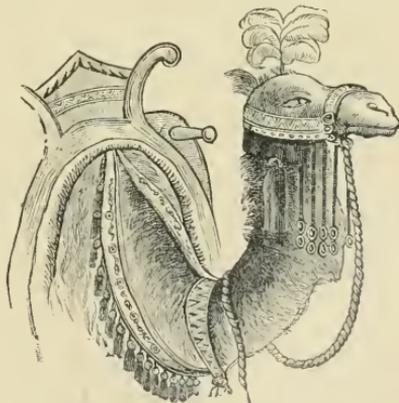
20-21. Exécution de la sentence. — *Dixit Jether...* Ce n'était encore qu'un tout jeune homme (puer; hébr. : *na'ar*); de là son hésitation à accomplir ce que lui commandait son père (non eduxit...; timebat). — *Dixeruntque...* Les deux rois font preuve de dignité en demandant qu'on leur épargne l'humiliation de mourir de la main d'un enfant. — *Ornamenta ac bullas.* L'hébreu parle seulement de lunules, ou de croissants, ornement très usité en Orient. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. v, fig. 5, 9, 11; pl. vi, fig. 9.

III. — Derniers actes de Gédéon et sa mort. VIII, 22-35.

1° L'épode de Gédéon. VIII, 22-28.

22-23. Gédéon refuse le pouvoir royal, que lui offraient les Israélites. — *Dominare nostri.* Le mot « régner » n'est pas employé; mais au fond c'est la dignité royale, héréditaire dans sa famille (*tu, et filius...*), qu'on pressait Gédéon d'ac-

cepter. « Les maux que les Israélites avaient soufferts, faute d'un chef qui sût organiser la résistance et se mettre à leur tête, la bravoure, ...



Chameau richement harnaché. (Orient moderne.)

la sagesse et la fermeté de Gédéon leur firent comprendre les avantages d'une union étroite entre les différentes tribus, sous un maître qui, réunissant en faisceau ces forces éparses, pourrait

vestri, nec dominabitur in vos filius meus, sed dominabitur vobis Dominus.

24. Dixitque ad eos: Unam petitionem postulo a vobis: date mihi inares ex præda vestra. Inares enim aureas Ismaelitæ habere consueverant.

25. Qui responderunt: Libentissime dabimus. Expandentesque super terram pallium, projecerunt in eo inares de præda;

26. et fuit pondus postularum inaurium, mille septingenti auri sicli, absque ornamentis, et monilibus, et veste purpurea, quibus reges Madiani uti soliti erant, et præter torques aureas camelorum.

27. Fecitque ex eo Gedeon ephod, et posuit illud in civitate sua Ephra. Fornicatusque est omnis Israël in eo, et ractum est Gedeoni et omni domui ejus in ruinam.

28. Humiliatus est autem Madian coram filiis Israël, nec potuerunt ultra cervices elevare; sed quievit terra per quadraginta annos, quibus Gedeon præfuit.

point votre prince, et je ne vous commanderai point, ni moi ni mes fils; mais c'est le Seigneur qui sera votre prince, et qui vous commandera.

24. Et il ajouta: Je ne vous demande qu'une chose. Donnez-moi les pendants d'oreilles que vous avez eus de votre butin. Car les Ismaélites avaient coutume de porter des pendants d'oreilles d'or.

25. Ils lui répondirent: Nous vous les donnerons très volontiers. Et étendant un manteau à terre, ils y jetèrent les pendants d'oreilles qu'ils avaient eus de leur butin.

26. Ces pendants d'oreilles que Gédéon avait demandés pesaient mille sept cents sicles d'or, sans compter les ornements, les colliers précieux et les vêtements d'écarlate que les rois de Madian avaient coutume de porter, et sans compter les colliers d'or des chameaux.

27. Gédéon fit de toutes ces choses précieuses un éphod, qu'il mit dans sa ville d'Ephra. Et cet éphod fit tomber les Israélites dans la prostitution de l'idolâtrie, et causa la ruine de Gédéon et de toute sa maison.

28. Les Madianites furent donc humiliés devant les enfants d'Israël, et ils ne purent plus lever la tête; mais tout le pays demeura en paix pendant les quarante années du gouvernement de Gédéon.

les rendre invincibles. C'est ainsi que nous voyons poindre pour la première fois l'idée d'un pouvoir central et d'une monarchie en Israël. » Vigoureux, *la Bible et les découvertes*, t. III, p. 318. — *Non domnabor...* Il résiste généreusement à leurs sollicitations; refus d'autant plus beau, qu'il est plus rare dans l'histoire. Il les renvoie à leur véritable roi: *domnabitur... Dominus*.

24-27. La faute de Gédéon. — *Date mihi inares*. L'hébr. *næzem* désigne habituellement l'anneau que les femmes de l'Orient biblique portent à une des parois du nez. Cf. Gen. xxiv, 47; Job, xlii, 11, etc., et l'*Atl. archéol.*, pl. vi, fig. 6, 7. Ce mot paraît néanmoins, ici et ailleurs (Gen. xxxv, 4, etc.), être synonyme d'*inauris*, pendant d'oreille. Or les hommes eux-mêmes portaient ce bijou en Orient. Voyez l'*Atl. archéol.*, pl. lxxxii, fig. 4, 7, 8-11. — *Ismaelitæ*. C.-à-d. les Madiantites; les deux noms sont parfois employés l'un pour l'autre dans un même passage. Cf. Gen. xxxvii, 25, 28. — *Expandentes... pallium*. Hébr.: *simlah*; la vaste pièce d'étoffe qui servait tour à tour de manteau et de couverture. — *Mille septingenti...* Somme considérable; car le sicle d'or équivalait probablement déjà à 14 gr. 200, et à 43 fr. 50, de sorte que le total était de 24 kilog. 400 gr., ou de 73 950 fr. Mais ce chiffre n'a rien d'exagéré, si l'on se rappelle que l'armée

madianite comptait 135 000 hommes. — *Absque ornamentis*: dans l'hébreu, les « lunules » du vers. 21. *Monilibus*: plutôt des boucles d'oreilles en forme de gouttes (*n'tifôt*; *Atl. archéol.*, pl. viii, fig. 7, 8). *Veste purpurea* (au pluriel dans l'hébreu): la célèbre pourpre de Tyr. — *Torques camelorum*. Cf. vers. 21. La coutume d'orner plus ou moins richement le cou des chameaux n'a pas disparu en Orient. — *Fecitque ephod*: un des ornements principaux du grand prêtre. Voyez Ex. xxviii, 6-12, et le commentaire; *Atl. archéol.*, pl. cvi, fig. 7. Celui que Gédéon fit faire était sans doute en filigrane d'or; d'ailleurs il n'est pas nécessaire qu'il y ait employé toute la somme marquée plus haut. Dans sa pensée, c'était une offrande à Jéhovah, auquel il réservait ainsi le meilleur du butin. Néanmoins, quoique l'intention fût droite, cet éphod devint bientôt un sujet de scandale et de superstition pour tout Israël, comme l'exprime énergiquement le narrateur: *fornicatus est* (la métaphore accoutumée). Le culte idolâtrique avait rendu les Hébreux si grossiers au point de vue religieux, qu'ils l'introduisaient jusque dans leurs hommages rendus à Jéhovah. — *Gedeoni... in rutnam...*: de là les malheurs subséquents de sa famille, ix, 1-6.

28. Israël jouit de la paix pendant quarante ans. — *Humiliatus... Madian*. Les Madiantites

29. Après cela Jérobaal, fils de Joas, s'en retourna et demeura dans sa maison ;

30. et il eut soixante-dix fils issus de lui, car il avait plusieurs femmes.

31. Et sa concubine qu'il avait à Sichem lui donna un fils nommé Abimélech.

32. Gédéon, fils de Joas, mourut enfin dans une heureuse vieillesse, et il fut enseveli dans le sépulcre de Joas, son père, à Ephraïm, qui appartenait à la famille d'Ezri.

33. Après la mort de Gédéon, les enfants d'Israël se détournèrent du culte de Dieu, et ils se prostituèrent à l'idolâtrie des Baals. Ils firent alliance avec Baal, afin qu'il fût leur dieu ;

34. et ils oublièrent le Seigneur leur Dieu, qui les avait délivrés des mains de tous leurs ennemis dont ils étaient environnés.

35. Et ils n'usèrent point de miséricorde envers la maison de Gédéon Jérobaal, pour reconnaître tout le bien qu'il avait fait à Israël.

29. Abiit itaque Jerobaal, filius Joas, et habitavit in domo sua ;

30. habuitque septuaginta filios, qui egressi sunt de femore ejus, eo quod plures haberet uxores.

31. Concubina autem illius, quam habebat in Sichem, genuit ei filium nomine Abimelech.

32. Mortuusque est Gedeon, filius Joas, in senectute bona, et sepultus est in sepulcro Joas patris sui, in Ephraïm, de familia Ezri.

33. Postquam autem mortuus est Gedeon, aversi sunt filii Israel, et fornicati sunt cum Baalim. Percusseruntque cum Baal fedus, ut esset eis in deum,

34. nec recordati sunt Domini Dei sui, qui eruit eos de manibus inimicorum suorum omnium per circuitum ;

35. nec fecerunt misericordiam cum domo Jerobaal Gedeon, juxta omnia bona quæ fecerat Israeli.

## CHAPITRE IX

1. Alors Abimélech, fils de Jérobaal, s'en alla à Sichem trouver les frères de sa mère, et tous ceux de la famille du père de sa mère, et il leur parla en ces termes :

2. Représentez ceci, leur dit-il, à tous

1. Abiit autem Abimelech, filius Jerobaal, in Sichem ad fratres matris suæ, et locutus est ad eos, et ad omnem cognationem domus patris matris suæ, dicens :

2. Loquimini ad omnes viros Sichem :

furent, en effet, écrasés par la victoire de Gédéon ; leur histoire a désormais pris fin.

2° Les enfants de Gédéon ; sa mort. VIII, 29-32.

29-31. La famille de Gédéon. — *Jerobaal*. L'écriture sacrée revient à cette appellation, par laquelle Gédéon, avait commencé à se rendre célèbre. — *Septuaginta filios*. On ajoute, pour expliquer ce chiffre étonnant : *eo quod... plures uxores*. Signe de décadence ; déjà la polygamie pénètre tristement dans la maison des chefs. Cf. x, 4 ; XII, 9. — *Concubina autem* : une femme de second rang, comme Agar (Gen. XVII, 1 et ss.), Bala et Zelpha (Gen. xxx, 3, 9). Ce détail a pour but de préparer les événements racontés au chap. IX.

32. Mort de Gédéon. — *In senectute bona* : après une longue et heureuse vie. Cf. Gen. xv, 15 ; xxv, 8. — *In sepulcro Joas...* : un tombeau de famille, probablement taillé dans le roc.

3° Ingratitude des Israélites. VIII, 33-35.

33-34. Les Hébreux Ingrats envers Dieu. —

*Postquam... mortuus... Gedeon*. Son influence avait contenu le peuple dans le devoir. — *Aversi sunt*. Hébr. : ils retournèrent, ils revinrent (« ad vomitum redierunt, » Serarius). — *Percusseruntque...* Le texte dit simplement : et ils firent Baal-berith leur dieu. Voyez IX, 4, et la note de II, 11. — *Nec recordati...* : malgré les récents bienfaits dont ils avaient été l'objet (*qui eruit eos...*).

35. Les Hébreux Ingrats envers la famille de Gédéon.

§ IV. — *Abimélech, Thola, Jaïr*. IX, 1 — X, 6.

1° Usurpation d'Abimélech. IX, 1-6.

CHAP. IX. — 1-2. Démarche d'Abimélech auprès de ses oncles maternels, afin de gagner, par leur intermédiaire, les sympathies des Sichimites. — *Ad fratres... omnem congregationem...* Il les met tous dans ses intérêts ; chose facile, puisque c'étaient aussi les leurs. — *Ad... viros Sichem*. Dans l'hébreu : aux seigneurs (*ba'alim*) de Si-

Quid vobis est melius, ut dominentur vestri septuaginta viri, omnes filii Jeroabaal, an ut dominetur unus vir? simulque considerate quod os vestrum et caro vestra sum.

3. Locutique sunt fratres matris ejus de eo ad omnes viros Sichem universos sermones istos, et inclinaverunt cor eorum post Abimelech, dicentes : Frater noster est.

4. Dederuntque illi septuaginta pondo argenti de fano Baalberith. Qui conduxit sibi ex eo viros inopes et vagos, secuti que sunt eum;

5. et venit in domum patris sui in Ephra, et occidit fratres suos filios Jeroabaal septuaginta viros, super lapidem unum; remansitque Joatham, filius Jeroabaal minimus, et absconditus est.

6. Congregati sunt autem omnes viri Sichem, et universæ familiæ urbis Mello, abieruntque, et constituerunt regem Abimelech juxta quercum quæ stabat in Sichem.

7. Quod cum nuntiatum esset Joatham, ivit, et stetit in vertice montis Garizim, elevataque voce, clamavit, et

les habitants de Sichem : Lequel est le meilleur pour vous, où d'être dominés par soixante-dix hommes, tous enfants de Jérobaal, ou de n'avoir qu'un seul homme qui vous commande? Et de plus, considérez que je suis votre os et votre chair.

3. Les frères de sa mère parlèrent de lui en ces termes à tous les habitants de Sichem, dont ils inclinèrent les cœurs en faveur d'Abimélech, en disant : C'est notre frère.

4. Et ils lui donnèrent soixante-dix sicles d'argent, qu'ils enlevèrent du temple de Baalberith. Abimélech, avec cet argent, leva une troupe de gens misérables et vagabonds qui le suivirent.

5. Il vint donc dans la maison de son père à Ephra, et il tua sur une même pierre les soixante-dix fils de Jérobaal, ses frères; et de tous les enfants de Jérobaal, il ne resta que Joatham, le plus jeune de tous, qui se cacha.

6. Alors tous les habitants de Sichem s'assemblèrent avec toutes les familles de la ville de Mello, et allèrent établir roi Abimélech près du chêne qui était à Sichem.

7. Joatham, en ayant reçu la nouvelle, s'en alla au sommet du mont Garizim, où, se tenant debout, il cria à

chem; c.-à-d. aux habitants les plus influents. Sichem, aujourd'hui Naploue, au pied des monts Garizim et Ébal. — *Quid vobis melius...*? Argument à proposer aux Sichimites, pour les attacher au parti d'Abimélech. Celui-ci, né d'une femme de rang inférieur, ne comptait point parmi les vrais fils de Gédéon, et n'avait pas hérité avec eux de son pouvoir; furieux de cette situation, il a décidé de se venger, et de gouverner seul tout le pays. — *Os vestrum et caro...* : par sa mère. Locution qui indique une connexion très étroite. Cf. Gen. II, 23; XXIX, 14.

3-6. Assassinat des fils de Gédéon; Abimélech roi d'Israël. — *Locuti... ad omnes viros* : aux seigneurs, comme plus haut; et de même en d'autres passages de ce chapitre. — *Inclinaverunt cor...* Expression pittoresque, délicate. — *Dicentes : Frater noster*. Ils font appel à la vanité locale, moyen qui réussit fréquemment. — *Dederuntque et...* : pour l'aider à faire valoir sa cause. La somme était minime (70 sicles d'argent, à 2 fr. 63 par sicle, font 198 fr. 10) ; mais elle suffisait pour acheter la conscience et les services de quelques vagabonds (*inopes*, hébr. *réqim*, vides ; c.-à-d. indigents ; *vagos*, hébr. *turbulents*, violents). Cet argent fut pris de fano Baalberith : les trésors des temples étaient souvent mis au service de la politique. Cf. III Reg. xv, 18 ; IV Reg. XVIII, 15-16, etc. — *Occidit fratres...* Massacre

horrible, comme on n'en a vu que trop dans l'Orient ancien et moderne, pour des motifs analogues. Cf. III Reg. xv, 29 ; IV Reg. x, 6 ; XI, 1, etc. Le chiffre entier de ceux que l'on voulait mettre à mort est cité à la manière hébraïque (*septuaginta* ; cf. I Reg. xvi, 10), quoique l'un d'eux, Joatham, ait réussi à s'échapper. — Après cet acte sanglant, on procède à l'installation d'Abimélech comme roi de Sichem, en attendant mieux. Abimélech est le premier qui porte ce nom de roi dans les annales sacrées. — *Universæ urbis Mello*. Dans l'hébreu : toute la maison de Mello (le mot *urbis* a été ajouté par la Vulgate). Mello était probablement un lieu fortifié de la ville ou des environs; on le déduit de ce que plus tard, à Jérusalem, le même nom de *Beit Mulo* désignera un lieu fortifié. Cf. II Reg. v, 9 ; III Reg. ix, 15. — *Juxta quercum quæ stabat*. D'après l'hébreu : près du térébinthe du mémorial. Vraisemblablement, le térébinthe rendu célèbre par deux épisodes de la vie d'Abraham et de Jacob (Gen. XII, 16 ; xxxv, 4).

2° L'apologue de Joatham. IX, 7-21.

7. Introduction. — *In vertice Garizim*. Voyez la note de Deut. xi, 29. Joatham devait se tenir sur un des éperons de la montagne qui s'avancent du côté de la ville (*Atl. géogr.*, pl. x, le cartouche à droite). — *Elevata voce*. Grâce à la pureté de l'air en Orient, on peut se faire entendre à de

haute voix et dit : Ecoutez-moi, habitants de Sichem, comme vous voulez que Dieu vous écoute.

8. Les arbres allèrent un jour pour s'élire un roi, et ils dirent à l'olivier : Sois notre roi.

9. L'olivier leur répondit : Puis-je abandonner mon suc et mon huile dont les dieux et les hommes se servent, pour venir m'établir au-dessus des arbres?

10. Les arbres dirent ensuite au figuier : Viens, et règne sur nous.

11. Le figuier leur répondit : Puis-je abandonner la douceur de mon suc et l'excellence de mes fruits, pour venir m'établir au-dessus des arbres?

12. Les arbres s'adressèrent aussi à la vigne, et lui dirent : Viens, et règne sur nous.

13. La vigne leur répondit : Puis-je abandonner mon vin, qui est la joie de Dieu et des hommes, pour venir m'établir au-dessus des arbres?

14. Enfin tous les arbres dirent au buisson : Viens, et règne sur nous.

15. Le buisson leur répondit : Si vous m'établissez véritablement votre roi, venez vous reposer sous mon ombre; mais si vous ne le voulez pas, que le feu sorte du buisson, et qu'il dévore les cèdres du Liban.

16. *Considérez donc maintenant si ç'a*

dixit : Audite me, viri Sichem, ita audiat vos Deus!

8. Ierunt ligna ut ungerent super regem, dixeruntque olivæ : Impera nobis.

9. Quæ respondit : Numquid possum deserere pinguedinem meam, qua et dii utuntur et homines, et venire ut inter ligna promovear?

10. Dixeruntque ligna ad arborem ficum : Veni, et super nos regnum accipe.

11. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere dulcedinem meam, fructusque suavissimos, et ire ut inter cetera ligna promovear?

12. Locutaque sunt ligna ad vitem : Veni, et impera nobis.

13. Quæ respondit eis : Numquid possum deserere vinum meum, quod lætificat Deum et homines, et inter ligna cetera promoveri?

14. Dixeruntque omnia ligna ad rhamnum : Veni, et impera super nos.

15. Quæ respondit eis : Si vere me regem vobis constituitis, venite, et sub umbra mea requiescite; si autem non vultis, egrediatur ignis de rhamno, et devoret cedros Libani.

16. Nunc igitur, si recte et absque pec-

distances considérables. De nombreux voyageurs attestent précisément ce fait pour le mont Garizim. — *Audite... ita audiat... Deus.* Sorte de « captatio benevolentie » et très court exorde.

8-15. La fable proprement dite. C'est le plus ancien document de ce genre que contienne la Bible, et il est vraiment digne des saints Livres. On a dit sans exagération que cette fable, pourtant si simple, est « d'une beauté et d'une grandeur admirables » (Saint-Marc Girardin). — Entrée en matière, vers. 8. *Ierunt*; hébr.: allant, lis allèrent; la forme emphatique, pour marquer l'importance de la démarche. *Ligna*: c.-à-d. les arbres, las de vivre en république. *Ut ungerent...*: la coutume d'oindre les rois était alors usitée partout (*Atl. archéol.*, pl. CVII, fig. 4). — Première offre de la royauté, vers. 8<sup>b</sup>-9. *Olivæ*: ce n'était pas mal choisir, car l'olivier est l'arbre le plus précieux de la Palestine; il abonde encore aux environs de Sichem, avec le figuier et la vigne (vers. 10 et 12). Mais refus dédaigneux de l'élu: *Numquid possum...?* L'olivier a mieux à faire que d'être roi. Au lieu du pluriel *dii*, le singulier serait préférable (*Elohim*). De fait, l'huile était employée pour certaines onctions saintes (Gen. xxviii, 18; Ex. xxx, 24-25, etc.) et pour divers sacrifices (Lev. II, 1-16, etc.).

Quant aux hommes, elle leur servait de nourriture, de liniment, de médecine. *Promovear*; d'après l'hébreu: flotter au-dessus, s'agiter. — Deuxième offre et nouveau refus, vers. 10-11. Le figuier est aussi, pour les Orientaux, un arbre d'une grande utilité. — Troisième offre, et refus présenté en des termes semblables, vers. 12-13. *Quod lætificat Deum* est un anthropomorphisme très fort. Allusion, cette fois, aux libations associées à quelques sacrifices (Lev. xxiii, 13; Num. xv, 7, 10, etc.). — Quatrième offre, qui est acceptée, vers. 14-15. Désespérés, les délégués s'en vont à l'un des végétaux les plus vulgaires et les plus inutiles, *ad rhamnum* (hébr.: *'âtoû*; peut-être le « rhamnus pallurus », qui n'est bon qu'à être jeté au feu). *Venite*: il accepte sans hésiter, quoiqu'il eût quelque idée que la proposition pouvait bien n'être pas fort sérieuse: *Si vere me regem...* Cf. vers. 16, 19. *Sub umbra mea...* quelle ironie du fabuliste! les grands arbres venant se reposer à l'ombre du rhamnus! Mais le nouveau roi ose menacer: *egrediatur ignis...*; et cette fois il est dans la vérité, car un feu de brindilles épineuses s'étend en un clin d'œil, et peut mettre en conflagration toute une forêt de cèdres gigantesques.

16-20. Interprétation de la fable. — *Nunc... si*

cato constituistis super vos regem Abimelech, et bene egistis cum Jerobaal et cum domo ejus, et reddidistis vicem beneficiis ejus, qui pugnavit pro vobis,

17. et animam suam dedit periculis, ut erueret vos de manu Madian;

18. qui nunc surrexistis contra domum patris mei, et interfecistis filios ejus septuaginta viros super unum lapidem, et constituistis regem Abimelech, filium ancillæ ejus, super habitatores Sichem, eo quod frater vester sit;

19. si ergo recte et absque vitio egistis cum Jerobaal et domo ejus, hodie lætami in Abimelech, et ille lætetur in vobis.

20. Sin autem perverse, egrediatur ignis ex eo, et consumat habitatores Sichem et oppidum Mello; egrediaturque ignis de viris Sichem et de oppido Mello, et devoret Abimelech.

21. Quæ cum dixisset, fugit, et abiit in Bera, habitavitque ibi ob metum Abimelech fratris sui.

22. Regnavit itaque Abimelech super Israel tribus annis.

23. Misitque Dominus spiritum pessimum inter Abimelech et habitatores Sichem, qui cœperunt eum detestari,

24. et scelus interfectionis septuaginta filiorum Jerobaal, et effusionem sanguinis eorum conferre in Abimelech fratrem suum, et in ceteros Sichimorum principes, qui eum adjuverant.

25. Posueruntque insidias adversus eum in summitate montium; et dum

été pour vous une action juste et innocente de proclamer roi Abimelech; si vous avez bien traité Jérobaal et sa maison; si vous avez reconnu, comme vous deviez, les grands services de celui qui a combattu pour vous,

17. et qui a exposé sa vie à tant de périls pour vous délivrer des mains des Madianites;

18. et si vous auriez dû vous élever, comme vous l'avez fait, contre la maison de mon père, en tuant sur une même pierre ses soixante-dix fils, et en proclamant Abimelech, fils de sa servante, roi des habitants de Sichem, parce qu'il est votre frère.

19. Si donc vous avez traité comme vous deviez Jérobaal et sa maison, et que vous ne lui ayez point fait d'injustice, qu'Abimelech soit votre bonheur, et puissiez-vous être aussi le bonheur d'Abimelech.

20. Mais, si vous avez agi contre toute justice, que le feu sorte d'Abimelech, qu'il consume les habitants de Sichem et la ville de Mello; et que le feu sorte des habitants de Sichem et de la ville de Mello, et qu'il devore Abimelech.

21. Ayant ainsi parlé, il s'enfuit et il s'en alla à Béra, où il demeura, parce qu'il craignait Abimelech, son frère.

22. Abimelech fut donc prince d'Israël pendant trois ans.

23. Mais le Seigneur envoya un mauvais esprit entre Abimelech et les habitants de Sichem, qui commencèrent à le détester,

24. et à imputer à Abimelech leur frère, et aux principaux des Sichimites qui l'avaient soutenu, le crime du meurtre des soixante-dix fils de Jérobaal, et de la *cruelle* effusion de leur sang.

25. Ils lui dressèrent donc des embûches au haut des montagnes; et, en

*recte.* L'application est très claire, et toute directe. Abimelech, quoique indigne, avait accepté la royauté, alors que Gédéon et ses vrais fils l'avaient refusée. Ce choix des Sichimites (vers. 6) devait amener la ruine universelle, la ruine du roi et des sujets. — *St... bene... cum Jerobaal.* Autre ironie mordante, pour stigmatiser la noire ingratitude des Hébreux. Cf. VIII, 33. Vif sarcasme aussi dans les mots *filium ancillæ*, vers. 18.

21. Conclusion historique de l'apologue. — *Fugit*; autrement les Sichimites, exaspérés, l'auraient massacré comme ses frères. La fuite était factice, car il était assez éloigné de la ville, et sur la montagne. — *In Bera.* Cette ville est peut-

être identique à Béroth, ou El-Bireh, au nord de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. xvi).

3° Les habitants de Sichem se révoltent contre Abimelech. IX, 22-29°.

22-25. Commencement de la révolte. — *Regnavit.* L'hébreu n'emploie pas le verbe *malak*, qui correspond à « régner », mais *sarah*, être prince, dominer. Ce trait est probablement significatif. — *Super Israel.* Peu à peu son autorité avait été reconnue au delà de Sichem, au moins par les tribus centrales. — *Misitque Dominus...* Le Seigneur lui-même intervient pour punir Abimelech et ses premiers sujets, et il met entre eux *spiritum pessimum*, c.-à-d. la discorde, fomentée par l'esprit mauvais, le démon. Cf.

attendant qu'il vînt, ils s'exerçaient à des brigandages et volaient les passants. Mais Abimélech en fut averti.

26. Cependant Gaal, fils d'Obed, vint avec ses frères, et passa à Sichem; et les Sichimites, à son arrivée, ayant pris une nouvelle confiance,

27. sortirent dans la campagne, ravagèrent les vignes, foulèrent aux pieds les raisins; et, dansant et chantant, ils entrèrent dans le temple de leur dieu, où, en mangeant et en buvant, ils faisaient des imprécations contre Abimélech;

28. et Gaal, fils d'Obed, criait à haute voix : Qui est Abimélech et qu'est Sichem, pour que nous servions Abimélech? N'est-ce pas le fils de Jérobaal? et n'a-t-il pas établi Zebul, son serviteur, pour gouverner sous lui les hommes de la maison d'Hémor, père de Sichem? Pourquoi donc serions-nous assujettis à Abimélech?

29. Plût à Dieu que quelqu'un me donnât l'autorité sur ce peuple pour exterminer Abimélech! Cependant on vint dire à Abimélech : Assemblez une grande armée, et venez.

30. Zebul, gouverneur de la ville, ayant entendu ces discours de Gaal, fils d'Obed, entra dans une grande colère,

31. et envoya en secret des courriers à Abimélech pour lui dire : Gaal, fils

illius præstolabantur adventum, exercabant latrocinia, agentes prædas de prætereuntibus; nuntiatumque est Abimelech.

26. Venit autem Gaal, filius Obed, cum fratribus suis, et transivit in Sichem. Ad cujus adventum erecti habitatores Sichem,

27. egressi sunt in agros, vastantes vineas, uvasque calcantes; et factis cantantium choris, ingressi sunt fanum dei sui, et inter epulas et pocula maledicebant Abimelech,

28. clamante Gaal, filio Obed : Quis est Abimelech, et quæ est Sichem, ut serviamus ei? Numquid non est filius Jerobaal, et constituit principem Zebul servum suum super viros Hemor patris Sichem? Cur ergo serviamus ei?

29. Utinam daret aliquis populum istum sub manu mea, ut auferrem de medio Abimelech! Dictumque est Abimelech : Congrega exercitus multitudinem, et veni.

30. Zebul enim, princeps civitatis, auditis sermonibus Gaal, filii Obed, iratus est valde,

31. et misit clam ad Abimelech nuntios, dicens : Ecce Gaal, filius Obed,

I Reg. xvi, 14 et sq. — *Qui cæperunt...* Le contexte indique les motifs principaux de cette défection. Abimélech s'était montré aussi cruel envers les principaux habitants de Sichem qu'envers ses frères; il se conduisait en tyran. — *Insidias* : pour s'emparer de sa personne, intercepter ses messages, etc. L'Ébal, le Garizim et les hauteurs avoisinantes convenaient parfaitement pour ces embuscades, soit comme observatoires, soit comme abris. — En attendant, les insurgés faisaient souffrir tout le pays par l'exercice d'un brigandage organisé (*latrocinia*); ce qui augmentait encore le nombre des mécontents, car rien ne rend l'existence d'un gouvernement plus précaire que son impuissance à procurer la paix, la liberté du trafic, etc.

26-29. Gaal prend la direction du mouvement insurrectionnel. — *Venit... Gaal* : aventurier inconnu, qui profita de la situation pour favoriser ses propres intérêts. Jetant de l'huile sur le feu, il excita sans peine le mécontentement déjà si intense des Sichimites (*ad cujus adventum erecti*). — *Vastantes..., calcantes*. D'après notre traduction latine, on croirait à une complète anarchie, et à des mesures violentes contre la propriété; mais le texte suppose de simples vendanges, avec

leur accompagnement accoutumé de fêtes joyeuses. — *Fanum dei sui* : le sanctuaire de Baal, car ces sortes de réjouissances étaient toujours associées à la religion ou à l'idolâtrie. — *Inter epulas... maledicebant...* Recrudescence naturelle de haine contre l'oppressur. Gaal lève ouvertement l'étendard de la révolte : *Quis... Abimelech, quæ... Sichem?* Au tyran dépourvu de tout droit et à son lieutenant Zebul, Gaal oppose la grandeur et la célébrité de Sichem, pour conclure qu'elle doit secouer un joug si humiliant. — *Super viros Hemor*. Cf. Gen. xxxiv, 2 et ss. La faction sichimite opposée à Abimélech parle comme si elle descendait réellement du roi Hémor, et comme si, par là même, elle n'avait rien de commun avec le fils de Gédéon. — *Utinam... sub manu mea*. Tout en renversant les intérêts rivaux, Gaal n'oublie pas de consolider les siens. Il est bien dans le genre oriental d'adresser des menaces aux absents (*ut auferrem...*).

30 La ville de Sichem est asslégée, prise et ruinée par Abimélech. IX, 29<sup>b</sup>-45.

29<sup>b</sup>-33. Message de Zebul à Abimélech. — *Dictumque...* Résumé du message, 29<sup>b</sup>; puis exposition plus détaillée, 30-33. — *Misit clam*. Hébr. : *ʿIṯmah*; expression qu'on ne trouve

venit in Sichimam cum fratribus suis, et oppugnat adversum te civitatem.

32. Surge itaque nocte cum populo qui tecum est, et latita in agro;

33. et primo mane, oriente sole, irrue super civitatem; illo autem egrediente adversum te cum populo suo, fac ei quod potueris.

34. Surrexit itaque Abimelech cum omni exercitu suo nocte, et tetendit insidias juxta Sichimam in quatuor locis.

35. Egressusque est Gaal, filius Obed, et stetit in introitu portæ civitatis; surrexit autem Abimelech, et omnis exercitus cum eo de insidiarum loco.

36. Cumque vidisset populum Gaal, dixit ad Zebul: Ecce de montibus multitudo descendit. Cui ille respondit: Umbras montium vides quasi capita hominum, et hoc errore deciperis.

37. Rursumque Gaal ait: Ecce populus de umbilico terræ descendit, et unus cuneus venit per viam quæ respicit quercum.

38. Cui dixit Zebul: Ubi est nunc ostium, quo loquebaris: Quis est Abimelech ut serviamus ei? Nonne hic populus est quem despicias? Egredere, et pugna contra eum.

39. Abiit ergo Gaal, spectante Sichimorum populo, et pugnavit contra Abimelech,

40. qui persecutus est eum fugientem, et in urbem compulsi; cecideruntque ex parte ejus plurimi, usque ad portam civitatis.

41. Et Abimelech sedit in Ruma; Zebul autem Gaal et socios ejus expulsi de urbe, nec in ea passus est commorari.

d'Obed, est venu à Sichem avec ses frères, et il excite la ville contre vous.

32. Venez donc de nuit avec les troupes qui vous accompagnent, et tenez-vous caché dans les champs;

33. et au point du jour, lorsque le soleil se lèvera, venez fondre sur la ville. Quand Gaal sortira contre vous avec ses gens, profitez de vos chances contre lui.

34. Abimélech, ayant donc marché la nuit avec toute son armée, dressa des embuscades en quatre endroits près de Sichem.

35. Gaal, fils d'Obed, sortit de la ville et se tint à l'entrée de la porte, et Abimélech sortit de l'embuscade avec toute son armée.

36. Gaal, ayant aperçu les gens d'Abimélech, dit à Zebul: Voilà bien du monde qui descend des montagnes. Zebul lui répondit: Les ombres des montagnes que vous voyez vous paraissent des têtes d'hommes, et c'est là ce qui vous trompe.

37. Gaal lui dit encore: Voilà un grand peuple qui sort du milieu de la terre, et j'en vois venir une colonne par le chemin qui regarde le chêne.

38. Zebul lui répondit: Où est maintenant cette audace avec laquelle vous disiez: Qui est Abimélech pour nous tenir assujettis à lui? Ne sont-ce pas là les gens que vous méprisiez? Sortez donc, et combattez contre eux.

39. Gaal sortit alors à la vue de tout le peuple de Sichem, et combattit contre Abimélech.

40. Mais Abimélech le contraignit de fuir, le poursuivit et le chassa dans la ville; et plusieurs de ses gens furent tués jusqu'à la porte de Sichem.

41. Abimélech se tint ensuite à Ruma, et Zebul chassa de la ville Gaal avec ses gens, et ne souffrit plus qu'il y demeurât.

pas ailleurs. Peut-être est-ce un nom propre: à Tormah; localité inconnue. Les LXX traduisent comme la Vulgate: ἐν κρυφῇ, en secret.—*Surge... nocte...* Zebul ne se contente pas d'avertir Abimélech; il lui fournit un plan d'attaque.

34-41. Gaal est battu par Abimélech et chassé de Sichem.—*Insidias... in quatuor locis*: pour fondre sur les troupes de Gaal quand elles sortaient de la ville, vers. 33. Mais ce plan échoua en partie, Gaal s'étant aperçu, au moment où il allait sortir (*stetit in introitu portæ*), des mouvements de l'armée d'Abimélech (*cumque vidis-*

*set...*). Zebul essaye en vain de le tromper (*umbras montium vides...*), et de gagner ainsi du temps pour permettre aux quatre colonnes d'opérer leur jonction; Gaal ne saurait confondre avec les ombres du matin ces hommes armés qui lui apparaissent de plus en plus distinctement (*de umbilico terræ*; hébr.: de la hauteur du pays, c.-à-d. du Garizim ou de l'Ébal); il voit même le détachement qui s'avance à part, en suivant « le chemin du térébinthe des magiciens » (quelque arbre isolé qui portait ce nom; Vulg.: *quæ respicit quercum*).—*Ubi nunc...?* Zebul n'essaye plus

42. Le lendemain le peuple de Sichem sortit dans les champs, et Abimélech, l'ayant appris,

43. amena son armée, la divisa en trois bandes, et dressa des embuscades dans les champs. Lorsqu'il vit que les habitants sortaient de la ville, il se leva de l'embuscade, et les chargea vivement

44. avec ses troupes, et il vint assiéger la ville. Cependant les deux autres corps de son armée poursuivaient les ennemis, qui fuyaient çà et là dans la campagne.

45. Abimélech attaqua la ville pendant tout ce jour; et l'ayant prise, il en tua tous les habitants, et la détruisit au point de semer du sel là où elle avait été.

46. Ceux qui habitaient dans la tour de Sichem, ayant appris ces faits, entrèrent dans le temple de leur dieu Berith, où ils avaient fait alliance avec lui : ce qui avait valu à ce lieu le nom de *Berith*; et il était extrêmement fortifié.

47. Abimélech, ayant appris de son côté que les habitants de la tour de Sichem s'étaient réunis tous ensemble,

48. monta sur la montagne de Selmon

42. Sequenti ergo die egressus est populus in campum. Quod cum nuntiatum esset Abimelech,

43. tulit exercitum suum, et divisit in tres turmas, tendens insidias in agris. Vidensque quod egrederetur populus de civitate, surrexit, et irruit in eos

44. cum cuneo suo, oppugnans, et obsidens civitatem; duæ autem turmæ palantes per campum adversarios persequebantur.

45. Porro Abimelech omni die illo oppugnabat urbem; quam cepit, interfectis habitatoribus ejus, ipsaque destructa ita ut sal in ea dispergeret.

46. Quod cum audissent qui habitabant in turre Sichimorum, ingressi sunt fanum dei sui Berith, ubi foedus cum eo pepigerant, et ex eo locus nomen acceperat, qui erat munitus valde.

47. Abimelech quoque audiens viros turris Sichimorum pariter conglobatos,

48. ascendit in montem Selmon cum

de dissimuler un fait évident; mais il raille ironiquement Gaal, et l'excite, en lui rappelant ses propres paroles (vers. 28-29), à attaquer cet Abimélech qu'il se vantait de renverser sans peine.

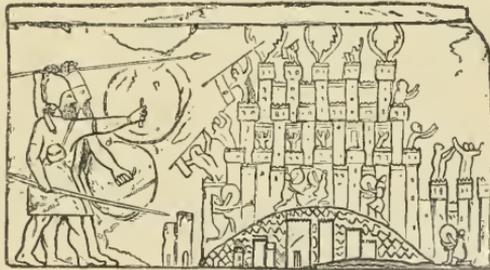
— *Pugnavit*. La bataille, vers. 39-40, dont l'issue fut malheureuse pour Gaal. Néanmoins Abimélech n'osa pas pénétrer dans la ville; il se retira à *Ruma* (hébr. : *'Arimah*), localité inconnue, qui, d'après le vers. 42, ne devait pas être bien éloignée de Sichem. — *Zebul... Gaal... expulit* : chose facile désormais, Gaal étant affaibli par sa récente défaite.

42-45. Abimélech s'empare de Sichem. — *Populus in campum* : dans un but agricole; peut-être pour achever les vendanges. — *Tres turmas* : toujours des embuscades, la grande tactique en Orient. Cette fois, Abimélech réussit pleinement : *irruit...*, « et il les battit, » ajoute l'hébreu. — *Cum cuneo suo...* Il s'était

mis à la tête de la colonne qui était chargée du rôle le plus délicat, s'emparer de l'entrée de la ville (hébr. : Abimélech et les hommes qui étaient avec lui s'élançèrent, et se tirèrent à l'entrée de la porte de la ville); pendant ce temps, les deux autres détachements massacraient les habitants répandus à travers les champs. — *Die illo*. Le siège de Sichem ne dura qu'un jour et se termina par une ruine complète : *ita ut sal...* Le sel était alors un symbole de stérilité

(voyez Deut. XXIX, 23; Is. XVII, 6; Ez. XLVII, 11); par cette opération, on souhaitait donc que la ville détruite ne fût pas même capable de devenir un champ fécond.

50 La tour de Sichem est incendiée. IX, 46-49.



Forteresse incendiée. (Bas-relief assyrien.)

46-49. *Qui... in turre*. Cette tour, croit-on, ne différait pas de la « maison de Mello », vers 6 et 20. — *Fanum... Berith* : « Baal-Berith » du vers. 4. Les anciens sanctuaires étaient souvent fortifiés (les mots *ubi foedus...* jusqu'à la fin du verset, ne sont pas dans l'hébreu). — *Abimelech... ascendit*. Scène bien décrite. Cet homme au tempérament violent goûtait les moyens expéditifs, et ses désirs de vengeance le rendaient inventif. Le mont *Selmon* n'est mentionné qu'ici et Ps.

omni populo suo, et arrepta securi præcidit arboris ramum, impositumque ferens humero, dixit ad socios : Quod me videtis facere, cito facite.

49. Igitur certatim ramos de arboribus præcidentes, sequebantur ducem. Qui circumdantes præsidium, succenderunt; atque ita factum est, ut fumo et igne mille homines necarentur, viri pariter et mulieres, habitatorum turris Sichem.

50. Abimelech autem inde proficiscens venit ad oppidum Thebes, quod circumdantes obsidebat exercitu.

51. Erat autem turris excelsa in media civitate, ad quam confugerant simul viri ac mulieres, et omnes principes civitatis, clausa firmissime janua, et super turris tectum stantes per propugnacula.

52. Accedensque Abimelech juxta turrim, pugnabat fortiter; et appropinquans ostio, ignem supponere nitentur.

53. Et ecce una mulier fragmen molæ desuper jaciens, illis capiti Abimelech, et confregit cerebrum ejus.

54. Qui vocavit cito armigerum suum, et ait ad eum : Evagina gladium tuum, et percute me, ne forte dicatur, quod a femina interfectus sim. Qui, jussa perficiens, interfecit eum.

55. Illoque mortuo, omnes qui cum eo erant de Israel reversi sunt in sedes suas;

56. et reddidit Deus malum, quod fe-

avec tous ses gens, coupa une branche d'arbre avec une hache, la mit sur son épaule, et dit à ses compagnons : Faites promptement ce que vous m'avez vu faire.

49. Ils coupèrent donc tous à l'envi des branches d'arbres, et suivirent leur chef; et environnant la forteresse, ils y mirent le feu, et il arriva ainsi que mille personnes, tant hommes que femmes, qui demeuraient dans cette tour de Sichem, y furent tués par le feu ou par la fumée.

50. Abimélech marcha de là vers la ville de Thébès, qu'il investit et assiégea avec son armée.

51. Il y avait au milieu de la ville une haute tour, où les hommes et les femmes, et tous les principaux de la ville s'étaient réfugiés; ils avaient barricadé solidement la porte, et étaient montés sur le haut de la tour pour se défendre par les créneaux.

52. Abimélech était au pied de la tour combattant vaillamment, et, s'approchant de la porte, il tâchait d'y mettre le feu.

53. En même temps une femme, jetant d'en haut un morceau d'une meule de moulin, brisa la tête d'Abimélech, et en fit sortir la cervelle.

54. Aussitôt il appela son écuyer et lui dit : Tirez votre épée et tuez-moi, de peur qu'on ne dise que j'ai été tué par une femme. L'écuyer, obéissant à ses ordres, le tua.

55. Abimélech étant mort, tous ceux d'Israël qui étaient avec lui retournèrent chacun en sa maison.

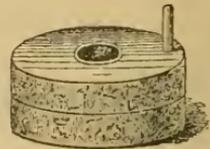
56. Et Dieu rendit à Abimélech le

LXVII, 15; peut-être était-ce le Djébel Suléimân, au sud du Garizim; selon d'autres, l'Ébal. — *Succenderunt*... La triste prédiction de Joatham (vers. 20) fut ainsi réalisée à la lettre.

60. Mort d'Abimélech. IX, 50-57.

50-54. Abimélech périt tristement sous les murs de Thébès. — *Ad oppidum Thebes*: peut-être la Toubàs moderne, au nord-est de Sichem. Les habitants de cette cité avaient dû s'associer à la révolte des Sichmites. — *Turris excelsa*. Presque toutes les villes étaient munies de tours à cette époque troublée. Cf. VIII, 9; IX, 46, etc. — *Super... tectum*: le toit plat, à l'orientale (Att. archéol., pl. XII, fig. 3-5, 10). — *Ostio ignem supponere*: moyen rapide de détruire cette porte, et de pénétrer ensuite dans la tour; mais celui qui se chargeait d'allumer le feu courait le plus grand danger. — *Fragmen molæ*. L'hébr.

*régeb*, cavalier, montre que c'était la meule supérieure des moulins à main, celle qui chevauche, pour ainsi dire, sur la meule inférieure (Atlas



Moulin à bras.  
(Orient moderne.)

archéol., pl. XXI, fig. 2, c). — *Percute me, ne forte...* Il n'évita pas cette injure redoutée. Cf. II Reg. XI, 21.

55-56. Conclusion de l'histoire d'Abimélech. Le narrateur souligne la leçon morale qui se dégage de

la vie du tyran, et montre les vengeances divines retombant sur les pervers. — *Omnes qui cum eo...* Les troupes d'Abimélech se débàndèrent aussitôt après sa mort. — *Reddidit Deus...*

mal qu'il avait commis contre son père en tuant ses soixante-dix frères.

57. Les Sichimites aussi reçurent la punition de ce qu'ils avaient fait; et la malédiction que Joatham, fils de Jérabaal, avait prononcée, tomba sur eux.

cerat Abimelech contra patrem suum, interfectis septuaginta fratribus suis.

57. Sichimitis quoque, quod operati erant, retributum est; et venit super eos maledictio Joatham, filii Jerabaal.

## CHAPITRE X

1. Après Abimélech, Thola, fils de Phua, oncle paternel d'Abimélech, qui était de la tribu d'Issachar, et qui demeurerait à Samir en la montagne d'Ephraïm, se leva comme chef d'Israël.

2. Et il jugea Israël pendant vingt-trois ans; et il mourut, et fut enseveli à Samir.

3. Jaïr de Galaad lui succéda, et il fut Juge dans Israël pendant vingt-deux ans.

4. Il avait trente fils qui montaient sur trente poulains d'ânesses, et qui étaient princes de trente villes, au pays de Galaad. Jusqu'à ce jour elles sont nommées de son nom, Havoth-Jaïr, c'est-à-dire les villes de Jaïr.

5. Jaïr mourut ensuite, et fut enseveli au lieu appelé Camon.

6. Mais les enfants d'Israël, joignant de nouveaux crimes aux anciens, firent

1. Post Abimelech surrexit dux in Israel Thola, filius Phua, patrum Abimelech, vir de Issachar, qui habitavit in Samir montis Ephraim;

2. et judicavit Israellem viginti et tribus annis, mortuusque est, ac sepultus in Samir.

3. Huic successit Jair Galaadites, qui judicavit Israellem per viginti et duos annos,

4. habens triginta filios sedentes super triginta pullos asinarum, et principes triginta civitatum, quæ ex nomine ejus sunt appellatæ Havoth-Jair, id est oppida Jair, usque in præsentem diem, in terra Galaad.

5. Mortuusque est Jair, ac sepultus in loco cui est vocabulum Camon.

6. Filii autem Israel peccatis veteribus jungentes nova, fecerunt malum in

Le plus grand coupable fut puni (vers. 56); les Sichimites aussi, pour l'avoir aidé dans ses crimes (vers. 57).

7<sup>o</sup> Judicature de Thola et de Jaïr. X, 1-5.

CHAP. X. — 1-2. Thola juge d'Israël. — *Post Abimelech* est une simple date chronologique, de laquelle il ne suit nullement que l'écrivain sacré comptait Abimélech parmi les juges d'Israël. — *Surrexit dux.* Hébr. : se leva pour délivrer. Cf. II, 16, 18; III, 25, etc. Non qu'il ait assumé de lui-même cette fonction; l'expression suppose un appel providentiel. — *Patrum Abimelech.* Dans l'hébreu : fils de Dôdo. La Vulgate a inséré le nom d'Abimélech et traduit *dôdo* comme si c'était un nom commun. — *Samir* : peut-être Samour, au nord de Samarie. Pour distinguer cette ville d'une autre Samir, située dans la tribu de Juda (Jos. xv, 48), on ajoute les mots *in monte Ephraim.* Thola s'était fixé chez les Ephraïmites, parce que leur territoire était plus central que celui de sa propre tribu (de *Issachar* : voyez l'Aut. géog., pl. VII). — *Judicavit.* Hébr. : *isfet*, d'où vient le participe *séfet*, juge. Pas de détails sur la judicature de Thola.

3-5. Jaïr, juge d'Israël. Notice également très courte. — *Jair Galaadites* : par conséquent, de la tribu de Manassé Le récit des Nombres,

XXXII, 41, nous a présenté un autre Jaïr, fils de Manassé, qui s'était emparé des villes de Galaad, et les avait nommées « villes de Jaïr ». — Un trait seulement de la vie de ce nouveau juge : *habens triginta filios*, issus vraisemblablement de plusieurs femmes. Cf. VIII, 30. Les détails *sedentes...*, *principes...*, ont pour but de marquer la richesse, l'influence de Jaïr et de ses fils. L'hébreu n'a pas les mots *ex nomine ejus*, qui impliqueraient une contradiction avec le passage des Nombres que nous venons de citer. — *Sepultus in... Camon.* Polybe, *Hist.*, V, LXX, 12, mentionne une ville de ce nom dans les environs de Pella (*Aut. géogr.*, pl. X).

SECTION IV. — JEPHTÉ, ABÉSAN, AHIALON, ABDON ET SAMSON. X, 6 — XVI, 31.

Dernière période de l'histoire des Juges. Israël lutte à l'est contre les Ammonites, au sud-ouest contre les Philistins.

§ I. — *Histoire de Jephthé.* X, 6 — XII, 7.

1<sup>o</sup> Israël est encore apostat et châtié par son Dieu. X, 6-9.

6. L'apostasie. — *Servierunt idolis...* Idolâtrie de plus en plus effrénée, puisqu'elle ne s'adressait pas seulement aux *Baalim* et aux *Astaroth* (notes

conspectu Domini, et servierunt idolis Baalim et Astaroth, et diis Syriæ ac Sidonis, et Moab, et filiorum Ammon, et Philistiim; dimiseruntque Dominum, et non coluerunt eum.

7. Contra quos Dominus iratus, tradidit eos in manus Philistiim et filiorum Ammon.

8. Afflictive sunt, et vehementer oppressi per annos decem et octo, omnes qui habitabant trans Jordanem in terra Amorrhæi, qui est in Galaad;

9. in tantum ut filii Ammon, Jordane transmisso, vastarent Judam, et Benjamin, et Ephraim; afflictusque est Israël nimis.

10. Et clamantes ad Dominum, dixerunt: Peccavimus tibi, quia dereliquimus Dominum Deum nostrum, et servivimus Baalim.

11. Quibus locutus est Dominus: Numquid non Ægyptii et Amorrhæi, filiique Ammon et Philistiim,

12. Sidonii quoque, et Amalec et Chanaan, opprimerunt vos, et clamastis ad me, et erui vos de manu eorum?

13. Et tamen reliquistis me, et coluistis deos alienos; idcirco non addam ut ultra vos liberem.

le mal aux yeux du Seigneur, et adorèrent les idoles des Baals et des Astaroth, et les dieux de Syrie et de Sidon, de Moab, des enfants d'Ammon et des Philistins: ils abandonnèrent le Seigneur et cessèrent de l'adorer.

7. Le Seigneur, irrité contre eux, les livra entre les mains des Philistins et des enfants d'Ammon.

8. Et tous ceux qui habitaient au delà du Jourdain, au pays des Amorrhéens qui est en Galaad, furent affligés et opprimés cruellement pendant dix-huit ans;

9. à tel point que les enfants d'Ammon, ayant passé le Jourdain, ravagèrent les tribus de Juda, de Benjamin et d'Ephraïm; et Israël se trouva dans une extrême affliction.

10. Les Israélites crièrent donc au Seigneur, et ils dirent: Nous avons péché contre vous, parce que nous avons abandonné le Seigneur notre Dieu, et que nous avons servi les Baals.

11. Et le Seigneur leur dit: Les Égyptiens, les Amorrhéens, les enfants d'Ammon, les Philistins,

12. les Sidoniens, les Amalécites et les Chananéens ne vous ont-ils pas autrefois opprimés; et quand vous avez crié vers moi, ne vous ai-je pas délivrés d'entre leurs mains?

13. Après cela néanmoins vous m'avez abandonné, et vous avez adoré des dieux étrangers. C'est pourquoi je ne penserai plus désormais à vous délivrer.

de II, 11, 13), mais encore à d'autres faux dieux d'alentour: *diis Syriæ* (hébr.: *Aram*; sur ces idoles, voyez IV Reg. XVI, 10, 12); *Sidonis* (cf. III Reg. XI, 5); *Moab* (Chamos et Béalphégor, III Reg. XI, 7); *Ammon* (le cruel Moloch, Lev. XVIII, 21; III Reg. XI, 7); *Philistiim* (Dagon, XVI, 23, et le commentaire; I Reg. V, 2).

7-9. Le châtement. — Jéhovah emploiera comme instruments de ses vengeances deux des peuples dont Israël avait adopté le culte infâme: *in manus Philistiim et filiorum Ammon*; ceux-là au sud-ouest, ceux-ci à l'est. — *Afflictive*... Hébr.: Et ils vexèrent et ils opprimèrent les enfants d'Israël cette année-là; pendant dix-huit ans, tous les enfants d'Israël qui étaient au delà du Jourdain. Deux dates distinctes, dont la première est assez vague pour nous; à moins qu'elle ne désigne l'année où le Seigneur livra Israël aux mains des Ammonites, ou bien le début des dix-huit années d'oppression. — *In terra Amorrhæi*, ... *Galaad*: c.-à-d. une partie des royaumes de Séhon et d'Og. Cf. Deut. III, 8-17. — *In tan-*

*tum ut*... Hébr.: Et (de plus) les Ammonites... C.-à-d. que non contents d'opprimer les Hébreux établis à l'est du Jourdain, les fils d'Ammon passèrent le fleuve, et ravagèrent le sud (*Judam, Benjamin*) et le centre (*Ephraim*) de la Palestine cisjordanienne. Voy. l'*Atl. géogr.*, pl. VII.

2° Retour à Dieu, et préparatifs contre les Ammonites. X, 10-18.

10. Humble confession des coupables: *peccavimus...*, *quia*...

11-14. Le Seigneur leur reproche leur ingratitude. — *Quibus locutus*...: on ne dit pas de quelle manière. — *Numquid non...*? Les bienfaits divins (vers. 11-12). Ils avaient consisté en une longue suite de délivrances miraculeuses: 1° du joug égyptien, Ex. I-XIV; 2° des Amorrhéens, Num. XXI, 3-31; 3° des Amalécites, III, 13; 4° des Philistins, III, 32; 5° des Sidoniens, qui s'étaient probablement associés aux Chananéens du roi Jabin, V, 19; 6° des Amalécites, III, 13; VI, 33; Ex. XVII, 8. Au lieu de *Chanaan* l'hébreu « *Maân* » (les LXX, Madlan; l'arabe, Moab);

14. Allez, et invoquez les dieux que vous vous êtes choisis; et qu'ils vous délivrent eux-mêmes de l'affliction qui vous accable.

15. Les enfants d'Israël répondirent au Seigneur : Nous avons péché. Faites-nous vous-même tout le mal qu'il vous plaira; du moins pour cette heure délivrez-nous.

16. Après avoir ainsi prié, ils jetèrent hors de leur territoire toutes les idoles des dieux étrangers, et ils adorèrent le Seigneur Dieu, qui se laissa toucher de leur misère.

17. Cependant les enfants d'Ammon, poussant de grands cris, dressèrent leurs tentes dans le pays de Galaad, et les enfants d'Israël, s'étant assemblés pour les combattre, campèrent à Maspha.

18. Alors les princes de Galaad se dirent les uns aux autres : Le premier d'entre nous qui commencera à combattre contre les enfants d'Ammon sera le chef du peuple de Galaad.

14. Ite, et invocate deos quos elegistis; ipsi vos liberent in tempore angustiarum.

15. Dixeruntque filii Israel ad Dominum : Peccavimus; redde tu nobis quidquid tibi placet; tantum nunc libera nos.

16. Quæ dicentes, omnia de finibus suis alienorum deorum idola projecerunt, et servierunt Domino Deo, qui doluit super miseris eorum.

17. Itaque filii Ammon conclamantes in Galaad fixere tentoria; contra quos congregati filii Israel, in Maspha castrametati sunt.

18. Dixeruntque principes Galaad singuli ad proximos suos : Qui primus ex nobis contra filios Ammon coeperit dimicare, erit dux populi Galaad.

## CHAPITRE XI

1. En ce temps-là, il y avait un homme de Galaad, nommé Jephthé, homme de guerre et fort vaillant, fils d'une courtisane; il avait pour père Galaad.

2. Or Galaad son père avait sa femme légitime, dont il eut des enfants, lesquels, étant devenus grands, chassèrent

1. Fuit illo tempore Jephthæ Galaadites, vir fortissimus atque pugnator, filius mulieris meretricis, qui natus est de Galaad.

2. Habuit autem Galaad uxorem, de qua suscepit filios, qui, postquam creverant, ejecerunt Jephthæ, dicentes : Heres

peut-être la peuplade mentionnée II Par. xxv, 7 (dans l'hébreu). — *Et tamen...* L'ingratitude des Hébreux et son châtiment, vers. 13-14. La menace *idcirco non addam...* est conditionnelle, comme tant d'autres dans la Bible. — Ironie amère au vers. 14 : *ite...*, *invocate...*, *ipsi vos...* Mais Jéhovah ne cachait ainsi son visage que pour se faire chercher avec plus de zèle. Les Israélites surent le comprendre.

15-16. Insistance des suppliants. — A la prière ils ajoutent des actes, pour manifester la sincérité de leur repentir : *omnia... idola projecerunt*. Aussi le Seigneur *doluit super miseris...* Bel anthropomorphisme; la Bible prête souvent à Dieu des sentiments humains, pour mieux mettre sa conduite à notre portée.

17-18. Les Hébreux se lèvent courageusement pour secouer le joug des Ammonites. — *Conclamantes* (le cri de guerre; cf. VII, 18, 21, 23)... *fixere...* Maintenant qu'ils se sont repentis et qu'ils ont prié, ils ne doutent pas du divin secours; aussi prennent-ils les devants. — *In Maspha* :

localité appelée encore Ramoth-Galaad, ou Ramoth-Masphé (cf. XI, 29; Jos. XIII, 26; xx, 8, etc.); aujourd'hui Es-Salt, à l'est du Jourdain, en face de Silo. — *Dixerunt...* *principes*. Hébr. : le peuple, les princes. C.-à-d. le peuple dans la personne de ses princes. — *Qui primus...* Il fallait un général en chef de l'expédition. Tous tombèrent d'accord sur le moyen de le désigner.

3° Jephthé, juge d'Israël. XI, 1-11.

CHAP. XI. — 1-3. Les antécédents de Jephthé. — *Jephthæ* (hébr. : *Yiftah*) *fortissimus...* Dans le texte : vaillant héros; le titre que l'ange avait adressé autrefois à Gédéon, VI, 12. — Profonde humiliation à côté de cet éloge : *filius... meretricis*; non point une *pilèges* ou femme secondaire comme la mère d'Abimélech (VIII, 31), mais un *zônah* ou femme de mauvaise vie. *Galaad* était le nom du père de Jephthé. — *Ejecerunt Jephthæ*. Conduite assurément bien dure pour celui qui en était l'objet : aussi en conserva-t-il un âcre ressentiment; elle était toutefois conforme à la loi et aux coutumes hébraïques. Cf. Gen. XXI, 10;

in domo patris nostri esse non poteris, quia de altera matre natus es.

3. Quos ille fugiens atque devitans, habitavit in terra Tob; congregatique sunt ad eum viri inopes et latrocinantes, et quasi principem sequebantur.

4. In illis diebus pugnant filii Ammon contra Israel.

5. Quibus acriter instantibus, perrexerunt majores natu de Galaad, ut tollerent in auxilium sui Jephthé de terra Tob;

6. dixeruntque ad eum: Veni, et esto princeps noster, et pugna contra filios Ammon.

7. Quibus ille respondit: Nonne vos estis, qui odistis me, et ejecistis de domo patris mei? et nunc venistis ad me necessitate compulsi.

8. Dixeruntque principes Galaad ad Jephthé: Ob hanc igitur causam nunc ad te venimus, ut proficiscaris nobiscum, et pugnes contra filios Ammon, sisque dux omnium qui habitant in Galaad.

9. Jephthé quoque dixit eis: Si vere venistis ad me, ut pugnem pro vobis contra filios Ammon, tradideritque eos Dominus in manus meas, ego ero vester princeps?

10. Qui responderunt ei: Dominus, qui hæc audit, ipse mediator ac testis est, quod nostra promissa faciemus.

Jephthé de la maison, en lui disant: Vous ne pouvez pas être héritier dans la maison de notre père, parce que vous êtes né d'une autre mère.

3. Jephthé, les fuyant donc et les évitant, demeura au pays de Tob; et des gens qui n'avaient rien et qui vivaient de brigandage s'assemblèrent près de lui, et le suivaient comme leur chef.

4. En ce même temps, les enfants d'Ammon combattaient contre Israël.

5. Et comme ils pressaient vivement les Hébreux, les anciens de Galaad allèrent trouver Jephthé au pays de Tob, pour le faire venir à leur secours.

6. Ils lui dirent donc: Venez, et soyez notre prince pour combattre contre les enfants d'Ammon.

7. Jephthé leur répondit: N'est-ce pas vous qui me haïssez, et qui m'avez chassé de la maison de mon père? Et maintenant vous venez à moi, parce que la nécessité vous y contraint.

8. Les notables de Galaad lui répondirent: Nous venons vous trouver, afin que vous marchiez avec nous, que vous combattiez contre les enfants d'Ammon, et que vous soyez le chef de tous ceux qui habitent en Galaad.

9. Jephthé leur répondit: Si c'est avec un désir sincère que vous venez m'engager à combattre pour vous contre les enfants d'Ammon, en cas que le Seigneur me les livre entre les mains, serai-je votre chef?

10. Ils lui répondirent: Que le Seigneur, qui nous entend, soit entre vous et nous, et soit témoin que nous voulons accomplir nos promesses.

xxv, 6; Deut. xxii, 2-3. — *In terra Tob*: province syrienne située au nord de la Pérée, II Reg. x, 6. Là, d'autres hommes éprouvés par le malheur (hébr. : *rêqim*; cf. ix, 4, et l'explication) vinrent se placer sous les ordres de Jephthé; comme plus tard David, I Reg. xxii, 2, il utilisa leurs services contre les ennemis de sa patrie; mais non contre ses propres citoyens, à la façon d'Abimélech.

4-10. Les habitants de Galaad offrent le pouvoir à Jephthé. — La formule *in illis diebus* renoue le fil historique, et nous ramène à x, 17. — *In auxilium sui Jephthé*: il s'était acquis une brillante réputation par ses faits d'armes. — *Esto princeps*. L'hébr. *qasim* désigne un chef militaire (et *pugna...*; cf. Jos. x, 24). Jephthé ne se contentera pas de ce rôle incomplet, mais il demandera de conserver le pouvoir, même en temps de paix (vers. 9). — *Nonne vos estis...*? Amer reproche. Non que les notables eussent été les

auteurs directs de l'expulsion; mais ils ne s'y étaient pas opposés. Ils s'excusent (vers. 8) en disant qu'ils viennent précisément pour réparer le mal (*ob hanc... causam*). — *Si vere*: sérieusement et sincèrement. Cf. ix, 15, 16, 19. — *Ero... princeps* (hébr. : *l'rô's*, à la tête)? Certes il n'y a pas là le désintéressement de Gédéon (viii, 22-23); mais ce trait s'explique par l'éducation première de Jephthé, par son caractère aigri et ses récents exploits; il veut être sûr de l'avenir. Souvent Dieu se sert d'instruments imparfaits. — *Dominus, qui... audit*: formule de serment. — *Fecitque... omnis populus*. Les tribus ratifièrent la promesse de leurs chefs, et installèrent solennellement Jephthé dans ses fonctions: *principem sui* (hébr. : *l'rô's ul'qasim*, chef civil et chef militaire). — *Locutusque... sermones suos*: Jephthé renouveau de son côté ses promesses antérieures (vers. 9). Il fut le premier chef Israélite élu par la voix du peuple. — *Coram Domina*.

11. Jephthé s'en alla donc avec les notables de Galaad, et tout le peuple l'élut pour son chef. Jephthé, ayant fait d'abord toutes ces protestations devant le Seigneur à Maspha,

12. envoya ensuite des ambassadeurs au roi des enfants d'Ammon, pour lui dire de sa part : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi ? Pourquoi êtes-vous venu m'attaquer et ravager mon pays ?

13. Le roi des Ammonites leur répondit : C'est parce qu'Israël, lorsqu'il venait d'Égypte, m'a pris mon pays depuis les confins de l'Arnon jusqu'au Jaboc et jusqu'au Jourdain. Rendez-le-moi donc maintenant de vous-mêmes, et demeurons en paix.

14. Jephthé donna de nouveau ses ordres aux ambassadeurs, et leur commanda de dire au roi des Ammonites :

15. Voici ce que dit Jephthé : Les Israélites n'ont pris ni le pays de Moab ni le pays des enfants d'Ammon ;

16. mais, lorsqu'ils sortirent d'Égypte, ils marchèrent par le désert jusqu'à la mer Rouge ; et étant venus à Cadès,

17. ils envoyèrent des ambassadeurs au roi d'Édom, et lui firent dire : Laissez-nous passer par votre pays ; et le roi d'Édom ne voulut point accéder à leur demande. Ils envoyèrent aussi des ambassadeurs au roi de Moab, qui dédaigna de leur accorder le passage. Ils demeurèrent donc à Cadès,

11. Abiit itaque Jephthe cum principibus Galaad, fecitque eum omnis populus principem sui. Locutusque est Jephthe omnes sermones suos coram Domino in Maspha.

12. Et misit nuntios ad regem filiorum Ammon, qui ex persona sua dicerent Quid mihi et tibi est, quia venisti contra me ut vastares terram meam ?

13. Quibus ille respondit : Quia tulit Israel terram meam quando ascendit de Ægypto, a finibus Arnon usque Jaboc atque Jordanem ; nunc ergo cum pace redde mihi eam.

14. Per quos rursum mandavit Jephthe, et imperavit eis ut dicerent regi Ammon :

15. Hæc dicit Jephthe : Non tulit Israel terram Moab, nec terram filiorum Ammon ;

16. sed quando de Ægypto conscenderunt, ambulavit per solitudinem usque ad mare Rubrum, et venit in Cadès ;

17. misitque nuntios ad regem Edom, dicens : Dimitte me ut transeam per terram tuam ; qui noluit acquiescere precibus ejus. Misit quoque ad regem Moab, qui et ipse transitum præbere contempsit. Mansit itaque in Cadès,

Cette locution désignant assez fréquemment le tabernacle (cf. xx, 26 ; xxi, 2 ; Ex. xxxiv, 34 ; Jos. xviii, 8, etc.), plusieurs commentateurs ont conjecturé que l'arche aurait été transportée, pour cette circonstance, de Silo (note de Jos. xviii, 1) à Maspha de Benjamin (Jos. xviii, 26) ; mais c'est une hypothèse sans fondement. *Maspha* est la ville de Galaad nommée précédemment, x, 17, et les mots « devant Jéhovah » dénotent une cérémonie religieuse accomplie sous le regard du Seigneur présent partout.

4° Négociations de Jephthé avec le roi des Ammonites. XI, 12-23.

Jephthé ne redoutait pas la guerre ; sa conduite l'a suffisamment prouvé (vers. 3, 9). Il veut néanmoins essayer d'obtenir la paix sans verser de sang, et il se montre aussi excellent diplomate que soldat courageux.

12-13. Première ambassade. — *Misit nuntios* : en tant que chef souverain d'Israël ; aussi appellera-t-il le pays *terram meam*. — *Quid mihi et tibi ?* Quels griefs le roi des Ammonites avait-il contre les Hébreux ? — La réponse, vers. 13, n'est pas moins fière que les paroles de Jephthé ; mais elle fausse en réalité l'histoire, pour permettre aux Ammonites de revendiquer leur ancien

territoire. Les mots *tulit Israel terram meam* ne sont exacts qu'en apparence. Israël n'avait pas attaqué les Ammonites ni les Moabites après la sortie d'Égypte, Dieu le leur ayant formellement interdit (Deut. ii, 9, 19). Il est vrai qu'ils avaient alors conquis le royaume de Séhon, dont une partie avait autrefois appartenu à Moab et à Ammon (Num. xxi, 24-30) ; mais cette circonstance ne les regardait pas, et leur prise de possession du territoire entier de Séhon était légitime. — *Arnon usque Jaboc* : entre l'ouadi Modjib et l'ouadi Zerka (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii).

14-27. Deuxième ambassade. — Jephthé répond à la grave accusation des Ammonites en rétablissant la vérité historique des faits : son petit discours est très net, très énergique, et en même temps très conciliant dans la forme. Les droits d'Israël sur la province contestée sont démontrés au moyen de trois arguments. — Premier raisonnement, vers. 15-20. C'est celui que nous venons de faire nous-même à propos du vers. 13 : les Hébreux n'ont rien pris directement aux Ammonites, et ils n'ont pas à s'occuper de l'origine des conquêtes de Séhon. Jephthé expose sincèrement les faits tels qu'ils s'étaient passés depuis la sortie d'Égypte, omettant ce qui n'allait pas

18. et circumvit ex latere terram Edom et terram Moab, venitque contra orientalem plagam terræ Moab, et castrametatus est trans Arnon, nec voluit intrare terminos Moab; Arnon quippe confinium est terræ Moab.

19. Misit itaque Israël nuntios ad Séhon, regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hesebon, et dixerunt ei : Dimitte ut transeam per terram tuam usque ad fluvium.

20. Qui et ipse Israël verba despiciens, non dimisit eum transire per terminos suos, sed infinita multitudine congregata, egressus est contra eum in Jasa, et fortiter resistebat;

21. tradiditque eum Dominus in manus Israël cum omni exercitu suo; qui percussit eum, et possedit omnem terram Amorrhæi habitatoris regionis illius,

22. et universos fines ejus, de Arnon usque Jaboc, et de solitudine usque ad Jordanem.

23. Dominus ergo Deus Israël subvertit Amorrhæum, pugnante contra illum populo suo Israël; et tu nunc vis possidere terram ejus?

24. Nonne ea quæ possidet Chamos deus tuus, tibi jure debentur? Quæ autem Dominus Deus noster victor obtinuit, in nostram cedent possessionem;

18. et ayant côtoyé le pays d'Edom et le pays de Moab, ils virent sur le côté oriental du pays de Moab, et ils campèrent au delà de l'Arnon, sans vouloir entrer dans le pays de Moab; car l'Arnon est la frontière de la terre de Moab.

19. Les Israélites envoyèrent ensuite des ambassadeurs vers Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait dans Hésébon, pour lui dire : Laissez-nous passer par vos terres jusqu'au Jourdain.

20. Séhon, méprisant comme les autres la demande des Israélites, leur refusa le passage par ses terres; et ayant assemblé une armée innombrable, il marcha contre les Israélites à Jasa, et il leur résista de toutes ses forces.

21. Mais le Seigneur le livra entre les mains d'Israël avec toute son armée, et Israël le défit et se rendit maître de toutes les terres des Amorrhéens qui habitaient en ce pays-là,

22. et de tout ce qui était renfermé dans leurs limites, depuis l'Arnon jusqu'au Jaboc, et depuis le desert jusqu'au Jourdain.

23. Ainsi le Seigneur, le Dieu d'Israël, ruina les Amorrhéens, lorsque les Israélites, son peuple, combattait contre eux, et vous prétendez maintenant que ses terres vous appartiennent?

24. Ne croyez-vous pas avoir droit de posséder ce qui appartient à Chamos votre dieu? Il est donc bien plus juste que nous possédions ce que le Seigneur notre Dieu s'est acquis par ses victoires.

à sa thèse et insistant sur le reste. — *Non tulit Israël...* : c'est le résumé de la réponse; les développements viennent ensuite, vers. 18 et ss. — *Ambulavit per solitudinem* : les pérégrinations à travers l'Arabie Pétrée. — *Ad mare Rubrum... in Cades*. Quand les Hébreux vinrent camper pour la seconde fois à Cadèsbarné, ils passèrent auparavant par la station d'Asiongaber, située vers la pointe du golfe Élanitique (*Atl. géogr.*, pl. v). Cf. Num. xxxiii, 36. — *Nuntios ad... Edom*. Cf. Num. xx, 14 et ss. — *Ad... Moab*. Détail nouveau, que n'avaient signalé ni les Nombres ni le Deutéronome. — *Mansit in Cades* : « de des jours nombreux », Deut. ii, 1. — *Circumvit... Edom*. Cf. Num. xx, 22; xxi, 4. Long et pénible circuit, rendu nécessaire par le mauvais vouloir des Iduméens. — *Nec voluit intrare... Moab* : le Seigneur l'ayant interdit, Deut. ii, 9. — *Misit... ad Séhon*. Cf. Num. xxi, 21; Deut. ii, 26-29. — *Hesebon* : l'Hesbân moderne, en face de l'extrémité septentrionale de la mer Morte. Séhon avait enlevé cette ville aux Moabites. Cf. Num. xxi 27-30. — *Usque ad fluvium* : le Jour-

dain, qu'ils avaient à franchir pour pénétrer en Chanaan. Mais l'hébreu porte : jusqu'à ma place; c.-à-d. la Terre sainte, que Dieu leur avait promise. — *Ipsæ... despiciens* (vers. 20). Hébr. : il ne se fia pas. Séhon ne put croire que les Hébreux traverseraient pacifiquement son territoire. — *In Jasa*. « Jazer » de Num. xxi, 32, à Pouest de Rabbath-Ammon. — Deuxième raisonnement, vers. 21-24 : Jéhovah a donné ce pays aux Hébreux. *Possedit... terram Amorrhæi* : pays des Amorrhéens, et non plus des Ammonites. D'après le droit des gens tel qu'il a été de tout temps en vigueur, les anciens propriétaires ne pouvaient en aucun façon réclamer ces provinces aux Israélites. Cf. Grotius, *De jure belli*, iii, 6, 7. — *Et tu nunc vis...?* Israël n'aurait donc lutté contre Séhon que pour reconquérir au profit des Ammonites et des Moabites, sans que ceux-ci eussent pris part au combat, les districts qu'ils avaient autrefois possédés? — *Nonne ea quæ... Chamos*. Argument « ad hominem », tiré de la religion des Ammonites. Chamos était le dieu national de Moab et d'Ammon. Cf. Num. xxi,

25. Est-ce que vous êtes plus grand que Balac, fils de Séphor, roi de Moab? ou pouvez-vous faire voir qu'il ait formulé des plaintes contre les Israélites, ou qu'il leur ait pour cela déclaré la guerre,

26. tant qu'Israël a habité dans Hésébon et dans ses villages, dans Aroër et dans les villages qui en dépendent, ou dans toutes les villes qui sont le long du Jourdain, pendant trois cents ans? D'où vient que pendant tout ce temps-là vous n'avez fait aucune démarche pour entrer dans ces droits prétendus?

27. Ce n'est donc point moi qui vous fais injure; mais c'est vous qui me la faites, en me déclarant une guerre inique. Que le Seigneur soit notre arbitre, et qu'il décide aujourd'hui ce différend entre Israël et les enfants d'Ammon.

28. Mais le roi des enfants d'Ammon ne voulut point se rendre à ce que Jephthé lui avait fait dire par ses ambassadeurs.

29. L'esprit du Seigneur vint donc sur Jephthé, et, parcourant tout le pays de Galaad, de Manassé, et de Maspha de Galaad, il passa ensuite chez les enfants d'Ammon,

30. et il fit ce vœu au Seigneur : Seigneur, si vous livrez entre mes mains les enfants d'Ammon,

31. le premier qui sortira de la porte

25. nisi forte melior es Balac, filio Sephor, rege Moab, aut docere potes quod jurgatus sit contra Israel, et pugnaverit contra eum,

26. quando habitavit in Hesebon et viculis ejus, et in Aroer et villis illius, vel in cunctis civitatibus juxta Jordanem, per trecentos annos. Quare tanto tempore nihil super hac repetitione tentastis?

27. Igitur non ego pecco in te, sed tu contra me male agis indicens mihi bella non justa. Judicet Dominus, arbiter hujus diei, inter Israel et inter filios Ammon.

28. Noluitque acquiescere rex filiorum Ammon verbis Jephthæ, quæ per nuntios mandaverat.

29. Factus est ergo super Jephthæ spiritus Domini, et circuevit Galaad, et Manasse, Maspha quoque Galaad, et inde transiens ad filios Ammon,

30. votum vovit Domino, dicens : Si tradideris filios Ammon in manus meas,

31. quicumque primus fuerit egres-

29, etc. On le représentait sous les traits d'un guerrier tenant un glaive dans sa main droite, une lance dans sa main gauche, et tout entouré de torches enflammées. — Troisième raisonnement, vers. 25-26 : une prescription de trois siècles. *Nisi... melior es Balac* : Balac, roi de Moab à l'époque où ces divers faits avaient eu lieu, avait dû, malgré ses sentiments de haine à l'égard des Hébreux, reconnaître la légitimité de leurs conquêtes. — *Jurgatus sit... aut pugnaverit*. Contradiction apparente avec Jos. xxiv, 9 : « Balac... se leva et combattit contre Israël. » Mais, s'il essaya de lutter, ce fut par crainte qu'on ne lui enlevât le reste de son territoire (Num. xxii, 2-4), et nullement pour contester des droits acquis. — *Per trecentos annos*. Voyez l'Introduction, p. 93. — *Quare tanto tempore...* L'hébreu dit, avec une variante : Pourquoi en ce temps-là...? C.-à-d. au temps de Balac. — Conclusion de la thèse et appel à la justice divine, vers. 27 : *Igitur non pecco...; judicet Dominus*.

28. Le roi des Ammonites refuse de se rendre à la justesse de ces raisons. Il est visible qu'il préférerait l'argument du glaive.

5° Le vœu de Jephthé, XI, 29-31.

Question sur laquelle on a étonnamment discuté, quoiqu'elle soit au fond très simple.

29. Jephthé parcourt la Palestine transjordanienne pour recruter des combattants. — *Factus... spiritus Domini*. Voyez la note de III, 10. Le peuple avait élu Josué comme son prince; Dieu ajoute maintenant à ce titre la mission de Juge d'Israël. — *Circuevit Galaad* (les tribus de Ruben et de Gad) et *Manasse* (la demi-tribu orientale de Manassé, au nord de Galaad). Jephthé parcourt ces provinces pour y allumer le feu de la guerre sainte; puis il revient à son quartier général de *Maspha* (cf. x, 17). — *Inde transiens...* Dès que son armée fut réunie, il se hâta de franchir la frontière ennemie, pour faire subir aux Ammonites tout le poids de la guerre.

30-31. Le vœu. — *Votum vovit*, dans l'espoir de se rendre plus propice le Dieu des armées. Ses paroles expriment clairement la nature de ce vœu : *Si tradideris* (c'est la condition), *quicumque primus... de foribus...* En employant une formule de ce genre, Jephthé laissait à Dieu le soin de choisir lui-même la victime; mais il est évident qu'il pensait à un sacrifice humain. « Non utique his verbis pecus aliquid vovit, quod secundum legem holocaustoma posset offerre. Neque enim est aut fuit consuetudinis ut redeuntibus cum victoria ducebantur pecora occurrerent... Nec ait : Quodcumque exierit de januis domus

aus de foribus domus meæ, mihi que occurrerit revertenti cum pace a filiis Ammon, eum holocaustum offeram Domino.

32. Transivit que Jephthé ad filios Ammon, ut pugnaret contra eos, quos tradidit Dominus in manus ejus;

33. percussit que ab Aroer usque dum venias in Mennith, viginti civitates, et usque ad Abel, quæ est vineis consita, plaga magna nimis; humiliat que sunt filii Ammon a filiis Israel.

34. Revertente autem Jephthé in Maspha domum suam, occurrit ei unigenita filia sua cum tympanis et choris; non enim habebat alios liberos.

35. Qua visa scidit vestimenta sua, et ait: Heu! me, filia mea, decepisti me, et ipsa decepta es; aperui enim os meum ad Dominum, et aliud facere non potero.

36. Cui illa respondit: Pater mi, si

de ma maison, et qui viendra au-devant de moi, lorsque je retournerai victorieux du pays des enfants d'Ammon, je vous l'offrirai en holocauste.

32. Jephthé passa donc chez les enfants d'Ammon pour les combattre, et le Seigneur les livra entre ses mains.

33. Il prit et ravagea vingt villes, depuis Aroër jusqu'à Mennith, et jusqu'à Abel qui est planté de vignes. Les enfants d'Ammon perdirent dans cette défaite un grand nombre d'hommes, et ils furent humiliés par les enfants d'Israël.

34. Lorsque Jephthé revenait à Maspha dans sa maison, sa fille unique vint au-devant de lui avec des tambourins et des chœurs de danse: il n'avait pas d'autres enfants.

35. Jephthé, l'ayant vue, déchira ses vêtements, et dit: Ah! malheureux que je suis! ma fille, vous m'avez trompé, et vous êtes trompée vous-même; car j'ai fait un vœu au Seigneur, et je ne puis faire autre chose que ce que j'ai promis.

36. Sa fille lui répondit: Mon père, si

mere in obviam mihi, offeram illud holocaustum; sed ait: Quicumque exierit offeram eum; ubi procul dubio nihil aliud quam hominem cogitavit. » S. Aug. *Quæst. in libr. Judic.*, XLIX. De plus, Jephthé, en demandant à Dieu une si grande faveur, songeait évidemment à l'obtenir par un sacrifice insigne, et point par l'immolation



Chœur de femmes battant du tambourin.  
(Ancienne Égypte.)

d'un taureau ou d'une brebis (voyez la note du vers. 39). — *In holocaustum*: sacrifice dans lequel la victime était consumée tout entière. Cf. Lev. I, 1-17, et le commentaire.

6° Défaite des Ammonites. XI, 32-33.

32-33. *Quos tradidit Dominus*. Dans toutes ces victoires des Juges, Jehovah nous apparaît toujours comme le véritable vainqueur. — *Ab Aroer*. L'Aroër de la tribu de Gad (comme au vers. 26), sur le Nahr Ammân, au nord-est de Rabbath-Ammon (*Atl. géogr.*, pl. VII et XII; cf. Jos. XIII, 25). L'Aroër de Ruben était plus au sud,

sur l'Arnon (cf. Num. XXXII, 4; Jos. XII, 2, etc.) — *Usque... in Mennith*. Peut-être avons-nous ici le nom d'un district; le détail qui suit (*viginti civitates*) favorise cette opinion. D'après l'*Onomasticon* d'Eusèbe et de saint Jérôme, Mennith serait plutôt une ville située à quatre milles romains au nord d'Esbon. — *Abel, quæ... vineis*. Dans l'hébreu, toute l'expression (*'Abel K'râmim*) est un nom propre, qui signifie: le pré des vignes. Localité que saint Jérôme place à sept milles de Rabbath-Ammon. — *Humiliat que...* La victoire de Jephthé fut donc décisive, comme celle d'Othniel, de Barac et de Gédéon.

7° Jephthé exécute son vœu. XI, 34-40.

34-36. La fille de Jephthé vient la première au-devant du vainqueur (le récit entier est dramatique). — *Occurrit et...* joyeuse et fière, elle a préparé, de concert avec ses amies, une fête pour accueillir son père, et elle s'éclaire la première hors de la maison pour lui souhaiter la bienvenue. Terrible tronle des faits. — *Unigenita*: mot tragique dans cette circonstance; le commentaire *non enim habebat...* n'est pas moins douloureux. — *Cum tympanis et choris*. C.-à-d. avec un chœur de jeunes filles qui chantaient en s'accompagnant du tambourin. Cf. Ex. xv, 20; I Reg. XVIII, 6-7, etc. — *Qua visa*. On comprend la violente émotion de Jephthé. Elle se manifesta aussitôt au dehors par le symbole ordinaire du deuil (*scidit vestimenta*; cf. Gen. XXXVII, 34; Jos. VII, 6, etc.), et par une parole de très vive angoisse: *Heu! me...* Au lieu de *decepisti...* *decepta*, l'hébreu porte: Tu m'as profondément affligé, et tu t'es mise parmi ceux qui m'affligent. — *Aperui... os meum*. Expression solennelle pour désigner un vœu; cf. I's. LXXV, 14. — *Aliud...*

vous avez fait vœu au Seigneur, faites de moi tout ce que vous avez promis, *Dieu* vous ayant accordé vengeance et victoire sur vos ennemis.

37. Et elle ajouta : Accordez-moi seulement cette requête : laissez-moi aller sur les montagnes pendant deux mois, afin que je pleure ma virginité avec mes compagnes.

38. Jephthé lui répondit : Allez ; et il la laissa libre pendant ces deux mois. Elle alla donc avec ses compagnes et ses amies, et elle pleurait sa virginité sur les montagnes.

39. Les deux mois écoulés, elle revint auprès de son père, et il accomplit ce qu'il avait voué à l'égard de sa fille ; or elle n'avait pas connu d'homme. De là vint la coutume, qui s'est toujours depuis observée en Israël,

40. que toutes les jeunes filles d'Israël s'assemblent une fois l'année, pour pleurer la fille de Jephthé de Galaad pendant quatre jours.

aperuisti os tuum ad Dominum, fac mihi quodcumque pollicitus es, concessa tibi ultione atque victoria de hostibus tuis.

37. Dixitque ad patrem : Hoc solum mihi præsta quod deprecor : dimitte me ut duobus mensibus circumeam montes, et plangam virginitatem meam cum sodalibus meis.

38. Cui ille respondit : Vade. Et dimisit eam duobus mensibus. Cumque abiisset cum sociis ac sodalibus suis, flebat virginitatem suam in montibus.

39. Expletisque duobus mensibus, reversa est ad patrem suum, et fecit ei sicut voverat ; quæ ignorabat virum. Exinde mos increbuit in Israel, et consuetudo servata est,

40. ut post anni circulum conveniant in unum filiæ Israel, et plangent filiam Jephthæ Galaaditæ diebus quatuor.

*non potero.* On voit, par maint exemple biblique, la terreur qu'inspirait aux Hébreux le non-accomplissement d'un vœu même imprudent. Cf. I Reg. xiv, 44 ; Eccl. v, 4-5, etc. — *Cui illa.* Elle a compris ; mais elle se soumet à son triste sort sans la moindre plainte, faisant preuve d'un courage viril et d'une admirable générosité : *fac mihi quodcumque...* Trait délicat : elle rappelle à son père, pour lui rendre plus facile l'exécution de sa promesse, la grandeur du bienfait divin (*concessa tibi...*).

37-38. Le sursis. — *Hoc solum...* Faveur bien humble qu'elle implore avant de mourir : *duobus mensibus...* La solitude des montagnes convenait mieux pour son deuil. — *Plangam virginitatem...* Bonne traduction de l'hébr. *b'pûlim* ; c.-à-d. sa mort sans enfants (vers. 39<sup>a</sup>). Selon d'autres, mais moins bien : sa jeunesse, sa mort à un âge où l'on ne songe qu'à vivre.

39-40. L'accomplissement intégral du vœu. — *Fecit... sicut voverat.* C.-à-d., d'après le contexte (vers. 31), que Jephthé immola sa fille et l'offrit en holocauste. Rien de plus clair que cette interprétation, qui a été adoptée sans la moindre hésitation par l'antiquité juive (Josèphe, le Talmud) et chrétienne (Origène, saint Épiphane, Tertullien, saint Épiphane, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome, Théodoret, saint Jérôme, saint Ambroise, saint Augustin ; plus tard, saint Thomas d'Aquin, etc.). Cf. Vigouroux, *la Bible et les découv.*, t. III, pp. 335 et ss. ; *Man. bibl.*, nn. 456-458. Si l'écrivain sacré n'emploie pas la même expression qu'au vers. 31, c'est par une sorte d'euphémisme, comme s'il eût voulu « jeter un voile sur cette scène sanglante ». Au XI<sup>e</sup> siècle seulement, quelques rabbins d'abord, puis quelques commentateurs catholiques, mais plutôt par le sentiment que par la raison, émettent

l'hypothèse que Jephthé n'avait pas réellement immolé sa fille, mais qu'il l'avait seulement consacrée à Dieu par une virginité perpétuelle. Cette opinion, après avoir été à la mode pendant un certain temps, est aujourd'hui, et à bon droit, presque complètement abandonnée, comme contraire soit au texte, soit aux coutumes de l'époque, car le vœu de virginité était alors inconnu chez les Hébreux. Assurément un pareil sacrifice nous fait frémir, surtout de la part d'un Juge d'Israël. On peut néanmoins l'expliquer, et même l'excuser dans une certaine mesure, par un zèle mal éclairé, par l'ignorance de la loi durant cette ère troublée, par un désir ardent d'obtenir la victoire, par la bonne foi : « satis enim liquet, ipsum nunquam tale votum concepturum, nisi Deo gratum existimasset, cum illud referret ad impetrandam a Deo... victoriam ; rursus, nusquam fuisse votum illud impleturum, nisi existimasset se voto ad id teneri » (Bonfrère, *h. l.*). La conduite de Jephthé en cette circonstance n'est que trop d'accord avec son âpre caractère (cf. xi 3, 7 ; xii, 4-6). Inutile de dire que les mots « factus est... super Jephthæ spiritus Domini » (vers. 29) et l'éloge de saint Paul (Hebr. xi, 32) ne s'appliquent pas à tous les actes de Jephthé mais uniquement à ceux par lesquels il délivra Israël de l'oppression des Ammonites. — *Quæ ignorabat...* Trait pathétique, pour conclure. N'étant pas mariée, la fille de Jephthé n'avait pas goûté les joies de la maternité, si chères aux femmes israélites. Cf. I Reg. i et ii ; Luc. i, 25. — *Exinde mos...* Coutume touchante, qui montre l'impression profonde que cette mort avait produite. — *Ut plangant.* De même les LXX, le chaldéen, le syriaque ; l'hébreu signifie plutôt : célébrer.

## CHAPITRE XII

1. Ecce autem in Ephraim orta est seditio; nam, transeuntes contra aquilonem, dixerunt ad Jephthé : Quare, vadens ad pugnam contra filios Ammon, vocare nos noluisti, ut pergeremus tecum? Igitur incendemus domum tuam.

2. Quibus ille respondit : Disceptatio erat mihi et populo meo contra filios Ammon vehemens; vocavique vos, ut præberetis mihi auxilium, et facere noluistis.

3. Quod cernens, posui animam meam in manibus meis, transivique ad filios Ammon, et tradidit eos Dominus in manus meas. Quid commerui ut adversum me consurgatis in prælium?

4. Vocatis itaque ad se cunctis viris Galaad, pugnabat contra Ephraim; percusseruntque viri Galaad Ephraim, quia dixerat: Fugitivus est Galaad de Ephraim, et habitat in medio Ephraim et Manasse.

5. Occupaveruntque Galaaditæ vada Jordanis, per quæ Ephraim reversurus erat; cumque venisset ad ea de Ephraim numero, fugiens, atque dixisset: Obsecro ut me transire permittatis, dicebant ei Galaaditæ: Numquid Ephrathæus es? quod dicente: Non sum,

1. Cependant il s'excita une sédition dans Ephraïm; car les hommes de cette tribu, passant vers le nord, dirent à Jephthé: Pourquoi, lorsque vous alliez combattre les enfants d'Ammon, n'avez-vous pas voulu nous appeler, pour que nous y allussions avec vous? Nous allons donc mettre le feu à votre maison.

2. Jephthé leur répondit: Nous avions une grande guerre, mon peuple et moi, contre les enfants d'Ammon; je vous ai priés de nous secourir, et vous ne l'avez pas voulu faire.

3. Ce qu'ayant vu, j'ai exposé ma vie, et j'ai marché contre les enfants d'Ammon, et le Seigneur les a livrés entre mes mains. En quoi ai-je mérité que vous vous souleviez contre moi pour me combattre?

4. Jephthé, ayant donc appelé à lui tous les hommes de Galaad, combattit contre Ephraïm, et les hommes de Galaad battirent ceux d'Ephraïm, qui disaient *par mépris*: Galaad est un échappé d'Ephraïm, qui demeure au milieu d'Ephraïm et de Manassé.

5. Les hommes de Galaad se saisirent des gués du Jourdain par où Ephraïm devait rentrer chez lui; et lorsque quelque fuyard d'Ephraïm se présentait et disait: Je vous prie de me laisser passer; ils lui demandaient: N'êtes-vous pas Ephrathéen? et comme il lui répondait que non,

8° Lutte de Jephthé contre les Éphraïmites et sa mort. XII, 1-7.

CHAP. XII. — 1-3. Réclamations insolentes de la tribu d'Ephraïm. — *Ecce... seditio; nam transeuntes...* Dans l'hébr.: Et les hommes d'Ephraïm furent convoqués, et ils allèrent au nord et dirent... La Vulgate donne le sens général. *Contra aquilonem*: la province de Galaad était, en effet, au nord-est du territoire d'Ephraïm (*Atl. géogr.*, pl. VII). — *Vocare nos noluisti*. Ils avaient autrefois adressé le même reproche à Gédéon (VIII, 1); ces arrogants ne pouvaient tolérer qu'on pût se passer d'eux. — *Incendemus...* Ils bravent insolemment Jephthé. L'hébreu est encore plus expressif: Nous brûlerons sur toi ta maison avec le feu. C.-à-d. qu'ils se proposaient de le brûler lui-même en incendiant sa maison. — *Ille respondit*. Réponse pleine de fermeté. Ces superbes n'avaient été que des lâches, puisque, appelés au combat, ils avaient refusé de prêter leur concours. — *Animam... in manibus*: ce qui revient à dire

que Jephthé avait, sans hésiter, exposé sa vie aux plus grands dangers. Cf. I Reg. XIX, 5; xxviii, 21.

4-6. Guerre civile, et défaite des Éphraïmites. — *Pugnabat*. D'après le vers. 5, la bataille eut lieu sur le territoire de Galaad. — *Dixerat: Fugitivus...* Expression injurieuse que les Éphraïmites jetaient à la face des habitants de Galaad, et qui avait profondément blessé ces derniers: « Vous êtes, vous, des échappés d'Ephraïm; Galaad est au milieu d'Ephraïm et de Manassé. » C.-à-d. vous n'êtes qu'un ramassis formé du rebut d'Ephraïm. — *Occupaverunt... vada*: en toute hâte, après la victoire, pour fermer la retraite aux fuyards. — *De Ephraim numero*. Dans l'hébreu: les échappés d'Ephraïm. On retourne contre eux ironiquement leur locution dédaigneuse (vers. 4). — *Dic...* *Scibboleth*. En hébreu: *sibboleth*, par un *sin*, lettre que les Latins ne pouvaient reproduire. Les mots *quod interpretatur spica* sont une glose de la Vulgate. — *Respondēbat: Sibboleth*. De même en hébreu: *sibboleth*, par un *sin*. II

6. ils lui répondaient : Dites donc Schibboleth, c'est-à-dire un épi. Mais comme il prononçait Sibboleth, parce qu'il ne pouvait pas bien exprimer la première lettre de ce nom, ils le priaient aussitôt et le tuaient au passage du Jourdain; de sorte qu'il y eut quarante-deux mille hommes de la tribu d'Ephraïm qui furent tués en ce jour-là.

7. Jephthé de Galaad jugea donc le peuple d'Israël pendant six ans; et il mourut ensuite, et fut enseveli dans sa ville de Galaad.

8. Abésan de Bethléem fut après lui juge d'Israël.

9. Il avait trente fils et autant de filles. Il fit sortir celles-ci de la maison en les mariant, et il fit venir autant de jeunes filles, qu'il donna pour femmes à ses fils; et après avoir jugé Israël pendant sept ans,

10. il mourut, et fut enseveli à Bethléem.

11. Ahialon de Zabulon lui succéda, et jugea Israël pendant dix ans;

12. et, étant mort, il fut enseveli dans Zabulon.

13. Abdon, fils d'Illel, de Pharathon, fut après lui Juge d'Israël.

14. Il eut quarante fils, et de ces fils trente petits-fils, qui montaient tous sur soixante-dix poulains d'ânesses. Il jugea Israël pendant huit ans;

15. et, étant mort, il fut enseveli à Pharathon, au pays d'Ephraïm, sur la montagne d'Amalec.

6. interrogabant eum: Dic ergo: Scibboleth, quod interpretatur spica. Qui respondebat: Sibboleth, eadem littera spicam exprimere non valens. Statimque apprehensum jugulabant in ipso Jordanis transitu. Et ceciderunt in illo tempore de Ephraim quadraginta duo millia.

7. Judicavit itaque Jephthé Galaadites Israel sex annis, et mortuus est, ac sepultus in civitate sua Galaad.

8. Post hunc judicavit Israel Abesan de Bethlehem.

9. Qui habuit triginta filios, et totidem filias, quas emittens foras, maritis dedit, et ejusdem numeri filiis suis accepit uxores, introducens in domum suam. Qui septem annis judicavit Israel,

10. mortuusque est, ac sepultus in Bethlehem.

11. Cui successit Ahialon Zabulonites, et judicavit Israel decem annis;

12. mortuusque est, ac sepultus in Zabulon.

13. Post hunc judicavit Israel Abdon, filius Illel, Pharathonites.

14. Qui habuit quadraginta filios, et triginta ex eis nepotes, ascendentes super septuaginta pullos asinarum. Et judicavit Israel octo annis,

15. mortuusque est, ac sepultus in Pharathon terræ Ephraim, in monte Amalec.

suit de là que les Éphraïmites prononçaient imparfaitement la lettre *ch*. De tout temps l'on a reconnu, à ces provincialismes, les habitants de tel ou tel district; par exemple, les Galiléens à l'époque de Jésus-Christ. Cf. Matth. xxvi, 73. A la funeste journée des Vêpres siciliennes, on fit subir aux Français une épreuve analogue, au moyen du mot *cicéri*, que la plupart ne purent prononcer à l'italienne. — *Quadraginta duo millia*. Ce chiffre suppose un horrible massacre; il comprend sans doute ceux qui avaient péri sur le champ de bataille.

7. Mort de Jephthé. — *Judicavit (ispot)*: ce mot technique n'avait pas encore été employé dans l'histoire de Jephthé. — *In civitate sua*... Hébr.: il fut enterré dans les villes de Galaad; c.-à-d. dans une des villes de cette province.

§ II. — *Abésan, Ahialon et Abdon, juges d'Israël*. XII, 8-16.

Ce n'est presque qu'une simple nomenclature, comme pour Thola et Jaïr (x, 1-5).

1<sup>o</sup> Judicature d'Abésan. XII, 8-10.

8-10. *Abesan* (hébr.: 'Iššān) de *Bethlehem*:

Bethléem de Zabulon, d'après l'opinion commune (cf. Jos. xix, 15, et l'*Atl. géogr.*, pl. xi). Quand il est question du Bethléem de Juda, la Bible ajoute habituellement le nom de cette tribu. Cf. xvii, 7, 9; Ruth, i, 2, etc. — *Triginta filios*... Comme pour Jaïr, ce trait est synonyme d'influence et de richesse. — *Quas emittens foras*: au dehors, dans la maison de leurs maris.

2<sup>o</sup> Judicature d'Ahialon. XII, 11-12.

11-12. *Cui successit*. Hébr.: Et après lui fut juge 'Eylôn. — *Mortuusque*... L'hébreu est plus complet: Et Eylon le Zabulonite mourut, et il fut enterré à 'Ayyalôn, dans le pays de Zabulon. On ignore où était cette localité, qu'il ne faut pas confondre avec l'Alalon situé sur le territoire des Danites. Cf. i, 55; Jos. x, 12; xix, 42.

3<sup>o</sup> Judicature d'Abdon. XII, 13-15.

13-15. *Abdon*..., *Pharathonites*. Pharathon, d'après le vers. 15, était une ville d'Ephraïm; aujourd'hui Ferata, au sud-ouest de Naplouse. Sur la montagne d'Amalec, voyez la note de v, 14. — *Quadraginta filios*... Cf. v, 10; x 3-5, et l'explication.

## CHAPITRE XIII

1. Rursumque filii Israel fecerunt malum in conspectu Domini, qui tradidit eos in manus Philistinorum quadraginta annis.

2. Erat autem quidam vir de Saraa, et de stirpe Dan, nomine Manue, habens uxorem sterilem.

3. Cui apparuit angelus Domini, et dixit ad eam : Sterilis es et absque liberis ; sed concipies et paries filium ;

4. cave ergo ne bibas vinum ac siceram, nec immundum quidquam comedas,

5. quia concipies et paries filium, cujus non tanget caput novacula ; erit enim nazareus Dei ab infantia sua et ex matris utero, et ipse incipiet liberare Israel de manu Philistinorum.

1. Les enfants d'Israël commirent encore le mal aux yeux du Seigneur, qui les livra entre les mains des Philistins pendant quarante ans.

2. Or il y avait un homme de Saraa, de la race de Dan, nommé Manué, dont la femme était stérile.

3. Et l'ange du Seigneur apparut à sa femme, et lui dit : Vous êtes stérile et sans enfants ; mais vous concevrez et vous enfanterez un fils.

4. Prenez donc garde de ne pas boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne rien manger d'impur ;

5. parce que vous concevrez et vous enfanterez un fils, sur la tête duquel le rasoir ne passera point ; car il sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le sein de sa mère, et c'est lui qui commencera à délivrer Israël de la main des Philistins.

## § III. — Histoire de Samson. XIII, 1 — XVI, 31.

Biographie toute différente de celle des autres grands Juges. La judicature de Samson n'est pas précédée d'un mouvement de repentir de la part d'Israël, et elle ne produit point un complet repos pour la nation théocratique, ni la ruine totale de l'ennemi. Samson agit seul, comme Samgar (III, 31). Ses prouesses héroïques ont été souvent attaquées par les rationalistes, à cause de leur caractère surnaturel, et aussi à cause des circonstances parfois étonnantes qui les accompagnèrent. Mais le miracle n'empêche pas la réalité d'un fait ; quant aux autres circonstances, il est relativement aisé de les expliquer. Voyez Vigoureux, *la Bible et les déouv.*, t. III, pp. 338-384, et notre commentaire.

1<sup>o</sup> La naissance de Samson et les premiers mouvements de l'esprit de Dieu sur lui. XIII, 1-25.

CHAP. XIII. — 1. Les Hébreux sont opprimés par les Philistins. — *Rursumque... malum*. Formule tragique. Cf. III, 7 ; IV, 1 ; VI, 1-11 ; X, 6. — Le châtimeur ne tarda pas à venir : *tradidit* (hébr. : il vendit)... *in manus Philistinorum* ; il eut cette fois une durée extraordinaire : quarante années ! Les Philistins ont été mentionnés à deux reprises dans ce livre (III, 31 ; X, 7-11), mais d'une manière rapide ; désormais, et jusqu'à l'époque de David, ils joueront un rôle funeste dans l'histoire d'Israël. Ils n'étaient pas Chanéens d'origine ; on ignore à quelle race ils se rattachaient. Voyez Gen. X, 14, et le commentaire.

2-5. Un ange annonce la naissance de Samson

et la libération partielle des Hébreux par son intermédiaire. — *De Saraa* (hébr. : *Šor'ah*). Cf. Jos. XV, 33. Aujourd'hui Surah, village bâti sur une colline conique, à environ six heures et à l'ouest de Jérusalem, au nord-est de la *S'felah*, sur le territoire des Danites (Jos. XIX, 41). — *Uxorem sterilem*. L'hébreu ajoute : et elle n'enfantait pas. Dououreux pléonasmé. Voy. le vers. 3, et Gen. XI, 30. — *Angelus Domini*. Ce messager, célèbre dans les annales sacrées, apporte du ciel une gracieuse nouvelle à l'épouse désolée : *concupies et paries...* Il existe



Assyrien portant les cheveux longs.  
(Bas-relief.)

entre ce passage et l'annonce de Zacharie une frappante ressemblance. Cf. Luc. I, 7, 11, 15, 31 ; II, 23. — *Cave ergo...* Dieu exige de la future mère un nazaréat temporaire (vers. 4), et de l'enfant promis un nazaréat perpétuel (vers. 5), c. à-d. quelques abstinences. L'ange cite les trois obligations principales des *nazirs* : *ne bibas vinum ac siceram* (*šekar*, mot qui désigne habituellement les liqueurs fermentées autres que le vin) ;

6. Et elle vint auprès de son mari, et lui dit : Il est venu à moi un homme de Dieu, qui avait un visage d'ange, et qui était terrible à voir. Je lui ai demandé qui il était, d'où il venait, et comment il s'appelait; et il ne me l'a pas voulu dire.

7. Mais voici ce qu'il m'a dit : Vous concevrez et vous enfanterez un fils. Prenez bien garde de ne point boire de vin, ni rien de ce qui peut enivrer, et de ne rien manger d'impur, car l'enfant sera nazaréen, consacré à Dieu dès son enfance et dès le sein de sa mère jusqu'au jour de sa mort.

8. Manué pria donc le Seigneur, et lui dit : Je vous en prie, Seigneur, que l'homme de Dieu que vous avez envoyé vienne encore, afin qu'il nous apprenne ce que nous devons faire de cet enfant qui doit naître.

9. Le Seigneur exauça la prière de Manué; et l'ange de Dieu apparut encore à sa femme, tandis qu'elle était assise dans les champs. Manué son mari n'était pas alors avec elle. Ayant donc vu l'ange,

10. elle courut vite auprès de son mari, et lui dit : Voilà ce même homme, que j'avais vu auparavant, qui m'est encore apparu.

11. Manué se leva aussitôt et suivit sa femme. Et étant venu vers cet homme, il lui dit : Est-ce vous qui avez parlé à cette femme? Il lui répondit : C'est moi.

12. Manué lui dit : Quand ce que vous avez prédit sera accompli, que voulez-vous que fasse l'enfant, et de quoi devra-t-il s'abstenir?

13. L'ange du Seigneur répondit à Manué : Qu'il s'abstienne de tout ce que j'ai indiqué à votre femme.

6. Quæ cum venisset ad maritum suum, dixit ei : Vir Dei venit ad me, habens vultum angelicum, terribilis nimis. Quem cum interrogassem quis esset, et unde venisset, et quo nomine vocaretur, noluit mihi dicere;

7. sed hoc respondit : Ecce concipies et paries filium ; cave ne vinum bibas, nec siceram, et ne aliquo vescaris immundo ; erit enim puer nazaræus Dei ab infantia sua, ex utero matris suæ usque ad diem mortis suæ.

8. Oravit itaque Manue Dominum, et ait : Obsecro, Domine, ut vir Dei, quem misisti, veniat iterum, et doceat nos quid debeamus facere de puero qui nasciturus est.

9. Exaudivitque Dominus deprecantem Manue, et apparuit rursus angelus Dei uxori ejus sedenti in agro. Manue autem maritus ejus non erat cum ea. Quæ, cum vidisset angelum,

10. festinavit, et cucurrit ad virum suum, nuntiavitque ei, dicens : Ecce apparuit mihi vir, quem ante videram.

11. Qui surrexit, et secutus est uxorem suam; veniensque ad virum, dixit ei : Tu es qui locutus es mulieri? Et ille respondit : Ego sum.

12. Cui Manue : Quando, inquit, sermo tuus fuerit expletus, quid vis ut faciat puer? aut a quo se observare debet?

13. Dixitque angelus Domini ad Manue : Ab omnibus, quæ locutus sum uxori tuæ, abstineat se;

*nec immundum... comedas* (et aussi, « tanges »); *non tanget... novacula*. Voyez-en le développement, Num. VI, 1-21.

6-7. La femme de Manué raconte cette apparition à son mari. — *Vir Dei*. Comme d'ordinaire, l'ange s'était manifesté sous la forme humaine; on pouvait donc supposer que c'était un prophète. Néanmoins, dans le cas présent, ce je ne sais quoi de délicat, de majestueux (*terribilis*), de céleste, de pur, que nous appelons angélique parce que nous supposons que telle doit être la manifestation des anges, avait excité quelques doutes sur la nature de l'apparition (*habens vultum...*). — *Quem cum interrogassem*. L'hébreu dit au contraire : Je ne lui ai pas demandé d'où il était, et il ne me l'a pas indiqué son nom.

8-10. Prière de Manué, pour obtenir une nouvelle apparition de l'ange. — *Obsecro...* Requête simple et familière, qui n'est nullement motivée par la curiosité, mais par un religieux désir d'obtenir des détails supplémentaires sur l'éducation de l'enfant (*doceat nos quid...*). — *Apparuit rursus...* Le récit de cette seconde apparition est plein de pittoresque : *sedenti in agro...*, *cucurrit...*, *surrexit* (vers. 11).

11-13. Entretien de l'ange avec Manué. — *Tu es qui...*? Début simple et familier comme sa prière. — *Quid vis ut faciat...*? Littéralement, dans l'hébreu : Quelle sera l'ordonnance (divine) concernant l'enfant et son œuvre? La Vulgate exprime fort bien le sens. — *Ab omnibus...* L'ange répète ce qu'il avait dit précédemment, vers. 4-5. —

14. et quidquid ex vinea nascitur non comedat, vinum et siceram non bibat, nullo vescatur immundo; et quod ei præcepi, impleat atque custodiat.

15. Dixitque Manue ad angelum Domini: Obsecro te ut acquiescas precibus meis, et faciamus tibi hædum de capris.

16. Cui respondit angelus: Si me cogis, non comedam panes tuos; si autem vis holocaustum facere, offer illud Domino. Et nesciebat Manue quod angelus Domini esset.

17. Dixitque ad eum: Quod est tibi nomen, ut, si sermo tuus fuerit expletus, honoremus te?

18. Cui ille respondit: Cur quæris nomen meum, quod est mirabile?

19. Tulit itaque Manue hædum de capris, et libamenta, et posuit super petram, offerens Domino, qui facit mirabilia; ipse autem et uxor ejus intuebantur.

20. Cumque ascenderet flamma altaris in cælum, angelus Domini pariter in flamma ascendit. Quod cum vidissent Manue et uxor ejus, proni ceciderunt in terram;

21. et ultra eis non apparuit angelus Domini. Statimque intellexit Manue angelum Domini esse,

22. et dixit ad uxorem suam: Morte moriemur, quia vidimus Deum.

23. Cui respondit mulier: Si Dominus nos vellet occidere, de manibus nostris holocaustum et libamenta non suscepisset, nec ostendisset nobis hæc omnia, neque ea quæ sunt ventura dixisset.

24. Peperit itaque filium, et vocavit

14. Qu'il ne mange rien de ce qui naît de la vigne, ni de ce qui peut enivrer. Qu'il ne mange rien d'impur, et qu'il accomplisse et observe ce que j'ai ordonné à son sujet.

15. Manué dit ensuite à l'ange du Seigneur: Je vous prie de m'accorder ce que je vous demande, et de permettre que nous vous préparions un chevreau.

16. L'ange lui répondit: Quelque instance que vous me fassiez, je ne mangerai point de votre pain; mais, si vous voulez faire un holocauste, offrez-le au Seigneur. Or Manué ne savait pas que ce fût l'ange du Seigneur.

17. Et il dit à l'ange: Comment vous appelez-vous? afin que nous puissions vous honorer si vos paroles s'accomplissent.

18. L'ange lui répondit: Pourquoi demandez-vous à savoir mon nom, qui est admirable?

19. Manué prit donc le chevreau avec du vin; il les mit sur une pierre et les offrit au Seigneur, qui opère des merveilles; et il considérait, lui et sa femme, ce qui arriverait.

20. Alors la flamme de l'autel monta vers le ciel, et l'ange du Seigneur y monta aussi au milieu des flammes: ce que Manué et sa femme ayant vu, ils tombèrent le visage contre terre;

21. et l'ange du Seigneur disparut de devant leurs yeux. Manué reconnut aussitôt que c'était l'ange du Seigneur,

22. et il dit à sa femme: Nous mourons certainement, parce que nous avons vu Dieu.

23. Sa femme lui répondit: Si le Seigneur voulait nous faire mourir, il n'aurait pas reçu de nos mains l'holocauste et le vin que nous lui avons offerts; il ne nous aurait pas fait voir toutes ces choses, ni prédit ce qui doit arriver.

24. Elle enfanta donc un fils, et elle

*Faciam... hædum.* Comme autrefois Gédéon, vi, 19. La chair du chevreau est regardée en Orient comme un mets très succulent. Cf. Gen. xxvii, 9; I Reg. xvi, 20. — *St... holocaustum.* Les anges, dans la Bible, renvoient constamment à Dieu les hommages qu'on veut leur offrir, quand ce sont des honneurs supérieurs à leur nature créée. Cf. Dan. x, 17-19; Apoc. xix, 10; xxii, 8-9, etc. — *Quod... tibi nomen?* Question adressée par Jacob (Gen. xxxii, 29) et par Moïse (Ex. iii, 13), en des circonstances analogues. But de cette demande: *ut... honoremus te*; en lui offrant quelque présent, d'après l'usage oriental de ce mot. Cf. Num. xxii, 17, etc. A son tour, Manué prend l'ange pour un homme.

19-23. Disparition du messenger céleste. — *Posuit super petram.* Encore comme Gédéon, vi, 20 et ss. — *Qui facit mirabilia.* Hébr.: et il fit une merveille. Allusion à la réponse de l'ange: Mon nom est merveilleux (vers. 18). La merveille est racontée au vers. 20: *cumque... flamma* (la flamme du bûcher préparé pour l'holocauste; *altaris*, le rocher servant d'autel). — *Proni ceciderunt*, dans l'attitude de la vénération. Mais une crainte violente s'empara aussitôt du cœur de Manué: *Morte moriemur...* Cf. vi, 22; Ex. xxxiii, 20, et les notes. Excellente et pieuse réponse de la femme de Manué (vers. 21).

24. Naissance et croissance de Samson; l'esprit de Dieu est avec lui pour le préparer à son rôle

l'appela Samson. L'enfant crût, et le Seigneur le bénit.

25. Et l'esprit du Seigneur commença à être avec lui, lorsqu'il était dans le camp de Dan, entre Saraa et Esthaol.

nomen ejus Samson. Crevitque puer, et benedixit ei Dominus.

25. Cœpitque spiritus Domini esse cum eo in castris Dan, inter Saraa et Esthaol.

## CHAPITRE XIV

1. Samson descendit donc à Thamnatha, et, ayant vu là une femme d'entre les filles des Philistins,

2. il remonta et l'annonça à son père et à sa mère en disant : J'ai vu à Thamnatha une femme d'entre les filles des Philistins ; je vous prie de me l'obtenir pour femme.

3. Son père et sa mère lui dirent : N'y a-t-il point de femme parmi les filles de tes frères et parmi tout notre peuple, pour que tu veuilles prendre une femme d'entre les Philistins, qui sont incircoucis ? Samson dit à son père : Donnez-moi celle-là, parce qu'elle a plu à mes yeux.

4. Or ses parents ne savaient pas que cela venait du Seigneur, et qu'il cherchait une occasion pour perdre les Philistins ; car, en ce temps-là, les Philistins dominaient sur Israël.

5. Samson descendit donc avec son père et sa mère à Thamnatha. Et lorsqu'ils furent arrivés aux vignes qui sont près de la ville, il parut tout à coup un jeune lion furieux et rugissant, qui vint au-devant de Samson.

6. Mais l'esprit du Seigneur se saisit de Samson, qui déchira le lion comme il aurait fait d'un chevreau, et le mit en

1. Descendit ergo Samson in Thamnatha ; vidensque ibi mulierem de filiabus Philistiim,

2. ascendit, et nuntiavit patri suo, et matri suæ, dicens : Vidi mulierem in Thamnatha de filiabus Philistinorum ; quam quæso ut mihi accipiat uxorem.

3. Cui dixerunt pater et mater sua : Numquid non est mulier in filiabus fratrum tuorum, et in omni populo meo, quia vis accipere uxorem de Philistiim, qui incircumcisi sunt ? Dixitque Samson ad patrem suum : Hanc mihi accipe, quia placuit oculis meis.

4. Parentes autem ejus nesciebant quod res a Domino fieret, et quæreret occasionem contra Philistiim ; eo enim tempore Philistiim dominabantur Israeli.

5. Descendit itaque Samson cum patre suo et matre in Thamnatha. Cumque venissent ad vineas oppidi, apparuit catulus leonis sævus et rugiens, et occurrit ei.

6. Irruit autem spiritus Domini in Samson, et dilaceravit leonem, quasi hædum in frusta discerpens, nihil om-

de libérateur. — *Samson*. En hébreu : *Šimšôn*, de la racine *šemes*, soleil. — *Cœpitque spiritus... esse*... Le texte original est beaucoup plus expressif : et l'esprit de Jéhovah commença à l'agiter ; c.-à-d. à le pousser vivement à l'action. C'est à *Maḥaneh-Dân* (Vulg. : *in castris Dan*), localité voisine de Saraa, que Samson ressentit pour la première fois cette motion divine. Sur *Esthaol*, voyez Jos. xv, 33, et xix, 40.

2° Le miel dans la gueule du lion. XIV, 1-9.

CHAP. XIV. — 1-4. Samson veut épouser une Philistine de Thamnatha. — *Thamnatha*, ville de la tribu de Dan (Jos. xv, 10 ; XIX, 45), était alors au pouvoir des Philistins ; actuellement Tibneh, à une heure au sud-ouest de Surah, et à une altitude notablement inférieure (*descendit* ; voyez l'*Atlas géogr.*, pl. VII et XII). — *De filiabus Philistiim*. Le mariage désiré par Samson était donc opposé à l'esprit de la loi (cf. Ex. xxxiv, 6 ;

Deut. vii, 3-4). — *Quæso ut mihi*. En Orient, les arrangements qui précèdent le mariage sont toujours réglés par les parents des fiancés. Cf. XII, 9 ; Gen. xxiv ; xxxiv, 4-12 ; xxxviii, 6, etc. — *Numquid non... ?* Étonnement et répugnance bien légitimes : *qui incircumcisi... !* Cf. Gen. xxxiv, 14 ; I Reg. xvii, 36. — *Hanc mihi accipe*... Cette nature ardente ne veut pas fléchir. Mais, ajoute le narrateur par une réflexion profonde, *res a Domino*. Dieu permettait le fait dans l'intérêt de son peuple.

5-7. Le lion tué sur le chemin de Thamnatha. — *Ad vineas* : le district entier était célèbre par ses vignobles. Voyez xvi, 4, et l'explication. — *Catulus leonis*. Les lions et d'autres espèces de bêtes fauves ne manquaient pas alors en Palestine. Cf. I Reg. xvii, 34 ; II Reg. xxiii, 20 ; III Reg. x, 19 ; xiii, 25 ; xx, 36 ; IV Reg. xvii, 25, etc. Tel village s'appelait Lebaath, c.-à-d.

nino habens in manu; et hoc patri et matri noluit indicare.

7. Descenditque et locutus est mulieri, quæ placuerat oculis ejus.

8. Et post aliquot dies revertens ut acciperet eam, declinavit ut videret cadaver leonis; et ecce examen apum in ore leonis erat ac favus mellis.

9. Quem cum sumpsisset in manibus, comedebat in via; veniensque ad patrem suum et matrem, dedit eis partem, qui et ipsi comederunt; nec tamen eis voluit indicare quod mel de corpore leonis assumperat.

10. Descendit itaque pater ejus ad mulierem, et fecit filio suo Samson convivium, sic enim juvenes facere consueverant.

11. Cum ergo cives loci illius vidissent eum, dederunt ei sodales triginta ut essent cum eo;

12. quibus locutus est Samson: Proponam vobis problema; quod si solveritis mihi intra septem dies convivii, dabo vobis triginta sindones, et totidem tunicas;

13. sin autem non potueritis solvere, vos dabitis mihi triginta sindones, et ejusdem numeri tunicas. Qui respon-

pièces sans avoir quoi que ce soit dans la main. Et il ne voulut point le raconter à son père ni à sa mère.

7. Il alla ensuite parler à la femme qui lui avait plu.

8. Et quelques jours après, tandis qu'il revenait pour épouser cette femme, il se détourna du chemin pour voir le corps du lion; et il trouva un essaim d'abeilles dans la gueule du lion, et un rayon de miel.

9. Il prit ce rayon de miel entre ses mains, et il en mangeait en marchant. Et, rejoignant son père et sa mère, il leur en donna une partie, qu'ils mangèrent. Mais il ne voulut point leur découvrir qu'il avait pris le miel dans le corps du lion.

10. Son père vint donc chez cette femme; et il fit un festin pour son fils Samson, selon la coutume que les jeunes gens avaient alors.

11. Les habitants de ce lieu, l'ayant vu, lui donnèrent trente jeunes hommes pour l'accompagner;

12. et Samson leur dit: Je vous proposerai une énigme; et si vous pouvez me l'expliquer pendant les sept jours du festin, je vous donnerai trente robes et autant de tuniques.

13. Mais si vous ne pouvez l'expliquer, vous me donnerez aussi trente robes et trente tuniques. Ils lui répondirent: Pro-

les honnes (Jos. xv, 32); tel autre *Ša'albim*, les chacals (Jos. xix, 42), etc.: noms significatifs. — *Irruit spiritus*. Cf. xi, 6; xvi, 3, et la note de III, 10. — *Dilaceravit... quasi hædum*: marque d'une vigueur extraordinaire. Cf. I Reg. xvii, 34, et l'*Atl. archéol.*, pl. xxxix, fig. 6. — *Patri noluit...* Samson était parti avec son père et sa mère (vers. 5); mais il leur avait laissé prendre les devants, et ils n'avaient pas été témoins de la scène. — *Post aliquot dies*. La formule hébraïque, « après des jours, » ne permet pas de préciser la longueur de l'intervalle. — *Ut acciperet eam*: pour la conduire chez lui en qualité d'épouse (note de Jos. xv, 18). — *Examen apum...* Fait souvent attaqué comme invraisemblable, quoique bien à tort. Il est vrai que les abeilles ont en horreur les substances animales putréfiées; mais, sous le soleil brûlant de l'Orient, il arrive souvent que les cadavres, au lieu de se décomposer, sont promptement desséchés, et transformés en des momies d'où il ne s'échappe aucune mauvaise odeur. On a vu plus d'une fois des essaims d'abeilles s'y établir, comme elles font dans les troncs des arbres et les fissures des rochers. Cf. Herod., v, 114; Plin., *Nat. hist.*, xi, 24, etc. — *Cum sumpsisset... comedebat...* Détails très graphiques. — *Nec tamen...* Samson continue

de garder son secret, se proposant de l'utiliser bientôt.

3° Les noces et l'énigme de Samson. XIV, 10-20.

10-11. Le festin des noces. — *Convivium*. L'usage d'un grand et joyeux repas à l'occasion des mariages a toujours et partout existé. On le trouve dès les premières pages de la Bible, Gen. xxix, 22, aussi bien qu'aux dernières, Apoc. xix, 9. — *Cum ergo cives...* Honneur considérable: jusqu'à trente paralympiques, ou garçons d'honneur! Cf. Matth. ix, 15. Autre ancienne cérémonie des noces. Aucun des amis de Samson ne l'avait accompagné de Saraa, probablement parce que son mariage avec une Philistine était très antipathique à ses compatriotes.

12-14. L'énigme. — *Proponam... problema*. Hébr.: *'aḥudah... ḥidah*. Le verbe *ḥud* signifie proprement « nouer »; de là le substantif *ḥidah*, l'action de nouer, ou, ce qui est noué; puis, énigme. Ce jeu d'énigmes a toujours été en faveur chez les Orientaux (cf. III Reg. x, 1 et ss.); des paris y étaient habituellement associés, comme dans la circonstance présente. Samson est si sûr de la victoire, qu'il propose de lui-même des conditions qui lui étaient tout à fait désavantageuses: *dabo... triginta...* — *Sindones*: des che-

posez votre énigme, afin que nous sachions ce que c'est.

14. Samson leur dit : De celui qui mange est sortie la nourriture, et du fort est sortie la douceur. Ils ne purent pendant trois jours expliquer cette énigme.

15. Mais, le septième jour s'approchant, ils dirent à la femme de Samson : Gagnez votre mari par vos caresses, et faites qu'il vous découvre ce que signifie son énigme. Mais, si vous ne voulez pas le faire, nous vous brûlerons, vous et toute la maison de votre père. Est-ce que vous nous avez conviés à vos noces pour nous dépouiller?

16. Cette femme pleurait donc auprès de Samson, et se plaignait en disant : Vous me haïssez et vous ne m'aimez point; et c'est pour cela que vous ne voulez pas m'expliquer l'énigme que vous avez proposée aux jeunes gens de mon peuple. Samson lui répondit : Je n'ai pas voulu le dire à mon père ni à ma mère; comment pourrais-je vous le dire à vous?

17. Elle pleura ainsi auprès de lui pendant les sept jours du festin. Enfin le septième jour, à force d'être importuné d'elle, il lui découvrit l'énigme; et elle l'indiqua aussitôt à ses concitoyens,

18. qui vinrent le même jour, avant que le soleil fût couché, dire à Samson : Qu'y a-t-il de plus doux que le miel, et de plus fort que le lion? Samson leur répondit : Si vous n'aviez pas labouré avec ma génisse, vous n'auriez pas trouvé l'explication de mon énigme.

19. En même temps l'esprit du Seigneur saisit Samson, qui descendit à Ascalon et y tua trente hommes, dont il

derunt ei : Propone problema, ut audiamus.

14. Dixitque eis : De comedente exivit cibus, et de forti egressa est dulcedo. Nec potuerunt per tres dies propositionem solvere.

15. Cumque adesset dies septimus dixerunt ad uxorem Samson : Blandire viro tuo, et suade ei ut indicet tibi quid significet problema. Quod si facere nolueris, incendemus te, et domum patris tui; an idcirco vocastis nos ad nuptias ut spoliaretis?

16. Quæ fundebat apud Samson lacrymas, et querebatur dicens : Odisti me, et non diligis; idcirco problema, quod proposuisti filiis populi mei, non vis mihi exponere. At ille respondit : Patri meo et matri nolui dicere, et tibi indicare potero?

17. Septem igitur diebus convivii flebat ante eum; tandemque die septimo, cum ei esset molesta, exposuit. Quæ statim indicavit civibus suis.

18. Et illi dixerunt ei die septimo ante solis occubitum : Quid dulcius melle, et quid fortius leone? Qui ait ad eos : Si non arassetis in vitula mea, non invenissetis propositionem meam.

19. Irruit itaque in eum spiritus Domini, descenditque Ascalonem, et percussit ibi triginta viros, quorum ablatis

mises de fin lin. Hébr. : *s'danim*, d'où est venu le mot latin, en passant par le grec *σινδών*. — *Tunicas*. Dans l'hébreu : « trente changements d'habits; » c.-à-d. des vêtements de rechange, plus riches que l'habillement ordinaire. Cf. Gen. xlv, 22; IV Reg. v, 22-23. — *Propone...* La curiosité, et aussi les convoitises, avaient été vivement excitées. — *De comedente...* Ce passage est rythmé, et forme un vers à deux membres :

De celui qui mange est sorti ce qui se mange,  
et du fort est sorti le doux.

— *Nec potuerunt...* Si claires pour nous, ces deux antithèses étaient indéchiffrables pour quiconque n'était pas au courant de la situation.

15-18. La clef de l'énigme traitreusement livrée. — *Cumque... dies septimus*. Les « trois jours » du vers. 14 portent à croire que nous avons ici une corruption du texte : septième au lieu de quatrième (les LXX et le syriaque ont, en effet, cette variante). — *Dixerunt ad uxorem...* Ils ont

recours à un moyen désespéré et à de terribles menaces pour le cas où on leur opposerait un refus (*incendemus...*). — *Quæ fundebat...* Elle n'essaya pas de résister; ses menées toutes féminines et ses succès sont fort bien racontés (vers. 16-17). — *Septem... diebus*: c'était la durée habituelle des réjouissances nuptiales. Cf. Gen. xxxix, 27; Tob. xi, 21. — *Quid dulcius...?* Autre vers à deux membres, qui, en peu de mots, répond parfaitement à l'énigme.

Quoi de plus doux que le miel?  
et quoi de plus fort que le lion

— *Si non arassetis...* Samson aussi a sa réplique rythmée, et même rimée, tout empreinte d'un très vif dépit :

Si vous n'aviez pas labouré avec ma  
génisse (*l'églaïfi*),  
vous n'auriez pas découvert mon  
énigme (*hidâfi*).

vestes dedit iis qui problema solverant; iratusque nimis, ascendit in domum patris sui.

20. Uxor autem ejus accepit maritum unum de amicis ejus et pronubis.

prit les vêtements, et les donna à ceux qui avaient expliqué son énigme. Et étant dans une très grande colère, il monta à la maison de son père.

20. Cependant la femme épousa un de ces jeunes hommes et de ses amis qui l'avaient accompagnée à ses noces.

## CHAPITRE XV

1. Post aliquantulum autem temporis, cum dies triticeæ messis instarent, venit Samson, invisere volens uxorem suam, et attulit ei hædum de capris. Cumque cubiculum ejus solito vellet intrare, prohibuit eum pater illius, dicens:

2. Putavi quod odisses eam, et ideo tradidi illam amico tuo; sed habet sororem, quæ junior et pulchrior illa est, sit tibi pro ea uxor.

3. Cui Samson respondit: Ab hac die non erit culpa in me contra Philisthæos, faciam enim vobis mala.

4. Perrexitque et cepit trecentas vulpes, caudasque earum junxit ad caudas, et faces ligavit in medio;

5. quas igne succendens, dimisit ut huc illucque discurrerent. Quæ statim perrexerunt in segetes Philistinorum. Quibus succensis, et comportatæ jam fruges, et adhuc stantes in stipula, con-

1. Peu de temps après, vers le temps de la moisson des blés, Samson, voulant voir sa femme, vint lui apporter un chevreau; et comme il voulait entrer dans sa chambre selon sa coutume, le père l'en empêcha en disant:

2. J'ai cru que vous aviez de l'aversion pour elle; c'est pourquoi je l'ai donnée à un de vos amis. Mais elle a une sœur qui est plus jeune et plus belle qu'elle; prenez-la pour votre femme à sa place.

3. Samson lui répondit: Désormais les Philistins n'auront pas à se plaindre de moi si je leur fais du mal.

4. Il s'en alla et prit trois cents renards, qu'il lia queue à queue, et attacha des torches entre les queues,

5. et, y ayant mis le feu, il lâcha les renards afin qu'ils courussent de tous côtés. Les renards allèrent aussitôt dans les blés des Philistins, qui s'embrasèrent, de sorte que les blés, qui étaient déjà en

19-20. Conclusion de l'épisode. — *Irruit spiritus*. Pour la seconde fois; cf. vers. 6. — *Quorum ablatis vestes*. Dans l'hébreu: il prit leurs déponilles, et il donna les vêtements de rechange à ceux... Samson se garda bien de dire par quel moyen il s'était procuré ces objets. — *Iratusque...*: furieux de se voir trahi par sa femme, il retourne à Saraa. — *Uxor autem...* Celle-ci, abandonnée en apparence, fut aussitôt remariée par son père (cf. xv, 2) à l'un des trente *pronubi*. Incident qui coûtera fort cher à la famille et aux Philistins.

4° Samson met le feu aux moissons des Philistins. XV, 1-8.

CHAP. XV. — 1-3. Samson revient à Thamnatha avec des pensées de réconciliation. — *Post aliquantu'm...* L'hébreu emploie la même formule vague qu'au chap. xiv, 8. — *Dies triticeæ messis*. Dans la plaine de la *S'fêlah*, on moissonne d'ordinaire dans la première moitié de mai. — *Invisere volens...* Il ignorait donc que sa femme eût été donnée à un autre. Il apportait un petit présent (*hædum*; voyez la note de xiii, 15) pour aider à la réconciliation. — *Cumque cubiculum...* L'hébreu emploie le langage direct: Et il dit: Je vais entrer vers ma femme, dans sa chambre.

— *Putavi quod odisses...* Littéralement, avec beaucoup d'emphase et de simplicité en même temps: Dire j'ai dit que haïr tu la haïssais. Le père, inquiet, offre une compensation tardive: *habet sororem...* Samson refuse, en affirmant, d'une manière menaçante, que désormais (*ab hac die*) il aura un motif de vengeance plus fort et plus légitime qu'auparavant (*non erit culpa in me*).

4-5. Les moissons incendiées par les chacals. — *Trecentas vulpes*. Le mot *šū'al* convient aussi bien au renard qu'au chacal; mais on admet généralement que c'est le chacal qui est désigné en cet endroit, car il abonde aux environs de Gaza et vit par troupes considérables, tandis que le renard a des mœurs solitaires et est plus difficile à prendre. Sur ces deux animaux, voyez l'*At. d'hist. nat.*, pl. xcix, fig. 1, 6. Le chacal tient le milieu entre le loup et le renard; son nom français vient de l'hébreu par l'intermédiaire du persan *chagal*. — *Caudas...* *ad caudas*: de manière à obtenir cent cinquante couples. — *Faces*: des *laptîm*, ou torches de résine semblables à celles des soldats de Gédéon, vii, 16. — *Dimisit...*: pendant la nuit, pour éviter d'être surpris et pour que le dégât fût plus grand. —

gerbe, et ceux qui étaient encore sur pied furent brûlés; et le feu consuma jusqu'aux vignes et aux plants d'oliviers.

6. Alors les Philistins dirent : Qui a fait cela? On leur répondit : C'est Samson, gendre du Thamnathéen, qui a fait tout ce mal, parce que son beau-père lui a ôté sa femme et l'a donnée à un autre. Les Philistins montèrent donc et brûlèrent la femme de Samson avec son père.

7. Alors Samson leur dit : Quoique vous ayez agi ainsi, je veux néanmoins me venger encore de vous; et après cela je me tiendrai en repos.

8. Et il les battit et en fit un grand carnage, de sorte que, mettant la jambe sur la cuisse, ils demeuraient tout interdits. Descendant ensuite, il habita dans la caverne du rocher d'Etam.

9. Les Philistins, montant donc dans le pays de Juda, campèrent au lieu qui depuis fut appelé Lechi, c'est-à-dire la mâchoire, où leur troupe se dispersa.

10. Et les hommes de la tribu de Juda leur dirent : Pourquoi êtes-vous montés contre nous? Les Philistins leur répondirent : Nous sommes venus pour lier Samson, afin de lui rendre le mal qu'il nous a fait.

11. Alors trois mille hommes de la tribu de Juda vinrent à la caverne du rocher d'Etam, et dirent à Samson : Ne savez-vous pas que nous sommes assujettis aux Philistins? Pourquoi les avez-vous traités de la sorte? Il leur répondit : Je leur ai rendu le mal qu'ils m'ont fait.

crematæ sunt, in tantum, ut vineas quæ et oliveta flamma consumeret.

6. Dixeruntque Philistiim : Quis fecit hanc rem? Quibus dictum est : Samson, gener Thamnathæi, quia tulit uxorem ejus, et alteri tradidit, hæc operatus est. Ascenderuntque Philistiim, et combusserunt tam mulierem quam patrem ejus.

7. Quibus ait Samson : Licet hæc feceritis, tamen adhuc ex vobis expetam ultionem, et tunc quiescam.

8. Percussitque eos ingenti plaga, ita ut, stupentes, suram femori imponent. Et descendens habitavit in spelunca petræ Etam.

9. Igitur ascendentes Philistiim in terram Juda, castrametati sunt in loco qui postea vocatus est Lechi, id est, Maxilla, ubi eorum effusus est exercitus.

10. Dixeruntque ad eos de tribu Juda : Cur ascendistis adversum nos? Qui responderunt : Ut ligemus Samson venimus, et reddamus ei quæ in nos operatus est.

11. Descenderunt ergo tria millia virorum de Juda, ad specum silicis Etam, dixeruntque ad Samson : Nescis quod Philistiim imperent nobis? quare hoc facere voluisti? Quibus ille ait : Sicut fecerunt mihi, sic feci eis.

*Que statim... in segetes* : l'instinct suggérant aux pauvres bêtes qu'elles trouveraient là un refuge contre leurs horribles souffrances. La plaine ondulée ne formait alors, comme aujourd'hui, qu'un immense champ de blé, sans haies, sans clôtures : elle devint en un clin d'œil une mer de feu, où tout fut consumé, les gerbes déjà amoncées (*comportatæ jam...*), et le blé encore sur pied (*stantes...*). D'autres végétaux précieux furent également atteints par l'incendie : *vineas, oliveta*.

6-8. Autre vengeance de Samson. — Mais auparavant les Philistins eurent la leur, lâche et cruelle, sur ceux qui avaient été l'occasion de leur ruine récente : *combusserunt... mulierem...* Cette malheureuse subit ainsi le supplice dont on l'avait menacée au cas où elle ne livrerait pas le secret de son mari. Cf. xiv, 15. — *Licet hæc feceritis...* Quoique, par ce double meurtre, les Philistins eussent vengé Samson lui-même, néanmoins il ne se déclare pas satisfait : *tamen*

*adhuc...* — *Percussit...*, *ita ut...*, *suram femori...* Notre version latine paraphrase, car les mots *stupentes* et *imponent* ne sont pas dans l'hébreu, qui a simplement : Et il les frappa, jambe sur cuisse, d'un grand coup. Locution métaphorique, pour dire que Samson fit un carnage affreux de ses ennemis, les transformant en un monceau de membres hachés. — *In spelunca... Etam*. Localité inconnue, qui, d'après le contexte (vers. 9-13), appartenait à Juda. Les grottes abondent dans cette région.

5° La mâchoire d'âne. XV, 9-20.

9-13. Les hommes de la tribu de Juda s'emparent de Samson, pour le livrer aux Philistins. — *Ascendentes* : expédition militaire sur le territoire où le héros s'était réfugié. Voyez I, 1, et l'explication. — *Lechi*, ou plus exactement *L'hi*, a, en effet, le sens de *maxilla*, comme l'ajoute le traducteur latin. Ce nom étant employé par anticipation (cf. vers. 17), la Vulgate ajoute encore : *in loco qui postea vocatus est*. — *Efusus*

12. Ligare, inquit, te venimus, et tragere in manus Philistinorum. Quibus Samson : Jurate, ait, et spondete mihi quod non occidatis me.

13. Dixerunt : Non te occidemus, sed vinctum trademus. Ligaveruntque eum Jacobus novis funibus, et tulerunt eum de Petra Etam.

14. Qui cum venissent ad locum Maxillæ, et Philistiim vociferantes occurrissent ei, irruit spiritus Domini in eum, et sicut solent ad odorem ignis lina consumi, ita vincula quibus ligatus erat dissipata sunt et soluta.

15. Inventamque maxillam, id est, mandibulam asini, quæ jacebat, arripens, interfecit in ea mille viros.

16. Et ait : In maxilla asini, in mandibula pulli asinarum, delevi eos, et percussi mille viros.

17. Cumque hæc verba canens complisset, projecit mandibulam de manu, et vocavit nomen loci illius Ramath-Lechi, quod interpretatur Elevatio maxillæ.

18. Sitiensque valde, clamavit ad Dominum, et ait : Tu dedisti in manu servi tui salutem hanc maximam atque victo-

12. Nous sommes venus, dirent-ils, pour vous lier et pour vous livrer entre les mains des Philistins. Jurez-moi, répartit Samson, et promettez-moi que vous ne me tuerez point.

13. Ils lui répondirent : Nous ne vous tuerons point ; mais après vous avoir lié, nous vous livrerons aux Philistins. Ils le lièrent donc avec deux cordes neuves, et ils l'enlevèrent du rocher d'Etam.

14. Lorsqu'ils furent arrivés au lieu appelé la Mâchoire, les Philistins vinrent à sa rencontre avec de grands cris ; et l'esprit du Seigneur saisit tout à coup Samson, qui rompit et brisa les cordes dont il était lié, de même que le lin se consume lorsqu'il sent le feu ;

15. et ayant trouvé là une mâchoire d'âne qui était à terre, il la prit et en tua mille hommes.

16. Et il dit : Je les ai défaits avec une mâchoire d'âne, avec la mâchoire d'un poulain d'ânesse, et j'en ai tué mille hommes.

17. Et après qu'il eut dit ces paroles en chantant, il jeta de sa main la mâchoire, et appela ce lieu-là Ramath-lechi, c'est-à-dire l'élévation de la mâchoire.

18. Et pressé d'une grande soif, il cria au Seigneur et il dit : C'est vous qui avez sauvé votre serviteur et qui lui

*est exercitus.* La colonne expéditionnaire se dispersa par petites bandes, pour chercher Samson. — *Cur ascendistis...*? Où était alors le lion de Juda (Gen. XLIX, 9)? Non seulement la tribu pactise avec les Philistins, mais elle se charge elle-même honteusement de leur livrer le défenseur de l'honneur national. — *Descenderunt.* La grotte d'Étam était donc à une altitude moins élevée que Lechl. — *Jurate...* Samson, ne voulant pas lutter contre des compatriotes, consent à se remettre sans condition entre leurs mains ; quant aux Philistins, il ne les redoutait pas. — *Ligaverunt... novis funibus* : les cordes neuves sont beaucoup plus fortes.

14-17. Mille Philistins assommés avec une mâchoire d'âne. — *Irruit spiritus...* : pour la troisième fois (cf. XIV, 6, 19). — *Sicut solent...* Hébr. : et les cordes qui étaient sur ses bras devinrent comme du lin brûlé par le feu. La gracieuse métaphore *ad odorem ignis* n'est donc pas ici dans le texte. — *Maxillam, id est, mandibulam...* D'après l'hébreu : une mâchoire d'âne fraîche ; c.-à-d. provenant d'un animal mort récemment : elle était ainsi plus lourde et plus solide. — *Interfecit mille viros* : grâce à sa vigueur sur-naturelle, et à la panique qui s'était emparée des ennemis. — *Et ait.* Dans l'allégresse de sa victoire Samson improvise un quatrain plein

d'humour, dont il est nécessaire de citer d'abord le texte primitif :

Bilḥi haḥâmor,  
ḥâmor, ḥamoratâim ;  
bilḥi haḥâmor  
hikkēti 'elef 'iś.

Traduction littérale :

Avec une mâchoire d'âne,  
un monceau, deux monceaux,  
avec une mâchoire d'âne  
j'ai frappé mille hommes.

C'est un jeu de mots intraduisible, qui roule sur le double sens du substantif *ḥâmor* : âne, monceau. — Au lieu de *canens*, l'hébreu a « loqui ». — *Ramath-Lechl.* La traduction de la Vulgate, *Elevatio maxillæ* est admissible ; mieux vaudrait dire cependant : Colline de la mâchoire. M. Guérin croit avoir retrouvé Ramath-Lechl au Khirbet Aïn-el-Lechl, situé au nord-ouest de Bethléem.

18-20. La source miraculeuse. — *Sitiensque valde* : épuisé par la lutte ; c'était d'ailleurs le temps de la moisson. — *Clamavit ad Dominum.* Humble et fervente prière. L'action de grâces (*tu dedisti...*) sert de base à la requête, qui n'est pas directement formulée (*en siti...*). — *Molare dentem in maxilla.* Tout est possible à Dieu ; et même ainsi présenté le miracle n'a rien d'é-

avez donné cette grande victoire; et maintenant je meurs de soif, et je tomberai entre les mains de ces incircconcis.

19. Le Seigneur ouvrit donc une des grosses dents de cette mâchoire d'âne et il en sortit de l'eau; Samson, en ayant bu, revint de sa défaillance et reprit ses forces. C'est pourquoi ce lieu a été appelé jusqu'à ce jour la Fontaine sortie de la mâchoire par l'invocation de Dieu.

20. Et Samson jugea Israël pendant vingt ans, au temps des Philistins.

riam; en siti morior, incidamque in manus incircumcisorum.

19. Aperuit itaque Dominus molarem dentem in maxilla asini, et egressæ sunt ex eo aquæ; quibus haustis, refocillavit spiritum, et vires recepit. Idcirco appellatum est nomen loci illius: Fons invocantis de maxilla, usque in præsentem diem.

20. Judicavitque Israel in diebus Philisthiim viginti annis.

## CHAPITRE XVI

1. Samson alla ensuite à Gaza, et y ayant vu une courtisane, il entra chez elle.

2. Les Philistins l'ayant appris, et le bruit s'étant répandu parmi eux que Samson était entré dans la ville, ils l'environnèrent, et mirent des gardes aux portes de la ville, où ils l'attendirent en silence toute la nuit pour le tuer le matin lorsqu'il sortirait.

3. Samson dormit jusque vers minuit. Et, s'étant levé alors, il alla prendre les deux battants d'une porte avec leurs poteaux et la barre, les mit sur ses épaules, et les porta sur le haut de la montagne qui regarde Hébron.

1. Abiit quoque in Gazam, et vidit ibi mulierem meretricem, ingressusque est ad eam.

2. Quod cum audissent Philisthiim, et percubisset apud eos, intrasse urbem Samson, circumdederunt eum, positis in porta civitatis custodibus, et ibi tota nocte cum silentio præstolantes, ut facto mane exeuntem occiderent.

3. Dormivit autem Samson usque ad medium noctis; et, inde consurgens, apprehendit ambas portæ fores cum postibus suis et sera, impositasque humeris suis portavit ad verticem montis, qui respicit Hebron.

tonnant, puisque c'est un miracle. Néanmoins on admet plus communément aujourd'hui cette autre traduction, qui ne supprime pas le prodige, quoiqu'elle en change les circonstances: Et Dieu fendit le creux (du rocher) qui (est) à Lechl, et il en sortit de l'eau. — *Fons invocantis de maxilla*. Autre confusion produite par le mot *Font*, qui est tantôt nom commun, tantôt nom propre dans ce récit. L'hébreu porte: La fontaine de celui qui invoque, laquelle (est) à Lechl jusqu'à ce jour. — *Judicavitque (ispot)*... A partir de son exploit de Ramath-Lechl, Samson exerça les fonctions de Juge sur Israël, du moins sur les provinces du sud. Les vingt années de son gouvernement font sans doute partie des quarante que l'écrivain sacré a mentionnées plus haut, XIII, 1.

6° L'incident de Gaza. XVI, 1-3.

Durant cette dernière partie de sa vie, Samson nous apparaît encore sous les traits d'un héros qui ne craint rien; mais, à part l'épisode final, c'est pour lui-même qu'il use de sa force: aussi lui est-elle bientôt enlevée. Sa conduite morale est des plus tristes; heureusement il la rachètera par la pénitence et par une dernière action d'éclat.

CHAP. XVI. — 1-3. Samson enlève les portes de Gaza. — *In Gazam*: jusque sur les bords de

la mer et en plein pays philistin. Hardiesse étonnante. — *Vidit ibi*... Saint Ambroise, *Apolog. II Davidis*, c. III, a quelques lignes remarquables sur ce trait et le suivant (vers. 4 et ss.): « Samson valldus et fortis leonem suffocavit, sed amorem suum suffocare non potuit. Vincula solvit hostium, sed suarum non solvit nexus cupiditatum. Messes incendit alienas, et unius ipse mulleris accensus igniculo mossem suæ virtutis amisit. » — *Cum audissent*..., *intrasse*... Samson. L'hébreu est beaucoup plus concis: On dit aux Gazzites: Samson est venu ici. — *Circumdederunt*... Promptes mesures pour l'empêcher de s'échapper; chose facile, la ville étant ceinte de murs. En gardant bien les portes toute la nuit, on était sûr de l'arrêter lorsque, le matin, il s'en irait. — *Cum silentio*: sans bruit, sans l'attaquer de vive force. — *Consurgens*. Le récit est très abrégé et omet quelques détails. Il semble que Samson ne trouva personne auprès de la porte; les gardes, dans leur entière sécurité, s'étaient peut-être endormis. — *Ambas portæ fores*. C.-à-d. les deux battants, en bois massif bardé de fer. *Cum postibus*: les deux montants, fixés aux pierres de la muraille. *Sera*: la lourde barre intérieure qui servait à maintenir les battants lorsqu'ils étaient fermés. Voyez l'At. archéol., pl. XIV, fig. 1, 9. — *Ad verticem*...

4. Post hæc amavit mulierem quæ habitabat in valle Sorec, et vocabatur Dalila.

5. Veneruntque ad eam principes Philistinorum, atque dixerunt : Decipe eum, et discè ab illo in quo habeat tantam fortitudinem, et quo modo eum superare valeamus, et vinctum affligere. Quod si feceris, dabimus tibi singuli mille et centum argenteos.

6. Locuta est ergo Dalila ad Samson : Dic mihi, obsecro, in quo sit tua maxima fortitudo, et quid sit quo ligatus erumpere nequeas ?

7. Cui respondit Samson : Si septem nervicis funibus, necdum siccis et adhuc humentibus, ligatus fuero, infirmus ero ut ceteri homines.

8. Attulerunt ad eam satrapæ Philistinorum septem funes, ut dixerat, quibus vinxit eum,

9. latentibus apud se insidiis, et in cubiculo finem rei expectantibus ; clamavitque ad eum : Philisthiim super te, Samson ! Qui rupit vincula, quo modo si rumpat quis filium de stupæ tortum putamine, cum odorem ignis acceperit ; et non est cognitum in quo esset fortitudo ejus.

10. Dixitque ad eum Dalila : Ecce illisisti mihi, et falsum locutus es ; saltem nunc indica mihi quo ligari debeas.

4. Après cela, il aime une femme qui demeurait dans la vallée de Sorec, et qui s'appelait Dalila.

5. Et les princes des Philistins vinrent trouver cette femme et lui dirent : Trompez Samson, et sachez de lui d'où lui vient une si grande force, et comment nous pourrions le vaincre et le tourmenter après l'avoir lié. Si vous faites cela, nous vous donnerons chacun onze cents pièces d'argent.

6. Dalila dit donc à Samson : Dites-moi, je vous prie, d'où vient votre si grande force, et avec quoi il faudrait vous lier pour vous empêcher de fuir.

7. Samson lui dit : Si on me liait avec sept cordes à boyaux qui ne fussent pas sèches, mais qui eussent encore leur humidité, je deviendrais faible comme les autres hommes.

8. Les princes des Philistins lui apportèrent donc sept cordes, comme il avait dit, dont elle le lia ;

9. et ayant fait cacher dans sa chambre des hommes qui attendaient l'issue de cette action, elle lui cria : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Et aussitôt il rompit les cordes comme se romprait un fil d'étoffe lorsqu'il sent le feu ; et on ne connut point d'où lui venait cette grande force.

10. Et Dalila lui dit : Vous vous êtes joué de moi, et vous m'avez dit un mensonge. Découvrez-moi donc au moins maintenant avec quoi il faudrait vous lier.

D'après la tradition, à El-Mountar, colline située à une demi-heure au sud-est de Gaza, dans la direction d'Hébron, dont on aperçoit les montagnes. Manifestation prodigieuse de vigueur.

7° Samson et Dalila. XVI, 4-21.

4-5. Dalila s'engage à livrer aux Philistins le secret de la force de Samson. — *Dalila* (en hébr. : *D'ilah*, délicate) était, d'après la tradition juive et chrétienne, que confirme l'ensemble du récit, une femme de mauvaise vie. Il n'est pas absolument sûr qu'elle fût Philistine. — *Sorec*, célèbre par ses vignobles (cf. Is. v, 2 ; Jer. II, 21, dans le texte hébreu), existait encore au temps d'Eusèbe, non loin de Saraa (Atl. géogr., pl. VII et XII), dans l'ouadi Serâr. — *Principes Philistinorum* : les cinq *sarntm* que le texte biblique nous a plusieurs fois présentés. Cf. III, 3, et l'explication. Ici, pour la première fois, les LXX remplacent le nom propre *Philistim* par le nom commun *ἀλλόφυλοι*, étrangers. — *Decipe eum*... Les Philistins, comprenant qu'il était inutile

de lutter contre Samson par la force ouverte, essayent de découvrir par la ruse le secret de sa force (dans leur pensée, quelque talisman ou amulette qu'il portait sur lui). — *Mille et centum*... Somme énorme alors ; mais on attachait une importance immense à ce défaire d'un tel ennemi. Si le sicle d'argent valait 2 fr. 83, chaque prince promettrait de donner 3113 fr. à Dalila ; pour les cinq, le total était donc de 15 365 fr.

6-14. Dalila est trompée trois fois de suite par Samson. Quoique rapide, le récit est assez circonstancié et très pittoresque. — Première expérience, vers. 6-9. *Dic mihi... in quo...* Dalila va droit au but ; c'était le meilleur moyen. — *Cui respondit...* En jouant à plusieurs reprises avec le secret de Dieu, Samson cesse d'être *nazir* au au fond de son cœur ; déjà sa défalte est certaine. — *Nervicis funibus*. De même les LXX (νεύρακι) ; c.-à-d. des cordes fabriquées avec des nerfs d'animaux. Le sens exact du mot hébreu correspondant est incertain. *Necdum siccis* ; par conséquent, plus solides. — *Ut ceteri homines*. Bonne traduction de l'hébr. : « comme un homme » (ordinaire). — *Vinxit eum*. Probablement tandis

11. Samson lui répondit : Si on me hait avec des cordes neuves dont on ne se serait jamais servi, je deviendrais faible et semblable aux autres hommes.

12. Dalila l'en ayant encore lié, après avoir fait cacher des gens dans sa chambre, elle lui cria : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Et aussitôt il rompit ses cordes comme on romprait des fils.

13. Dalila lui dit encore : Jusqu'à quand me tromperez-vous, et me direz-vous des choses fausses ? Dites-moi donc avec quoi il faudrait vous lier. Samson lui dit : Si vous entortillez sept cheveux de ma tête avec la chaîne du tissu, et qu'ayant fait passer un clou par dedans, vous l'enfonciez dans la terre, je deviendrai faible.

14. Ce que Dalila ayant fait, elle lui dit : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Et s'éveillant tout à coup, il arracha le clou avec ses cheveux et la chaîne du tissu.

15. Alors Dalila lui dit : Comment dites-vous que vous m'aimez, puisque votre cœur n'est pas avec moi ? Vous m'avez menti par trois fois, et vous n'avez pas voulu me dire d'où vient votre grande force.

16. Et comme elle l'importunait sans

11. Cui ille respondit : Si ligatus fuero novis funibus, qui nunquam fuerunt in opere, infirmus ero, et aliorum hominum similis.

12. Quibus rursum Dalila vinxit eum, et clamavit : Philistiim super te, Samson ! in cubiculo insidiis præparatis. Qui ita rupit vincula quasi fila telarum.

13. Dixitque Dalila rursum ad eum : Usquequo decipis me, et falsum loqueris ? ostende quo vinciri debeas. Cui respondit Samson : Si septem crines capitibus mei cum licio plexeris, et clavum his circumligatum terræ fixeris, infirmus ero.

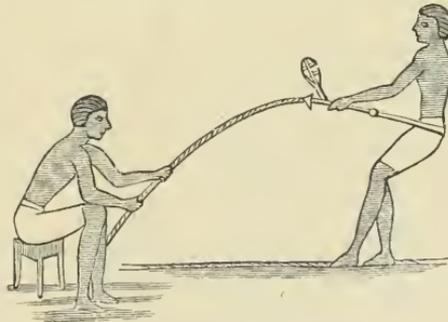
14. Quod cum fecisset Dalila, dixit ad eum : Philistiim super te, Samson ! Qui, consurgens de somno, extraxit clavum cum crinibus et licio.

15. Dixitque ad eum Dalila : Quo modo dicis quod amas me, cum animus tuus non sit mecum ? Per tres vices mentitus es mihi, et noluisti dicere in quo sit maxima fortitudo tua.

16. Cumque molesta esset ei, et per

qu'il dormait, d'après l'analogie du vers. 19. — *Latentibus...* Plus brièvement dans le texte : Et Respon (expression collective) était assis pour elle (pour l'aider) dans la chambre. — *Quum odorem ignis...* Cette fois, l'hébreu aussi emploie cette métaphore. Voyez la note de xv, 14. — Deuxième expérience, vers. 10-12. *Ecce illustis...* Daila, pour écarter tout soupçon, dut représenter à Samson que la scène antérieure n'était qu'une plaisanterie joyeuse, occasionnée par le désir de lui faire déployer toute sa force. Au reste, les Philistins étaient restés dans leur cachette, en voyant l'insuccès de la première tentative. *Si... novis funibus* : il continue, dans son « infatuation sensuelle », à se laisser prendre à ce piège grossier. — *Rupit... quasi fila...* Hébr. : comme un fil ; ce qui dit plus. — Troisième expérience, vers. 13-14. Cette fois Samson, comme fatalement entraîné, « de mysterio deprompsit jam lapsuro propter » (S. Ambr.) ; il permet que sa chevelure sacrée soit tissée sur le métier d'une courtisane. Au lieu de sept crines, l'hébreu porte : sept tresses. Samson tressait ainsi ses longs cheveux pour en être moins gêné. *Cum licio* : avec la chaîne du tissu, les tresses de Samson servant de trame. — *Et clavum... terræ fixeris.* Dans l'hébr., ces mots ne font plus partie du langage de Daila :

Et elle les fixa par la cheville.  
15-21. Samson révèle à Daila le vrai secret de sa force, et il tombe au pouvoir des Philistins. — *Quomodo dicitis...* Quelque trompé naguère



Cordiers. (Ancienne Égypte.)

par ces mêmes paroles doucereuses (xiv, 10 et ss.), Samson ne sait pas mieux résister que la première fois ; il ne tarda pas à ouvrir « tout son cœur » (Vulg. : *veritatem rei*) à Daila. La catastrophe se prépare, terrible. — *Vidensque illa...* Le dernier récit avait été, en effet, bien différent des autres, et il était visiblement franc et

multos dies jugiter adhæreret, spatium ad quietem non tribuens, deficit anima ejus, et ad mortem usque lassata est.

17. Tunc, aperiens veritatem rei, dixit ad eam : Ferrum nunquam ascendit super caput meum, quia nazaræus, id est, consecratus Deo sum de utero matris meæ; si rasum fuerit caput meum, recedet a me fortitudo mea, et deficiam, croque sicut ceteri homines.

18. Vidensque illa quod confessus ei esset omnem animum suum, misit ad principes Philistinorum, ac mandavit : Ascendite adhuc semel, quia nunc mihi aperuit cor suum. Qui ascenderunt, assumpta pecunia quam promiserant.

19. At illa dormire eum fecit super genua sua, et in sinu suo reclinare caput; vocavitque tonsorem, et rasis septem crines ejus; et coepit abigere eum, et a se repellere, statim enim ab eo fortitudo discessit.

20. Dixitque : Philistiim super te, Samson ! Qui de somno consurgens, dixit in animo suo : Egrediar sicut ante feci, et me excutiam, nesciens quod recessisset ab eo Dominus.

21. Quem cum apprehendissent Philistiim, statim eruerunt oculos ejus, et

cesse, se tenant plusieurs jours attachés auprès de lui, sans lui donner aucun temps pour se reposer, son âme tomba dans la défaillance et se lassa jusqu'à la mort.

17. Alors, lui découvrant toute la vérité de la chose, il lui dit : Le rasoir n'a jamais passé sur ma tête, parce que je suis nazaréen, c'est-à-dire consacré à Dieu dès le sein de ma mère. Si l'on me rase la tête, toute ma force m'abandonnera, et je deviendrai faible comme les autres hommes.

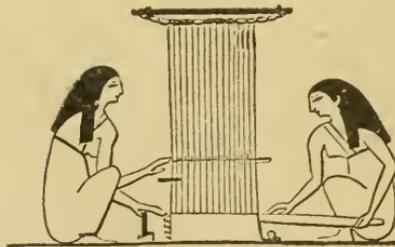
18. Dalila, voyant qu'il lui avait confessé tout ce qu'il avait au cœur, envoya vers les princes des Philistins, et leur fit dire : Venez encore cette fois, parce qu'il m'a maintenant ouvert son cœur. Ils vinrent donc chez elle, portant avec eux l'argent qu'ils lui avaient promis.

19. Dalila fit dormir Samson sur ses genoux et lui fit reposer la tête dans son sein; et ayant mandé un barbier, elle lui fit raser les sept touffes de ses cheveux; après quoi elle commença à le chasser et à le repousser d'auprès d'elle, car sa force l'abandonna au même moment.

20. Et elle lui dit : Voilà les Philistins sur vous, Samson ! Samson, s'éveillant, dit en lui-même : J'en sortirai comme j'ai fait auparavant, et je me dégagerai d'eux; car il ne savait pas que le Seigneur s'était retiré de lui.

21. Les Philistins, l'ayant donc pris, lui arrachèrent aussitôt les yeux, et ils

sincère. — *Misit ad principes...* L'embuscade n'était plus auprès de Dallia, car il s'était passé plusieurs jours depuis les premières tentatives. Cf. vers. 16. — *Ascenderunt, assumpta...* Les



Femmes tissant au métier. (Anc. Égypte.)

deux parties contractantes exécutent les conditions de leur honteux marché. — *Dormire... super genua.* Dans cette situation, il était alors facile de couper les tresses de Samson sans l'éveiller. Commentaire tristement pratique de Prov.

vii, 21-23. — *Coepit eum abigere...* Bonne paraphrase de l'hébreu : elle commença à l'humilier.

— *Egrediar sicut ante...* A cette folle confiance, le narrateur oppose une réflexion tragique : *nesciens quod recessisset...* Les cheveux de Samson n'étaient qu'un symbole de sa vigueur surnaturelle, c'est Dieu même qui était sa vraie force; mais Dieu s'était retiré aussitôt après la violation complète et extérieure du vœu (vers. 19 : « statim enim... »). — *Eruerunt oculos* (hébr. : ils lui crevèrent les yeux) : pour n'avoir plus rien à craindre de lui, et pour lui infliger en même temps de cruelles souffrances. Supplice fréquent chez les anciens. Cf. I Reg. xi, 2; Jer. lxxi, 11, et l'Atl. archéol., pl. xciii, fig. 8. — *Duxerunt Gazam* : à environ 40 kilomètres au sud-ouest de Sorec. — *Vinctum catenis.* Hébr. : ils le lièrent avec deux chaînes d'alrain (l'une aux mains et l'autre aux pieds; Atl. archéol., pl. lxxi, fig. 1, 8).

— *Molere fecerunt* : humiliante et pénible fonction, réservée d'ordinaire aux esclaves et aux femmes. Cf. Ex. xi, 5; Is. xlviij, 2, etc. et l'Atl. archéol., pl. xxi, fig. 3.

le conduisirent à Gaza chargé de chaînes ; ils l'enfermèrent dans une prison, où ils lui firent tourner la meule d'un moulin.

22. Or ses cheveux commençaient déjà à revenir,

23. lorsque les princes des Philistins s'assemblèrent tous pour immoler des victimes solennelles à leur dieu Dagon, et pour faire des festins de réjouissance, en disant : Notre dieu nous a livré entre les mains Samson notre ennemi.

24. Et le peuple, voyant cela, louait aussi son dieu, en disant comme eux : Notre dieu a livré entre nos mains notre ennemi, qui a ruiné notre pays et qui a fait tant de victimes.

25. Ils firent donc des festins avec de grandes réjouissances ; et après le repas ils commandèrent que l'on fit venir Samson, afin qu'il jouât devant eux. Samson, ayant été amené de la prison, jouait devant les Philistins, et ils le firent tenir debout entre deux colonnes.

26. Alors Samson dit au jeune homme qui le conduisait : Laissez-moi toucher les colonnes qui soutiennent toute la maison, afin que je m'appuie dessus et que je prenne un peu de repos.

27. Or la maison était pleine d'hommes et de femmes. Tous les princes des Philistins y étaient, et il y avait environ trois mille personnes de l'un et de l'autre sexe, qui du haut de la maison regardaient jouer Samson.

28. Samson, ayant alors invoqué le Seigneur, lui dit : Seigneur Dieu, souvenez-vous de moi, mon Dieu ; rendez-moi maintenant ma première force, afin que

duxerunt Gazam vinctum catenis clausum in carcere molere fecerunt.

22. Jamque capilli ejus renasci cœperant,

23. et principes Philistinorum convenerunt in unum ut immolarent hostias magnificas Dagon deo suo, et epularentur, dicentes : Tradidit deus noster inimicum nostrum Samson in manus nostras.

24. Quod etiam populus videns, laudabat deum suum, eademque dicebat : Tradidit deus noster adversarium nostrum in manus nostras, qui delevit terram nostram, et occidit plurimos.

25. Lætantesque per convivia, sumptis jam epulis, præceperunt ut vocarent Samson, et ante eos luderet. Qui adductus de carcere ludebat ante eos, feceruntque eum stare inter duas columnas.

26. Qui dixit puero regenti gressus suos : Dimitte me, ut tangam columnas quibus omnis imminet domus, et recliner super eas, et paululum requiescam.

27. Domus autem erat plena virorum ac mulierum, et erant ibi omnes principes Philistinorum, ac de tecto et solario circiter tria millia utriusque sexus spectantes ludentem Samson.

28. At ille, invocato Domino, ait : Domine Deus, memento mei, et redde mihi nunc fortitudinem pristinam, Deus meus, ut ulciscar me de hostibus meis,

7° Samson meurt en se vengeant des Philistins. XVI, 22-31.

22-25. La fête de Dagon. — *Jamque capilli...* en même temps, la force de Samson avait commencé à renaître. — *Dagon deo suo*. Dagon, ou dieu-poison (de *dag*, poisson), était le dieu principal et national des Philistins. Cf. I Reg. v, 1 et ss.; I Par. x, 10. Ils le vénéraient sous la forme d'un homme terminé en queue de poisson. Comme pour Baal, une divinité femelle, nommée Dercéto ou Atargatis, lui avait été associée. Cf. II Mach. xii, 26; *Atl. archéol.*, pl. cxi, fig. 3, 7, 8. — *Epularentur*. Des festins accompagnant presque toujours les sacrifices païens. — *Tradidit...* C'était le joyeux refrain du jour. Cf. vers. 24. Il est rimé dans le texte ori-



Dagon. (Gemme antique.)

ginal. — *Lætantesque... epulis*. Hébr. : Quand leur cœur fut heureux ; expression qui désigne la joie produite par de copieuses libations. Cf. ix, 27 ; I Reg. xxv, 16, etc. — *Samson ludebat*. Peut-être le contraignit-on de danser au son des instruments ; ou bien la foule, groupée autour de lui, « prit plaisir à lui faire mille indignités pour se réjouir, et Samson, faisant de vains efforts pour les écarter, presta à rire à toute l'assemblée » (Calmet, h. l.). — *Inter duas columnas*. Voyez la note du vers. 26.

26-30. Glorieuse mort de Samson. — *Puero regenti...* Tout est graphique dans ce récit. Samson prie l'enfant qu'on lui avait donné pour guide de lâcher sa main (*dimitte me*). Il allègue pour motif le désir de se reposer en s'appuyant contre les colonnes ; mais il nourrissait déjà un projet bien différent. — *Columnas quibus... imminet*. Samson connaît ce détail, car il était venu à Gaza antérieurement à sa cécité (xvi, 1). Le

et pro amissione duorum luminum unam ultionem recipiam.

29. Et apprehendens ambas columnas, quibus innitebatur domus, alteramque earum dextera, et alteram læva tenens,

30. ait : Moriatur anima mea cum Philistiim ! Concussisque fortiter columnis, cecidit domus super omnes principes, et ceteram multitudinem quæ ibi erat ; multoque plures interfecit moriens, quam ante vivus occiderat.

31. Descendentem autem fratres ejus et universa cognatio tulerunt corpus ejus, et sepelierunt inter Saraa et Esthaol, in sepulcro patris sui Manue ; judicavitque Israel viginti annis.

je me venge de mes ennemis, et que je leur rende en une seule fois ce qui leur est dû pour la perte de mes deux yeux.

29. Et prenant les deux colonnes sur lesquelles la maison était appuyée, tenant l'une de la main droite et l'autre de la gauche,

30. il dit : Que je meure avec les Philistins ! Et les colonnes ayant été violemment ébranlées, la maison tomba sur tous les princes et sur le reste du peuple qui était là ; et Samson en tua beaucoup plus en mourant qu'il n'en avait tué pendant sa vie.

31. Ses frères et tous ses parents, étant venus en ce lieu, prirent son corps et l'ensevelirent entre Saraa et Esthaol, dans le sépulcre de son père Manué. Il avait été Juge d'Israël pendant vingt ans.

## CHAPITRE XVII

1. Fuit eo tempore vir quidam de monte Ephraim, nomine Michas,

2. qui dixit matri suæ : Mille et centum argenteos, quos separaveras tibi, et super quibus me audiente juraveras, ecce

1. En ce temps-là, il y eut un homme de la montagne d'Ephraïm nommé Michas,

2. qui dit à sa mère : Les onze cents pièces d'argent que vous aviez mises à part pour vous, et au sujet desquelles

temple consistait donc en « une salle spacieuse, dont le toit était appuyé en avant sur quatre colonnes : deux placées aux extrémités, et deux au centre ; celles-ci très rapprochées l'une de l'autre. Dans cette salle, les chefs philistins célébraient un festin de sacrifice (vers. 27<sup>a</sup>), tandis que la masse du peuple était assemblée sur le toit plat entouré d'une balustrade » (vers. 27<sup>b</sup>). C'est la structure habituelle des kiosques turcs. — *Ille, invocato...* Prière pathétique du héros. Dans l'hébreu, les trois principaux noms de Dieu sont cités tour à tour : *'Adonai, Y'hovah, 'Elohim*. — *Et apprehendens...* Ces deux colonnes une fois renversées, le toit s'effondra sous la masse énorme qu'il portait, et il y eut des milliers de victimes.

31. Sépulture de Samson. — *Descendentem... fratres*. Les Philistins, frappés de terreur, n'osèrent pas s'opposer à l'enlèvement du corps. — *Inter Saraa et Esthaol*. Cf. XIII, 25, et la note. Le tombeau de Samson a été récemment découvert, par M. V. Guérin, au Khirbet Aselin (*Description de la Palestine ; Judée*, t. III, pp. 324-326) ; il porte encore le nom de Qabr-Schamschoïn, « sépulcre de Samson. »

### TROISIÈME PARTIE

Deux Appendices. XVII, 1 — XXI, 24.

Ces appendices n'ont de connexion directe ni

entre eux ni avec les faits qui précèdent. Ils consistent en deux épisodes très tristes, qui remontent au début de l'ère des Juges ; en effet, parmi les personnages mis en scène nous trouvons Jonathan, petit-fils de Moïse (XVIII, 30), et Phinéas, petit-fils d'Aaron (XX, 28). Les deux récits sont très circonstanciés.

#### § I. — Conquête et idolâtrie des Danites. XVII, 1 — XVIII, 31.

1<sup>o</sup> Les idoles de Michée. XVII, 1-6.

CHAP. XVII. — 1-2. L'Éphraïmite Michée restitue à sa mère une somme considérable qu'il lui avait dérobée. — Les mots *eo tempore* ne sont pas dans le texte hébreu. Il faut les prendre dans un sens très général, et ne pas les rattacher à l'époque de Samson. — *De monte Ephraim* : l'expression habituelle pour désigner le territoire montagneux de la tribu d'Ephraïm. Cf. Jos. XVI, 15, etc., et l'Atl. géogr., pl. VII. — *Michas*. Dans l'hébreu, le nom complet est *Mikafhu* (« qui est comme Jéhovah ? ») ; plus loin, vers. 8, etc., le texte primitif emploie aussi la forme abrégée *Mikah*. — *Mille et centum...* : la somme que chaque satrape avait donnée à Dalila (XVI, 5). — *Quos separaveras...* Dans l'hébr. : qui t'avaient été pris. C.-à-d. qu'on les lui avait volés. — *Super quibus... juraveras*. Sur cette adjuration solennelle, voyez Lev. V, 1, et le commentaire.

vous aviez fait devant moi des imprécations pour qu'on vous les rendit, sont entre mes mains, et je les ai sur moi. Sa mère lui répondit : Que le Seigneur comble mon fils de ses bénédictions.

3. Michas rendit donc ces pièces d'argent à sa mère, qui lui dit : J'ai consacré et voué cet argent au Seigneur, afin que mon fils le reçoive de ma main, et qu'il en fasse une image taillée et une image coulée en fonte; et je vous le donne maintenant.

4. Après donc qu'il eut rendu cet argent à sa mère, elle en prit deux cents pièces d'argent qu'elle donna à un ouvrier pour qu'il en fit une image taillée, et une autre coulée en fonte, qui demeurèrent dans la maison de Michas.

5. Michas fit aussi dans sa maison un petit édifice pour le dieu, avec un éphod et des théraphims, c'est-à-dire le vêtement sacerdotal et les idoles; et il remplit d'offrandes la main d'un de ses fils, qui fut établi son prêtre.

6. En ce temps-là, il n'y avait point de roi en Israël; mais chacun faisait tout ce qu'il jugeait à propos.

7. Il y avait aussi un autre jeune homme, de Bethléem de Juda, de cette même famille; il était lévite et il demeurait là.

8. Il était sorti de Bethléem dans le

ego habeo, et apud me sunt. Cui illa respondit : Benedictus filius meus Domino!

3. Reddidit ergo eos matri suæ, quæ dixerat ei : Consecravi et vovi hoc argentum Domino, ut de manu mea suscipiat filius meus, et faciat sculptile atque conflatile; et nunc trado illud tibi.

4. Reddidit igitur eos matri suæ, quæ tulit ducentos argenteos, et dedit eos argentario, ut faceret ex eis sculptile atque conflatile, quod fuit in domo Michæ.

5. Qui ædiculam quoque in ea deo separavit, et fecit ephod, et theraphim, id est, vestem sacerdotalem et idola, implevitque unius filiorum suorum manum; et factus est ei sacerdos.

6. In diebus illis non erat rex in Israël, sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

7. Fuit quoque alter adolescens de Bethléem Juda, ex cognatione ejus; eratque ipse levites, et habitabat ibi.

8. Egressusque de civitate Bethlehem,

Michée, en présence de qui elle avait eu lieu (*me audiente*), éprouva aussitôt des remords très vifs, et avoua humblement sa faute : *Ecco ego habeo*... L'hébreu dit très clairement : C'est moi qui les ai pris, au lieu de *apud me sunt*. — Devant cet aveu, la mère retire son anathème, qu'elle transforme même en une bénédiction : *Benedictus*...

3-5. Emplol des onze cents sicles. — *Quæ dixerat*. Plutôt : « Elle dit; » au moment où la restitution fut opérée. — *Consecravi*... Cette consécration était peut-être antérieure au vol. Mais il est loisible aussi de traduire : Maintenant je consacre... — *Ut de manu mea... filius*... Dans l'hébreu : Je consacre... à Jéhovah, de ma main, pour mon fils. Elle donnait elle-même l'argent; mais elle voulait que le mérite de l'offrande fût appliqué à son fils. Étrange mérite, car la prétendue œuvre pie était une violation ouverte du premier précepte du Décalogue (cf. Ex. xx, 4-6). Mais la suite du récit nous révélera des faits plus étonnants encore. — *Sculptile*. En hébreu : *péset*, une statue de bois ou de pierre. *Conflatile*; en hébreu : *massékah*, une statue de métal fondu. Voyez Deut. xxvii, 15. Le *péset* étant seul mentionné à la fin de l'épisode (xviii, 30-31), on a supposé qu'il n'y avait qu'une statue; *massékah* représenterait alors le piédestal. — *Tulit ducentos*... : les neuf cents sicles qui restaient furent

employés à l'achat des autres objets qui vont être signalés (vers. 5). — *Ædiculam... in ea deo*... D'après l'hébreu : Et l'homme Michée eut une maison de Dieu; c.-à-d. une chapelle consacrée à Jéhovah. — *Ephod* : comme Gédéon. Voyez viii, 27, et l'explication. — *Theraphim* : sorte de dieux pénates, d'origine syrienne (Gen. xxxi, 19; Atl. archéol., pl. civ, fig. 2-6). — *Implevitque manum*... Manière de désigner une consécration sacerdotale. Quand Aaron et ses fils furent ordonnés prêtres, Moïse plaça dans leurs mains une partie des victimes pour les offrir à Dieu. Michée imite ce rite. Cf. Ex. xxix, 9, 24, et les notes.

6. Anarchie qui régnait alors en Israël. — *Non erat rex* : pas de pouvoir unique et central, capable de s'opposer aux abus, et surtout à celui de l'idolâtrie. Nous retrouverons trois fois encore cette formule : xviii, 1; xix, 1; xxi, 25. — *Sed unusquisque*... Allusion sans doute à Deut. xii, 8; mais la parole de Moïse est prise ici en mauvaise part.

2° Le prêtre de Michée. xvii, 7-13.

7-9. Un lévite de Bethléem se présente chez Michée. — *Fuit... alter* (ce mot manque dans le texte) *adolescens* : un petit-fils de Moïse, d'après xviii, 30. — *De Bethleem Juda* : la plus célèbre et la plus méridionale des deux villes de ce nom. Voir xii, 8, et la note. — *Ex cognatione ejus*.

peregrinari voluit ubicumque sibi commodum reperisset. Cumque venisset in montem Ephraim, iter faciens, et declinasset parumper in domum Michæ,

9. interrogatus est ab eo unde venisset. Qui respondit : Levita sum de Bethlehem Juda; et vado ut habitem ubi potuero, et utile mihi esse perspexero.

10. Dixitque Michas : Mane apud me, et esto mihi parens ac sacerdos; daboque tibi per annos singulos decem argenteos, ac vestem duplicem, et quæ ad victum sunt necessaria.

11. Acquievit, et mansit apud hominem, fuitque illi quasi unus de filiis.

12. Implevitque Michas manum ejus, et habuit puerum sacerdotem apud se.

13. Nunc scio, dicens, quod benefaciet mihi Deus habenti levitici generis sacerdotem.

dessein d'aller ailleurs, partout où il trouverait son avantage. Et étant venu dans la montagne d'Ephraïm, il se détourna un peu de son chemin pour aller dans la maison de Michas.

9. Michas lui demanda d'où il venait. Il lui répondit : Je suis un lévite de Bethléem de Juda; je cherche à m'établir où je pourrai, et où je verrai qu'il me sera le plus utile.

10. Michas lui dit : Demeurez chez moi; vous me tiendrez lieu de père et de prêtre. Je vous donnerai chaque année dix pièces d'argent, deux vêtements et ce qui est nécessaire pour la vie.

11. Le lévite y consentit et il demeura chez lui, et il fut traité comme l'un de ses enfants.

12. Michas lui remplit la main d'*offrandes*, et il retint ce jeune homme chez lui en qualité de prêtre.

13. Je sais maintenant, disait-il, que Dieu me fera du bien, puisque j'ai chez moi un prêtre de la race de Lévi.

## CHAPITRE XVIII

1. In diebus illis non erat rex in Israel, et tribus Dan quærebat possessionem sibi, ut habitaret in ea; usque ad illum enim diem inter ceteras tribus sortem non acceperat.

2. Miserunt ergo filii Dan, stirpis et fa-

1. En ce temps-là, il n'y avait point de roi dans Israël, et la tribu de Dan cherchait des terres pour y habiter; car jusqu'alors elle n'avait point reçu sa part de territoire avec les autres tribus.

2. Les enfants de Dan choisirent donc,

Hébr. : de la famille de Juda. Les interprètes rattachent ces mots tantôt à Bethléem, tantôt à « adolescents »; dans la seconde hypothèse, ils signifient que le jeune homme en question appartenait à la famille des Lévites installés sur le territoire de Juda. Cf. Jos. xxi, 9-19. Il est vrai que Josué avait réservé cette résidence aux prêtres; mais l'incident actuel suppose que quelques-uns des descendants de Moïse séjournaient aussi au milieu de Juda (*habitabat*); d'après l'hébreu : il habitait comme étranger. — *Egressusque...* Motif de son déplacement : chercher une situation (l'hébreu dit simplement : *ubicumque reperisset*). Les temps étaient durs, et la dîme des lévites devait être irrégulièrement payée. Cf. Neh. xiii, 10-11. De plus, ce jeune homme était léger, inconstant, peu religieux. — *Declinasset... in domum Michæ* : pour y chercher l'hospitalité, ou pour visiter le sanctuaire, dont il avait pu entendre parler.

10-13. Le lévite accepte d'être le prêtre de Michée. — *Esto... parens ac sacerdos* : deux noms de tout temps associés et dans toutes les religions; c'est par respect que le prêtre est appelé père. Michée sentait que le prêtre institué

par lui (vers. 5) n'avait aucun pouvoir, et il était vivement désireux de le remplacer par un descendant de Lévi. Cf. vers. 13. — *Decem argenteos*. Somme bien modique (23 fr. 30); il est vrai que le prêtre devait être vêtu et nourri (*vestem...*, et *quæ ad victum...*). — *Acquievit*. Preuve saisissante de la démoralsation de cette période. — *Implevitque...* Comme au vers. 5. — *Nunc scio...* Michée est dans la même illusion que sa mère. Il croit honorer Jéhovah (l'hébreu emploie ce terme au lieu de *Deus*) et mériter ses bénédictions en lui adressant des hommages prohibés. Confiance qui sera bientôt ébranlée. Mais il ressort de ce chapitre et du suivant qu'en réalité Michée n'était pas idolâtre d'une manière absolue; il prétendait adorer le Dieu d'Israël, et non pas une fausse divinité.

3° Six cents Danites, à l'étroit sur leur territoire, cherchent une installation nouvelle. XVIII, 1-10.

CHAP. XVIII. — 1-2°. Les cinq explorateurs. — *In diebus illis*. Cf. xvii, 6. Transition à la partie principale du récit. Ce qui précède n'est qu'une introduction. — *Dan quærebat*. Cette tribu avait reçu, comme toutes les autres, sa part de

de Saraa et d'Esthaol, cinq hommes de leur race et de leur famille qui étaient très vaillants, et ils les envoyèrent pour reconnaître le pays et pour l'explorer avec grand soin; et ils leur dirent : Allez, et reconnaissez le pays. S'étant donc mis en chemin, ils vinrent à la montagne d'Ephraïm et entrèrent chez Michas, où ils se reposèrent.

3. Ils reconnurent la voix du jeune lévite, et, demeurant avec lui, ils lui dirent : Qui vous a amené ici? Qu'y faites-vous? Et quel est le motif qui vous a porté à y venir?

4. Il leur répondit : Michas a fait pour moi telle et telle chose, et il m'a donné des gages afin que je lui tienne lieu de prêtre.

5. Ils le prièrent donc de consulter le Seigneur, afin qu'ils pussent savoir si leur voyage serait heureux et s'ils viendraient à bout de leur entreprise.

6. Il leur répondit : Allez en paix; le Seigneur regarde votre voyage.

7. Ces cinq hommes s'en allèrent donc et vinrent à Laïs; et ils trouvèrent le peuple de cette ville sans aucune crainte, à la manière des Sidoniens, en paix et en assurance, personne ne les troublant, extrêmement riche, fort éloigné de Sidon, et séparé de tous les autres hommes.

8. Ils revinrent ensuite trouver leurs frères à Saraa et à Esthaol; et lorsque ceux-ci leur demandèrent ce qu'ils avaient fait, ils leur répondirent :

9. Levez-vous, allons à eux; car le pays que nous avons vu est très riche et très fertile; ne négligez pas, ne différez

miliæ suæ quinque viros fortissimos de Saraa et Esthaol, ut explorarent terram, et diligenter inspicerent; dixeruntque eis: Ite, et considerate terram. Qui cum pergentes venissent in montem Ephraim, et intrassent domum Michæ, requieverunt ibi.

3. Et agnoscentes vocem adolescentis levitæ, utentesque illius diversorio, dixerunt ad eum: Quis te huc adduxit? quid hic agis? quam ob causam huc venire voluisti?

4. Qui respondit eis: Hæc et hæc præstitit mihi Michas, et me mercede conduxit, ut sim ei sacerdos.

5. Rogaverunt autem eum, ut consuleret Dominum, ut scire possent an prospero itinere pergerent, et res haberet effectum.

6. Qui respondit eis: Ite in pace; Dominus respicit viam vestram, et iter quo pergitis.

7. Euntes igitur quinque viri venerunt Laïs, videruntque populum habitantem in ea absque ullo timore, juxta consuetudinem Sidoniorum, securum et quietum, nullo ei penitus resistente, magnarumque opum, et procul a Sidone atque a cunctis hominibus separatum.

8. Reversique ad fratres suos in Saraa et Esthaol, et quid egissent sciscitantibus, responderunt :

9. Surgite, ascendamus ad eos; vidimus enim terram valde opulentam et uberem; nolite negligere, nolite cessare.

territoire, décrite au livre de Josué, XIX, 40-46. Mais les Danites n'avaient pas réussi à expulser les Chananéens qui l'occupaient; leur portion, d'ailleurs assez petite, était donc insuffisante. Cf. 1, 34. C'est en ce sens qu'il faut interpréter les mots *sortem non acceperat*. — De Saraa et Esthaol. Sur ces deux localités, voyez XIII, 25; XVI, 31, et le commentaire.

2<sup>b</sup>-5. Le lévite de Michée encourage les explorateurs danites. — In montem Ephraim : au nord-est du territoire de Dan (Atl. géogr., pl. VII). — Intrassent domum Michæ : pour consulter le lévite sur l'issue de leur entreprise. Cf. vers. 5. — Agnoscentes vocem... Ils l'avaient donc vu et entendu en quelque autre circonstance. Par les trois questions qu'ils lui posent coup sur coup, ils manifestent une vive surprise de le trouver installé chez Michée. — Hæc et hæc. Hébraïsme, pour abrégier un récit. — Rogaverunt... ut con-

suleret. Cette consultation eut lieu sans doute d'après les rites suivis par le grand prêtre, et au moyen de l'urim et du tummin de l'éphod. Voyez Ex. XXVIII, 30, et le commentaire. — Dominus respicit... C.-à-d. regarde favorablement. La réponse du lévite est un peu vague, et on le conçoit, puisqu'il la tirait de son propre fonds.

6-10. Les explorateurs vont jusqu'à Laïs et reviennent rendre compte à leurs frères de leur mission. — Laïs était tout à fait au nord de la Palestine. C'est la Lésem de Jos. XIX, 47; aujourd'hui Tell-el-Khadi, près d'une des sources principales du Jourdain (Atl. géogr., pl. VII et XI). — Populum... absque... timore... L'écrivain sacré expose brièvement les motifs qui engagèrent les cinq espions danites à choisir cette contrée de préférence à toute autre, pour l'installation projetée. — Juxta consuetudinem Sidoniorum. Laïs était probablement une colonie de Sidon, et 291

Eamus, et possideamus eam; nullus erit labor.

10. Intrabimus ad securos, in regionem latissimam, tradetque nobis Dominus locum, in quo nullius rei est penuria eorum quæ gignuntur in terra.

11. Profecti igitur sunt de cognatione Dan, id est de Saraa et Esthaal, sexcenti viri accincti armis bellicis,

12. ascendentesque manserunt in Cariathiarim Judæ; qui locus, ex eo tempore, Castrorum Dan nomen accepit, et est post tergum Cariathiarim.

13. Inde transierunt in montem Ephraim. Cumque venissent ad domum Michæ,

14. dixerunt quinque viri, qui prius missi fuerant ad considerandam terram Laïs, ceteris fratribus suis: Nostis quod in domibus istis sit ephod, et theraphim, et sculptile, atque conflatile; videte quid vobis placeat.

15. Et cum paululum declinassent, ingressi sunt domum adolescentis levitæ, qui erat in domo Michæ, salutaveruntque eum verbis pacificis.

16. Sexcenti autem viri, ita ut erant armati, stabant ante ostium.

17. At illi qui ingressi fuerant domum juvenis, sculptile, et ephod, et theraphim, atque conflatile tollere nitentur; et sacerdos stabat ante ostium, sexcentis viris fortissimis haud procul expectantibus.

18. Tulerunt igitur qui intraverant, sculptile, ephod, et idola, atque conflatile. Quibus dixit sacerdos: Quid facitis?

pas. Allons, mettons-nous en possession de cette terre; nous n'y aurons aucune peine.

10. Nous trouverons des gens en une pleine assurance, une contrée fort étendue; et le Seigneur nous donnera ce pays, où il ne manque rien de tout ce qui croît sur la terre.

11. Six cents hommes en armes partirent donc alors de la tribu de Dan, c'est-à-dire de Saraa et d'Esthaal.

12. Et étant venus à Cariathiarim de Juda, ils s'y arrêtèrent; et ce lieu, depuis ce temps-là, fut appelé le camp de Dan; il est derrière Cariathiarim.

13. De là ils passèrent dans la montagne d'Ephraïm; et lorsqu'ils furent venus à la maison de Michas,

14. les cinq hommes qui avaient été envoyés auparavant pour reconnaître le pays de Laïs dirent à leurs frères: Vous savez qu'il y a dans cette maison un ephod, des theraphims, une image taillée et une autre coulée en fonte. Voyez ce qu'il vous plaît de faire.

15. S'étant donc un peu détournés, ils entrèrent chez le jeune lévite qui était dans la maison de Michas, et le saluèrent par des paroles de paix.

16. Pendant les six cents hommes demeurèrent à la porte sous les armes,

17. et ceux qui étaient entrés dans l'appartement du jeune homme tâchaient d'emporter l'image taillée, l'éphod, les theraphims et l'image coulée en fonte; et le prêtre se tenait à la porte pendant que les six cents hommes vaillants attendaient non loin de là *les cinq autres*.

18. Ceux qui étaient entrés emportèrent donc l'image taillée, l'éphod, les idoles et l'image coulée en fonte. Le prêtre leur dit: Que faites-vous?

habitants étaient alors pacifiques comme ceux de la métropole, qui y faisaient le commerce à la guerre. — *Procul a Sidone*: Tell-el-Khadi est au sud-est de Sidon, et à une bonne journée de marche; circonstance qui facilitait singulièrement un coup de main hardi et rapide. — *Reversit... responderunt*. Le compte-rendu des explorateurs est enthousiaste, pressant. Qu'on se hâte; l'expédition sera aisée, et Jehovah lui-même a promis (vers. 5-6) de favoriser les siens.

40 Les Danites, en marchant à la conquête de Laïs, s'emparent des idoles et du prêtre de Michée. XVIII, 11-26.

11-13. Émigration de six cents Danites. — *Sexcenti viri...* avec leurs femmes, leurs enfants et leurs troupeaux. Cf. vers. 21. Ce n'était qu'une faible portion de la tribu de Dan, qui comptait

64 400 hommes lors du dernier recensement d'Israël (Num. xxvi, 43). — *Cariathiarim*: autrefois Baala et Cariath-Baal; aujourd'hui Qariyet-el-Enab, sur la route de Jaffa à Jérusalem. Cf. Jos. xv, 9, 60 (*Atl. géogr.*, pl. vii et xii). — *Castrorum Dan* ou *Maḥaneh Dan*. Voyez la note de xiii, 25. — *Post tergum*. Hébraïsme, pour désigner l'ouest.

13-18. Les Danites dépouillent le sanctuaire de Michée. — *Dixerunt quinque viri*. Leur confiance avait été vivement excitée par l'heureux présage reçu naguère dans la maison de Michée (vers. 5-6); ils pensaient assurer le résultat définitif de l'expédition en s'appropriant les objets les plus précieux du sanctuaire. — *Videte quid vobis...* Suggestion habile sous sa forme indirecte. — *Et cum paululum...* Récit très pittoresque

19. Ils lui répondirent : Taisez-vous, et mettez votre doigt sur votre bouche; venez avec nous, afin que vous nous teniez lieu de père et de prêtre. Lequel vous est le plus avantageux, d'être prêtre dans la maison d'un particulier ou de l'être dans une tribu et dans toute une famille d'Israël?

20. Le lévite, les ayant entendu parler ainsi, se rendit à ce qu'ils disaient; et prenant l'éphod, les idoles et l'image taillée, il s'en alla avec eux.

21. Tandis qu'ils étaient en chemin, ayant fait marcher devant eux les petits enfants, le bétail et tout ce qu'ils avaient de plus précieux,

22. et comme ils étaient déjà loin de la maison de Michas, ceux qui demeuraient chez Michas les suivirent avec grand bruit,

23. et commencèrent à crier après eux. Ils se retournèrent et dirent à Michas : Que demandez-vous? Pourquoi criez-vous?

24. Il leur répondit : Vous m'emportez mes dieux que je me suis faits, et vous m'emmenez mon prêtre et tout ce que j'avais; et ensuite vous me dites : Qu'avez-vous?

25. Les enfants de Dan lui dirent : Gardez-vous de nous parler davantage, de peur qu'il ne vous arrive des gens qui s'emportent de colère, et que vous ne périssez avec toute votre maison.

26. Ils continuèrent ensuite leur chemin, et Michas, voyant qu'ils étaient plus forts que lui, s'en retourna à sa maison.

27. Pendant les six cents hommes emmenèrent le prêtre avec ce que nous

19. Cui responderunt Tace, et pone digitum super os tuum; venique nobiscum, ut habeamus te patrem, ac sacerdotem. Quid tibi melius est, ut sis sacerdos in domo unius viri, an in una tribu et familia in Israel?

20. Quod cum audisset, acquievit sermonibus eorum; et tulit ephod, et idola, ac sculptile, et profectus est cum eis.

21. Qui cum pergerent, et ante se ire fecissent parvulos ac jumenta, et omne quod erat pretiosum,

22. et jam a domo Michæ essent procul, viri qui habitabant in ædibus Michæ conclamantes secuti sunt,

23. et post tergum clamare cœperunt. Qui, cum respexissent, dixerunt ad Micham: Quid tibi vis? cur clamas?

24. Qui respondit: Deos meos, quos mihi feci, tulistis, et sacerdotem et omnia quæ habeo, et dicitis: Quid tibi est?

25. Dixeruntque ei filii Dan: Cave ne ultra loquaris ad nos, et veniant ad te viri animo concitati, et ipse cum omni domo tua pereas.

26. Et sic cœpto itinere perrexerunt. Videns autem Michas, quod fortiores se essent, reversus est in domum suam.

27. Sexcenti autem viri tulerunt sacerdotem, et quæ supra diximus, venerunt-

du vol. On occupe le prêtre en avant de la porte, et pendant ce temps les cinq explorateurs, qui connaissent les lieux, font main basse sur le trésor de Michée.

19-20. Les Danites persuadent au lévite de les accompagner. — *Pone digitum*. Le geste naturel et universel pour marquer le silence. Cf. Job, XXI, 5; XXIX, 9; Prov. XXX, 32. Les Égyptiens représentaient dans cette attitude Horus, le dieu du silence. Voyez dans l'*Atlas archéol.*, pl. XXV, fig. 7. — *Patrem, ac sacerdotem*. Comme plus haut, XVII, 10. — Pour vaincre l'hésitation du jeune homme, les Danites lui exposent les avantages supérieurs qu'ils lui offrent: *in domo unius...*, *vel in una tribu*. Aussi, *acquievit*; hébr.: le cœur du prêtre fut content. Cf. XIX, 8, 9; Ruth, III, 7. — *Profectus... cum eis*. Dans le texte: au milieu du peuple. Pour plus de sûreté, on le mit au centre de la petite armée.

21-26. Vaines protestations de Michée. — *Ante se... parvulos...* Les émigrants s'attendaient à être bientôt poursuivis; de là ces nouvelles précautions. Voyez dans l'*Atl. archéol.*, pl. LXXV, fig. 8; pl. LXXVI, fig. 5, plusieurs gravures représentant des émigrations d'après les anciens monuments. — *Conclamantes secuti*. Quelque temps s'était écoulé avant la découverte du vol, et aussi avant que Michée eût rassemblé et armé ses hommes. — *Quid tibi vis?* Question singulière, comme le fait remarquer Michée dans sa réponse pathétique, mais inutile. — *Cave ne ultra...* De leur faux étonnement ils passent à la menace tragique, se sentant les plus forts. *Viri animo concitati*; littéralement dans l'hébr.: des hommes amers de cœur; e.-à.-d. irrités, terribles.

5° Prise de Laïs, idolâtrie des Danites. XIX, 27-31.

27-29. La conquête. — *Venerunt...*, et percus-

que in Laïs, ad populum quiescentem atque securum, et percusserunt eos in ore gladii, urbemque incendio tradiderunt,

28. nullo penitus ferente præsidium, eo quod procul habitarent a Sidone, et cum nullo hominum haberent quidquam societatis ac negotii. Erat autem civitas sita in regione Rohob; quam rursum exstruentes, habitaverunt in ea,

29. vocato nomine civitatis Dan, juxta vocabulum patris sui, quem genuerat Israel, quæ prius Laïs dicebatur.

30. Posueruntque sibi sculptile, et Jonathan, filium Gersam, filii Moysi, ac filios ejus sacerdotes in tribu Dan, usque ad diem captivitatis suæ.

31. Mansitque apud eos idolum Michæ omni tempore quo fuit domus Dei in Silo. In diebus illis non erat rex in Israël.

avons dit auparavant, et, étant venus à Laïs, ils trouvèrent un peuple qui se tenait en assurance et dans un plein repos. Ils firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva dans la ville; ils y mirent le feu et la brûlèrent,

28. sans qu'il se trouvât personne pour les secourir, parce qu'ils demeuraient loin de Sidon, et qu'ils n'avaient aucune société ni aucun commerce avec qui que ce soit. Or la ville était située au pays de Rohob; et, l'ayant rebâtie, ils y demeurèrent.

29. Ils l'appelèrent Dan, du nom de leur père, qui était fils d'Israël; tandis qu'auparavant elle s'appelait Laïs.

30. Ils se dressèrent l'image taillée, et ils établirent Jonathan, fils de Gersam, qui était fils de Moïse, et ses fils, en qualité de prêtres dans la tribu de Dan, jusqu'au jour où ils furent emmenés captifs:

31. et l'idole de Michas demeura parmi eux pendant tout le temps que la maison de Dieu fut à Silo. En ce temps-là il n'y avait pas de roi dans Israël.

## CHAPITRE XIX

1. Fuit quidam vir levites habitans in latere montis Ephraim, qui accepit uxorem de Bethlehem Juda;

2. quæ reliquit eum, et reversa est in

1. Un lévite qui demeurait à l'extrémité de la montagne d'Ephraïm, ayant épousé une femme de Bethléem de Juda,

2. celle-ci le quitta; et elle revint

*serunt.* Exploit aussi aisé que l'avaient annoncé les espions, xvii, 8-10. — *Urbemque incendio...* comme autrefois Jéricho, Jos. vi, 24, et Asor, Jos. xi, 13. Les assaillants avaient dû vouer la ville à l'anathème; autrement ils ne l'auraient pas détruite, puisqu'ils se proposaient de l'habiter. — *In regione Rohob.* Vraisemblablement la Rohob mentionnée i, 31, et Jos. xix, 30. Voyez les notes.

30-31. Les Danites se livrent à l'idolâtrie. Idolâtrie restreinte, analogue à celle de Michée (notes de xvii, 3 et ss.). — Le nom et l'origine du lévite sont tardivement indiqués: *Jonathan, filium Gersam...* Il était donc petit-fils de Moïse; trait qui rend sa conduite d'autant plus surprenante. Il est vrai que le texte hébreu actuel, le Targum et le syriaque, ont *M'naššeh* (Manassé) au lieu de *Mošeh* (Moïse); mais c'est là une correction opérée après coup par les massorètes juifs (*Man. bibl.*, t. I, n. 87), en vue de diminuer le scandale, et encore n'ont-ils corrigé que d'une main timide, en suspendant au-dessus des autres lettres, comme douteux, le *nun* qu'ils ajoutaient. De plus, Manassé n'a pas eu de fils nommé Gersam. Voyez *Nam. xxvi, 29-34*, et comp. *Ex. ii, 22*;

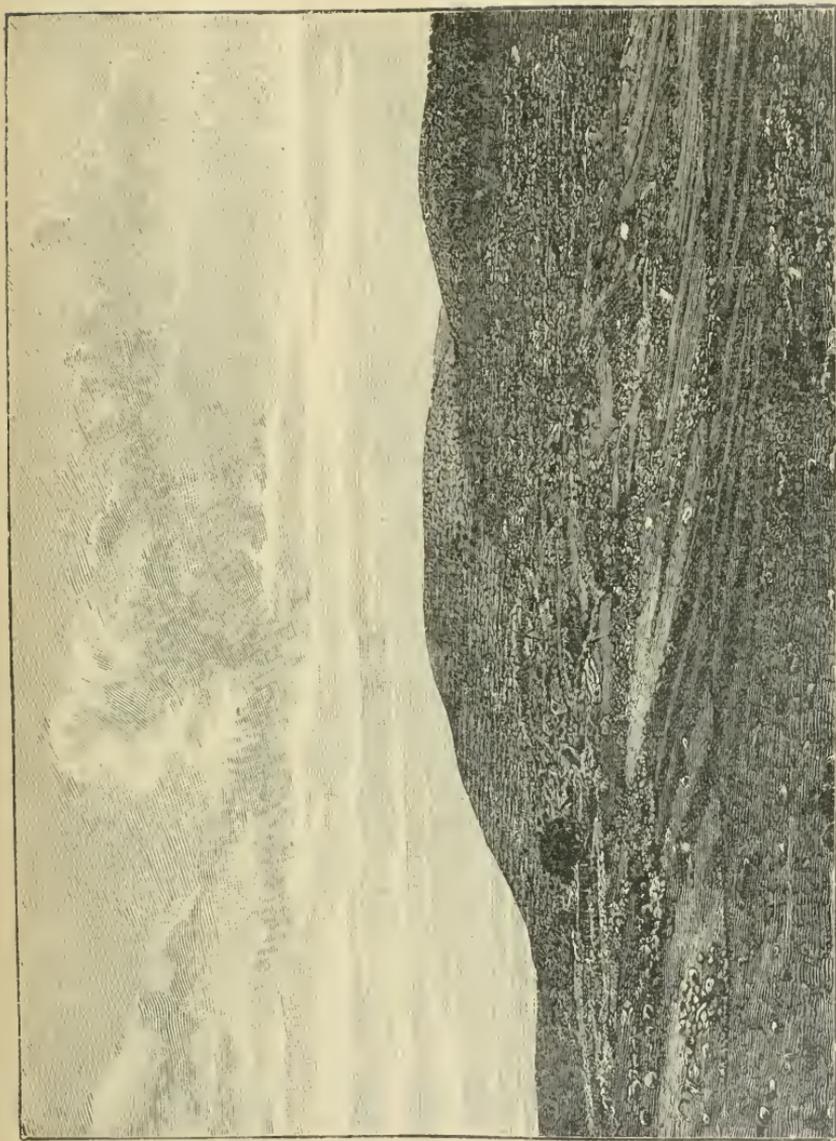
xviii, 3-4, etc. — *Ad item captivitatis.* Non pas la captivité des dix tribus du royaume d'Israël, qui n'eut lieu que deux cents ans plus tard, sous Salmanasar et Téglath-Phalasar (I Par. v, 22); mais l'état d'oppression auquel les Philistins réduisirent les Hébreux jusqu'au règne de David. Cf. I Reg. iv, 11, 22, et surtout Ps. lxxvii, 59-61. — *Mansitque...* Dans l'hébreu: Ils leur confièrent (aux descendants du lévite) l'idole de Michée. — *Tempore quo... in Silo.* Ce détail confirme l'interprétation qui vient d'être donnée du mot « captivité »; le tabernacle demeura à Silo jusqu'à ce que les Philistins eurent saccagé cette ville et emmené l'arche. Cf. I Reg. iii, 31; iv, 3, etc.

§ II. — *Le crime des habitants de Gabaa occasionne la ruine temporaire de la tribu de Benjamin.* XIX, 1 — XXI, 24.

Cet épisode manifeste, plus encore que le précédent, la triste situation d'Israël au temps des Juges.

1<sup>o</sup> Un lévite d'Ephraïm vient à Gabaa avec sa femme. XIX, 1-14.

CHAP. XIX. — 1-4. Circonstances qui condui-



Site de l'antique Silo. (D'après une photographie.)

domum patris sui in Bethlenem, mansitque apud eum quatuor mensibus.

3. Secutusque est eam vir suus, volens reconciliari ei, atque blandiri, et secum reducere, habens in comitatu puerum et duos asinos. Quæ suscepit eum, et introduxit in domum patris sui. Quod cum audisset socer ejus, eumque vidisset, occurrit ei lætus,

4. et amplexatus est hominem. Mansitque gener in domo soceri tribus diebus, comedens cum eo et bibens familiariter.

5. Die autem quarto, de nocte consurgens, proficisci voluit; quem tenuit socer, et ait ad eum : Gusta prius pauxillum panis, et conforta stomachum, et sic proficisceris.

6. Sederuntque simul, ac comederunt et biberunt. Dixitque pater puellæ ad generum suum : Quæso te ut hodie hic inaneas, pariterque lætemur.

7. At ille consurgens, cœpit velle proficisci. Et nihilominus obnixæ eum socer tenuit, et apud se fecit manere.

8. Mane autem facto, parabat levites iter; cui socer rursus : Oro te, inquit, ut paululum cibi capias, et assumptis viribus, donec increseat dies, postea proficiscaris. Comederunt ergo simul;

9. surrexitque adolescens, ut pergeret cum uxore sua et puero. Cui rursus locutus est socer : Considera quod dies ad occasum declivior sit, et propinquat ad vesperum; mane apud me etiam ho-

à Bethléem dans la maison de son père, et elle demeura chez lui pendant quatre mois.

3. Son mari vint la trouver, désireux de se réconcilier avec elle par de bonnes paroles et de la ramener chez lui; il avait avec lui un serviteur et deux ânes. Sa femme le reçut bien, et le fit entrer dans la maison de son père. Son beau-père l'ayant appris, et le voyant venir, alla au-devant de lui avec joie,

4. et l'embrassa. Le genre demeura dans la maison du beau-père pendant trois jours, mangeant et buvant familièrement avec lui.

5. Le quatrième jour le lévite, se levant de bon matin, voulut partir; mais son beau-père le retint et lui dit : Prenez un peu de pain auparavant pour vous fortifier, et après cela vous vous mettez en chemin.

6. Ils s'assirent donc, et mangèrent et burent ensemble. Le beau-père dit ensuite à son genre : Je vous prie de demeurer encore ici aujourd'hui, afin que nous nous réjouissions ensemble.

7. Le lévite, se levant, voulut partir; mais son beau-père le conjura avec tant d'instance, qu'il le fit demeurer chez lui.

8. Le lendemain matin, le lévite se préparait à partir; mais son beau-père lui dit de nouveau : Je vous prie de prendre d'abord un peu de nourriture, afin qu'ayant pris des forces, vous partiez quand le jour sera plus avancé. Ils mangèrent donc ensemble;

9. et le jeune homme se leva pour partir avec sa femme et son serviteur; mais son beau-père lui dit encore : Considérez que le jour baisse beaucoup, et que le soir approche; demeurez encore

sirent ce lévite à Bethléem. — *In latere moritis.* L'hébreu emploie le pluriel : les flancs; c.-à-d. les parties extrêmes. Au nord, d'après la suite de la narration. — *Uxorem.* Dans l'hébreu : « une femme, une concubine. » Ce qui équivaut à dire : une femme de second rang (cf. VIII, 31). Cette sorte d'union supposait un vrai mariage. — *Quæ reliquit...* Littéral : elle fut adultère. Comme le Targum et les LXX, la Vulgate adoucit l'expression. — *Quatuor mensibus.* La locution hébraïque, « des jours, quatre mois, » équivaldrait, d'après quelques interprètes, à un an quatre mois. Ils s'appuient sur ce qu'un peu plus haut, XVII, 10, l'expression « des jours » est employée dans le texte pour représenter une année. — *Reconciliari... et blandiri.* Hébr. : pour parler à son cœur. — *Duos asinos* : l'un pour le lévite, l'autre pour

porter sa femme au retour. — *Quæ suscepit...* La réconciliation fut donc immédiate. Réception non moins cordiale du beau-père, décrite d'une manière vivante. — *Amplexatus est.* Hébr. : il le retint. Expression très forte (*hazaq*).

3-9. Le lévite et sa femme partent de Bethléem. — *De nocte consurgens.* En Orient, les voyageurs se mettent ordinairement en route de grand matin; ils font une halte assez longue au milieu du jour. Le beau-père essaye de prolonger le plus possible le séjour de ses enfants auprès de lui, comme s'il eût voulu sceller mieux encore la réconciliation. Gracieuses paroles : *gusta prius..., conforta...* Littéralement : reconforte ton cœur (avec) un morceau de pain. C'est le « fuleire cor » des Latins. Locution analogue au vers. 6 : Que ton cœur soit joyeux; au lieu de *partier...*



Gabaa de Benjamin.

die, et duc lætum diem, et cras proficisceris ut vadas in domum tuam.

10. Noluit gener acquiescere sermonibus ejus; sed statim perrexit, et venit contra Jebus, quæ altero nomine vocatur Jerusalem, ducens secum duos asinos onustos, et concubinam.

11. Jamque erant juxta Jebus, et dies mutabatur in noctem; dixitque puer ad dominum suum: Veni, obsecro, declinemus ad urbem Jebusæorum, et maneamus in ea.

12. Cui respondit dominus: Non ingrediar oppidum gentis alienæ, quæ non est de filiis Israel, sed transibo usque Gabaa;

13. et cum illuc pervenero, manebimus in ea, aut certe in urbe Rama.

14. Transierunt ergo Jebus, et cœptum carpebant iter, occubuitque eis sol juxta Gabaa, quæ est in tribu Benjamin.

15. Diverteruntque ad eam, ut manerent ibi. Quo cum intrassent, sedebant in platea civitatis, et nullus eos recipere voluit hospitio.

16. Et ecce apparuit homo senex, revertens de agro et de opere suo vespere; qui et ipse de monte erat Ephraïm et peregrinus habitabat in Gabaa. Homines autem regionis illius erant filii Jemini.

17. Elevatisque oculis, vidit senex sedentem hominem cum sarcinulis suis in platea civitatis; et dixit ad eum: Unde venis? et quo vadis?

chez moi pour aujourd'hui, et réjouissons-nous : vous partirez demain pour retourner dans votre maison.

10. Son gendre ne voulut point se rendre à ses paroles; mais il partit aussitôt, et vint près de Jébus, qui s'appelle aussi Jérusalem, menant avec lui ses deux ânes chargés et sa femme.

11. Et comme ils étaient déjà près de Jébus, et que, le jour finissant, la nuit commençait, le serviteur dit à son maître : Allons, je vous prie, à la ville des Jébuséens, et demeurons-y.

12. Son maître lui répondit : Je n'entre pas dans la ville d'un peuple étranger qui ne fait point partie des enfants d'Israël, mais je passerai jusqu'à Gabaa;

13. et quand je serai arrivé là, nous y séjournerons, ou du moins dans la ville de Rama.

14. Ils dépassèrent donc Jébus, et continuant leur chemin, ils se trouvèrent au coucher du soleil près de Gabaa, qui est dans la tribu de Benjamin.

15. Ils y allèrent pour y demeurer, et étant entrés, ils s'assirent dans la place de la ville, sans que personne voulût les loger chez lui.

16. Mais sur le soir on vit venir un vieillard qui rentrait des champs après son travail; il était lui-même de la montagne d'Ephraïm, et il demeurait comme étranger dans la ville de Gabaa. Or les hommes de ce pays-là étaient enfants de Jémini.

17. Le vieillard, levant les yeux, vit le lévite assis dans la place de la ville avec son bagage; et s'adressant à lui, il lui dit : D'où venez-vous et où allez-vous?

*lætemur.* Cf. xvi, 25; xviii, 20 (dans l'hébreu). — Mêmes instances et même acception le cinquième jour, vers. 7-8. *Donec increseat*; c.-à-d. : Il est trop matin pour partir, attends un peu. — Le soir, le père présente l'argument contraire : *dies... declivior*; il est trop tard pour te mettre en route.

10-14. Les trois voyageurs arrivent à Gabaa. — *Noluit...*, *sed statim*. Résolution hardie et dangereuse, surtout en de tels temps. — *Contra Jebus...*, *Jerusalem...* Voyez I, 8; Jos. xv, 8, et les commentaires. — *Dies in noctem*. D'après l'hébreu : le jour était extrêmement descendu. Il faut deux heures pour aller de Bethléem à Jérusalem. — *Veni, obsecro*. Excellent conseil du serviteur. Il appelle Jérusalem *urbem Jebusæorum*, parce que, d'après les passages cités plus haut, ce peuple la possédait alors en grande partie; de là aussi le *Ser refus* du lévite d'entrer dans « la cité

d'une nation étrangère ». — *Gabaa*, en hébreu *Gib'ah*; ailleurs, *Gib'ah* « de Saül », ou « de Benjamin » (cf. vers. 14), pour distinguer cette localité de plusieurs autres qui portaient le même nom; aujourd'hui, très probablement, Tell-el-Foul, à une heure et demie au nord de Jérusalem (*Atl. géogr.*, pl. vii et xvi). — *Rama*: Er-Râm, à une heure plus au nord. Le lévite désirait, ce jour-là, se rapprocher le plus possible du terme de son voyage. — *Occubuit... sol*. Le temps du crépuscule est très court dans l'Orient biblique; force fut donc de s'arrêter à Gabaa.

2° Un Ephraïmite qui résidait à Gabaa offre l'hospitalité au lévite. XIX, 15-21.

15-21. *Sedebant in platea*: la petite place ménagée d'ordinaire en avant de la porte, à l'intérieur de la ville. — *Nullusque eos...* Trait extrêmement dur, surtout en Orient. Mais heureux contraste, très bien raconté, vers. 16-20. Le

18. Le lévite lui répondit : Nous sommes partis de Bethléem de Juda, et nous retournons dans notre maison, qui est à l'extrémité de la montagne d'Ephraïm, d'où nous étions allés à Bethléem; nous allons maintenant à la maison de Dieu, et personne ne veut nous recevoir chez lui.

19. Nous avons de la paille et du foin pour les ânes, du pain et du vin pour moi et pour votre servante, et pour le serviteur qui est avec moi. Nous n'avons besoin de rien, sinon qu'on nous loge.

20. Le vieillard lui répondit : La paix soit avec vous. Je vous donnerai tout ce qui vous sera nécessaire; je vous prie seulement de ne pas demeurer sur cette place.

21. Les ayant donc fait entrer dans sa maison, il donna à manger aux ânes; et pour eux, après qu'ils eurent lavé leurs pieds, il leur servit un festin.

22. Tandis qu'ils faisaient bonne chère, et que, mangeant et buvant, ils donnaient quelque soulagement à leurs corps lassés par le travail du chemin, il vint des hommes de cette ville, qui étaient des enfants de Bélial, c'est-à-dire sans joug; et environnant la maison du vieillard, ils commencèrent à frapper à la porte, criant au maître de la maison, et lui disant : Faites sortir cet homme qui est entré chez vous, afin que nous en abusions.

23. Le vieillard sortit dehors pour leur parler, et leur dit : Gardez-vous, mes frères, gardez-vous de faire un si grand mal; car j'ai reçu cet homme comme mon hôte, et cessez de penser à cette folie.

24. J'ai une fille vierge, et cet homme a sa concubine; je les amènerai vers

18. Qui respondit ei : Profecti sumus de Bethlehem Juda, et pergimus ad locum nostrum, qui est in latere montis Ephraim, unde ieramus in Bethlehem; et nunc vadimus ad domum Dei, nullusque sub tectum suum nos vult recipere;

19. habentes paleas et fœnum in asinorum pabulum, et panem ac vinum in meos et ancillæ tuæ usus, et pueri qui mecum est, nulla re indigemus nisi hospitio.

20. Cui respondit senex : Pax tecum sit, ego præbebo omnia quæ necessaria sunt; tantum, quæso, ne in platea maneat.

21. Introduxitque eum in domum suam, et pabulum asinis præbuit; ac postquam laverunt pedes suos, recepit eos in convivium.

22. Illis epulantibus, et post laborem itineris cibo et potu reficientibus corpora, venerunt viri civitatis illius, filii Belial (id est, absque jugo), et circumdantes domum senis, fores pulsare cœperunt, clamantes ad dominum domus, atque dicentes : Educ virum qui ingressus est domum tuam, ut abutamur eo.

23. Egressusque est ad eos senex, et ait : Nolite, fratres, nolite facere malum hoc, quia ingressus est homo hospitium meum, et cessate ab hac stultitia.

24. Habeo filiam virginem, et hic homo habet concubinam; educam eas ad vos,

vieillard était compatriote du lévite : *ipse de monte... Ephraim*. Cf. vers. 1. La locution *fili Jemini* (vers. 16) équivaut à Benjaminites (hébr. : *B'ne Y'mini*). — *Vadimus ad domum Dei* (vers. 18). Les LXX ont lu : dans ma maison. D'après quelques commentateurs, ces mots auraient une signification générale et désigneraient la profession du lévite : Je m'occupe de la maison du Seigneur. Il paraît plus exact de dire que les voyageurs habitaient près de Silo (cf. xviii, 31), ou du moins qu'ils devaient traverser cette ville pour rejoindre leur domicile. — *Habentes paleas...*, *panem*. Manière d'indiquer qu'ils demandaient seulement un gîte pour la nuit, et qu'ils ne coûteraient rien à leur hôte. — *Ancillæ tuæ*. Il est conforme à la politesse orientale de se présenter, soi et les siens, comme les serviteurs de ceux

à qui l'on parle. — *Pabulum asinis* : les animaux servis d'abord; ce trait encore est de l'Orient. — *Laverunt pedes* : un des premiers devoirs de l'hospitalité dans ces contrées. Cf. Gen. xviii, 4, et l'explication.

3° Crime infâme des habitants de Gabaa. XIX 22-28.

22-24. Début du drame, rappelant la scène qui s'était autrefois passée à l'entrée de la maison de Lot (Gen. xix, 1-13). — *Filii Belial*. Mot hébreu, dont saint Jérôme donne aussitôt la traduction : *absque jugo*. Il signifie littéralement : « vaurien. » Cf. Deut. xv, 9, et la note; I Reg. i, 16, etc. (dans l'hébreu). — *Fores pulsare* : menaçant de tout briser. L'expression hébraïque dénote des actes violents, réitérés. — *Educ...* Langage aussi brutal que les actes. Le prophète Osée,

ut humilietis eas, et vestram libidinem complectis; tantum obsecro ne scelus hoc contra naturam operemini in virum.

25. Nolebant acquiescere sermonibus illius; quod cernens homo. eduxit ad eos concubinam suam, et eis tradidit illudendam; qua cum tota nocte abusi essent, dimiserunt eam mane.

26. At mulier, recedentibus tenebris, venit ad ostium domus ubi manebat dominus suus, et ibi corrui.

27. Mane facto surrexit homo, et aperuit ostium, ut coeptam expleret viam; et ecce concubina ejus jacebat ante ostium, sparsis in limine manibus.

28. Cui ille, putans eam quiescere, loquebatur: Surge, et ambulemus. Qua nihil respondente, intelligens quod erat mortua, tulit eam, et imposuit asino, reversusque est in domum suam.

29. Quam cum esset ingressus, arripuit gladium, et cadaver uxoris cum ossibus suis in duodecim partes ac frusta concidens, misit in omnes terminos Israel.

30. Quod cum vidissent singuli, conclamabant: Nunquam res talis facta est in Israel, ex eo die quo ascenderunt patres nostri de Ægypto, usque in præsens tempus; ferte sententiam, et in commune decernite quid facto opus sit.

vous, et vous les aurez pour satisfaire votre passion; je vous prie seulement de ne pas commettre à l'égard d'un homme ce crime contre nature.

25. Mais le lévite, voyant qu'ils ne voulaient point se rendre à ses paroles, leur amena lui-même sa femme, et l'abandonna à leurs outrages; et ayant abusé d'elle toute la nuit, quand le matin fut venu, ils la laissèrent.

26. Lorsque les ténèbres de la nuit se dissipèrent, cette femme vint à la porte de la maison où demeurait son mari, et y tomba étendue par terre.

27. Le matin, son mari se leva et ouvrit la porte pour continuer son chemin, et il y trouva sa femme couchée par terre, ayant les mains étendues sur le seuil de la porte.

28. Il crut d'abord qu'elle était endormie, et il lui dit: Levez-vous, et allons-nous-en. Mais, comme elle ne répondait pas, il reconnut qu'elle était morte; et l'ayant prise, il la mit sur son âne, et s'en retourna dans sa maison.

29. Et lorsqu'il fut arrivé chez lui, il prit un couteau, et divisa le corps de sa femme avec ses os en douze parts, et il envoya une part dans chacune des tribus d'Israël.

30. Quand chacun eut vu cela, ils crièrent tous d'une voix: Jamais rien de tel n'est arrivé dans Israël, depuis le jour où nos pères sortirent de l'Égypte jusqu'à présent; prononcez là-dessus, et ordonnez ensemble ce qu'il faut faire.

ix, 9, et x, 9, fait deux fois allusion à ce cynisme. Le vieillard protège de son mieux son hôte, soit par de graves remontrances (*malum hoc*; hébr. : cette folie; dans le sens de crime), soit par une proposition condamnable en elle-même, mais qui lui paraissait justifiable en tant qu'elle amènerait un moindre mal (vers. 24; voyez la note de Gen. xix, 8).

25-28. Mort de la femme du lévite. — *Eduxit ad eos...* Égoïsme et lâcheté qui révoltent. — *Venit ad ostium, ... corrui...* Sous ces simples mots on sent vibrer l'indignation de l'écrivain sacré. La malheureuse femme n'eut pas la force de frapper à la porte. — *Aperuit..., ut coeptam...* Nouvel acte de lâcheté; car il paraît bien que le lévite,

effrayé, renonçait à attendre et à chercher sa femme. — *Jacebat..., sparsis...* Dououreux tableau.

4° Appel à la vengeance. XIX, 29-30.

29-30. Le récit est resté muet, au vers. 28, sur les sentiments qui durent se presser au cœur du lévite quand il fit l'horrible découverte; les voici tragiquement exprimés: *cadaver... concidens*. — *Cum ossibus*; d'après l'hébreu: selon ses os. C.-à-d. que le cadavre fut coupé aux jointures, selon les divisions naturelles des membres. Il y eut douze parts, autant que de tribus. — *Nunquam res talis...* L'effet désiré est aussitôt produit; chacun se déclare prêt à agir pour châtier ce crime inouï (*ex eo die quo...*).

## CHAPITRE XX

1. Alors tous les enfants d'Israël sortirent, et s'assemblèrent comme un seul homme, depuis Dan jusqu'à Bersabée, et ceux de la terre de Galaad, à Maspha, auprès du Seigneur.

2. Tous les chefs du peuple et toutes les tribus d'Israël se trouvèrent dans l'assemblée du peuple de Dieu, au nombre de quatre cent mille hommes de pied, tous hommes de guerre.

3. Et les enfants de Benjamin surent bientôt que les enfants d'Israël étaient montés à Maspha. Le lévite, mari de la femme qui avait été tuée, étant interrogé de quelle manière un si grand crime s'était commis,

4. répondit : J'étais allé dans la ville de Gabaa de la tribu de Benjamin avec ma femme pour y passer la nuit ;

5. et voici que les hommes de cette ville entourèrent tout à coup pendant la nuit la maison où j'étais, pour me tuer, et ils ont outragé ma femme avec une brutalité et une fureur si incroyables, qu'enfin elle en est morte.

6. Ayant pris ensuite son corps, je l'ai coupé en morceaux, et j'en ai envoyé les parts dans tout le pays que vous possédez, parce qu'il ne s'est jamais commis un si grand crime ni un excès si abominable en Israël.

1. Egressi itaque sunt omnes filii Israel, et pariter congregati, quasi vir unus, de Dan usque Bersabee, et terra Galaad, ad Dominum in Maspha.

2. Omnesque anguli populorum, et cunctæ tribus Israel in ecclesiam populi Dei convenerunt quadringentamillia pedatum pugnatorum.

3. Nec latuit filios Benjamin, quod ascendissent filii Israel in Maspha. Interrogatusque levita, maritus mulieris interfectæ, quomodo tantum scelus perpetratum esset,

4. respondit : Veni in Gabaa Benjamin cum uxore mea, illucque diverti ;

5. et ecce homines civitatis illius circumdederunt nocte domum in qua manebam, volentes me occidere ; et uxorem meam incredibili furore libidinis vexantes, denique mortua est.

6. Quam arreptam, in frustra concidi, misique partes in omnes terminos possessionis vestræ, quia nunquam tantum nefas, et tam grande piaculum factum est in Israel.

5° La guerre est décidée contre la tribu de Benjamin. XX, 1-11.

CHAP. XX. — 1-3°. L'assemblée de Maspha. — *Egressi* : de leurs habitations, de leurs villes. — *Omnes... quasi vir unus*. Grande solennité d'expressions ; de même aux vers. 2 et 11. — *De Dan usque Bersabee*. Lais-Dan était située à l'extrémité septentrionale de la Palestine (xviii, 6), Bersabée à la pointe sud (Gen. xxi, 28, et la note) ; cette formule désigne donc tout le territoire (*Atl. géogr.*, pl. vii). Comme si nous disions, pour la France : de Dunkerque à Hendaye. — *Et terra Galaad*. Les tribus transjordanienues accourent aussi, hormis une seule ville, ainsi qu'il sera dit plus loin, xxi, 4 et ss. — *Ad Dominum*. Comp. xi, 11, et l'explication. Plusieurs commentateurs pensent cependant qu'on avait transporté l'arche au lieu de la réunion, comme on le fit ensuite à Béthel (note du vers. 27). — *Maspha*. Probablement Nebi-Samouïl, à deux heures au nord-ouest de Jérusalem, à l'ouest et seulement à une heure et demie de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi). — *Omnesque anguli* : métaphore pour désigner les chefs. Le pluriel d'intensité *populorum* n'existe

que dans la Vulgate ; il est ensuite expliqué par les mots *cunctæ tribus*. Cf. Deut. xxxiii, 3, et l'explication. — *Quadraginta millia*... Bel élan du peuple entier pour venger le crime des Gabaïtes. — *Nec latuit... Benjamin*. Les Benjaminites avaient été sans doute invités au congrès comme les autres tribus ; mais il ressort du contexte qu'ils refusèrent insolemment de s'y rendre, prenant fait et cause pour leurs compatriotes de Gabaa.

3°-7. Le lévite expose à l'assemblée les détails du crime. — *Interrogatusque*... Dans l'hébreu : Alors les fils d'Israël dirent : Dites (-nous) comment a eu lieu cette scélératesse. Alors le lévite... Le verbe « dites » est au pluriel ; l'assemblée s'adressait donc en général à quiconque pourrait fournir des renseignements authentiques sur l'incident. — *Et ecce homines*... Hébr. : les seigneurs de Gabaa ; par conséquent, les notables, les habitants les plus influents. Voyez la note de ix, 9. Le trait *volentes me occidere* a été omis dans la première narration, xix, 22 et ss. — *Adestis*... (vers. 7). Grave et imposant appel à la conscience du peuple.

7. Adestis omnes, filii Israel; decernite quid facere debeatis.

8. Stansque omnis populus, quasi unius hominis sermone respondit: Non recedemus in tabernacula nostra, nec suam quisquam intrabit domum,

9. sed hoc contra Gabaa in commune faciamus.

10. Decem viri eligantur e centum ex omnibus tribubus Israel, et centum de mille, et mille de decem millibus, ut comportent exercitui cibaria, et possimus pugnare contra Gabaa Benjamin, et reddere ei pro scelere quod meretur.

11. Convenitque universus Israel ad civitatem, quasi homo unus, eadem mente unoque consilio.

12. Et miserunt nuntios ad omnem tribum Benjamin, qui dicerent: Cur tantum nefas in vobis repertum est?

13. Tradite homines de Gabaa qui hoc flagitium perpetrarunt, ut moriantur, et auferatur malum de Israel. Qui noluerunt fratrum suorum filiorum Israel audire mandatum;

14. sed ex cunctis urbibus, quæ sortis suæ erant, convenerunt in Gabaa, ut illis ferrent auxilium, et contra universum populum Israel dimicarent.

15. Inventique sunt viginti quinque millia de Benjamin educentium gladium, præter habitatores Gabaa,

16. qui septingenti erant viri fortissimi, ita sinistra ut dextra præliantes, et sic fundis lapides ad certum jacentes, ut capillum quoque possent percutere, et

7. Vous êtes tous ici présents, ô enfants d'Israël; ordonnez ce que vous devez faire.

8. Et tout le peuple, debout, répondit comme un seul homme: Nous ne retournerons point à nos tentes, et personne ne retournera dans sa maison,

9. jusqu'à ce que nous ayons exécuté ceci en commun contre Gabaa:

10. Qu'on choisisse d'entre toutes les tribus d'Israël dix hommes sur cent, cent sur mille, et mille sur dix mille, afin qu'ils portent des vivres à l'armée, et que nous puissions combattre contre Gabaa de Benjamin, et rendre la punition que nous en ferons égale au crime qu'elle a commis.

11. Alors tout Israël se rendit près de cette ville, comme un seul homme, n'ayant qu'un même esprit et une même résolution.

12. Et ils envoyèrent des ambassadeurs vers toute la tribu de Benjamin pour leur dire: Pourquoi une action si détestable s'est-elle commise parmi vous?

13. Donnez-nous les hommes de Gabaa qui sont coupables de ce crime infâme, afin qu'ils meurent, et que le mal soit banni d'Israël. Les Benjamites ne voulerent point se rendre à cet ordre des enfants d'Israël leurs frères;

14. mais, étant sortis de toutes les villes de leur tribu, ils s'assemblèrent à Gabaa pour secourir ceux de cette ville, et pour combattre contre tout le peuple d'Israël.

15. Il se trouva dans la tribu de Benjamin vingt-cinq mille hommes portant les armes, outre les habitants de Gabaa,

16. qui étaient sept cents hommes très vaillants, combattant de la main gauche comme de la droite, et si adroits à lancer des pierres avec la fronde, qu'ils au-

8-11. La guerre est décidée contre Gabaa. — La résolution fut prise à l'unanimité (vers. 8: *quasi unius hominis sermone*), et l'on régla aussitôt les principaux détails de l'expédition (vers. 9-10). — Au lieu de *in commune*, l'hébreu porte: au sort. C'est le sort qui devait désigner les deux catégories de soldats. — *Decem... e centum*: en tout 40 000 hommes; la dixième partie des guerriers présents. Cf. vers. 2. — *Comportent... cibaria*. Ils paraissent craindre que la guerre ne traîne en longueur. — *Eadem mente... consilio*. L'hébreu a un seul mot, très expressif: *habérim*, compagnons.

6° Les tribus allées se préparent à la lutte. XX, 12-18.

12-14. Les Benjaminites refusent de livrer les

coupables. — *Miserunt nuntios*. Tentative toute fraternelle, pour obtenir de la tribu de Benjamin qu'elle désavouât les coupables. Néanmoins le langage des ambassadeurs est ferme, et accompagné d'une sommation bien légitime: *tradite...* — *Qui noluerunt*. Ils payeront bien cher leur obstination insensée, et le mouvement de bravade qui leur fit accepter de lutter contre toutes les autres tribus réunies. Caractère farouche de Benjamin, prédit par Jacob, Gen. XLIX, 27.

15-18. Recensement des armées rivales. — 1° L'armée de Benjamin, vers. 15-16: *viginti quinque millia*. L'hébreu, le chaldéen, le syriaque et l'arabe ont: 26 000. Josèphe, *Ant.*, V, 2, 10, et le Cod. A des LXX disent 25 000, comme la Vulgate. Ce chiffre favorisé par le contexte

raient pu même frapper un cheveu, sans que la pierre qu'ils auraient lancée se fût tant soit peu détournée de part ou d'autre.

17. Il se trouva aussi parmi les enfants d'Israël, sans compter ceux de Benjamin, quatre cent mille hommes tirant l'épée et prêts à combattre.

18. S'étant donc mis en campagne, ils vinrent à la maison de Dieu à Silo, où ils consultèrent Dieu, et lui dirent : Qui sera le chef de notre armée pour combattre les enfants de Benjamin? Le Seigneur leur répondit : Que Juda soit votre chef.

19. Aussitôt les enfants d'Israël, marchant dès la pointe du jour, vinrent camper près de Gabaa.

20. Et s'avancant de là pour combattre les enfants de Benjamin, ils commencèrent à assiéger la ville.

21. Mais les enfants de Benjamin, étant sortis de Gabaa, tuèrent en ce jour vingt-deux mille hommes de l'armée des enfants d'Israël.

22. Les enfants d'Israël, s'appuyant sur leurs forces et sur leur grand nombre, se remirent encore en bataille dans le même lieu où ils avaient combattu.

23. Néanmoins, auparavant, ils allè-

nequaquam in alteram partem ictus lapidis deferretur.

17. Virorum quoque Israel, absque filiis Benjamin, inventa sunt quadringent millia eductium gladios, et paratorum ad pugnam.

18. Qui surgentes venerunt in domum Dei, hoc est in Silo, consulueruntque Deum, atque dixerunt : Quis erit in exercitu nostro princeps certaminis contra filios Benjamin? Quibus respondit Dominus : Judas sit dux vester.

19. Statimque filii Israel surgentes mane, castrametati sunt juxta Gabaa;

20. et inde procedentes ad pugnam contra Benjamin, urbem oppugnare cœperunt.

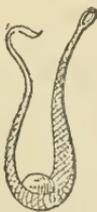
21. Egressique filii Benjamin de Gabaa, occiderunt de filiis Israel die illo viginti duo millia virorum.

22. Rursum filii Israel et fortitudine et numero confidentes, in eodem loco, in quo prius certaverant, aciem direxerunt,

23. ita tamen ut prius ascenderent et

(note des vers. 46-47). Au dénombrement le plus récent, Num. xxvi, 41, Benjamin comptait 45 600 guerriers; les guerres de la conquête avaient notablement amoindri ses rangs. La masse du peuple avait diminué d'un bon tiers pour le même motif. Cf. xx, 2, et Num. xxvi, 51. — *Septingenti... ita ut*. Dans le texte hébreu, les 700 hommes fournis par Gabaa sont distincts des 700 frondeurs dont on va relever l'habileté; ces derniers appartenaient à la tribu entière. — *Sinistra ut dextra*. Ils étaient donc ambidextres, comme Aod. Cf. III, 15; 1 Par. xii, 2, — *Copillum quoque...* Hébr. : à un cheveu près; ce qui revient au même.

Toutes les armées anciennes avaient leurs compagnies de frondeurs (*Atlas archéolog.*, pl. LXXXVII, fig. 1-4, 6), et les écrivains des divers pays relatent des traits de leur habileté analogues à celui-ci. Cf. Tite-Live, xxviii, 37; Diod. Sic., *Bibl.*, ix, 18, etc. Manier la fronde de la main gauche était un grand avantage, car on pouvait ainsi frapper l'ennemi à son flanc droit, habituellement sans protection. — 2° L'armée alliée, vers. 17-18 : 400 000 hommes, ainsi qu'il a été dit au vers. 2; seize fois l'armée de Benjamin. — *Venerunt in domum Dei*. Dans l'hébreu : à Beth 'El. Le traducteur latin n'a pas



Fronde.

(Anc. Égypte.)

pris garde que ces deux mots forment ici un nom propre (voyez Gen. xxviii, 19, et la note), et comme la « maison de Dieu », ou le tabernacle, était alors habituellement à Silo, il a ajouté en guise d'explication : *hoc est in Silo*; mais il s'agit de Béthel, aujourd'hui Beitin, à quatre heures au nord de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi). Le grand prêtre s'y était transporté avec l'arche pour cette circonstance. Cf. vers. 23. — *Consulueruntque...* : par l'*urim* et le *tummin*, ornements de l'éphod. Voyez plus haut, xviii, 5, et le commentaire. — *Quis... princeps...?* Dans le même sens qu'au chap. i, 1-2. La tribu de Juda est encore mise à la tête de l'expédition, en vertu de son hégémonie antique.

7° Deux victoires des Benjaminites. XX, 19-25.

19-21. Première victoire. — *Castrametati... juxta Gabaa*. Sans perdre de temps, les confédérés reviennent de Béthel à Gabaa, qu'ils assiègent. — *Egressi...* Les Benjaminites s'étaient donc enfermés dans la ville. S'élançant de la colline sur laquelle elle était bâtie, ils surprisent l'ennemi et lui tuèrent 22 000 hommes; presque leur propre nombre. Le verbe hébreu *šāpaš* exprime un horrible massacre.

22-25. Deuxième victoire. — Cette fois les alliés prirent l'offensive. Mélange d'imperfection et d'excellents sentiments dans leur conduite. Compant sur leur nombre (*fortitudine et numero...*; bonne paraphrase de l'hébreu : ils reprisent courage), ils négligèrent les précautions que con-

flerent coram Domino usque ad noctem, consulerentque eum, et dicerent : Debeo ultra procedere ad dimicandum contra filios Benjamin fratres meos, an non ? Quibus ille respondit : Ascendite ad eos, et inite certamen.

24. Cumque filii Israel altera die contra filios Benjamin ad prælium processissent,

25. eruperunt filii Benjamin de portis Gabaa, et, occurrentes eis, tanta in illos cæde bacchati sunt, ut decem et octo millia virorum educantium gladium prosternerent.

26. Quamobrem omnes filii Israel venerunt in domum Dei, et sedentes flebant coram Domino ; jejunaveruntque die illo usque ad vesperam, et obtulerunt ei holocausta, atque pacificas victimas,

27. et super statu suo interrogaverunt. Eo tempore ibi erat arca fœderis Dei,

28. et Phinees, filius Eleazari filii Aaron, præpositus domus. Consuluerunt igitur Dominum, atque dixerunt : Exire ultra debemus ad pugnam contra filios Benjamin fratres nostros, an quiescere ? Quibus ait Dominus : Ascendite, cras enim tradam eos in manus vestras.

29. Posueruntque filii Israel insidias per circuitum urbis Gabaa,

30. et tertia vice, sicut semel et bis,

rent pleurer jusqu'à la nuit devant le Seigneur, et ils le consultèrent, en disant : Devons-nous combattre encore les enfants de Benjamin qui sont nos frères, ou en demeurer là ? Le Seigneur leur répondit : Marchez contre eux, et donnez la bataille.

24. Le lendemain les enfants d'Israël s'étant présentés encore pour combattre les enfants de Benjamin,

25. ceux de Benjamin sortirent avec impétuosité des portes de Gabaa, et, les ayant rencontrés, ils en firent un si grand carnage, qu'ils tuèrent sur place dix-huit mille hommes de guerre.

26. C'est pourquoi tous les enfants d'Israël vinrent à la maison de Dieu, et, s'étant assis, ils pleuraient devant le Seigneur. Ils jeûnèrent ce jour-là jusqu'au soir, et ils offrirent au Seigneur des holocaustes et des victimes pacifiques,

27. et ils le consultèrent sur l'état où ils se trouvaient. En ce temps-là, l'arche d'alliance du Seigneur était en ce lieu ;

28. et Phinéas, fils d'Eléazar, fils d'Aaron, tenait le premier rang dans la maison de Dieu. Ils consultèrent donc le Seigneur, et ils lui dirent : Devons-nous encore combattre les enfants de Benjamin, nos frères, ou demeurer en paix ? Le Seigneur leur dit : Marchez contre eux ; car demain je les livrerai entre vos mains.

29. Les enfants d'Israël dressèrent alors des embuscades autour de la ville de Gabaa,

30. et marchèrent en bataille pour la

seillait la plus vulgaire prudence, et ne surent pas profiter de leur cruelle expérience (*in eode loco...* ; ils attaquent de front la ville, s'exposant à une nouvelle sortie irrésistible) ; d'autre part, ils prennent pieusement les ordres du Seigneur, qui était leur vrai général. — Nouvel échec terrible : *decem et octo millia...* 40 000 hommes tués en deux combats !

8° Défaite et ruine des Benjaminites. XX, 26-48.

26-28. Jeûne solennel et ferventes prières des confédérés. — *Venerunt in domum Dei* : à Béthel, comme au vers. 18. Le siège fut levé momentanément. — *Sedentes flebant...* Trait pathétique. Ils pleuraient les victimes et leur propre humiliation. — *Jejunaverunt usque...* Le jeûne, chez les peuples orientaux, se prolonge jusqu'au coucher du soleil. Cf. I Reg. xiv, 24 ; II Reg. 1, 12, etc. (le Ramadan des musulmans, le *yôm kippour* des Juifs modernes). — *Holocausta... victimas pacificas* : deux sortes de sacrifices très

distincts. Cf. Lev. 1, III. — *Ibi erat arca* : à Béthel, ainsi qu'il a été expliqué précédemment. — *Phinees* : personnage que son zèle pour l'honneur de Jéhovah avait rendu célèbre. Cf. Num. xxv, 8 ; Jos. xxii, 13, 30. Le titre de *præpositus domus* que lui attribue la Vulgate équivaut à grand prêtre ; l'hébreu porte, avec un sens identique : il se tenait devant l'arche. — *Ascendite, cras enim...* Promesse positive de victoire, qui n'avait pas été donnée dans la consultation antérieure, vers. 23.

29-32. La bataille décisive : première phase. — *Insidias per circuitum*. Ce stratagème primitif devait réussir aussi bien qu'aux sièges d'AI, Jos. viii, 4, et de Sichem, Jud. ix, 43. Aux moyens divins, les alliés, avertis par leurs récents revers, ne manquent pas d'associer les ressources de la sagesse humaine. — *Filii Benjamin audacter...* la tactique dont ils avaient tiré un si grand avantage aux deux premières journées, vers. 21 et 25. — *Fugientes adversarios*. Cette

troisième fois contre Benjamin, comme ils avaient déjà fait la première et la seconde fois.

31. Les enfants de Benjamin sortirent aussi de la ville avec une grande audace, et, voyant fuir leurs ennemis, ils les poursuivirent au loin, et ils en blessèrent quelques-uns, comme ils avaient fait le premier et le second jour, et taillèrent en pièces ceux qui fuyaient par deux chemins, dont l'un va à Béthel et l'autre à Gabaa, et ils tuèrent environ trente hommes;

32. car ils pensaient qu'ils lâchaient pied comme auparavant. Mais ceux d'Israël feignaient adroitement de fuir, à dessein de les entraîner loin de la ville, et de les attirer sur ces chemins dont nous venons de parler.

33. Tous les enfants d'Israël, se levant donc du lieu où ils étaient, se mirent en bataille à l'endroit appelé Baalthamar. Les embuscades dressées autour de la ville commencèrent aussi à paraître peu à peu,

34. et à s'avancer du côté de la ville qui regarde l'occident. Et il y avait encore dix mille hommes de l'armée d'Israël qui provoquaient au combat les habitants de la ville. Ainsi les enfants de Benjamin se trouvèrent attaqués rudement, et ils ne comprirent point que la mort les pressait de toutes parts.

35. Le Seigneur les tailla en pièces aux yeux des enfants d'Israël, qui tuèrent en ce jour-là vingt-cinq mille cent hommes, tous gens de guerre et de combat.

contra Benjamin exercitum producerunt.

31. Sed et filii Benjamin audacter eruperunt de civitate, et fugientes adversarios longius persecuti sunt, ita ut vulnerarent ex eis sicut primo die et secundo, et cæderent per duas semitas vertentes terga, quarum una ferebatur in Bethel et altera in Gabaa, atque prosternerent triginta circiter viros;

32. putaverunt enim solito eos more cedere. Qui, fugam arte stimulantes, inierunt consilium ut abstraherent eos de civitate, et quasi fugientes ad supradictas semitas perducerent.

33. Omnes itaque filii Israel surgentes de sedibus suis, tetenderunt aciem in loco qui vocatur Baal-Thamar. Insidiæ quoque, quæ circa urbem erant, paulatim se aperire cœperunt,

34. et ab occidentali urbis parte procedere. Sed et alia decem millia virorum de universo Israel habitatores urbis ad certamina provocabant; ingravatumque est bellum contra filios Benjamin; et non intellexerunt quod ex omni parte illis instaret interitus.

35. Percussitque eos Dominus in conspectu filiorum Israel, et interfecerunt ex eis in illo die viginti quinque millia et centum viros, omnes bellatores et eductentes gladium.

fuite simulée formait une partie du stratagème Cf. vers. 32. — *Per duas semitas*. Le substantif hébreu *m'sillôt* désigne au contraire de grandes routes, dont l'une conduisait à Béthel, l'autre « à Gabaa dans la campagne », dit le texte (probablement aux districts ruraux de Gabaa; selon d'autres, à Géba, aujourd'hui Djéba, au nord-est de Tell-el-Foul). — *Triginta... viros*. Perte minime, surtout si on la compare aux précédentes, vers. 21 et 25. — *Putaverunt...* L'hébreu emploie le langage direct, qui communique plus de vie au récit. « Et les Benjaminites dirent : Les voilà battus devant nous comme auparavant. Mais les enfants d'Israël avaient dit: Fuyons, et attirons-les loin de la ville sur les routes. » Le plan de bataille des confédérés consistait donc : 1° à entraîner l'ennemi, par leur fuite simulée, le plus loin possible de Gabaa; 2° à se partager ensuite eux-mêmes en deux corps qui marcheraient en sens divers, afin de scinder ainsi les troupes benjaminites et d'en avoir plus facilement raison; 3° pendant ce temps, l'embuscade

pénétrerait dans la ville, et y mettrait tout à feu et à sang. Cette tactique eut un plein succès.

33-35. Deuxième phase du combat. — *Tetenderunt... in Baal-Thamar*: lieu situé entre Rama et Béthel; d'après la tradition juive, le Khirbet Attourah actuel, à une heure et demie au nord-est de Gabaa (*Atl. géogr.*, pl. xvi). — *Insidiæ... ab occidentali...* Dans l'hébreu: L'embuscade s'élança... de *Ma'areh Gébah*; localité inconnue, située aux environs de la ville assiégée. Le mot *ma'areh* ne se trouve nulle part ailleurs; les versions le traduisent très différemment. — *Alia* n'est pas dans l'hébreu; *decem millia* représente le nombre des soldats embusqués. — *Ingravatum... bellum*. Ce fut, en effet, le moment le plus chaud de la journée. Combat à l'intérieur de Gabaa; combat en rase campagne contre les Benjaminites attaqués en tous sens. — *Percussit... Dominus*. Jéhovah fut le vrai triomphateur (cf. vers. 28); il voulait venger le crime atroce dont la tribu de Benjamin s'était faite solidaire. — *Viginti millia et centum*. Presque toute leur

36. Filii autem Benjamin, cum se inferiores esse vidissent, cœperunt fugere. Quod cernentes filii Israël, dederunt eis ad fugiendum locum, ut ad præparatas insidias devenirent, quas juxta urbem posuerant.

37. Qui cum repente de latibulis surrèxissent, et Benjamin terga cædentibus daret, ingressi sunt civitatem, et percusserunt eam in ore gladii.

38. Signum autem dederant filii Israël his quos in insidiis collocaverant, ut, postquam urbem cepissent, ignem accenderent, ut ascendente in altum fumo, captam urbem demonstrarent.

39. Quod cum cernerent filii Israël in ipso certamine positi (putaverunt enim filii Benjamin eos fugere, et instantius persequerentur, cæsis de exercitu eorum triginta viris),

40. et viderent quasi columnam fumi de civitate conscendere, Benjamin quoque, aspiciens retro, cum captam cerneret civitatem, et flammas in sublime ferri,

41. qui prius simulaverant fugam, versa facie, fortius resistebant. Quod cum vidissent filii Benjamin, in fugam versi sunt,

42. et ad viam deserti ire cœperunt, illuc quoque eos adversariis persequentibus; sed et hi qui urbem succenderant occurrerunt eis,

43. atque ita factum est, ut ex utraque parte ab hostibus cæderentur, nec erat ulla requies morientium. Ceciderunt, atque prostrati sunt ad orientalem plagam urbis Gabaa.

36. Les enfants de Benjamin, se voyant trop faibles, commencèrent à fuir. Les enfants d'Israël, s'en étant aperçus, leur firent place, afin qu'en s'enfuyant ils tombassent dans les embuscades qu'ils leur avaient dressées auprès de la ville.

37. Alors ceux qui étaient en embuscade, étant sortis tout à coup, taillèrent en pièces les Benjaminites qui fuyaient devant eux, entrèrent ensuite dans la ville, et y passèrent tout au fil de l'épée.

38. Or les enfants d'Israël avaient donné pour signal à ceux qu'ils avaient mis en embuscade, d'allumer un grand feu après avoir pris la ville, afin que la fumée qui s'élèverait en haut indiquât la prise de la ville.

39. Les Israélites, en plein combat, s'aperçurent de ce qui était arrivé. Car les enfants de Benjamin, s'étant imaginés d'abord que ceux d'Israël fuyaient, les avaient poursuivis vivement, après avoir tué trente hommes de leurs troupes.

40. Mais lorsqu'on vit comme une colonne de fumée qui s'élevait au-dessus des maisons, les Benjaminites, regardant aussi derrière eux, s'aperçurent que la ville était prise, et que les flammes s'élevaient en haut.

41. Et alors les Israélites, qui auparavant faisaient semblant de fuir, commencèrent à tourner visage contre eux, et à les charger vivement. Les enfants de Benjamin, l'ayant vu, se mirent à fuir,

42. et à gagner le chemin du désert; mais leurs ennemis les y poursuivirent. Et ceux qui avaient mis le feu à la ville vinrent à leur rencontre.

43. Aussi les Benjaminites, trouvant leurs ennemis en tête et en queue, furent taillés en pièces devant et derrière, sans que rien arrêtât un si grand carnage. Ils tombèrent morts sur la place, du côté de la ville de Gabaa qui regarde l'orient.

armée, qu'elle fût de 25 700 ou de 26 700 guerriers (note du vers. 15).

36-45. Détails rétrospectifs sur la bataille. Les faits principaux ont été relatés, le résultat indiqué; néanmoins le narrateur revient en arrière pour ajouter quelques traits au tableau. — 1° Motif de la fuite simulée des confédérés, vers. 36: éloigner leurs adversaires de la ville, afin que l'embuscade pût s'acquitter pleinement de son rôle. — 2° L'embuscade pénètre dans Gabaa et en massacre les habitants, vers. 37. — 3° Le signal convenu entre l'embuscade et le reste de l'armée

allée, vers. 38. — 4° Les Benjaminites prennent la fuite à leur tour, se voyant cernés de toutes parts, vers. 39-41. — 5° Engagements isolés où ils périrent presque tous, vers. 42-45. *Viam deserti*: le désert situé entre Gabaa et Jéricho. *Sed et hi qui urbem...*; l'hébreu paraît plutôt signifier que les fuyards essayèrent de se réfugier dans celles de leurs villes qu'ils trouvaient sur leur passage, mais que les vainqueurs les y poursuivirent et les massacrèrent. *Nec erat... requies...*: trait pathétique. Les mots *in eodem loco* manquent dans le texte primitif. *Ad petrum...*

44. Dix-huit mille hommes furent tués en ce même endroit, tous très vaillants guerriers.

45. Ceux qui étaient restés des Benjaminites, voyant cette défaite, s'enfuirent dans le désert pour gagner le rocher appelé Remmon. Mais comme ils étaient tous dispersés dans cette fuite, l'un d'un côté et l'autre d'un autre, il y en eut cinq mille de tués. Et comme ils passaient plus loin, ceux d'Israël les poursuivirent et en tuèrent encore deux mille.

46. Ainsi, il y eut en tout vingt-cinq mille hommes de la tribu de Benjamin qui furent tués en cette journée en divers endroits, tous très vaillants guerriers.

47. De sorte qu'il ne resta de toute cette tribu que six cents hommes qui purent se sauver et s'enfuir dans le désert; et ils demeurèrent au rocher de Remmon pendant quatre mois.

48. Les enfants d'Israël, étant revenus du combat, firent passer au fil de l'épée tout ce qui se trouva de reste dans la ville, depuis les hommes jusqu'aux bêtes; et toutes les villes et les villages de Benjamin furent consumés par les flammes.

44. Fuerunt autem qui in eodem loco interfecti sunt, decem et octo millia virorum, omnes robustissimi pugnatores.

45. Quod cum vidissent qui remanserant de Benjamin, fugerunt in solitudinem, et pergebant ad petram cujus vocabulum est Remmon. In illa quoque fuga palantes, et in diversa tendentes, occiderunt quinque millia virorum. Et cum ultra tenderent, persecuti sunt eos, et interfecerunt etiam alia duo millia.

46. Et sic factum est, ut omnes qui ceciderant de Benjamin in diversis locis, essent viginti quinque millia, pugnatores ad bella promptissimi.

47. Remanserunt itaque de omni numero Benjamin, qui evadere et fugere in solitudinem potuerunt, sexcenti viri; sederuntque in petra Remmon mensibus quatuor.

48. Regressi autem filii Israel, omnes reliquias civitatis, a viris usque ad jumenta, gladio percusserunt, cunctasque urbes et viculos Benjamin vorax flamma consumpsit.

## CHAPITRE XXI

1. Les enfants d'Israël firent aussi un serment à Maspha, et ils dirent : Nul d'entre nous ne donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

2. Et ils vinrent tous à la maison de

1. Juraverunt quoque filii Israel in Maspha, et dixerunt : Nullus nostrum dabit filiis Benjamin de filiabus suae uxorem.

2. Veneruntque omnes ad domum Dei,

*Remmon* : village situé à l'orient de Béthel; il a conservé son nom ancien. Ou bien, Fouadi Er-Roumman, un peu moins au nord (*Atl. géogr.*, pl. XVI). *Occiderunt quinque millia*; l'hébreu emploie une métaphore sinistre : « ils en glanèrent cinq mille; » la moisson avait consisté dans la grande bataille décrite plus haut. *Cum ultra tenderent...*; dans l'hébreu : ils les poursuivirent jusqu'à *Gid'om* (localité inconnue).

46-48. Récapitulation et conclusion. — Nombre des morts, du côté de Benjamin : 25 000. Plus exactement : 25 100 (vers. 35); mais on donne ici le chiffre rond. L'addition est aisée à faire : 18 000 (vers. 44) + 5 000 + 2 000 (vers. 45) = 25 000. D'après les vers. 15 et 16, l'armée benjaminite se composait de 25 700 hommes; le vers. 47 nous apprend qu'il y eut 600 survivants : restent donc les 100 autres guerriers dont il a été question

au vers. 35. Sur les difficultés créées par ces chiffres, voyez de Hummelauer, *Comment. in libr. Jud.*, pp. 327-328. — *Sederunt... in petra...* Il y a de grandes cavernes dans ces parages. — *Regressi autem...* : ils revinrent du désert où ils avaient poursuivi les fuyards (vers. 45). — *Omnes reliquias civitatis...* Dans l'hébreu : ils frappèrent au tranchant du glaive depuis les villes (c.-à-d. depuis les hommes qui les habitaient, comme paraphrase la Vulgate) jusqu'aux troupeaux. Massacre horrible, qui acheva la ruine de Benjamin.

9° Remords des Israélites après leur triomphe, en voyant qu'une des tribus était presque anéantie. XXI. 1-9.

CHAP. XXI. — 1-3. Le serment des confédérés. — *Juraverunt*, dans le sens du plus-que-parfait, puisque le narrateur nous ramène à l'assemblée de *Maspha*. Cf. xx, 1 et ss. Il s'agit d'un vœu, ren-

in Silo, et in conspectu ejus sedentes usque ad vesperam, levaverunt vocem, et magno ululatu cœperunt flere, dicentes :

3. Quare, Domine Deus Israel, factum est hoc malum in populo tuo, ut hodie una tribus auferretur ex nobis?

4. Altera autem die diluculo consurgentes, exstruxerunt altare; obtuleruntque ibi holocausta et pacificas victimas, et dixerunt :

5. Quis non ascendit in exercitu Domini de universis tribus Israel? Grandi enim juramento se constrinxerant, cum essent in Maspha, interfici eos qui defuissent.

6. Ductique pœnitentia filii Israel super fratre suo Benjamin, cœperunt dicere : Ablata est tribus una de Israel.

7. Unde uxores accipient? omnes enim in commune juravimus non duros nos his filias nostras.

8. Idcirco dixerunt : Quis est de universis tribus Israel qui non ascendit ad Dominum in Maspha? Et ecce inventi sunt habitatores Jabes-Galaad in illo exercitu non fuisse.

9. (Eo quoque tempore cum essent in Silo, nullus ex eis ibi repertus est.)

10. Miserunt itaque decem millia viros robustissimos, et præceperunt eis : Ite,

Dieu, à Silo, et, se tenant assis en sa présence jusqu'au soir, ils élevèrent la voix, et commencèrent à pleurer en jetant de grands cris et en disant :

3. Seigneur Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé à si grand malheur à votre peuple, qu'aujourd'hui une des tribus ait été retranchée d'entre nous?

4. Le lendemain, ils se levèrent au point du jour, dressèrent un autel, et y offrirent des holocaustes et des victimes pacifiques, et dirent :

5. Qui d'entre toutes les tribus d'Israël n'a point marché avec l'armée du Seigneur? Car, étant à Maspha, ils s'étaient engagés par un grand serment à tuer tous ceux qui auraient manqué de s'y trouver.

6. Et les enfants d'Israël, touchés de repentir et de ce qui était arrivé à leurs frères de Benjamin, commencèrent à dire : Une des tribus a été retranchée d'Israël;

7. où prendront-ils des femmes? Car nous avons juré tous ensemble que nous ne leur donnerions pas nos filles.

8. Ils s'entredirent donc : Quels sont ceux de toutes les tribus d'Israël qui ne sont point venus en la présence du Seigneur à Maspha? Et il se trouva que les habitants de Jabès-Galaad n'avaient point paru dans l'armée.

9. Et en effet, au temps où les enfants d'Israël étaient à Silo, il ne se trouva parmi eux aucun homme de Jabès.

10. Ils envoyèrent donc dix mille hommes très vaillants, avec cet ordre :

forcé d'un serment. — *Nullus... dabit... uxorem.* Ils voulaient de toutes façons détruire la tribu ennemie. — *Veneruntque* : après leur victoire; *ad domum Dei*, à Béthel, comme précédemment (note du vers. 18; *in Silo* est de nouveau une addition de la Vulgate). — *Sedentes...* Ils sont plus désolés, malgré leur triomphe, qu'à la suite de leur double défaite. Cf. vers. 26. C'est qu'un grand malheur avait frappé tout Israël : par l'extinction d'une des douze tribus, la nation cessait d'être complète; il manquait une branche importante à l'arbre théocratique. L'hébreu insiste sur ce détail par la triple et solennelle répétition du nom d'Israël : Jéhovah, Dieu d'Israël, pourquoi est-il arrivé en Israël qu'il manque aujourd'hui une tribu d'Israël?

4-9. *Altare... holocausta* : pour obtenir des lumières d'en haut sur ce qu'ils devaient faire. Cf. xx, 26. — *Dixerunt : Quid non...?* Ils trouvent un premier expédient pour empêcher la ruine totale de Benjamin, sans violer leur serment d'une manière ouverte et directe. — *Grandi enim juramento* : autre vœu terrible, dont le narra-

teur n'avait pas encore parlé. — *Unde uxores...* On pouvait arrêter l'extinction complète des Benjaminites, en mariant les six cents hommes qui avaient échappé au glaive, xx, 47. — *Jabès-Galaad* : « la métropole de Galaad, » comme la nomme Josèphe, *Ant.*, vi, 5, 1. On retrouve son nom dans celui de l'ouadi Yabès, qui se jette dans le Jourdain au nord de Bethsân, sur la rive gauche du fleuve. On croit que la ville était située sur l'emplacement actuel d'Ed-Déir. Nous ignorons le motif pour lequel les habitants de Jabès refusèrent de participer à la guerre; peut-être était-ce par sympathie pour les Benjaminites. — *Eo quoque tempore* (les mots *quum essent in Silo* ne sont pas dans l'hébreu)... Nouveau recensement pour constater le fait.

10° Demi-réussite du premier expédient destiné à repeupler la tribu de Benjamin. XXI, 10-14.

10-11. L'anathème est prononcé contre Jabès-Galaad. — *Decem millia*. Le texte a 12 000, ainsi que toutes les versions, excepté la Vulgate. — *Percutite*. Hébr. : *šāḥarīnu*, de *šērem*, anathème.

Allez, et faites passer au fil de l'épée tous les habitants de Jabès-Galaad, sans épargner ni les femmes ni les petits enfants.

11. Et vous observerez ceci en même temps : Tuez tous les mâles et toutes les femmes mariées; mais réservez les vierges.

12. Il se trouva dans Jabès-Galaad quatre cents vierges, qui étaient demeurées toujours pures; et ils les amenèrent au camp, à Silo, au pays de Chanaan.

13. Ils envoyèrent ensuite des messagers aux enfants de Benjamin qui étaient au rocher de Remmon, avec ordre de leur dire qu'on voulait vivre en paix avec eux.

14. Alors les enfants de Benjamin revinrent chez eux, et on leur donna pour femmes ces jeunes filles de Jabès-Galaad; mais on n'en trouva pas d'autres qu'on pût leur donner de la même manière.

15. Tout Israël fut alors touché d'une grande douleur, et ils eurent un extrême regret qu'une des tribus d'Israël eût péri de la sorte.

16. Et les anciens du peuple dirent : Que ferons-nous aux autres à qui on n'a pas donné de femmes? Car toutes les femmes de la tribu de Benjamin ont été tuées.

17. Et il n'est rien que nous ne devions faire pour empêcher, autant qu'il est en notre pouvoir, qu'une des tribus d'Israël ne périsse.

18. Cependant nous ne pouvons leur donner nos filles, étant liés par notre serment et par les imprécations que nous avons faites en disant : Maudit soit celui qui donnera sa fille en mariage aux enfants de Benjamin.

19. Ils prirent donc la résolution sui-

et percute habitatores Jabes-Galaad in ore gladii, tam uxores quam parvulos eorum.

11. Et hoc erit quod observare debetis : Omne generis masculini et mulieres quæ cognoverunt viros, interficite; virgines autem reservate.

12. Inventæque sunt de Jabes-Galaad quadringentæ virgines, quæ nescierunt viri thorum; et adduxerunt eas ad castra in Silo, in terram Chanaan.

13. Miseruntque nuntios ad filios Benjamin qui erant in petra Remmon, et præceperunt eis ut eos susciperent in pace.

14. Veneruntque filii Benjamin in illo tempore, et datæ sunt eis uxores de filiabus Jabes-Galaad; alias autem non repererunt quas simili modo traderent.

15. Universusque Israel valde doluit, et egit pœnitentiam super interfectione unius tribus ex Israel.

16. Dixeruntque majores natu : Quid faciemus reliquis qui non acceperunt uxores? Omnes in Benjamin feminæ considerunt;

17. et magna nobis cura, ingenuque studio providendum est, ne una tribus deleatur ex Israel.

18. Filias enim nostras eis dare non possumus, constricti juramento et maledictione qua diximus : Maledictus qui dederit de filiabus suis uxorem Benjamin!

19. Ceperuntque consilium, atque

Cf. Lev. xxvii, 28-29. C'est une extirpation qui est ordonnée par l'assemblée du peuple (*uxores... parvulos*), à part l'exception marquée (*virgines reservate*: cette phrase a été ajoutée par la Vulgate, d'après le contexte, vers. 12).

12-14. Exécution de l'anathème. — *Ad castra in Silo*. Ici, notre version latine est conforme au texte. Depuis le décret d'anathème, qui avait été lancé de Béthel (note du vers. 2), le gros de l'armée s'était donc transporté à Silo. — *In terram Chanaan* : c.-à-d. dans la Palestine cisjordanienne, par opposition à Jabès, qui était de l'autre côté du Jourdain. Sur la situation de Silo, voyez Jos. xviii, 1, et l'explication. — *Miserunt nuntios... in pace*. L'hébreu est plus dramatique : Et ils (les messagers) leur crièrent (aux Benjaminites) :

COMMENT. — II.

Palx. — *Data sunt eis..* Du moins à quatre cents d'entre eux.

11° Second expédient. XXI, 15-24.

15-18. Nécessité de recourir à un autre expédient. — *Valde doluit* : en voyant l'insuffisance du premier moyen. L'hébreu omet la proposition *et egit pœnitentiam*. — *Super interfectione...* D'après le texte : parce que le Seigneur avait fait une brèche dans les tribus d'Israël. Cf. vers. 3, 6. — *Quid faciemus?* Langage qui trahit un embarras extrême. — *Et magna nobis...* Hébr. : Et ils dirent : Que les survivants de Benjamin gardent leur héritage... On s'engage donc à laisser aux six cents Benjaminites la possession intégrale du territoire de leur tribu.

19-22. Le conseil des anciens du peuple. —

dixerunt : Ecce solemnitas Domini est in Silo anniversaria, quæ sita est ad septentrionem urbis Bethel, et ad orientalem plagam viæ quæ de Bethel tendit ad Sichimam, et ad meridiem oppidi Lebona ;

20. præceperuntque filiis Benjamin, atque dixerunt : Ite, et latitate in vineis ;

21. cumque videritis filias Silo ad ducendos choros ex more procedere, excite repente de vineis, et rapite ex eis singuli uxores singulas, et pergite in terram Benjamin.

22. Cumque venerint patres earum, ac fratres, et adversum vos queri cœperint atque jurgari, dicemus eis : Miseremini eorum ; non enim rapuerunt eas jure bellantium atque victorum, sed rogantibus ut acciperent, non dedistis, et a vestra parte peccatum est.

23. Feceruntque filii Benjamin ut sibi fuerat imperatum ; et juxta numerum suum rapuerunt sibi de his quæ ducebant choros uxores singulas ; abieruntque in possessionem suam, ædificantes urbes, et habitantes in eis.

24. Filii quoque Israel reversi sunt per tribus et familias in tabernacula sua. In diebus illis non erat rex in Israel ; sed unusquisque, quod sibi rectum videbatur, hoc faciebat.

vante, et ils dirent : Voici la fête solennelle du Seigneur qui se célèbre tous les sept ans à Silo, localité située au nord de la ville de Béthel, et à l'est du chemin qui va de Béthel à Sichem, et au midi de la ville de Lébona.

20. Puis ils donnèrent cet ordre aux enfants de Benjamin : Allez, leur dirent-ils, et cachez-vous dans les vignes.

21. Et lorsque vous verrez les jeunes filles de Silo s'avancer pour former des chœurs de danse selon la coutume, sortez tout à coup des vignes, et que chacun de vous en prenne une pour sa femme ; et retournez au pays de Benjamin.

22. Et lorsque leurs pères et leurs frères viendront se plaindre de vous et vous accuser, nous leur dirons : Ayez compassion d'eux ; car ils ne les ont pas prises comme des vainqueurs par le droit de la guerre ; mais, après qu'ils vous ont suppliés de leur donner vos filles, vous les leur avez refusées, et ainsi la faute est venue de vous.

23. Les enfants de Benjamin firent ce qui leur avait été commandé, et, selon leur nombre, chacun d'eux enleva pour en faire sa femme une des jeunes filles qui dansaient. Etant ensuite retournés chez eux, ils bâtirent des villes et y habitèrent.

24. Les enfants d'Israël retournèrent aussi dans leurs tentes, chacun dans sa tribu et dans sa famille. En ce temps-là il n'y avait point de roi dans Israël ; mais chacun faisait ce qu'il jugeait à propos.

*Ecce solemnitas...* : probablement l'une des trois grandes fêtes religieuses (Pâque, Pentecôte, Tabernacles) ; on ne saurait préciser laquelle. — *In Silo quæ...* Détails topographiques très précis, qui ont permis de retrouver Silo à Séfîoun. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. VII et XII. *Lebona* : aujourd'hui Loubbân, à une heure de Silo, au nord-est. — *Ad ducendos choros* : ou simplement par manière de réjouissance, ou pour célébrer un rite sacré. Chez les Hébreux et chez d'autres anciens peuples, la danse était souvent associée aux cérémonies religieuses. Comp. Ex. xv, 20 ; II Reg. vi, 14 ; Ps. CXLIX, 3, et l'*Atl. archéol.*, pl. LXII, fig. 7. — *Cumque... patres...* Naturellement, la colère des pères et des frères était à prévoir ; les notables promettent de s'interposer pour la calmer. — *Miseremini...* L'hébr. dit avec quelques variantes : « Accordez-les-nous (les jeunes filles) car nous n'avons pas reçu chacun notre femme

par la guerre (contre Jabès). Car vous ne les leur avez pas données ; maintenant vous seriez coupables. » Les Benjaminites sont censés prononcer la première phrase, pour excuser leur acte ; les notables prennent ensuite la parole, afin de démontrer aux parents des jeunes filles enlevées qu'ils n'ont qu'à laisser les choses en l'état. Ils n'ont pas manqué à leur vœu, puisqu'on a pris leurs enfants ou leurs sœurs sans qu'ils y consentissent ; mais ils péchèrent contre la charité fraternelle s'ils voulaient maintenant les reprendre. La Vulgate rend moins bien la pensée.

23. Le conseil des anciens est mis à exécution. — *Ædificantes urbes*. Toutes les villes de la tribu avaient été brûlées. Cf. xx, 48.

24 Double conclusion du récit. — La première est spéciale : *Atque quoque...* ; la seconde générale : *in diebus illis...*